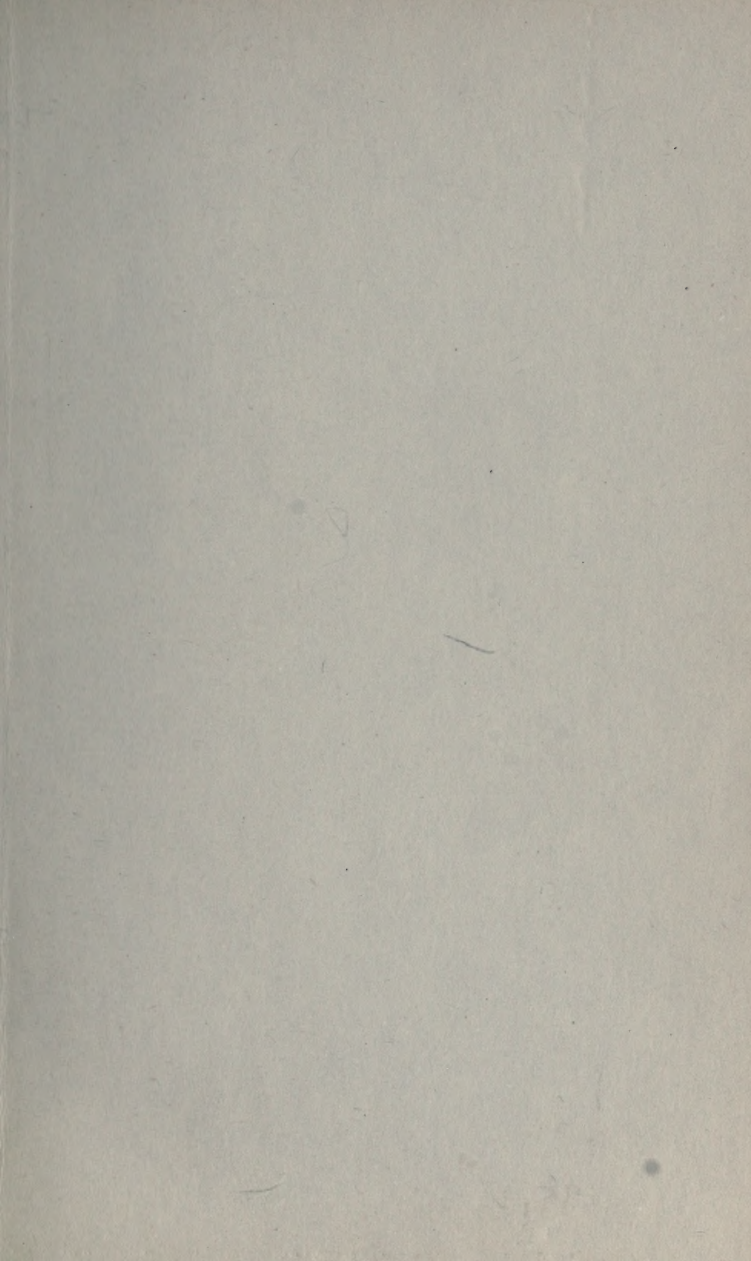


UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 01795654 1











LES  
NÉGOCIATIONS SECRÈTES  
ET LES  
QUATRE ARMISTICES

DU MÊME AUTEUR

- Le Socialisme** (Exposé du Pour et du Contre) ... .. 1 vol.  
**Le Syndicalisme contre le Socialisme** ... 1 vol.  
**Le Transvaal et la Chartered** ... .. 1 vol.  
**Le Transvaal par un Uitlander** (traduit de  
l'anglais) ... .. 1 vol.  
**L'Angleterre. — Aspects inconnus**... .. 1 vol.
- 

*FRAGMENTS D'HISTOIRE 1914-19..*

- I. — JOFFRE** (1<sup>re</sup> crise du Commandement) ... .. 1 vol.  
**II. — NIVELLE et PAINLEVÉ** (2<sup>e</sup> crise du  
Commandement).. ... .. 1 vol.  
**III. — LE COMMANDEMENT UNIQUE.**  
1<sup>re</sup> Partie. — **Foch et les Armées  
d'Occident**... .. 1 vol.  
**IV. — 2<sup>e</sup> Partie. — Sarrail et les Armées  
d'Orient**.. ... .. 1 vol.
- 

EN PRÉPARATION :

*FRAGMENTS D'HISTOIRE 1914-19..*

- VI. — LES CINQ TRAITÉS.**  
(Mémoire sur la Conférence de la Paix.)  
**VII. — ÉLYSÉE, MINISTÈRES, COMMIS-  
SIONS, pendant la Guerre.**  
**VIII. — SOCIALISTES ET SYNDICALISTES,**  
pendant et après la Guerre.
- 

Quelques Énigmes.

Le Pouvoir Financier (1871-1914).

Dictionnaire socialiste.



MERMEIX (Pseud.)

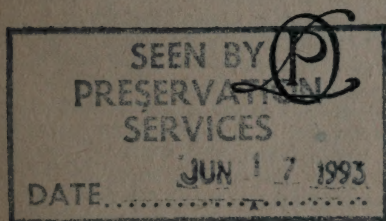
# Les Négociations Secrètes

et les

## Quatre Armistices

avec

PIÈCES JUSTIFICATIVES



507062  
10. 5. 50

PARIS

SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS LITTÉRAIRES & ARTISTIQUES  
LIBRAIRIE OLLENDORFF

50, CHAUSSÉE D'ANTIN



LES  
NÉGOCIATIONS SECRÈTES  
ET LES  
QUATRE ARMISTICES

---

CHAPITRE I

La machinerie de guerre allemande  
en France.

SOMMAIRE : La guerre totale. — L'Allemagne n'avait pas préparé de diversion à l'intérieur de la France. — Elle espérait que ses victoires feraient éclater spontanément la révolution. — Improvisation à laquelle elle doit se livrer après la Marne et l'Yser pour construire sa machinerie de guerre intérieure. — Elle a besoin d'alliés en France pour attirer notre Gouvernement dans une conférence où la paix de résignation nous serait imposée. — Les travaux d'approche vers Caillaux. — État d'esprit de l'ancien président du Conseil. — Il est un banni à l'intérieur. — L'Allemagne songe à profiter de ses ressentiments et de la puissance politique qu'il peut encore posséder. — Confiance imprudente que Caillaux accorde à l'agent allemand Minotto. — Son langage peu mesuré. — Lancken lui dépêche un autre agent, Lipscher. — Apparition d'un troisième agent, Marx (de Mannheim). — Caillaux commet la faute de ne pas dénoncer la tentative dont il est l'objet. — Il laisse croire ainsi aux Allemands qu'il ne veut pas rompre avec eux. — Ils voient en lui le chef du Parti de la Paix et il ne les détrompe pas. — Abus que Lenoir, Bolo, Almercyda ont fait du nom de Caillaux.

— Chaque tentative pour approcher de Caillaux est suivie d'une tentative d'extorsion de fonds allemands par des gens qui certainement s'abritent sous le nom de Caillaux. — Invraisemblance que l'Allemagne ait acheté aussi cher les services d'un Bolo ou d'un Lenoir. — Duval. — Ses missions en Suisse. — Ses rapports. — Relations qu'il entretient avec Marx (de Mannheim). — Marx est aussi en rapports indirects avec Leymarie qui le prise hautement. — Étrange déclaration de Leymarie à Céliar, directeur du Mouvement des fonds. — Facilité de circuler en France que donne à l'agent de Marx la sympathie de Leymarie pour son patron. — Peu après le voyage en France de cet agent, des grèves éclatent et Duval entre au *Bonnet rouge*. — Contre l'Union sacrée Malvy laisse s'engager une polémique personnelle violente entre le *Bonnet rouge* et l'*Action française*. — Pourquoi? — Les rumeurs démoralisantes. — L'article de la *Dépêche de Toulouse*. — Malvy se fait louer pour l'énergie avec laquelle il arrête la propagation de ces rumeurs auxquelles le premier il a donné libre cours.

L'Allemagne nous a fait la « guerre totale » : guerre d'armées sur le front, guerre chez les Neutres par ses diplomates et sa propagande, guerre à l'intérieur de la France par ses agents, parmi lesquels il y en avait qui savaient ce qu'ils faisaient et d'autres qui ne le savaient pas.

Ainsi qu'on le verra (1), des hommes étaient, en 1914, en relations suspectes avec l'ambassade d'Allemagne à Paris qui, pendant la guerre, continuèrent ces relations. Mais il ne semble pas que l'organisation de combat intérieur de l'Allemagne fût parfaite. Un seul journal de quelque importance était à son service (1). Comme l'État-Major de Berlin croyait qu'en quelques semaines il serait maître de Paris et qu'alors la France capitulerait, il avait seulement, à ce qu'il semble, des agents de renseignements, des espions vulgaires. Il n'avait pas cru nécessaire de préparer contre nous de sérieuses diversions à l'intérieur. A quoi bon faire les préparatifs d'une révolution? La révolution? Tous les éléments n'en existaient-ils pas à Paris? Elle éclaterait

---

(1) Voir au chapitre XIII.

spontanément après la défaite que les armées de Guillaume nous auraient si vite infligée.

Après la Marne et l'Yser, après la stabilisation du front, quand il fut devenu évident que la guerre durerait longtemps, l'Allemagne dut improviser l'organisation qu'elle n'avait pas faite d'avance. Elle n'était plus aussi certaine de vaincre qu'elle le prétendrait chaque fois qu'elle « exhiberait la carte de guerre ».

Mais si elle pouvait nous attirer dans une négociation quand l'aspect de cette carte lui était favorable, elle tirerait de son apparente victoire autant de profits que d'une victoire réelle.

Une conversation avec les puissances de l'Entente, surtout avec la France, elle la désira passionnément dès 1915 et, quand elle crut s'être assuré des auxiliaires qui nous prendraient à revers par l'intrigue ou par l'émeute, elle la rechercha obstinément, à partir de décembre 1916.

Toute conversation entre les belligérants, faisant naître l'espoir qu'une guerre si cruelle allait finir, aurait ébranlé, tant dans les armées que dans les peuples, la résolution d'aller « jusqu'au bout ». Ainsi pensaient nos ennemis quand ils nous tendaient des amorces et ainsi pensèrent nos hommes d'État quand ils s'en détournèrent.

A Berlin, on se flattait qu'une fois assis à une table de conférence, les négociateurs ne pourraient pas se lever avant d'avoir signé la paix. L'attente allemande aurait-elle été trompée, aurions-nous refusé les conditions qu'on aurait voulu nous imposer, aurions-nous voulu recommencer le combat? Alors notre machine de guerre s'étant certainement arrêtée de fonctionner, pendant le temps que les diplomates auraient discuté, nous aurions eu de la peine à en refaire « la mise en train ». Et c'est contre des pays affaiblis par une grande déception que l'Allemagne aurait eu à donner son dernier effort. Ces inconvénients d'une suspension d'armes, qui aurait été réalisée même si elle n'avait pas été stipulée, l'Allemagne ne les aurait pas ressentis

moins que ses adversaires, car la déception n'aurait pas été moins amère pour son peuple que pour les autres. Mais si elle voyait le mal qu'elle nous aurait fait, elle ne voulait pas voir le mal qu'elle se serait fait à elle, soit que dans son orgueil elle prisât plus haut que la nôtre sa force morale, soit parce que, pressée d'en finir, toutes les manœuvres lui semblaient bonnes pour arriver à cette fin, même celles qui pouvaient avoir pour elle des contre-coups périlleux.

Pour nous débilitier et nous amener à composer avec elle, l'Allemagne se livra à des actions simultanées et parallèles dans quatre milieux, au parlement, au gouvernement, dans la presse, dans les organisations politiques du parti socialiste et de la C. G. T.

Ces actions, nous allons rapidement les tracer.

Caillaux a dit, dans sa défense à l'Instruction et à la Cour de justice, qu'il avait été tenu en dehors de l'Union sacrée. C'est là une vérité. Des événements récents avaient excité contre Caillaux des animosités qui rendaient bien difficile son accession au pouvoir. S'il avait bénéficié de l'amnistie de l'Union sacrée, il aurait fallu aller jusqu'au bout dans l'oubli, appeler tôt ou tard au ministère, peut-être pas à la présidence du Conseil, mais aux Finances tout au moins, un homme qui aurait été là dans sa spécialité, la spécialité où il avait acquis la maîtrise. Mais combien nombreux étaient ceux qui se révoltaient à la pensée que Caillaux pût remettre la main au gouvernement de la France pendant la guerre avec l'Allemagne?

Caillaux, en effet, avait pu, secondé par J. Cambon, terminer l'affaire d'Agadir par un traité dont les Allemands avaient autant que les Français éprouvé de mauvaise humeur. Ce traité avait mis fin à une crise dont un autre dénouement que le dénouement pacifique aurait été pour nous plein de danger, car nous ne pouvions pas compter, en 1911, sur le concours militaire de la Russie. L'ambassadeur du tzar, à Berlin, l'avait explicitement déclaré à l'ambassadeur de France, et il paraît que Izwolsky avait porté la même déclaration

à Caillaux. De quelque manière qu'on juge le traité de 1911, il en était resté à Caillaux la réputation d'un homme politique qui voulait rapprocher la France de l'Allemagne; et Caillaux ne cachait pas, il l'a répété devant ses juges, que sa politique avait été une politique de paix. En cela sa politique ne différait pas de celle des autres hommes d'État français dont aucun ne voulait la guerre. Mais la tendance de Caillaux vers un aplanissement définitif de nos difficultés avec l'Allemagne, tendance dont il ne faisait pas mystère, devait fatalement conduire à une ratification nouvelle, — muette sinon formelle, — du traité de Francfort. A force de résoudre des questions secondaires on en viendrait soit à oublier tout à fait la grosse question, celle dont J. Cambon avait dit à Bethmann-Hollweg avant d'aller à Kissingen en 1911 : « Il y a une chose dont nous ne pouvons pas parler »; on en viendrait donc soit à résoudre par préterition cette question jugée inabordable, soit à l'aborder franchement et la solution n'en pourrait être, à moins que la politique de « conciliation » ne fit faillite, que l'acceptation par nous de la violence accomplie. Cet aboutissement de la politique des conversations, des associations d'intérêts particuliers, des ententes partielles avec l'Allemagne n'échappait pas à l'instinct public, et elle mettait autour de Caillaux des fumées de défiance et d'impopularité (1).

Si aucun Français n'aurait voulu provoquer l'Allemagne, il n'y en avait pas un pour se résigner à acheter l'amitié de l'ennemi d'hier par le retrait de notre protestation de 1871.

Caillaux, même s'il n'y avait pas eu d'autres raisons

---

(1) Il est juste de dire que les tractations avec l'Allemagne pour la conciliation de nos intérêts sur des points particuliers avaient commencé, par la force des choses, après le traité d'Algésiras (7 avril 1906); que le ministre des Affaires étrangères, Pichon, dans les cabinets Briand de 1909 et 1910, avait été sur le point d'établir, sous la forme d'une association d'intérêts commerciaux franco-allemands à la frontière Congo-Cameroun, un état de choses qui aurait eu beaucoup d'analogie avec un Condominium. Mais ce qui, chez Pichon, n'était qu'expédient, pour écarter momentanément des difficultés, était système chez Caillaux.

de le tenir à l'écart, était donc considéré comme « impossible » au gouvernement pendant la guerre. La politique qu'il avait faite dans le passé et qu'avaient préconisée ouvertement des journalistes qu'il inspirait, comme Paix-Séailles et Almeryda (1), lui barrait maintenant la route.

Comment un homme, possédé, comme Caillaux l'était, de si hautes ambitions (2), n'aurait-il pas été cruellement blessé par la mise à l'index prononcée contre lui? La Chambre était en majorité radicale-socialiste, il était le chef de la majorité et il ne pouvait pas y prendre son rang qui, à son jugement, était le premier.

L'aigreur que la psychologie la moins pénétrante faisait pressentir chez un homme qui, après avoir tenu jusqu'en mars 1914 une si grande place dans son pays, s'y voyait maintenant comme frappé de bannissement; une irritation dont, moins réfléchi que compréhensif, il ne comprimait pas toujours les éclats; le souvenir enfin de la politique dont on lui savait gré en Allemagne, puisque les nationalistes français lui en faisaient grief, recommandèrent Caillaux dès 1914 à l'attention des Allemands. Il était la victime de l'Union sacrée, car si, au lieu d'un gouvernement d'unanimité, on avait fait un gouvernement de majorité, il serait monté au pouvoir; il était donc victime de cette Union sacrée que l'Allemagne désirait tant briser car « toute nation divisée périra ».

Caillaux s'expliquant devant la Commission d'instruction de la Cour de justice (3) a dit :

Je n'ai jamais contesté, je l'ai dit très longuement au capitaine Bouchardon, que l'Allemagne se soit trompée à mon égard ou ait été trompée : elle s'est trois fois trompée. Tout d'abord, elle s'est imaginée, avec cette lourdeur d'esprit germanique que nous

---

(1) Paix-Séailles, dans le *Courrier européen*; Almeyreda dans le *Bonnet rouge* d'avant la guerre. Une affiche du *Bonnet rouge* pendant la période électorale de 1914 avait contenu un appel direct à la réconciliation franco-allemande.

(2) Révélées au public par les papiers trouvés à Florence.

(3) Interrogatoire, page 814.



connaissons tous, que je prolongerais dans la guerre la politique que j'avais faite dans la paix. Cette politique n'était pas celle d'un rapprochement franco-allemand, — je ne me laisserai pas de le répéter, — mais c'était une politique de paix. Les Allemands ont cru que je deviendrais le chef d'un parti qu'ils espéraient voir naître chez nous : le parti de la paix.

Leur seconde erreur fut celle-ci : ils ont cru que je serais favorable non pas à l'Allemagne, mais à une certaine conception de paix à cause du célèbre récit de Conrad Haussmann dans la revue *Marz* sur sa dernière conversation avec Jaurès (1).

La troisième erreur commise par l'Allemagne a été de se fier à la presse nationaliste qui, dès le lendemain de la déclaration de guerre, alors que j'étais aux armées, me désignait déjà comme l'homme essayant de jeter les bases d'une paix, sinon honteuse, du moins fâcheuse pour mon pays.

Telles étant, reconnues par Caillaux lui-même, les vues de l'Allemagne, ses agents devaient saisir toute occasion de s'enquérir si l'homme politique, qui le premier avait laissé voir un penchant vers la conciliation franco-allemande, était toujours dans les mêmes dispositions. L'occasion se présenta pour la première fois en décembre 1914, lorsque Caillaux, envoyé en mission par Thomson, débarqua à Rio-de-Janeiro. Un agent allemand, le comte Minotto, de nationalité indéterminée, à lui présenté, il est vrai, par des gens honorables, s'insinua très vite et très avant dans la familiarité de Caillaux. Exaspéré par la mise en quarantaine qu'il sentait peser sur lui, le Français parla à cet étranger, à cet inconnu, comme probablement il se parlait en monologue à lui-même, avec la même abondance, avec le même abandon qu'il aurait eus devant un compatriote et un ami de longue date.

---

(1) Voici, d'après le Rapport Pérès (page 60), le résumé de la conversation du député socialiste allemand Haussmann avec Jaurès (récit de Haussmann dans la revue *Marz* du 15 août 1915) :

« Seuls deux hommes, d'après Conrad Haussmann, auraient pu éviter la catastrophe : Jaurès qui, sachant qu'elle ne mènerait à rien et qu'elle ne pourrait réussir, était le grand ennemi de la guerre de revanche et qui mettait tous ses espoirs d'avenir dans l'idée que la France se débarasserait de l'étreinte russe, et Caillaux, qui était justement l'homme qu'il aurait fallu pour faire dans ce sens une politique ferme et nette. C'est même dans la bouche de Jaurès que le député allemand place cette dernière appréciation. »

Ces propos d'un homme qui ne se contrôle pas assez, qui ne résiste pas au besoin de déverser le trop-plein de ses ressentiments, furent rapportés au Ministre d'Allemagne et l'induisirent à croire et à faire savoir à son gouvernement que Caillaux mécontent, irrité devait être ménagé à toutes fins utiles (1). Cette assurance, qui se dégageait des rapports de Minotto, qu'éventuellement on pouvait compter sur Caillaux pour imprimer à la politique de guerre de la France un autre cours que celui de l'Union sacrée, et le souvenir des relations qu'il avait eues avec Caillaux pendant sa mission à Paris, surtout en 1911, portèrent Lancken (2), personnage dont il sera souvent parlé dans ce livre, à faire auprès de Caillaux d'autres tentatives d'approche en 1915 et 1916. Il eut recours d'abord aux services du Hongrois Lipscher qui avait rendu des services à Caillaux pendant le procès de juillet 1914. Ensuite, quand Lipscher eut été éconduit, après qu'une de ses lettres eût été décachetée par la censure militaire, entra en scène un certain Marx, banquier à Mannheim, « spécialiste en valeurs non cotées », donc homme de bas trafic. Cet individu, qui tenait en Suisse une caisse d'espionnage, avait dépêché à Paris un émissaire qui, en février 1916, se présenta chez Caillaux et lui remit l'offre écrite de Marx de prendre la suite de Lipscher.

Caillaux, qui n'avait pas porté à la connaissance des autorités françaises, en 1915, l'injurieuse proposition que lui avait faite Minotto de lui obtenir du ministre d'Allemagne au Brésil une recommandation pour les commandants des croiseurs allemands, proposition, a-t-il à peu près dit, où il n'avait vu que la hâblerie d'un jeune homme qui veut se donner de l'importance ; Caillaux garda aussi le secret et sur les lettres de Lipscher et

---

(1) D'où la consigne donnée à la presse allemande de ne pas parler de Caillaux qui, d'ailleurs, s'était plaint à Minotto que cette presse, en le louant depuis l'ouverture des hostilités, l'eût compromis (allusion à un article de la *Neue-Freie-Press* de Vienne).

(2) Lancken était chef de l'Agence politique établie auprès du gouvernement militaire de Belgique pendant la guerre.

sur la présence, à Paris, d'une femme que cet individu lui avait envoyée; enfin il ne révéla pas la visite que lui avait faite l'émissaire du « banquier en valeurs non cotées » Marx (de Mannheim). La discrétion qu'il observa sur ces démarches de l'ennemi, démarches si offensantes pour un Français, fut un des griefs que la Cour de justice retint contre lui (1). S'il en avait agi autrement; s'il avait dénoncé l'offre de Marx, — pour ne parler que de celle-là —; si, ayant averti le président du Conseil, il avait permis à la police de jeter un coup de filet dans tous les hôtels de Paris; si, ayant signalé la présence en France d'un agent de l'ennemi, il avait fait donner l'ordre dans les gares-frontière de retenir tous les voyageurs quels qu'ils fussent, peut-être son visiteur eût-il été arrêté. Malgré tout, aurait-il échappé? Caillaux, l'ayant dénoncé et fait tout son possible pour que la justice s'en saisisse, aurait donné une preuve indiscutable que les Français, qui lui prêtaient de mauvaises arrière-pensées, le calomniaient et il aurait, du même coup, signifié à Lancken et à ses patrons que leurs outrageants espoirs étaient mal fondés, que tout cheminement vers lui devait cesser.

Mais Caillaux négligea l'occasion qui s'offrait à lui, en février 1916, de faire tomber les préventions qui existaient contre lui chez beaucoup de Français qui n'étaient pas, eux, ses ennemis personnels et qui pensaient que dans l'Union sacrée il y avait place pour tous les hommes de bonne volonté, quel que fût leur passé.

De cette discrétion, si malencontreusement gardée par Caillaux sur les avances qu'ils lui faisaient, les ennemis conclurent que le président du Conseil de l'année

---

(1) « Attendu que Caillaux n'a pas cru devoir avertir les autorités françaises des lettres en langage conventionnel que Lipscher, devenu l'agent du baron de Lancken, lui avait adressées en 1915... attendu qu'il n'a pas davantage fait connaître deux notes émanant de Marx (de Mannheim) qui lui furent remises à son domicile par un visiteur qu'il déclare inconnu de lui, alors qu'il résultait de cette communication une offre certaine de l'ennemi... pour ces motifs, etc. »

(Arrêt de la Cour de Justice, 23 avril 1920.)

d'Agadir leur demeurerait toujours accessible. S'il ne saisissait pas les fils de communication jetés entre eux et lui, du moins il ne les coupait pas. Avec lui, la conversation pourrait donc toujours être reprise. Comme Caillaux l'a dit : « Les Allemands crurent qu'il voudrait être le chef d'un parti de la paix. »

Dans cette croyance, ils devaient écouter avec faveur les aventuriers, les intrigants qui se présentaient à eux comme les amis de Caillaux, comme les hommes de sa politique de paix et qui leur demandaient de l'argent pour soutenir cette politique.

Il est à remarquer que chacune des tentatives faites pour aborder Caillaux est suivie de quelque tractation criminelle entre des Français indignes et les agents du gouvernement allemand. La tentative Minotto est de décembre 1914. Au commencement de 1915, Alphonse Lenoir entre en négociation avec le Suisse Schœller pour l'achat du *Journal* (1). Les négociations se poursuivent parallèlement à la mission Lipscher et aboutissent, en août, après la mort de Lenoir père, au versement à Desouches et Lenoir fils des 10 millions de Schœller. Nous ne voulons pas insinuer que Lenoir ait agi avec un mandat de Caillaux. Nous n'avons pas le droit de porter une accusation que n'a pas retenue la justice sans complaisance de Bouchardon et de Pérès (2). Mais, sans que Caillaux le sût, Lenoir ne s'autorisa-t-il pas de son nom? Lenoir n'était qu'un courtier de publicité sur lequel Lancken avait donné des renseignements

---

(1) A Bordeaux, au mois de novembre 1914, un confrère de Lenoir qui avait avec lui des rapports d'affaires disait : « Nous allons acheter le *Journal*. » L'idée de cette acquisition remonte donc au deuxième ou au troisième mois de la guerre.

(2) Ces livres ne sont ni des réquisitoires ni des plaidoiries, ce sont des récits dans lesquels nous ne faisons état que de faits dont la réalité est établie. Quand, comme dans ce chapitre, nous rapprochons certains faits les uns des autres pour montrer les rapports que l'on peut apercevoir entre eux, nous le faisons avec toutes les réserves qui doivent accompagner les conclusions auxquelles conduit le raisonnement. Nous ne prétendons pas que ces conclusions puissent s'imposer comme des vérités démontrées, car dans toute déduction, si serrée qu'on se soit efforcé de la faire, il y a encore une part d'incertitude.

assez vagues et en somme plutôt mauvais (1). Mais Lancken avait dit qu'à sa connaissance « Lenoir avait été employé contre de Selves par Caillaux en 1911 et que Caillaux lui avait donné beaucoup à gagner ».

Il l'avait donc présenté comme « un homme à Caillaux ». Et cette recommandation au commencement de 1915, après les rapports de Minotto, rapports qu'avait transmis Luxburg, ministre allemand à Rio, est fort bonne auprès de Jagow. Lenoir ne connaît certainement pas ces particularités, mais quand, — annoncé, introduit par qui? — il va ou envoie demander 10 millions au Suisse Schöeller, homme de paille du comité des industriels rhénans, il lui faut une caution. A lui qui n'est ni homme politique, ni journaliste réputé, à lui qui n'a pas de prise directe sur l'opinion, on ne donnerait pas une si grosse somme, ni même beaucoup moins. Mais s'il dit : « c'est pour défendre la politique de Caillaux », voilà l'intérêt des Allemands éveillé. Caillaux, — les instructions n'ont pas fait, sur ce point, la preuve contraire, — ignore que Lenoir le compromet, mais Lenoir, pour obtenir ce qu'il recherche, est obligé de compromettre Caillaux, Caillaux dont les Allemands espèrent qu'il va fonder « un parti de la paix ». Ils promettent donc leur argent et ils le verseront après la mort de Lenoir, à qui? Au fils de Lenoir, à un jeune homme qui leur offre encore moins de garanties que son père, car le père est tout de même un homme d'affaires répandu dans les milieux influents de la politique tandis que le fils n'est répandu que dans les bars et dans les fumeries d'opium. Il faut donc que dans Lenoir père et fils les Allemands n'aient vu que des prête-noms. Les deux individus ont fait croire qu'ils représentaient Caillaux, trop grand personnage pour mettre lui-même la main dans une tractation aussi coupable que celle à laquelle ils n'ont pas, eux, honte de se livrer, car il y a une commission à toucher. Qu'ils

---

(1) Voir la dépêche de Lancken à Jagow au chapitre VIII.

soient les émissaires de Caillaux, on le croit facilement à Berlin, car on y est sous l'impression des souvenirs de 1911 et des rapports de Minotto.

Mais la brouille s'est bien vite mise entre Pierre Lenoir et Charles Humbert qui, intimidant Letellier et Desouches et Lenoir, s'est fait adjuger la direction du *Journal*. Charles Humbert cherche un commanditaire pour remplacer ceux qui auraient voulu l'évincer et qu'il évince. Voici Bolo Pacha. Il s'en va en Amérique, en mars 1916, pour y chercher les millions qu'en décembre 1915 il s'était engagé à verser à la famille Lenoir. Bolo est l'ami de Caillaux qui le croit puissamment riche, alors que la fortune qu'il tient de sa femme est déjà presque entièrement dépensée et qu'il ne soutient plus sa façade de grand manieur d'argent que grâce à une escroquerie heureuse, commise au détriment des Allemands, en Suisse, en 1915.

Bolo doit jouer le même jeu que Lenoir. Il ne vaut pas 10 millions, même doublé comme il l'est de Charles Humbert. S'il veut extorquer à l'ennemi cette grosse somme, il faut qu'il mette en avant, — avec ou sans autorisation, — le nom d'un homme très considérable.

Mais en dehors de l'Union sacrée, il n'y a d'homme considérable que Caillaux. Si Bolo prononce un nom, ce ne peut être que celui de Caillaux. Avec les autres, rien à faire. On est en mars 1916. Marx (de Mannheim) vient d'envoyer son émissaire en visite chez Caillaux et, Caillaux n'ayant pas révélé qu'un agent de l'ennemi est en France, on est porté à croire à Berlin que celui en qui on voit le futur chef du « parti de la paix » n'a pas voulu rompre ; les gens de Berlin, croyant ce qu'ils espèrent, jugent sur les apparences que si Caillaux n'a pas répondu tout de suite à l'invite de Marx il a pourtant, en ne dénonçant pas son visiteur, laissé subsister l'espoir qu'il y répondrait plus tard, quand les circonstances lui paraîtraient favorables. Bolo obtient donc ses millions qui ne peuvent pas lui avoir été donnés pour prix de ses seuls services, pour prix même des services qu'il aurait pu promettre de faire rendre par

Charles Humbert, car Charles Humbert, s'il a une grosse voix, n'a pas une telle influence que l'on puisse la payer aussi cher. L'Allemagne n'a pas cherché à acheter *le Journal* seulement et son directeur apparent, ce qu'elle a voulu acheter c'est l'autorité d'un grand personnage dont ce journal serait l'instrument. Or, cette définition « grand personnage » ne peut pas s'appliquer à Charles Humbert. Au-dessus de Charles Humbert qui est en enseigne, il y a quelqu'un du nom duquel on s'est servi, du nom duquel on a abusé. Qu'on se souvienne de la dépêche de Jagow à Bernstoff : « Si vous demandez 10 millions pour travailler la Russie, c'est trop peu, si vous les demandez pour travailler l'Italie, c'est trop. » Bernstoff a répondu que c'était pour la France. Le crédit demandé par Bolo lui est donc ouvert; et Bernstoff de télégraphier : « Ne commentez pas les changements qui pourront se produire dans la constellation politique de la France. » C'est donc que Bolo a parlé de changements probables.

Mais l'entrée dans un ministère de Charles Humbert ne serait pas un de ces changements sur lesquels il faudrait se taire en attendant qu'ils eussent produit de grandes conséquences. Charles Humbert peut tout au plus devenir sous-secrétaire d'État aux munitions. La « Constellation politique de la France » en serait-elle bouleversée ? Paradoxe !

Certainement Bolo a annoncé d'autres événements que cette promotion d'un capitaine de territoriale à la direction d'un ministère. Il a dû dire que si on lui mettait en mains des moyens, d'agir sur l'opinion, il pourrait, de son action, résulter l'arrivée au pouvoir d'un homme qui représente une autre politique que la politique de guerre jusqu'à la défaite complète de l'Allemagne, une autre politique que celle de Poincaré, de Viviani, de Briand, de Ribot, de Clemenceau. Voilà qui serait un changement dans la constellation politique de la France; et c'est ce changement que les journaux allemands devront commenter avec prudence pour ne pas ternir l'éclat des nouvelles étoiles.

Ainsi, il y a deux versements de sommes énormes, faits par l'Allemagne, et ces versements ont été effectués peu après les démarches, faites auprès de lui, que Caillaux a eu le malheur de ne pas faire connaître au Gouvernement français.

Dans un autre cas on peut encore apercevoir un rapport entre l'intrigue allemande qui obsède Caillaux et la construction de la machine de guerre intérieure. C'est au printemps de l'année 1916, après la réussite du gros coup de Bolo.

L'émissaire de Marx (de Mannheim) était venu à Paris en février 1916. Marx était depuis longtemps en rapports, dans le conseil d'administration d'une affaire de casino, avec un nommé Duval, qui devait, en 1917, terminer sa carrière sous un feu de peloton à Vincennes. Duval avait pu se faire donner en 1915 plusieurs missions de contre-espionnage en Suisse et il avait rapporté de chacun de ses voyages des rapports terrifiants sur les inépuisables ressources militaires et alimentaires de l'Allemagne. Que l'ennemi cherchât à nous donner le change, c'était de bonne guerre ; mais il fallait qu'il jugeât nos hommes d'État bien impressionnables et même bien naïfs, puisqu'il prétendait les émouvoir avec les rapports d'un bas agent, d'un individu qui passait par les escaliers de service, et qui ne pouvait que répéter, sans les contrôler, les dires des Allemands avec lesquels il s'était fait autoriser à prendre contact. Les éléments de ces rapports, qu'il mettait en valeur d'une plume experte, Duval les recevait certainement de « son collègue de Conseil d'administration », le banquier Marx, lequel devait les tenir du baron de Romberg, ministre allemand à Berne (1).

Il serait contraire à toute vraisemblance que Duval, en rapports avec ce « financier » payeur d'espions, ne lui eût pas proposé « la grosse affaire ».

---

(1) Le condamné Marion, complice de Duval, a dit dans une demande en revision de son procès, que Duval était en rapports directs avec Romberg.



Duval, qui peut-être ne connaissait pas encore Almereyda, avait pour ami un certain Marion, homme d'affaires véreux qui, entre autres professions, exerçait celle de courtier de publicité pour les fabricants d'alcool. Ces industriels trouvaient contraire à tous les immortels principes qu'on eût interdit pendant la guerre la consommation de leurs produits et ils avaient chargé Marion de faire campagne pour eux. Qui se ressemble s'assemble. Marion avait porté l'argent des marchands d'alcool au *Bonnet rouge*.

Duval, par l'ami Marion, avait été renseigné, — s'il ne l'était déjà, — sur Almereyda et sur les rapports, antérieurs à la guerre, qui existaient entre cet individu et Caillaux. La grosse affaire était trouvée. Il proposera à Marx, probablement avec l'assentiment d'Almereyda, de commanditer « le journal de Caillaux », de capter l'influence qu'Almereyda se vante d'exercer sur Caillaux; enfin, ce qui pourrait être d'un grand intérêt, de s'assurer, par-dessus le marché, les services d'un chef de bande capable de mettre à l'occasion du monde dans la rue, car Almereyda est homme de main. Ce sont vraiment là de bonnes acquisitions à faire. Marx, avant de conclure, veut s'informer.

Il envoie à Paris l'homme mystérieux qui fera visite à Caillaux, mais qui ne devra pas manquer d'examiner de près l'affaire Almereyda-Duval, l'affaire du *Bonnet rouge*. Son émissaire, s'il ne lui arrive pas quelque accident, — l'accident qui aurait pu se produire par une dénonciation de Caillaux, — pourra circuler en toute quiétude et faire tranquillement ses affaires à Paris.

En effet, le nom de Marx lui assure une haute protection, celle de Leymarie, chef du cabinet de Malvy, car Leymarie estimait hautement le financier « de valeurs non cotées ». Céliér, directeur du Mouvement général des fonds en 1916 et 1917, en a témoigné devant la Cour de justice (1).

---

(1) Affaire Caillaux. — Procédure générale. — Rapport page 232.

En avril ou en mai 1916, une feuille pour laquelle tous les moyens étaient bons pour se faire une clientèle, s'était mise à exciter à la grève le personnel féminin, très nombreux alors, au ministère des Finances. Célier, inquiet par cette agitation, s'en était allé trouver Leymarie et lui avait demandé de faire interdire par la censure la continuation d'une campagne dangereuse. Il s'était entendu répondre « que cette campagne s'accordait avec la politique du moment, et qu'il la voyait, lui, Leymarie, sans déplaisir ».

Célier, ne comprenant pas comment l'excitation au désordre pouvait être compatible devant l'ennemi avec la politique du chef de cabinet du ministre de l'Intérieur et comment un si haut fonctionnaire pouvait s'en réjouir, évita par la suite les rencontres avec un personnage aux desseins trop énigmatiques. Leymarie sentit qu'il avait laissé une mauvaise impression et, plus d'un an après, ou croyant que cette impression n'avait pas persisté, ou voulant l'effacer, il se fit, par un ami commun, inviter à un déjeuner auquel furent conviés Célier et deux autres personnes. Le prétexte était de fêter la nomination de Leymarie au poste de directeur de la Sûreté générale.

Le rapport précité de la Commission d'instruction de la Cour de justice résume ainsi les propos que tint Leymarie pendant le déjeuner :

« Il parla (Leymarie) du chèque Duval qu'il avait fait rendre (1) et assura qu'il avait agi avec beaucoup d'habileté dans cette affaire. Puis il nous parla de Marx (de Mannheim) et voulut nous faire dire (à Célier et à un de ses collègues des Finances) que c'était un grand financier... Il parut vexé que nous n'ayons pas de Marx une impression plus favorable et il nous déclara qu'il le tenait pour un homme remarquable.

« Il avait eu l'occasion d'entrer directement en rapports avec lui parce qu'il (Marx) avait un beau-frère fonctionnaire et faisant partie des relations personnelles de Leymarie. Il ajouta que lui,

---

(1) Le chèque avait été saisi vers le 15 mai. La restitution en avait été faite le 27 mai 1917. Leymarie avait remplacé Hudelo « par intérim » à la Sûreté générale, le 4 juin. Le déjeuner se place donc dans la première quinzaine de juin; peut-être même n'eut-il lieu qu'après la séance du 8 juillet, où Ribot avait annoncé la saisie du chèque.

Leymarie, avait facilité à ce beau-frère des voyages en Suisse qui lui avaient permis de voir longuement Marx et qu'il avait suivi avec un grand intérêt les propos rapportés de ces entretiens. »

Par cette confiance surprenante de Leymarie à Céliér, qu'explique peut-être « la chaleur communicative des festins », on comprend que, à moins que Caillaux n'eût fait un éclat, l'homme de Marx ne courait pas grand danger à Paris. A distance, il était sous l'égide de son patron, « homme remarquable », à qui Leymarie n'aurait sans doute voulu causer nulle peine, même légère.

L'Allemagne qui cherchait à circonvenir Caillaux par Marx avait donc par ce Marx et son admirateur Leymarie des intelligences au ministère de l'Intérieur. Il est digne de remarquer :

1<sup>o</sup> Que l'excitation à la grève est adressée au personnel des Finances, deux mois environ après que l'homme de Marx est venu faire ses affaires à Paris; que ces excitations n'ont pu se produire qu'avec l'approbation de la censure politique laquelle était distincte de la censure militaire et de la censure diplomatique;

2<sup>o</sup> Que Duval, deux mois environ après le voyage de l'homme de Marx, entre au *Bonnet rouge* comme administrateur, et aussi comme rédacteur, sous le pseudonyme de « Monsieur Badin ».

Et, de ces deux remarques, on doit conclure que l'homme de Marx n'avait pas perdu son temps, et que l'emploi de son temps n'avait pas été sans avantage pour Almereyda qui avait enfin trouvé un client sérieux.

Longtemps avant l'entrée de Duval au *Bonnet rouge* et au temps où Almereyda vivait seulement des subsides de Malvy et des sommes qu'il pouvait extorquer çà et là, à titre de commission sur des marchés de la guerre, ou pour vente de sursis et d'affectations de militaires à des postes où il n'éclatait pas d'obus, en juin 1915, on l'avait vu entamer une étrange campagne.

Pendant la première année de la guerre, Almereyda avait fait le patriote. Son journal observait tant bien que mal les consignes de la censure et s'abstenait de polé-

miques personnelles. Il pouvait dire qu'il respectait l'Union sacrée. Mais l'Union sacrée, le faisceau de toutes les énergies françaises, c'est ce que l'Allemagne veut rompre. Elle avait espéré que nous serions désunis et, au contraire, les anciens adversaires se sont rapprochés à l'arrière, comme les soldats dans les tranchées, nul ne recherchant ce que l'autre avait fait avant août 1914. Aussi longtemps que durerait cette amnistie que les Français s'étaient accordée les uns aux autres, il n'y aurait pas chance de les voir retourner au gouvernement des partis. Or, l'Allemagne désirait ardemment que nous revinssions à ces gouvernements qui nous désuniraient. Si, comme elle se le figurait, par l'interprétation qu'elle donnait à des propos de table qu'on lui rapportait plus ou moins bien ou d'après les dires des Lenoir, des Bolo et des Duval, il y avait en France un homme qui rêvât de fonder « un parti de la paix », il fallait, pour lui frayer les voies, restaurer chez nous le régime des cabinets de majorité politique contre lesquels se formerait une opposition politique. Dans un parlement ainsi coupé en deux, on se serait disputé pour le partage des portefeuilles entre les groupes et on aurait moins pensé à la guerre. Peut-être l'aurait-on faite avec moins de résolution. Une victoire allemande sur le front ou seulement l'échec relatif d'une offensive française se produisant, alors le « parti de la paix » aurait pu se dévoiler et, dans un pays découragé, apparaître comme le parti du salut public.

Les royalistes de *l'Action française*, comme les militants des autres partis, avaient, depuis août 1914, recommandé à leurs partisans et observé eux-mêmes la trêve de la patrie en danger. Tous les hommes que Poincaré avait appelés aux affaires, ils les avaient soutenus, même ceux, comme Briand, qu'ils avaient injustement méconnus « au temps où les Français ne s'aimaient pas ».

Mais, avec plus de vigilance inquiète que beaucoup d'autres, ils guettaient les manœuvres de l'ennemi à l'intérieur. Léon Daudet avait publié en 1913 sur l'organisation de l'espionnage avant la guerre des révélations auxquelles on n'avait prêté toute l'attention qu'elles

méritaient qu'après que les événements les eurent, en grande partie, vérifiées. L'auteur de ces avertissements resté en méfiance contre l'action invisible de l'ennemi avait pris figure d'un préfet de police à côté.

De toutes parts : du public, des bureaux de la police, des ministères et des bureaux de renseignements de l'État-Major, il recevait certainement des informations.

C'est contre ce chasseur d'espions et son collaborateur, Charles Maurras, qu'Almeryda, à la surprise générale, put entamer en juin 1915 une polémique outrageante.

Pendant les dix premiers mois de la guerre, il y avait bien eu quelques prises entre *le Bonnet rouge*, que Malvy subventionnait sur les fonds secrets, et *l'Action française* qui ne cachait pas qu'elle se défiait de Malvy et qui, chaque fois que la censure la laissait dire, exprimait son aversion pour Caillaux. Mais ç'avait été chaque fois des engagements de peu de durée, la censure témoin de ces duels ayant vite séparé les combattants. Au mois de juin 1915, Almeryda ouvrit dans son journal une rubrique : *les Serviteurs de l'ennemi*, et il se mit à y dénoncer Charles Maurras et Daudet comme des agents du ministère allemand des affaires étrangères. Des attaques personnelles contre les deux écrivains accompagnaient cette absurde accusation. Ces attaques, ils pouvaient eux-mêmes ne pas en être affectés, — étant des hommes publics, — mais elles n'étaient pas sans causer de l'émotion autour d'eux, car Almeryda, ou l'un des siens, prenait soin d'envoyer, sous pli fermé, aux proches parents de ses adversaires, les numéros du journal qui contenaient ses calomnieuses inventions. Il y eut ainsi dans *le Bonnet rouge* plus de 80 articles diffamatoires que *l'Action française* ne laissa pas sans ripostes. Comme la consigne avait été jusque-là de ne laisser les journaux batailler entre eux qu'avec modération, l'agression d'Almeryda ne put se produire qu'avec l'autorisation de Malvy, chef de la censure politique, et c'est aussi avec le visa de cette censure que furent publiées les ripostes de Daudet et de Maurras.

Pourquoi donc Malvy toléra-t-il, encouragea-t-il même,

de la part de son pensionnaire Almereyda, cette infraction aux sages prescriptions qui, depuis la déclaration de la guerre, avaient été données à la presse? N'y a-t-il pas un rapport à établir entre les tentatives d'approches auprès de Caillaux auxquelles se livre Lipscher, sur mandat de Lancken et l'attaque dirigée par le *Bonnet rouge* contre l'*Action française*?

Malvy a auprès de lui Leymarie, l'homme qui, un an plus tard, devait dire à Céliér que les grèves étaient de son goût. Type de vieil étudiant plus assidu au jeu de manille qu'aux cours de la Faculté, type encore du fruit sec pour qui il n'y a d'autre métier que la politique, car ce métier-là, où on ne peut exceller sans une grande supériorité, les plus ignorants, les plus médiocres peuvent aussi l'exercer, Malvy, politicien de comités, débraillé, entouré de camaraderies avilissantes (il tutoyait Almereyda), accessible à tous les intrigants et à toutes les intrigantes (1), Malvy noctambule, paresseux, était sous l'influence de son chef de cabinet Leymarie, homme de moralité complaisante et grand abatteur de travail.

Par Duval, à qui il faisait donner des passeports, et par le beau-frère de Marx, Leymarie avait des communications avec ce Marx. Peut-être Leymarie a-t-il été dupe des informations que Marx lui a fait parvenir. Peut-être croit-il à l'impossibilité de vaincre et à la nécessité d'en arriver au ministère de la paix, qui ne peut sortir que des ruines de l'Union sacrée. Malvy et Leymarie qui tiennent les ciseaux de la censure politique laissent donc, en juin 1915, réveiller dans la presse les vieilles querelles que l'invasion avait assoupies? N'espèrent-ils pas que des journaux, ces disputes se propageront dans l'assemblée, et que le cabinet de majorité pourra se substituer au cabinet d'unanimité française que Poincaré a formé? Dans cette substitution, rien à perdre pour Malvy, car

---

(1) Sous le ministère Painlevé, en 1917, la veille de l'exécution de Mata-Hari, un ministre exprima sa répugnance à voir fusiller une femme. Un de ses collègues, d'une grande autorité, coupa court à toute discussion en disant : « La gracier ! C'est impossible. On dirait que nous payons une dette de Malvy. »

si on forme un ministère « de gauche », il est certain d'en être, lui, le ministre de l'Intérieur, qui a présidé aux élections « de gauche » de 1914.

Sur les intentions des hommes, on ne peut former que des conjectures toujours hasardeuses. Mais, inexplicable, le fait subsiste bien troublant. Au milieu de 1915, entre les deux batailles de Champagne, et au moment où Lipscher cherche à s'approcher de Caillaux, et où Lenoir va acheter *le Journal*, Malvy fait faire (car ne l'arrêtant pas, il la fait bien faire) une polémique qui ne peut avoir d'autre résultat que le refroidissement de la cordialité entre les Français de l'intérieur.

Dans une autre circonstance critique, où nous avons besoin de toute notre tranquillité intérieure, Malvy eut encore une étrange défaillance d'autorité. En février et en mars 1916, c'est-à-dire pendant la première phase de la bataille de Verdun, après que l'émissaire de Marx de Mannheim fut venu ou pendant qu'il était à Paris, quand Bolo enfin était en Amérique, pour y chercher les fonds d'acquisition du *Journal*, des rumeurs odieuses furent mises en circulation par des colporteurs mystérieux : « c'était les prêtres, c'était les réactionnaires, les riches qui avaient voulu la guerre et qui en imposaient la continuation, « tout en ne la faisant pas eux-mêmes ». La censure de Malvy crut devoir permettre à certains journaux de propager ces calomnies. Dans les premiers jours de mars, un journal considérable qui, malgré le patriotisme de ses rédacteurs, pouvait ne pas avoir pour le gouvernement d'Union sacrée une vive dilection, car il exerçait sur eux moins d'influence qu'il n'en aurait eu sur des gouvernements de parti, *la Dépêche de Toulouse* publiait « une lettre du front » où se lisait cette phrase : « Je mets au défi n'importe quel poilu (mais un vrai alors), de dire qu'il a vu monter la garde aux tranchées à un curé ou à un millionnaire. »

Il y avait là une excitation, fondée sur un détestable mensonge, à la haine et au mépris des Français les uns pour les autres. La censure lui avait donné son visa. Elle le donna aussi à un article où un écrivain, mort

depuis, dénonçait encore dans *la Dépêche de Toulouse* « un complot infâme, tramé par certains cléricaux et quelques fous ». Aucun fait n'était apporté à l'appui de cette accusation. Sommé de donner ses preuves, l'auteur, qui était un homme honorable, patriote éprouvé, balbutia une rétractation, disant qu'il était catholique lui-même. En un autre temps, il aurait pu mieux s'expliquer, mais il ne le voulut pas ou on ne le lui permit pas ; car, si sous une accusation difficile à prouver il avait mis des noms propres, il aurait fait — et au profit de qui donc ? — un grand scandale. Il eut donc raison de s'imposer le silence, ou on eut raison de le lui imposer. Mais pourquoi, puisqu'on ne voulait pas que le pays fût troublé, laissait-on libre cours à des insinuations si troublantes ? Malvy qui laissait ces bruits monter de la rue dans les colonnes des journaux leur donnait encore de la consistance, en se faisant louer par *le Bonnet rouge* « de la rigueur avec laquelle il sévissait contre les propagandistes de fausses nouvelles ».

Le 9 mars 1916, un collaborateur d'Almeryda écrivait : « M. Malvy, une fois de plus, a bien mérité de la patrie. » Pour être ainsi logé de son vivant au Panthéon, il fallait que le ministre eût coupé la voie à de bien coupables entreprises. Comme on ne précisait pas ces entreprises, les imaginations se créaient des fantômes. On ne soupçonnait pas encore l'organisation de guerre d'appui qu'avait faite l'Allemagne, organisation dont la diffusion des mauvais bruits était certainement un premier ouvrage ; mais dans l'incertitude où l'on était de la provenance de ces bruits, on s'inquiéta à tel point que Briand crut nécessaire de rassurer l'opinion (1).

---

(1) Le 17 mars 1916, les journaux publiaient cette note :

- *Propos perfides.* — On nous communique la note suivante :
- Une délégation du groupe de la Fédération républicaine, présidée par M. Paul Beauregard, a été reçue par M. Briand.
- Le groupe, ému de la campagne inspirée par l'ennemi et qui tend à représenter certaines catégories de Français comme les auteurs de la guerre, a exposé cette situation au président du Conseil.
- M. Briand a répondu que les citoyens de toutes les catégories ont admirablement accompli leur devoir de Français et que si vraiment des



En 1915 et 1916, l'Allemagne a donc acheté en France des journaux. Elle a depuis très longtemps, bien avant la guerre, Judet qui est à *l'Eclair*, elle a *le Bonnet rouge* et Almereyda, elle a par Lenoir, puis par Bolo, *le Journal*, — du moins elle croit l'avoir et peut-être se trompe-t-elle, car Charles Humbert, s'il sait d'où vient l'argent, l'a sans doute accepté avec l'arrière-pensée de ne pas tenir la condition des deux marchés successifs dont il a fait l'objet. Elle a des députés, peut-être déjà Turmel et certainement Paul Meunier, si, comme il en est accusé, il s'est rencontré en mai 1916 avec Von Romberg, ministre de l'Empire à Berne (1).

---

propos perfides tels que ceux qu'on lui signalait avaient été tenus en vue de semer la division entre Français, ils constitueraient des calomnies aussi ridicules que méprisables que le gouvernement de la République serait unanime à réprover. »

(1) Accusé, de complicité avec Judet, du crime d'intelligence avec l'ennemi, Paul Meunier, au lieu de courir au débat contradictoire où éclaterait son innocence, n'a pas cessé, depuis le mois de novembre 1919, de retarder la marche de l'instruction. Il commença par refuser de répondre au rapporteur du 3<sup>e</sup> Conseil de guerre, dont il déclina la compétence. Quand, après plusieurs mois, la Cour de cassation l'eut renvoyé devant la justice civile, il recourut à un autre moyen dilatoire, Un témoin affirme qu'il l'a vu en conversation avec Von Romberg, ministre d'Allemagne à Berne. Chaque fois que ce témoin qui habite en Suisse vient à Paris, Paul Meunier présente au juge une demande de mise en liberté provisoire. Après le rejet de cette demande, il en appelle à la chambre des mises en accusation et contre l'arrêt de cette chambre qui lui est toujours défavorable, — ce qui donne à penser que les présomptions de sa culpabilité sont graves, — il se pourvoit en cassation. Le juge d'instruction, obligé de se dessaisir de son dossier pour le communiquer aux juridictions supérieures, se voit obligé de surseoir à tout interrogatoire, à toute confrontation. Va-t-il pouvoir reprendre son instruction quand la Cour de cassation aura mis à néant le pourvoi formé par Paul Meunier? Non. Car Paul Meunier, aussitôt que le dossier aura été rapporté dans le cabinet du juge, demandera à nouveau sa mise en liberté provisoire et tout sera à refaire. Cette procédure montre un homme qui connaît les sentiers de la chicane, mais elle ne montre pas un homme très pressé de se laver de la plus infamante des accusations.

En retardant l'heure de s'expliquer, Paul Meunier crée contre lui-même un préjugé défavorable. On peut en dire autant d'Ernest Judet. Pendant le ministère Clemenceau, il ne rentra pas en France « parce que Poincaré et Clemenceau lui en voulaient ». Depuis le départ de Clemenceau, Judet a trouvé une autre raison pour se dérober. Il poursuit en diffamation devant les tribunaux suisses le témoin qui les accuse, lui et Paul Meunier. Ce témoin, c'est une femme qui est en instance de divorce contre son mari. Ce mari, et Judet, et Paul Meunier, prétendent que l'accusation d'espionnage portée contre eux par M<sup>me</sup> X... est l'invention mensongère

Elle n'a pas Caillaux, comme elle a ces vils scélérats car Caillaux n'est pas à vendre (1). Sa fortune et surtout les « concours » qui se sont offerts à lui dès sa première montée au pouvoir, quand on eut vu qu'il n'y était pas qu'un passant, ont fait de lui un acheteur non un vendeur sur le marché des consciences. Il sait, parce qu'il l'éprouve, le mépris de l'homme qui paie certains services pour celui qui les vend. Même s'il était besogneux, il serait trop orgueilleux et trop intelligent pour se placer, en mercenaire, dans la dégradante servitude de ceux avec lesquels il croit bien que tôt ou tard il aura à débattre. Comme il aspire à jouer le rôle final dans le drame de la guerre, il ne voudrait pas qu'entre deux portes, un Lancken pût lui dire : « Nous vous avons payé. » Il se tient donc en dehors de tous les ignobles trafics auxquels se livrent des individus qui, pour son malheur, trouvent chez lui un accueil familier, et qui, pour faire mettre leur trahison à plus haut prix, font étalage chez l'ennemi de cette familiarité.

Si l'Allemagne ne tient pas Caillaux par un lien honteux, elle se flatte néanmoins de l'avoir. L'ambition et le dépit qui le rongent d'être éloigné de la scène des grands événements qui transforment le monde le lui donneront. Ne le lui ont-ils pas déjà donné ? Ne louvoie-t-il pas entre les patriotes à la résolution farouche qui ne se reposeront que dans la victoire, quoi qu'elle doive coûter, et les autres, ceux qui accepteraient le repos dans la capitulation ? Il soutient de ses votes publics, de ses discours à ses électeurs, les ministres de Poincaré, les « jusqu'au bout » et il est au rond-point où conduisent toutes les avenues sur lesquelles se traînent, encadrés, sans le savoir, par les agents de l'ennemi, les idéologues de l'humanitarisme et de l'internationa-

---

d'une femme en colère. Si M<sup>me</sup> X... ment, on se demande pourquoi Paul Meunier et Judet ne se sont pas empressés d'aller la convaincre d'imposture dans le cabinet du juge.

(1) L'expert Doyen a constaté que Caillaux ne possédait que son patrimoine et l'accusation a déclaré que son intégrité n'était pas en question.

lisme, les découragés, les résignés à tout, ceux enfin qu'on est en droit d'appeler « les défaitistes », car la victoire fut pour eux un « boulet », car, seule, la défaite pouvait leur faire espérer, après la guerre étrangère qu'ils abhorraient, la guerre civile dans laquelle ils espéraient faire du butin. Caillaux, n'affirmant pas une politique contraire à celle de l'Union sacrée, et appuyant secrètement ceux qui voulaient rompre le pacte de concorde, jouait un double jeu qui avivait les défiances.

Sans doute, pensait-il, qu'en conservant cet équilibre entre le parti de la guerre à outrance et l'autre, il apparaîtrait un jour, après une bataille perdue ou indécise — Charleroi ou la Champagne — comme le chef de Gouvernement qui pourrait obtenir à la France les moins défavorables conditions ?

Ce calcul que les Allemands lui prêtèrent certainement, — lui-même en a convenu dans l'interrogatoire dont nous avons cité un extrait, — ce calcul, Caillaux aurait pu le faire sans encourir de reproche, car il est bon que dans un personnel politique il y ait des hommes adaptables à toutes les éventualités. Mais il aurait convenu que son dessein, s'il l'avait formé comme les apparences le laissaient croire, ne restât pas dans le champ des arrière-pensées; que ce dessein fût avoué comme le programme d'une politique et ne fût pas tenu secret comme l'objet d'une conspiration. En Angleterre, Lord Lansdowne (1), atterré par la mort de son fils, voulut la paix dès 1915; et il le dit. Caillaux, par de franches déclarations, dans les comités secrets, aurait pu être le Lansdowne français. Il ne le fut pas.

---

(1) Lord Lansdowne, ministre des Affaires Étrangères de 1895 à 1905; négociateur de l'Entente cordiale. Il avait fait partie de cette délégation du Parti Unioniste qui, avant même la violation de la Belgique, était allée demander à Asquith que l'Angleterre entrât dans la guerre.

## CHAPITRE II

### Merrheim et Lénine.

SOMMAIRE. — L'Allemagne, les socialistes et les syndicalistes. — Tentative de corrompre les socialistes italiens. — Mission du Suisse Greulich. — Il est éconduit. — Conférence de Zimmerwald. — Les socialistes italiens offrent de payer les frais des délégués français. — Refus des Français. — Composition de la Conférence de Zimmerwald. — Merrheim et Bourderon représentants du « Prolétariat » français. — Raisons de croire à leur bonne foi. — L'apostolique Bourderon. — Le raisonneur Merrheim. — Sa campagne contre le moral de l'armée après Zimmerwald. — Réveil en lui du sentiment national quand, en 1918, l'ennemi menace Paris. — Plus tard, il s'oppose à l'asservissement du syndicalisme français à la dictature de Lénine. — Récit qu'il fait de la Conférence de Zimmerwald. — Insolence de Lénine. — Conférence de Kienthal. — Les trois députés français qui s'y rendent. — Indignation en France. — Brizon apporte à la tribune le manifeste allemand contre la guerre. — Son attaque contre Poincaré. — Comités pour la propagande des idées de Zimmerwald. — Aucun grand chef socialiste ni syndicaliste, en dehors de Merrheim, n'y participe. — Raisons de croire qu'il y avait des agents allemands dans ces comités. — Le baron de Lancken semble avoir été tenu au courant du travail de ces comités.

A ces auxiliaires de sa politique au Parlement et dans la presse que l'on vient de voir, l'Allemagne a voulu donner un support populaire.

Par ses socialistes, elle a cherché à soulever contre la politique de défense nationale les organisations françaises du Parti socialiste et de la Confédération générale du travail. Ici, nous abordons la question de Zimmerwald.

En septembre 1915, sur la convocation des socialistes italiens, il se tint au village de Zimmerwald, en Suisse,

une conférence d'internationalistes. Un an auparavant, en septembre ou octobre 1914, les socialistes italiens, ayant manifesté leur volonté de voir leur pays garder la neutralité, s'étaient vu offrir 100.000 francs par une « Américaine inconnue » qui agissait au nom d'un « riche philanthrope », lui aussi anonyme. Ces deux personnages masqués avaient pris pour entremetteur un vieux socialiste suisse de race allemandique nommé Greulich, dont on a pu lire dans les journaux de son parti qu'il était un « militant vénérable ».

Les Italiens flairèrent dans cet homme de bien un commissionnaire allemand et le renvoyèrent avec ses 100.000 francs. Après une telle preuve d'honnêteté, on n'ose pas dire qu'en faisant leur invitation pour Zimmerwald, les socialistes d'Italie furent consciemment les instruments de l'Allemagne. Et cependant?..... Cependant, le programme proposé à la conférence, comme on le verra plus loin, cadrerait avec les intérêts allemands; cependant, les socialistes italiens tenaient tant à avoir des Français à leur réunion qu'après en avoir trouvé deux, ils leur offrirent un subside de 10.000 francs pour payer leurs frais de déplacement — offre qui ne fut pas acceptée (1). Comme les ouvriers italiens ne sont pas de très généreux cotisants; comme la caisse de leur parti n'est pas ordinairement très bien garnie, comme elle devait l'être moins encore après la déclaration de guerre à l'Autriche, la proposition faite aux Français laisse craindre que, par personne interposée, l'Allemagne y ait fait quelque versement (2).

A côté de ces Italiens, dont la connivence avec les agents de la propagande allemande demeure douteuse, on voit à Zimmerwald un Suisse, Grimm, de race allemandique comme « le vénérable Greulich », le Grimm

---

(1) C'est aux frais des fédérations des Métaux et du Tonneau que Merrheim et Bourderon allèrent à Zimmerwald.

(2) L'Italie avait déclaré la guerre à l'Autriche en avril 1915, mais elle ne devait rompre avec l'Allemagne qu'en août 1916. L'Allemagne était donc seule intéressée, en septembre 1915, au maintien de la neutralité italienne.

qui, dans l'été de 1917, devait se rendre à Pétrograd pour inciter Kérensky à faire la paix séparée (1); on voit deux Allemands, Ledebour et Hoffmann, de la fraction minoritaire de la Social-Démocratie; on voit les deux Français Merrheim et Bourderon; on voit enfin Lénine et deux de ses camarades.

Ces hommes firent-ils tous sciemment la besogne allemande? Pour les Français, il semble bien que, s'ils se fourvoyèrent en compagnie compromettante, ils n'y vinrent pas avec des calculs entachants pour leur honneur. L'un et l'autre, internationalistes, ils croyaient à leur mythe du Proletariat sans patrie (2) et ils persistaient à voir des camarades égarés par leurs maîtres capitalistes, dans ces prolétaires allemands, casqués, qui piétinaient si « joyeusement » la Belgique et le nord de la France. De Bourderon, figure presque touchante, tant elle reflète d'ingénuité et de sincérité, tout soupçon d'ignominie se détourne. C'est le vieux militant ouvrier idéaliste, apôtre de faubourg, prêcheur de révolution, mais à qui la révolution, si elle s'accomplit, ne profitera pas : un de ces hommes-escabeaux sur lesquels se haussent les habiles.

La personnalité de Merrheim est plus compliquée que celle de son compagnon de Zimmerwald. Il est raisonneur et Bourderon est sentimental. Les impulsions ne lui viennent pas du cœur, mais de l'esprit. La lecture de ses écrits le montre épris de réalité, aimant le fait, le chiffre; elle montre aussi une âme acide, remplie d'une passion froide qui n'a pas d'explosion décla-

---

(1) Cette traîtresse intrigue de Grimm causa un incident diplomatique. Grimm avait obtenu d'Hoffmann, chef du service des Affaires étrangères à Berne, la permission de se servir du chiffre de la Légation helvétique à Pétrograd. L'Entente se plaignit. Hoffmann, désavoué par ses collègues pour cette rupture de neutralité, dut donner sa démission. Malgré ces antécédents, ni Greulich, ni Grimm n'adhérèrent à l'Internationale de Moscou.

(2) « On accuse les communistes de vouloir abolir la nationalité, la patrie. Les ouvriers n'ont pas de patrie. On ne peut pas leur enlever ce qu'ils n'ont pas. » (Manifeste communiste de 1848 rédigé par K. Marx et Er. Engele. Ce manifeste est le catéchisme du communisme, c'est-à-dire du socialisme.)

matoire. On y reconnaît enfin et surtout un grand orgueil; mais l'orgueil qui souvent égare est souvent aussi un préservatif de la dignité personnelle. Il y a des bassesses où un orgueilleux ne descend pas (1). Merrheim, secrétaire de la Fédération des métaux, s'était posé, en août 1914, comme le chef des extrémistes de la C. G. T. Il avait vu presque tous les socialistes (dont il se souciait assez peu) et presque tous ses camarades, les dirigeants du syndicalisme, oublier leurs anciennes professions de foi internationalistes et, devant l'ennemi, rentrer dans le devoir, agir en nationaux. De tous ces « déserteurs de l'idéal prolétarien » il s'était détourné, dénonçant leur trahison dans les petits cénacles où il pouvait parler librement. Quand était arrivée l'invitation à Zimmerwald, il l'avait acceptée, pensant dans sa superbe qu'à lui seul, avec Bourderon qu'il avait entraîné pour avoir un témoin et une sauvegarde, il pouvait représenter le prolétariat de France. Le monde ouvrier dans l'univers pourrait-il croire à l'apostasie des prolétaires français quand Merrheim serait resté fidèle?

Cette attitude était celle d'un homme qui va se perdre en se mettant lui-même au ban de la patrie. Mais en 1918, à la surprise de tous, Merrheim opéra une volte-face et montra, par cette conversion, qu'il y avait en lui quelques-unes de ces vertus qui distinguent le chef du démagogue.

Lorsque après la défaite anglaise du 21 mars 1918, il parut que l'Allemand pouvait s'ouvrir le chemin de Paris, l'homme de Zimmerwald refusa, malgré les incitations de ses amis, de favoriser une agitation gréviste qui aurait gêné la défense du pays et, quand il eut à

---

(1) Au ministère des Munitions avec lequel il fut en rapports journaliers pour la question de main-d'œuvre (recrutement, fixation de salaires, mises en sursis) Merrheim — et nous en parlons d'après des témoignages directs les plus autorisés — montra une parfaite intégrité. Il gagna, nous a dit un très haut personnage de ce ministère, l'estime de ceux — fonctionnaires ou patrons — qu'il venait sans cesse harceler de ses réclamations.

s'expliquer, il répondit qu'il n'avait pas voulu pour la France d'une paix telle que celle que les Russes avaient signée à Brest-Litowsk. Le national s'était donc réveillé chez cet internationaliste. Plus tard encore, en 1920, Merrheim se mit à la tête de ceux qui défendirent l'indépendance du syndicalisme français contre les prétentions de Moscou.

Ainsi il montra bien qu'il n'entendait pas passer à la caisse de propagande de Lénine (1) et ainsi il s'exposait aux récriminations haineuses de ses anciens amis, à leurs calomnies et à leurs violences. Malgré que Merrheim, après Zimmerwald, se soit livré à une propagande détestable et telle que Nivelles devait, en décembre 1916, demander qu'il fût arrêté, sa conduite à partir de 1918 apporte, en faveur de sa bonne foi, quand il alla à Zimmerwald, des présomptions qu'il était juste de faire connaître.

Quand on considère dans leurs actes publics, — les seuls que nous connaissions, — les deux Français qui participèrent à la conférence internationale révolutionnaire de septembre 1915, le soupçon s'éloigne donc

(1) Du rapport présenté au 2<sup>e</sup> Congrès de l'Internationale communiste (Moscou-1920) par Zinoviev, président du Soviet central, nous détachons ce paragraphe : « Autour de l'aide financière fournie par l'Internationale communiste aux Partis fraternels, les social-démocrates « jaunes », appuyés par tous les délateurs de la presse bourgeoise, ont fait beaucoup de bruit dans les différents pays d'Europe. Ces mêmes individus, qui n'ont pas honte d'accepter les secours matériels de la Ligue des Nations (assertion sans preuve), hurlent parce que les travailleurs d'un pays aident ceux des autres pays. Il est vrai que les ouvriers ont considéré l'affaire tout autrement. Les communistes italiens, par exemple, ont avec fierté ouvertement déclaré que leur Part n'avait pu entreprendre certaines choses que grâce à l'aide fraternelle de l'Internationale communiste. » (*Revue communiste* de Ch. Rappoport, fascicule de novembre 1920, page 278.)

Le président de l'Internationale communiste ne fait pas mystère des versements de subsides que Moscou fait à ses adeptes à l'étranger. En refusant d'être de ces adeptes, Merrheim a donc vraiment renoncé, comme ses camarades de la C. G. T., il faut le dire, à la subvention moscovite. Les camarades italiens ont eu moins de scrupule; et moins encore en a eu le camarade anglais Lansbury, directeur du *Daily Herald*, qui avait accepté pour son journal (octobre 1920) des bijoux d'une valeur de 3 millions 1/2 de francs, bijoux provenant des « reprises » opérées par Lénine sur les capitalistes russes.



qu'ils aient sciemment prêté la main à une manœuvre allemande de guerre intérieure. La manœuvre s'accomplit, ils en furent, mais ils ne comprirent pas ce qu'on leur faisait faire.

A Lénine maintenant. Sur celui-là, il n'y a guère de doutes qu'il ait été à Zimmerwald d'intelligence avec l'ennemi.

Depuis 1912, l'Autriche avait toléré la présence de ce conspirateur à Cracovie où il publiait des journaux et d'où il dirigeait la politique de son parti en Russie.

« En août 1914, il fut d'abord arrêté par les pouvoirs locaux, dit un écrivain russe (1), mais le Gouvernement autrichien central comprit aussitôt qu'il était bien plus avantageux pour lui de laisser pleine liberté d'action à un Russe de cette nature. Lénine fut relâché et partit pour la Suisse... Il appartenait à l'aile gauche des Zimmerwaldiens. »

Ainsi Lénine est remis en liberté par l'Autriche. Pourquoi? Si elle n'avait pas cru qu'il la servirait, ne l'aurait-elle pas placé, comme les autres sujets des États belligérants, dans un camp de concentration?

Sur l'usage que Lénine fait de la liberté que lui ont rendue nos ennemis, nous avons le témoignage de Merrheim.

Dans la préface qu'il a écrite, en novembre 1918, pour un livre plein d'intérêt du socialiste russe ou polonais Max Hoschiller (2), le délégué français à Zimmerwald a fait le récit de la Conférence et cette description de l'attitude qu'y prit Lénine.

« Je me revois avec mon excellent camarade Bourderon, pris à ma sortie de la gare de Berne par les amis de Lénine. Ils étaient là, envoyés par lui, afin qu'avant tout autre il pût discuter avec les délégués français.

« A peine étions-nous assis avec une trentaine d'autres camarades

---

(1) Landau-Aldanow, révolutionnaire d'une autre nuance que Lénine, la nuance Menchevik (d'un mot qui veut dire minoritaire comme Bolchevik veut dire majoritaire).

(2) *Le Mirage des soviets.*

dans l'une des salles de la Maison du Peuple de Berne, que la discussion commença. Lénine développa cette double thèse :

« 1° La Conférence doit constituer la III<sup>e</sup> Internationale;

« 2° Elle doit lancer un appel pour la grève générale immédiate des masses et des soldats contre la guerre.

« Martelant ses mots, les répétant volontiers, tantôt doux et félin, tantôt violent et incisif, il me disait :

« La II<sup>e</sup> Internationale a trahi, elle est morte, ses chefs sont des « social-traitres, ils sont les complices des responsables de la « guerre. »

« A cette impuissance, il ne voyait qu'une issue, créer la III<sup>e</sup> Internationale, lancer un appel à la grève générale des masses contre la guerre.

« De toute sa volonté sectaire, de toute la force de son implacable et étroite logique, de toute son ironie sarcastique, Lénine s'efforça pendant plusieurs heures à me faire partager ses convictions.

« Et quand il cessait de parler, un autre de ses amis, souvent une femme, reprenait la même thèse, cherchant à détruire l'argumentation logique, serrée, que j'opposais à leur mysticisme révolutionnaire d'émigrés exaspérés et sans responsabilité directe dans l'action.

« Je faisais valoir que je prendrais inutilement en France la responsabilité de lancer cet appel à la grève générale des masses, car ces dernières ne répondraient pas. De plus, disais-je, qu'êtes-vous capables de faire en Russie, où l'autocratie du tzarisme impérial empêche toute action?

« Sa réponse n'était guère compliquée. Pour lui, Lénine, il fallait que la Russie fût vaincue, à cette condition seulement une révolution serait possible et certaine. Il affirmait que la Russie allait à la défaite, mais que cette défaite serait bien plus certaine si, dans chaque pays et surtout en France, — ce qui, d'après lui, déclencherait la révolution en Allemagne, — la grève des masses et des soldats éclatait simultanément contre la guerre. Rien ne put le faire dévier et sortir de cette idée hallucinante, — la grève des masses et la III<sup>e</sup> Internationale. Aucun accord ne fut possible et il le constata avec violence et dépit.

« Quand, après sept à huit heures de cette discussion épuisante, je me levai, un homme s'approcha de moi. C'était le docteur Meyer, rédacteur au *Vorwaerts*, et venu en cette qualité à Berne pour suivre la conférence :

« Ce que vous avez affirmé et défendu là, Merrheim, dit-il, est « très bien. J'ai senti qu'avant tout vous voulez un rapproche-  
« ment entre les deux prolétariats français et allemand. J'en ferai  
« part aux délégués. » Et ce fut lui qui ménagea notre entrevue avec la délégation allemande.

« Le lendemain, nous nous retrouvions à Zimmerwald. Lénine n'avait pas abandonné son point de vue. Avec Radek et un

délégué suisse, Platten, il le défendit âprement au sein de la Conférence.

« Une scène est restée profondément gravée dans ma mémoire. C'était à la commission des Résolutions. Nous étions réunis, Morgari, Rakovsky, Grimm, Ledebour, Lénine et moi. Quelques chaises, une table et un canapé sur lequel Lénine s'était allongé ; pas un instant il ne se départit de son air nonchalant, méprisant, sarcastique. Comme il l'avait fait à Berne dans notre réunion et au sein de la Conférence, il défendit âprement son point de vue : constitution de la III<sup>e</sup> Internationale, révolution mondiale par la grève immédiate des masses ouvrières et des soldats. Rien ne pouvait le faire sortir de cette position et de ce raisonnement simpliste.

« L'instant le plus émouvant et le plus pathétique fut celui où il s'attaqua à Ledebour. Ce dernier prenait, vis-à-vis de la Commission, l'engagement solennel de voter au Reichstag contre le budget, mais refusait de laisser insérer cet engagement dans la résolution que nous étions chargés de rédiger pour la Conférence.

« Ce fut, pendant près d'une heure, un véritable duel moral entre ces deux hommes.

« Lénine, incisif, véhément, tantôt mettant en cause la bonne foi de Ledebour, tantôt le sommant d'accepter l'insertion de son engagement dans la résolution, Ledebour lui répliquant non moins véhémentement que sa parole devait suffire, qu'il n'exigeait pas de Lénine qu'il rentrât en Russie pour y mettre sa conception de la grève des masses en application (ce qui serait pourtant logique), car certainement il serait fusillé. Mais que, cependant, ce que Lénine exigeait de lui, c'était le poteau certain, dès sa rentrée en Allemagne, à moins qu'il ne fût comme Lénine, qu'il restât tranquillement en Suisse.

« Rien des émouvantes affirmations de Ledebour n'atténuait la dialectique sarcastique et satanique de Lénine. Rien ne le fit modifier sa pose insolente ni son air méprisant. L'éclat de ses yeux, la rapidité de ses répliques, toujours en français, montraient quelle joie, quelle jouissance morale sardonique il éprouvait à tirailler Ledebour sur cette question.

« Mais cette scène allait avoir une fin. Ledebour voulait rompre et repartir pour l'Allemagne. C'était l'effondrement de la Conférence de Zimmerwald. C'est alors que, au moment où nous allions abandonner la salle pour ne plus y revenir, Rakovsky sauva la situation en demandant qu'on suspendit la séance. Lénine resta impassible et ne quitta pas le canapé ni sa pose insolente. Ledebour eut ensuite satisfaction, c'est-à-dire que son engagement de ne plus voter les crédits ne fut pas inséré dans la résolution. Rentré en Allemagne alors que Lénine restait en Suisse, il vota contre les crédits de guerre au Reichstag. Lénine vota contre la résolution de Zimmerwald tant à la Commission qu'à la séance du Congrès.

« Quand on me demanda mon impression sur Lénine je répondis : c'est un Guesdiste cent fois plus sectaire que tous les Guesdistes réunis, ce qui n'est pas peu dire, mais d'une intelligence dix fois supérieure à Guesde, avec cet autre avantage, qu'il a voyagé dans le monde entier et parle ou comprend presque toutes les langues.

« Telle fut ma rencontre avec celui qui, aujourd'hui, en Russie, a remplacé le tzar, est devenu le dictateur, et broie sous sa volonté même les socialistes de toutes les tendances, y compris les anarchistes. »

Pour faire sa révolution en Russie, Lénine avait donc besoin non seulement de la défaite de la Russie, mais de la défaite de la France. Puisqu'il voulait — en se proposant, il est vrai, d'autres fins — ce que de leur côté voulaient les Allemands, l'entente, la collaboration devaient s'établir entre eux et lui.

Même si on ne possédait pas les documents que nous publions plus loin (1), on serait amené à croire que les diplomates de Berlin ayant les mêmes vues que Lénine lui ont, dès 1915, si ce n'est depuis 1914, rendu de ces services d'argent qu'on se doit entre « puissances alliées ».

Les 19 prétendus délégués des prolétariats européens qui s'étaient réunis à Zimmerwald n'allèrent pas aussi loin que Lénine aurait voulu les conduire. Dans leur déclaration assez banale qui répétait le vieux mot d'ordre marxiste : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous » et blâmait les partis socialistes qui dans leurs nations soutenaient la guerre, ils disaient que « les vrais socialistes ne se plaçaient pas sur le terrain de la solidarité nationale, etc. ».

Cette formule fut traduite dans le manifeste que les deux délégués français rédigèrent, après leur retour, avec leurs amis de Paris, par la phrase d'une meilleure frappe :

« *La Défense nationale n'est pas socialiste.* »

Comme l'Allemagne ne faisait pas, elle, de la défense, comme elle avait été l'agresseur, comme elle tenait

---

(1) Voir au chapitre VIII.

envahies la Belgique et une partie du territoire français, condamner la « défense », c'était condamner ceux qui ne faisaient que résister; c'était leur demander de se rendre.

« Zimmerwald », cette promiscuité acceptée par deux Français avec des nationaux ennemis et avec des neutres suspects d'intelligence avec l'Allemagne, causa en France un mouvement de réprobation. On y voyait une machination pour asservir à l'ennemi les organisations ouvrières françaises. Ce qui suivit ne pouvait qu'aggraver les soupçons. En revenant de Zimmerwald, Merrheim et Bourderon rendirent compte de leur mission à leurs amis, les internationalistes clairsemés qui composaient alors l'infime minorité dans le Parti socialiste et à la Confédération générale du travail. Ces quelques hommes, qui n'avaient pas voulu entrer dans l'Union nationale contre l'ennemi, se rencontraient dans un groupement dénommé les *Amis de la Vie ouvrière*, parce qu'il avait été formé par les rédacteurs et dans le bureau de ce journal (1).

Pour propager les idées de Zimmerwald, ils formèrent deux comités : l'un, ayant les tendances du socialisme politique, fut le *Comité pour la défense du socialisme international* (2); l'autre, plus spécifiquement syndicaliste, fut le *Comité d'Action internationale* (3).

Chacun de ces comités devait travailler les organisations dans lesquelles il s'était recruté. Mais pour l'action générale, « pour coordonner leurs efforts », ils

---

(1) La *Vie ouvrière*, dont la publication avait été suspendue en 1914, reparut en 1918 sous la direction de Monatte. Elle fut la tête de l'opposition contre « les social-patriotes » de la C. G. T. et du parti socialiste et fit une active propagande pour amener la Confédération et le Parti à adhérer à l'Internationale communiste de Moscou (3<sup>me</sup> internationale).

(2) En 1918, ce comité se transforma en comité pour la *Reconstruction de l'Internationale*. Ses principaux membres furent : Longuet, Paul Faure, Verfeuil, l'auteur du mot : « Nous traînons le boulet de la victoire. »

(3) En 1918, ce comité prit le titre de Comité de la troisième internationale. Ses dirigeants furent Lorient et Monatte, correspondants de Lénine et Trotsky.

fusionnèrent bientôt dans une troisième organisation qui prit le titre de :

*Comité pour la reprise des relations internationales.*

Six délégués de la minorité du parti socialiste et six délégués de la minorité syndicaliste composèrent cette Vente suprême du nouveau Carbonarisme internationaliste.

On s'y employa à répandre, dans la zone des armées et à l'arrière, des publications « défaitistes » et à faire, par des agents des deux sexes, dans les trains, dans les gares régulatrices et autour des gares, à Paris et dans les grandes villes, cette besogne corruptrice du moral des soldats que successivement dénoncèrent Nivelles et Pétain en décembre 1916 et en juin 1917.

Cette propagande, commencée dès la fin de 1915, prit une activité plus grande vers le milieu de 1916, après la seconde conférence internationaliste qui se tint, celle-là à Kienthal, encore en Suisse.

Merrheim et Bourderon n'assistèrent pas à cette seconde conférence qui se tint du 24 au 30 mai 1916. Ils auraient pourtant voulu y aller, ce qui porterait à croire que le « défaitisme » de Lénine n'avait pas encore causé à Merrheim la répulsion qu'il en devait ressentir après que la paix de Brest-Litowsk aurait montré à quels résultats il pouvait conduire. Mais ils n'avaient pas obtenu de passeports (1). Par une inconséquence que l'on s'explique mal, l'autorisation d'aller à Kienthal, refusée aux deux ouvriers de Zimmerwald, fut accordée à trois députés socialistes, Brizon, Alexandre Blanc et Raffin-Dugens. La France eut l'honneur d'être représentée à la conférence par ces trois citoyens qui n'avaient aucun mandat de leur parti, que leur parti blâma même, mais dont il ne prononça pas l'exclusion.

---

(1) L'Allemand Ledebour et quelques-uns de ses collègues du Reichstag qui avaient demandé à se rendre à Kienthal, en furent empêchés par leur gouvernement. Ledebour semble avoir été de bonne foi comme Merrheim et Bourderon.

D'une violence plus haineuse que le manifeste de Zimmerwald, la déclaration de Kienthal disait :

« Peuples qu'on ruine et qu'on tue, debout contre la guerre. Réclamez un armistice immédiat. N'oubliez pas que vous pourriez être la force. Que, dans tous les pays, les Gouvernements sentent grandir en vous la haine de la guerre... la guerre qui, pour le riche, est la mort des autres. Vive la paix, immédiate et sans annexion ! »

Kienthal excita en France plus de colère que Zimmerwald, soit parce que ceux qui y étaient allés savaient — par le précédent de Zimmerwald — à quelle besogne antinationale ils allaient s'associer, soit parce que le mandat parlementaire conférait à Brizon et à ses deux collègues une apparence d'autorité dont la propagande allemande pourrait s'autoriser pour dire qu'il y avait au Parlement français un parti de la Paix.

Cette colère grandit quand, le 14 juin 1916, Brizon attaqua Poincaré à la tribune de la Chambre. Ce député donna lecture d'un article intitulé « le mauvais Président », qu'il avait envoyé au *Bonnet rouge* et que la censure avait arrêté.

Dans cet article, le Président de la République était accusé d'être responsable de la guerre et on lui promettait le sort de Louis XVI ou du Président de la République chinoise Yuan-Chi-Kaï qui venait, disait Brizon, de « boire du mauvais thé (1) ».

Dix jours après, Brizon récidiva. Il lut à la Chambre,

---

(1) Cette thèse de la « responsabilité de Poincaré » est une de celles que certains pacifistes et les communistes soutiennent en France avec le plus d'ardeur.

Parlant du livre de Kautzky : *Comment s'est déclenchée la guerre mondiale*, l'*Humanité* disait, sous une signature pseudonyme, en tête de ses colonnes, le 4 novembre 1920 : « Non seulement Kautzky n'apporte aucune preuve que l'Empereur allemand soit responsable de la catastrophe universelle, mais, par une série de documents saisissants, il démontre que de tous les exécrables coquins qui, au mois d'août 1914, assumaient la direction des peuples, c'est peut-être Guillaume II qui a la moindre part dans le crime des crimes. Il est bon de l'affirmer tout de suite et d'assurer à ceux de nos amis (les socialistes patriotes) qui, pendant six ans, ont monté la garde autour de MM. Poincaré et Viviani, qu'ils ne se justifieront pas aisément.

Les intellectuels du Groupe « Clarté » se sont spécialisés dans cette campagne qui ne cause aucune peine aux Allemands. La Ligue des

en l'attribuant aux socialistes allemands, une paraphrase de la déclaration de Kienthal :

« Il n'y aura ni vainqueur ni vaincu. Jamais la guerre n'a tué la guerre. Il n'y a qu'un seul moyen d'empêcher la guerre future, c'est la victoire du socialisme en Allemagne et dans les autres pays sur les classes, les gouvernements et les hommes de proie... Il faut obliger notre Gouvernement à déclarer ses conditions précises de paix. Il faut lui imposer la paix immédiate et sans annexion, etc. » « Pour aider ces hommes (les socialistes allemands), pour la paix sans annexion, pour un armistice immédiat, nous déclarons, concluait Brizon, que leurs paroles sont les nôtres. »

La Chambre hua Brizon et l'indignation dans le public fut si grande que, si au lieu d'un cabinet à politique molle, nous avions eu un Gouvernement d'énergie jacobine, les trois pèlerins de Kienthal auraient probablement eu des comptes à rendre à la justice.

Les comités issus de Zimmerwald, où n'entrèrent — Merrheim mis à part — aucun des dirigeants de la C. G. T., furent-ils des instruments de l'Allemagne? « Zimmerwald » est de septembre 1915 et « Kienthal » de mai 1916. A cette dernière date, les comités étaient en pleine activité et en mai on organise la grève du ministère des Finances. En même temps se poursuit la propagande aux armées contre laquelle les généraux en chef devaient demander à Malvy de les défendre, demande à la suite de laquelle Malvy interdit à ses commissaires de police de communiquer aux autorités militaires leurs observations sur les menées « défaitistes ». Ce qu'avaient prévu Nivelle et Pétain s'accomplit : des mutineries graves éclatèrent dans les armées, en 1917, et les hommes dont on voit la main dans la préparation de ces troubles sont justement des affiliés des deux comités. Et en même temps que ces troubles au front, se produisent les grèves tumultueuses de juin 1917 au cours desquelles on vit Mauricius, membre du Comité pour la reprise des rela-

---

Droits de l'Homme et du Citoyen se livre à la même prédication qu'il tend à rejeter sur les hommes d'État français la responsabilité qui incombe à Guillaume II. Mais, jusque dans son comité, cette ligue a trouvé des réprobateurs dont le plus connu est Victor Basch.



tions internationales (1), et Sébastien Faure haranguer les grévistes à la Bourse du travail.

Un fait vraiment digne d'attention, c'est que les Allemands surent, dès le mois de mai 1917, qu'un mouvement de rue était en préparation à Paris et qu'ils en parlèrent ouvertement.

Le baron de Lancken, que nous avons vu déjà dans l'affaire Lenoir, dans l'intrigue de Lipscher et que nous retrouverons dans l'amorçage Coppée-Mérode-Briand, puis dans la ténébreuse affaire Armand, avait été longtemps conseiller à l'ambassade d'Allemagne à Paris. Pour les autorités allemandes, il était le spécialiste en choses de France. On le consultait sur la valeur des renseignements et des offres qui venaient de chez nous à l'ennemi.

Ce personnage important qui connaissait beaucoup des secrets de son Gouvernement et jouissait, disait-on, de la confiance personnelle de Guillaume II, avait, comme délégué politique de la chancellerie auprès du gouverneur militaire de Belgique, des rapports avec les autorités belges et même avec des particuliers qui, sans qualité officielle, s'efforçaient pourtant de soulager la misère de leurs compatriotes (2).

Parmi ces hommes de bonne volonté, il y en eut un qui, s'occupant de la distribution à la population belge des secours américains, avait de fréquentes occasions de voir le baron de Lancken. En juillet 1917, ce patriote belge put faire passer au Gouvernement du roi Albert un rapport où il disait : « Dans une conversation que j'ai eue, il y a deux mois (donc en mai), avec lui, M. de

---

(1) Il devait en être exclu en 1918, sur l'avis donné par Albert Thomas qu'il appartenait à la police secrète.

(2) On a raconté — et peut-être l'histoire a-t-elle été mise en circulation par l'intéressé lui-même et peut-être est-elle vraie ! — que Lancken, au dernier moment, voulut obtenir un sursis à l'exécution de miss Cawell, la noble Anglaise qui avait donné asile à des soldats français; qu'il alla dans la nuit, quelques heures avant l'exécution, trouver le gouverneur général de Belgique, von Bissing, si nous ne nous trompons pas, mais que cet éminent représentant de Guillaume II étant complètement ivre, Lancken n'avait pas pu s'en faire entendre.

Lancken s'est exprimé ainsi : « Il est vraisemblable que nous n'aurons pas la complète victoire militaire, mais nous vaincrons par la révolution que nous allons faire en France. Poincaré tombera. Ses adversaires prendront alors le pouvoir et feront la paix. » L'honorable confident de l'Allemand attendit une occasion pour faire porter à Sainte-Adresse (1) le compte rendu de sa conversation avec le directeur des affaires politiques allemandes à Bruxelles.

Elle ne se présenta, cette occasion, qu'après quelques semaines. Du moins c'est seulement en juillet 1917 que le ministère belge des Affaires étrangères nous fit savoir la prophétie de Lancken.

Comment Lancken pouvait-il donc en mai annoncer des événements, — dont d'ailleurs il s'exagérait la gravité, — qui ne devaient se produire qu'en juin 1917? Par qui était-il renseigné sur ces troubles à venir sinon par quelques-uns de ceux qui allaient en être les excitateurs? L'Allemagne a donc certainement des indicateurs et des hommes de main dans les comités ou autour des comités issus de Zimmerwald. Elle suit le travail qui se fait dans ces comités. Elle peut faire menacer nos ministres de lancer ses agitateurs dans la rue quand elle croira — comme on le verra dans l'affaire Coppée — devoir appuyer par l'intimidation ses propositions de négocier.

A la fin de 1916, l'organisation de combat intérieur de l'ennemi en France est parachevée. Du haut en bas, il a chez nous des gens à lui : parlementaires sur qui il compte sans qu'on puisse affirmer qu'ils se soient engagés ou qui, comme Turmel, se sont fait acheter; journalistes, orateurs de meetings, hommes de main. Tout est préparé pour que soient secondées chez nous les grandes manœuvres de diplomatie officielle et de diplomatie secrète qui rempliront l'année 1917.

Les pièces de la Machinerie sont en place. On va la voir fonctionner.

---

(1) Siège du gouvernement belge pendant la guerre.

## CHAPITRE III

### La grande manœuvre diplomatique.

**SOMMAIRE :** Mauvais état des affaires allemandes à la fin de 1916. — L'Allemagne a perdu les deux batailles de Verdun et de la Somme. — Rapport de Ludendorff à l'Empereur. — Il annonce la défaite inévitable si la guerre se prolonge. — La chancellerie de Berlin cherche un moyen de désunir l'Entente. — Elle veut employer l'Amérique à sa manœuvre. — Insolence avec laquelle son ambassadeur Gerard a été traité à Berlin depuis 1915. — Ironie dédaigneuse avec laquelle sont accueillies les notes si nombreuses de Wilson. — Conviction que l'Amérique, quoi qu'on lui fasse, n'entrera jamais dans la guerre. — Bethmann, après avoir menacé Gerard, le fait partir pour Washington. — Aussitôt après le départ de Gerard les interviews du Kronprinz, du Chancelier et des articles inspirés proclament le désir de l'Allemagne de conclure une « paix de justice ». — Lettre de Guillaume à Bethmann. — Proposition d'ouvrir une conférence où l'Allemagne ferait connaître ses buts de guerre. — Cette proposition est repoussée par tous les gouvernements de l'Entente.

L'année 1916 a été mauvaise pour l'Allemagne. De la fin de février à octobre, nous avons victorieusement résisté à Verdun et, en octobre, nous avons repris une offensive aussitôt victorieuse. Sur la Somme, de juillet à novembre, les armées de Foch et de Douglas Haig ont infligé aux armées allemandes une telle usure que, sans que nous nous en soyons rendu tout de suite compte, cette longue bataille devra être inscrite parmi les grandes victoires de la guerre. Hindenburg et Ludendorff ont mieux que nous apprécié les résultats que nous avons obtenus. Prévoyant qu'ils devront rétrécir leur front, ils ont ordonné la construction de la ligne Siegfried sur laquelle ils se replieront en mars 1917 et sur laquelle ils seront enfoncés en 1918.

Ludendorff, exposant *la situation à la fin de 1916*, a écrit (1) :

« L'Entente était en mesure, sur tous les théâtres de guerre, d'augmenter sa supériorité numérique (2) par un apport de forces nouvelles et puissantes tirées de tous les domaines de la technique et de broyer nos troupes toujours davantage, comme on avait commencé de le voir sur le champ de bataille de la Somme et à Verdun... Le G. Q. G. devait tenir compte que la supériorité de l'ennemi deviendrait encore plus sensible en 1917 qu'elle n'était en 1916. Il devait craindre que très tôt, dans l'année, et sur différents points de nos fronts il ne vînt à s'allumer « des batailles de la Somme » auxquelles, à la longue, nos troupes elles-mêmes ne pourraient plus faire face... Notre situation était extraordinairement difficile et une issue presque impossible à trouver. Nous ne pouvions plus songer à attaquer nous-mêmes, il fallait conserver nos réserves pour nous défendre. Nous ne pouvions pas espérer un effondrement des États de l'Entente. Si la guerre se prolongeait, notre défaite était inévitable (3). »

(1) Tome I<sup>er</sup>, page 335 et suivantes.

(2) L'Amérique n'était pourtant pas encore faite défection. Ludendorff prévoyait l'augmentation des effectifs de l'Entente par le recrutement dans les colonies françaises et par l'effort de plus en plus grand que faisait l'Angleterre.

(3) La trahison de Lénine devait rendre en 1918, à Ludendorff, des moyens d'attaque. Après la signature de la paix de Brest-Litowsk (18 février 1918), les Allemands purent en effet ramener beaucoup de divisions du front oriental sur le front d'occident. Avant de rendre ce service à l'Allemagne, — service qui coûta combien de milliers de morts à la France et à l'Angleterre ? — la révolution russe l'avait « sauvée de la défaite en avril 1917 ».

Ludendorff a écrit, en effet, au 2<sup>e</sup> tome de ses *Souvenirs de Guerre* (pages 33-34) : « L'absence de toute attaque russe au printemps 1917 fit que, malgré toute la gravité de la situation sur notre front occidental (offensive de Nivelles et de Douglas Haig), il n'y eut point dans la situation générale de crise comme celle que nous avons traversée en septembre 1916 (batailles simultanées de Verdun et de la Somme)... Je ne pouvais m'empêcher de réfléchir à ce qui serait arrivé au cas où la Russie aurait attaqué en avril-mai 1917 et remporté quelques petits succès... Nous aurions eu alors, comme à l'automne 1916, à soutenir une lutte extrêmement dure. Nos ressources en munitions auraient diminué de façon dangereuse. A la réflexion, si je transporte en avril-mai les succès remportés par les Russes en juillet, je ne vois pas comment le haut commandement aurait pu rester maître de la situation. En avril-mai 1917, en dépit de notre victoire sur l'Aisne et en Champagne, *c'est la révolution russe seule qui nous a sauvés.* » Une première fois donc la révolution russe empêcha la France et l'Angleterre de vaincre et pourtant alors ses chefs étaient loyaux envers l'Entente (avril 1917); une seconde fois, quand elle fut tombée aux mains de Lénine, elle faillit donner la victoire à l'Allemagne (printemps et été de 1918).

Devant ces perspectives vraiment effrayantes que Ludendorff lui montrait, Guillaume II résolu, ne pouvant plus vaincre de front par ses armées, d'attaquer dans leur moral les peuples qu'il se flattait encore d'asservir.

Cette manœuvre que les agents d'espionnage en France et dans les autres pays auraient à appuyer, dans les parlements et dans les rues, le chancelier Bethmann-Hollweg pensa à la faire exécuter par le loyal Président Wilson.

Pendant les années 1915 et 1916, l'Amérique et son représentant à Berlin, J. W. Gerard, avaient été traités à Berlin avec mauvaise humeur, et parfois même avec une impertinence cavalière.

Les fournitures de munitions et de vivres que nous faisait le commerce libre des États-Unis avaient irrité Guillaume II, au point que, pendant toute l'année 1915, il refusa de recevoir Gerard (1). A la fin, l'ambassadeur ayant écrit officiellement pour retirer une demande d'audience qui, pendant des mois, était demeurée sans réponse, l'Empereur lui avait, au bout de quelques jours, fait savoir qu'il le recevrait à Potsdam où il serait de passage le 22 octobre 1915. Gerard y alla, et ce fut pour s'entendre dire (2) : « L'Amérique devra se montrer circonspecte après la guerre. Je ne supporterai aucune sottise de l'Amérique. » L'insolence du maître se communiquait aux serviteurs. Un jour, après le torpillage du *Lusitania* (3), Zimmermann, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, martelant sa table de coups de poing, disait à Gerard (4) : « Les États-Unis n'osent pas agir contre l'Allemagne parce que nous pos-

---

(1) « Je n'ai rien personnellement contre M. Gerard, mais je ne verrai pas l'ambassadeur d'une puissance qui fournit des armes et des munitions aux ennemis de l'Allemagne. » Paroles dites en mars 1915 par Guillaume II à l'attaché militaire américain reçu en audience de congé. (*Mémoires de Gerard*, page 179.)

(2) *Mémoires de Gerard*, page 204.

(3) Mai 1915.

(4) *Mémoires*, page 192.

sédons 500.000 réservistes allemands en Amérique qui prendraient les armes contre votre Gouvernement s'il édictait une mesure quelconque contre l'Allemagne. » Menace, à laquelle l'Américain ripostait non sans humour : « Il y a 501.000 réverbères aux États-Unis pour y accrocher les 500.000 réservistes allemands qui se rebelleraient. »

Antérieurement à cette scène, six officiers américains, admis en Allemagne pour suivre les opérations militaires, s'étaient vus, dit Gerard (1), l'objet d'insultes délibérées de la part de plusieurs généraux allemands et Wilson, pour les soustraire à ces avanies, avait dû les rappeler. Un seul de ces officiers demeura en Allemagne, mais, en automne 1916, Ludendorff lui fit dire qu'il n'était plus autorisé à se rendre sur aucun front. On traitait cet honorable officier, cet invité, comme un espion.

Le Gouvernement de Wilson devait ce traitement de la nation la moins considérée à la patience avec laquelle il avait accepté toutes les violations du droit des gens dont, par sa guerre sous-marine, l'Allemagne s'était rendue coupable et dont beaucoup de citoyens américains avaient souffert dans leurs biens et souvent dans leur vie.

Comme à tous les attentats, Wilson répondait non par des actes, mais par des notes, les Allemands s'étaient habitués à croire que tous les conflits avec le Président se résoudraient par l'échange de quelques pages d'écriture « sans résultat ».

Certainement, jamais, à leur jugement, ce pacifiste procédurier ne quitterait la machine à écrire pour la grenade. Bethmann-Hollweg ayant dit un jour à Gerard qu'« après la guerre, il subsisterait dans l'âme allemande un vif ressentiment contre l'Amérique », Gerard lui avait répondu : « C'est ce que pensent beaucoup de nos compatriotes qui m'écrivent que si nous devons

---

(1) Page 179.

nous battre avec l'Allemagne, il vaut mieux ne pas attendre. »

A quoi Bethmann-Holweg de répliquer : « Une guerre avec l'Amérique serait ridicule. » Ce qui était une manière à peu près polie de dire : « Votre menace n'est pas sérieuse, car vous ne pouvez pas faire la guerre en Europe, votre armée n'existant pas ; votre opinion publique imprégnée de la doctrine de Monroë étant hostile à toute intervention américaine en dehors de votre continent, et la mer étant barrée par nos sous-marins. »

Cette opinion que les Allemands se faisaient du parti pris pacifiste des Américains était fondée sur des apparences auxquelles on pouvait se tromper. Wilson avait pour secrétaire d'État un ultra-pacifiste, Bryan, qui avait proféré un jour cette parole : « Nous sommes trop fiers pour nous battre », Bryan, qui devait être remplacé par Lansing, le 11 juin 1915, acceptait bien, s'il ne les rédigeait pas lui-même, les notes de protestation de Wilson contre les actes de la guerre sous-marine allemande, mais il est probable que, dans les commentaires qu'il en faisait aux ambassadeurs allemands et autrichiens, il y apportait des atténuations. A ces atténuations, les ambassadeurs, par optimisme naturel ou pour se faire valoir, ajoutaient encore des adoucissements. C'est ainsi que Dumba, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, télégraphia à son Gouvernement que, en lui remettant en mai 1915 la note de protestation contre le torpillage du *Lusitania*, Bryan lui avait dit : « Cette note est pour calmer notre opinion, mais n'exprime pas la véritable pensée du Président. » Vienne avait communiqué cette bonne nouvelle à Berlin et Zimmermann s'en était égayé aux dépens de Wilson avec des dames (1).

Ce chef de gouvernement dont les notes étaient accueillies dans les bureaux de la chancellerie allemande comme les manifestations d'une marotte inoffensive et

---

(1) L'une de ces dames avertit Gerard, et Dumba, pour avoir fausement interprété les déclarations de Bryan, reçut ses passeports (juin 1915).

cet ambassadeur auquel on montrait si peu de courtoisie, Guillaume II et son chancelier pensèrent pourtant à s'en servir pour la manœuvre que commandait la situation à eux révélée par Hindenburg et Ludendorff, à la fin de 1916. Déjà, au mois d'avril de cette année, Bethmann-Hollweg avait dit à Gerard : « Quand nous aurons réglé cette question (d'un torpillage), j'espère que votre Président sera assez magnanime pour prendre en mains la question de la Paix. » L'ambassadeur avait cru voir dans l'expression de cette « espérance » l'indice de dispositions pacifiques sincères et, interviewé par un journaliste munichois, en mai 1916, il avait exprimé sa confiance dans une paix prochaine. Gerard s'étant ainsi un peu engagé, Bethmann entreprit de le faire entrer tout entier dans son jeu : « A plusieurs reprises, le chancelier (1) chercha à me démontrer que l'Amérique devait s'efforcer d'obtenir la paix et (menace qu'il croyait ne jamais devoir être relevée) que, si rien de ce genre n'était tenté, l'opinion publique allemande exigerait la reprise de la guerre sous-marine sans restrictions (2). »

L'ambassadeur, ainsi apprêté, parut « être à point » en septembre 1916.

Au mois de mars de cette année, c'est-à-dire au commencement de la bataille de Verdun, Gerard avait parlé d'aller prendre l'air de Washington. Le chancelier et M. de Jagow lui avaient demandé de retarder ce voyage (3). « Mais, en septembre, M<sup>me</sup> Gerard ayant décidé d'aller passer quelques semaines en Amérique, M. de Jagow me demanda instamment de profiter de l'occasion pour partir, moi aussi, et de m'employer auprès du Président afin que celui-ci tentât quelque chose en faveur de la Paix. En raison de cette insistance, je m'embarquai le 28 septembre (4). »

---

(1) Été de 1916; donc pendant la bataille de la Somme.

(2) Page 280.

(3) Page 200.

(4) Page 281.



Voilà donc Gerard en route pour Washington. Les hommes d'État allemands espèrent qu'il amènera Wilson à les seconder dans une initiative qu'ils pensent à prendre eux-mêmes pour jeter le désarroi dans le camp de l'Entente. Pendant que l'ambassadeur américain confère avec le Président, Guillaume, le 15 octobre 1916, adresse cette lettre à Bethmann-Holweg :

Mon cher Bethmann,

J'ai soigneusement approfondi notre conversation. Il est évident que les populations des pays ennemis, qu'on oblige à continuer cette dure guerre à l'aide de mensonges et de tromperies et qui sont égarées par les combats et par la haine, ne possèdent aucun homme capable ou ayant le courage moral de prononcer le mot qui leur apportera le soulagement, de proposer la paix.

Ce qu'on désire, c'est un acte moral qui libère le monde, y compris les neutres, du fardeau qui l'opprime. Il est nécessaire pour cela de trouver un chef d'État qui ait une conscience, qui se sente responsable vis-à-vis de Dieu, qui possède un cœur pour son propre peuple comme pour ses ennemis et qui, indifférent à toute fausse interprétation possible ou voulue de son action, possède la volonté de libérer le monde de ses souffrances. J'aurai ce courage. M'en reposant en Dieu, j'oserai faire cette démarche. Veuillez élaborer une note dans ce sens et me soumettre toutes les dispositions nécessaires sans délai.

Signé : GUILLAUME, *Empereur et Roi.*

Cet étalage des nobles sentiments que ses batailles perdues à Verdun et sur la Somme ont éveillés dans l'âme du kaiser n'est pas immédiatement rendu public (1); mais, pour appuyer les suggestions que Gerard porte à Washington, le kronprinz, le chancelier, Guillaume II lui-même et ses socialistes embouchent successivement le porte-voix.

Le 3 octobre, le vaincu de Verdun, le kronprinz, à son quartier général, reçoit un journaliste américain, M. B. Hale, et l'auteur du mot « sur la guerre fraîche et joyeuse » parle comme un disciple de Tolstoï :

---

(1) La lettre impériale ne fut publiée que le 15 janvier 1917.

« En avez-vous vu assez, demande-t-il, des douleurs qui sont descendues sur cette triste région de la terre? Quel dommage que cette destruction de vies humaines!... Nous pleurons sur tout le monde y compris sur l'Amérique qui a engagé ses ressources dans les chances de succès des Alliés et qui devra aider au paiement des dépenses... Chaque général, chaque officier, chaque soldat allemand préférerait de beaucoup voir toutes ces ressources intellectuelles, toutes ces prouesses consacrées à prolonger la vie, à vaincre les ennemis communs de l'homme, les maladies, etc... Nous sommes tous las de cette effusion de sang, nous désirons la paix. Mais la raison a quitté la terre. »

Le 28 octobre, c'est Guillaume II qui, passant des troupes en revue près de Cambrai, leur dit :

« Vous personnifiez notre détermination d'empêcher l'ennemi de nous écraser coûte que coûte et de résister à l'arrogance française et à l'opiniâtreté anglaise. Le peuple allemand lutte avec ténacité contre la moitié du monde et si cette lutte continue encore, le Maître de la création est avec nous. »

Le 16 novembre, Bethmann-Hollweg, au Reichstag, dénonce les visées conquérantes de l'Entente et il fait cette avance à Wilson :

« Une politique de violence ne peut pas servir de base à une ligue de paix internationale vraiment efficace; elle est en contradiction avec tous les idéals où le droit prime la force, et où tous les États composant la famille de l'humanité civilisée, grands ou petits, pourront se développer librement. Si l'Entente veut se placer sérieusement sur ce terrain, elle devra agir en conséquence. La première condition pour le développement des relations internationales par voie d'arbitrage et par règlement pacifique des conflits, est qu'il ne puisse plus se former de coalition agressive. L'Allemagne a été prête de tout temps à se joindre à la Ligue des Peuples et même à se placer à la tête de cette ligue pour punir ceux qui prétendent troubler la paix. »

Ces déclarations officielles de respect pour les droits des faibles, y compris sans nul doute la Belgique, d'amour pour la paix et pour l'arbitrage (1), Bethmann

---

(1) A la conférence de La Haye l'Allemagne n'avait accepté ni la proposition d'arbitrage ni la proposition de limiter les armements.

les renouvelles, les premiers jours de décembre, dans un entretien accordé à un journaliste américain.

« Les conquêtes que j'entrevois dès maintenant sont : la protection des faibles, la suprématie du Droit, le libre développement de tous les États dans leur pleine indépendance et leur pleine originalité. Tous les États constituent des membres de la grande famille humaine.

« La civilisation n'aura atteint vraiment son plein développement que quand tous les États seront d'accord pour former une Confédération gardienne des grands principes, avec une méthode pour forcer ceux qui voudraient les violer à rester dans le devoir. Toujours et toujours nous sommes prêts à entrer dans des pourparlers de paix, jamais nous ne nous y refuserons, nous obéissons aux suggestions de l'Humanité, par respect de la sainteté de la vie humaine, qui est le don d'une plus haute puissance et qui ne saurait être détruite avec légèreté, par simple méchanceté. Notre plus vif désir est d'engager des négociations de paix, dès que ce sera possible. »

Quelques jours après, le 8 ou le 9 décembre 1916, deux ou trois jours après la prise de Bucharest par Mackenzen, le journal des socialistes d'Empire, *le Vorwaerls*, écrit cet article qui a dû lui être dicté à la Wilhelmstrasse, car on y trouve une paraphrase de la lettre impériale du 15 octobre, lettre non encore publiée et qui ne pouvait être connue que des collaborateurs immédiats du chancelier :

« Maintenant les peuples qui habitent de l'autre côté de nos tranchées sont préparés à entendre la vérité. Disons-leur qu'on les a sans cesse trompés quand on leur racontait que l'Allemagne ne voulait qu'une seule espèce de paix : celle qu'elle dicterait. Disons-leur que l'Allemagne à présent, et à présent plus que jamais, est prête à conclure une paix à l'amiable. Les gouvernants de nos ennemis n'ont pas le courage de faire la paix. Ce courage, le Gouvernement allemand peut et doit l'avoir. Qu'il le manifeste, qu'il soit courageux à l'arrière comme les soldats le sont au front, jusqu'à ce que les peuples d'en face changent leurs Gouvernements qui ne savent ni vaincre, ni traiter, ou bien jusqu'à ce que les Gouvernements d'en face ouvrent les yeux. »

Guillaume avait écrit : « J'aurai le courage... » ; le journal socialiste écrit : « Nos ennemis n'ont pas ce courage. Le Gouvernement allemand peut l'avoir, qu'il le manifeste. »

La manœuvre allemande va maintenant se développer. On a fait partir Gerard (1) pour porter à la connaissance de Wilson que le Gouvernement allemand veut la paix et même pour suggérer au Président l'idée d'une médiation.

Pendant que Gerard s'acquitte de la mission qu'il a acceptée et pendant que le Président se demande s'il doit se rendre au vœu de l'Allemagne, les plus hautes autorités allemandes se sont répandues sur le droit, l'humanité, les douceurs de la paix, en effusions sentimentales. Wilson, à qui on prête, à Berlin, un parti pris pacifiste, Wilson, dont on n'a jamais pris au sérieux les avertissements, Wilson que l'on tient pour un légiste incapable de passer de son greffe dans la tranchée, Wilson doit être mis en présence d'un fait.

Ce qu'on croit savoir de son caractère ne permet pas d'espérer qu'il osera prendre une initiative. L'Allemagne la prendra donc, cette initiative. Elle va offrir d'entrer en conversation en vue de la paix, et le pacifiste Wilson, qui n'aura pas fait le premier pas, fera le second. Il se rangera certainement derrière le belligérant qui aura le premier parlé de déposer les armes.

Le 12 décembre 1916, Bethmann-Hollweg remettait aux représentants à Berlin, des États-Unis, de l'Espagne et de la Suisse, la note (2) dont voici le paragraphe essentiel :

« Les quatre puissances alliées (Allemagne, Autriche-Hongrie, Bulgarie, Turquie) proposent d'entrer dès à présent en négociations de paix. Elles sont persuadées que les propositions qu'elles y apporteront et qui serviraient à assurer l'existence, l'honneur et le libre développement de leurs peuples, seraient propres à servir de bases à l'établissement d'une paix durable. »

Cette proposition de venir discuter sur un programme inconnu ne pouvait pas être acceptée. L'Allemagne, en

(1) « J'avais entrepris mon voyage en Amérique sur les instances de M. de Jagow et du chancelier. » (*Mémoires de Gerard*, page 291.)

(2) Voir aux *Pièces justificatives*, le texte de cette note et la réponse *in extenso* des puissances de l'Entente.

attirant les puissances, ses ennemies, dans une salle de conférence, ne cherchait qu'à les placer dans l'alternative de subir les conditions de ceux qui se prétendaient les vainqueurs, ou de causer aux peuples la grande déception d'une reprise des hostilités après que la paix aurait été entrevue. Personne ne donna dans le trébuchet où Bethmann avait cru nous prendre.

Le 19 décembre 1916, Lloyd George disait aux Communes :

« Discuter des propositions qu'ils ne connaissent pas serait pour les Alliés passer leur tête dans un nœud coulant dont l'Allemagne tiendrait le bout. La paix qui n'implique pas une réparation est impossible. »

Le même jour, Briand au Sénat :

« C'est un piège et une manœuvre, ce cri de paix est un cri de faiblesse et aussi un acte de ruse. »

La veille, Sonnino (1) avait dit à la Chambre italienne :

« Il n'y a pas de propositions en dehors de celle qui est relative à l'ouverture des négociations. Gardons-nous de contribuer nous-mêmes inconsciemment à faire le jeu de l'ennemi par des manifestations intempestives et irréfléchies. »

Après ces déclarations parlementaires vint, le 31 décembre, la réponse, en forme diplomatique, à la note allemande du 12 (2) :

« C'est en pleine conscience de la gravité, mais aussi des nécessités de l'heure, que les Gouvernements alliés, étroitement unis entre eux et en parfaite communion avec leurs peuples, se refusent à faire état d'une proposition sans sincérité et sans portée. »

La manœuvre avait donc échoué. Ainsi se termina la première tentative officielle de l'Allemagne, la seule tentative officielle qu'elle ait faite pour ouvrir des négociations, quand l'importance des gages qu'elle détenait lui permettait d'espérer, — malgré la faiblesse militaire dont Ludendorff avait fait à Guillaume II le rapport angoissant, — que l'Entente se courberait.

(1) L'Italie était en guerre avec l'Allemagne depuis le 28 août 1916.

(2) Voir le texte aux *Pièces justificatives*.

## CHAPITRE IV

### Intervention de Wilson.

SOMMAIRE : Gerard à Washington. — Wilson le fait repartir pour Berlin sans lui faire connaître le parti qu'il a pris. — Après le départ de son ambassadeur, le Président propose à tous les belligérants de publier leurs buts de guerre. — Mécontentement que soulève tout d'abord la proposition américaine. — L'Allemagne répond sans retard par un refus. — Lansing, secrétaire d'État de Wilson, déclare que l'Amérique est au bord de la guerre. — Impossibilité de concevoir que cette menace puisse viser la France. — Changement qui se produit dans l'opinion. — L'Entente fait une réponse susceptible de donner quelque satisfaction à Wilson. — Wilson, dans un message, déclare que la paix doit être une paix sans victoire. — Impression fâcheuse que cause cette formule. — Les journaux la commentent avec vivacité. — L'Allemagne met fin à cette polémique en déclarant le 31 janvier 1917 la guerre sous-marine à outrance. — Wilson bravé rappelle son ambassadeur. — Deux mois après, le 5 avril, l'Amérique déclare la guerre à l'Allemagne.

L'Allemagne avait compté sur Wilson pour appuyer sa demande de « conversation ». Gerard, qu'elle avait fait partir pour faire connaître au Président les « généreuses intentions de Guillaume II », eut deux audiences de Wilson; en octobre, puis à la fin de novembre. L'ambassadeur, dans ses *Mémoires*, mentionne seulement les entretiens sans rapporter ni les exposés qu'il fit, ni les réflexions auxquelles ces exposés purent donner lieu de la part du Président. D'un paragraphe de son livre, on peut inférer pourtant qu'il ne fut pas, comme l'aurait voulu Bethmann, un simple commissaire de la chancellerie :

« Les Allemands, dit-il, dans ce paragraphe (1), étaient partis en guerre sans consulter les États-Unis et semblent avoir estimé dans la suite qu'ils avaient le droit de demander aux États-Unis de leur obtenir une paix de leur choix, au moment qui leur paraissait le plus propice. Ils semblent avoir estimé de plus que, du moment que les États-Unis ne leur donnaient pas satisfaction, ils étaient autorisés non seulement à violer toutes les lois de la guerre à l'égard de leurs ennemis, mais à assassiner les citoyens des États-Unis sur les hautes mers. »

Il n'y a pas de raison de supposer que l'ambassadeur cacha au Président ce qu'il devait, quelques mois plus tard, dire au public. Toutes les arrière-pensées allemandes, que deux ans d'observation attentive et que les propos de l'Empereur, du chancelier, des ministres, des généraux, des personnes de la société de Berlin avaient révélées à Gerard, Wilson dut donc les connaître. Mais il ne laissa pas deviner ce qu'il en pensait, ni pressentir, à plus forte raison, la résolution qu'il adopterait finalement, si ses plaintes contre les crimes de la guerre sous-marine n'étaient pas écoutées. Gerard en fut réduit aux conjectures :

« Ce fut à la demande du Président, écrit-il, que je me remis en route le 4 décembre 1916. Je partis avec l'impression qu'il était animé du double désir de ne pas entrer en guerre et d'arriver à faire la paix et que ce désir chez lui primait tout... Je restai sous l'impression que le Président était disposé à aller jusqu'à l'extrême limite pour amener les belligérants à conclure la paix (2). »

C'est avant le 4 décembre 1916 que Wilson donne cette impression à Gerard. Huit jours plus tard arrive la note allemande, proposant l'ouverture de la conférence entre les belligérants. Wilson va-t-il appuyer la proposition allemande ou, sans l'appuyer formellement, offrir sa médiation aux deux camps belligérants? Mais tout homme de paix qu'il soit, il penche en sa conscience vers l'Entente, à laquelle on ne peut repro-

---

(1) Page 284.

(2) Page 284.

cher aucune des violations du droit des faibles et du droit des neutres dont l'Allemagne s'est rendue coupable. S'il offre sa médiation, l'Allemagne l'acceptera peut-être, mais l'Entente, qui ne veut pas traiter en vaincue, — ce qu'elle ferait si elle signait la paix avant une victoire et avant l'évacuation de ses territoires, — mais l'Entente ne repoussera-t-elle pas l'offre américaine? A Washington on se souvient que, pendant la guerre de Sécession (1861-1865), la Grande-Bretagne avait suggéré, en 1863, une proposition d'entente entre les deux partis belligérants et que le Gouvernement des États du Nord avait répondu « qu'il ne tolérerait aucune intervention et qu'il tiendrait toute proposition nouvelle pour un acte inamical ».

Si l'Entente, s'autorisant de ce précédent, faisait à l'offre américaine la réponse que l'Amérique avait faite à l'Angleterre cinquante-trois ans plus tôt et si l'Allemagne acquiesçait à cette offre, Wilson serait donc rejeté du côté de l'agresseur de la Belgique, du côté du naufrageur du *Lusitania* et de tant d'autres bateaux qui portaient des passagers américains, du côté de ceux dont les méthodes de guerre avaient été si offensantes pour l'Amérique, du côté enfin d'où le détournait sa conscience.

La proposition de l'Allemagne, quand il la reçut le 12 décembre, avec prière de la transmettre à l'Angleterre, causa quelque gêne à Wilson; on pourrait le supposer même s'il ne l'avait pas déclaré lui-même. Mais peut-être dans cette demande de conversation était-il permis de voir un signe de lassitude, peut-être sous la forme fanfaronne que Bethmann avait donnée à sa note se cachait-il quelque sincère désir de paix? Wilson ne voulut pas appuyer pourtant la proposition allemande. Il la fit parvenir à l'Angleterre sans aucun commentaire. Mais comme il était possible de voir là une occasion de rapprocher les belligérants et de rétablir la paix, « dont le désir primait tout » chez lui, au jugement de Gerard, Wilson se décida à entrer lui-même



en scène. Le 18 décembre, il demandait à tous les belligérants de faire connaître leurs buts de guerre.

« Le Président, disait cette note, qui portait la signature de Lansing, secrétaire d'État, suggère qu'une occasion rapprochée soit recherchée pour demander à toutes les nations actuellement en guerre une déclaration publique de leurs vues respectives quant aux conditions auxquelles la guerre pourrait être terminée...

« Le Président ne propose pas la paix, il n'offre même pas une médiation. Il propose seulement que des sondages soient effectués afin que nous puissions apprendre, les neutres comme les belligérants, à quelle distance peut se trouver encore le havre de la paix. »

Prévoyant qu'on ferait un rapprochement entre sa « suggestion » et l'offre de l'Allemagne, le Président disait encore :

« M. Wilson est quelque peu embarrassé pour présenter sa suggestion dans le moment parce qu'elle peut aujourd'hui sembler avoir été hâtée par la récente ouverture des puissances centrales (1). »

Gerard connut cette note en arrivant à Copenhague. Elle avait été remise le 18 ou le 19 par le chargé d'affaires d'Amérique à Zimmermann, qui venait de remplacer Jagow au secrétariat des Affaires étrangères de l'empire. Dans son livre, l'ambassadeur laisse voir, sans l'exprimer formellement, quelque surprise. Wilson, en effet, ne lui avait pas laissé prévoir la grave démarche qu'il allait accomplir. D'où découle cette présomption que « l'ouverture allemande du 12 décembre ne fut pas sans influence sur la détermination du Président ». Sans vouloir insinuer qu'il ait voulu seconder l'initiative allemande, on peut croire qu'il vit, — bien qu'il s'en soit défendu, — dans cette initiative, une chance à saisir pour mettre fin à la guerre.

En prenant cette attitude neutre entre les deux groupes belligérants, Wilson mécontenta l'un et l'autre.

---

(1) Voir aux *Pièces justificatives*, le texte de la note de Wilson.

L'Allemagne, qui avait espéré que le chef du Gouvernement américain, pacifiste à tout prix, appuierait sans réserve sa proposition de négocier, ne fit pas attendre sa réponse. Dès le 26 décembre, elle disait (1) :

« Un échange immédiat de vues semble au gouvernement impérial être le moyen approprié pour arriver au résultat désiré. Il offre donc, dans le sens des déclarations qu'il a faites le 12 décembre, déclarations qui tendaient à des négociations de paix, de proposer la réunion immédiate des délégués des États belligérants dans un endroit neutre. »

De ce côté, M. Wilson essayait donc un échec. L'Allemagne refusait de faire connaître ses buts de guerre *avant* la réunion des délégués des États belligérants.

Du côté de l'Entente, la presse, avec l'autorisation de la censure, exprima d'abord de l'improbation; *le Petit Parisien* écrivait le 23 décembre :

« On exprimera quelque étonnement que la note américaine ait mis sur le même plan les deux groupements d'États en lutte... Nous n'avons pas à préjuger les décisions que les États alliés adopteront après s'être concertés. Ils diront si l'initiative américaine est venue à son heure. Ils diront s'ils pensent équitable et légitime de définir leurs conditions avant que les empires du centre, auteurs directs du conflit, aient fait connaître les leurs... »

Les autres journaux donnaient la même note.

*Le Malin* avait lu « avec un sentiment pénible un document où les bourreaux et les défenseurs de la Belgique étaient mis en apparence sur le même pied ».

« Merci, M. Wilson, criait ironiquement Gustave Hervé dans *la Victoire*; vous nous avez porté le coup le plus rude que nous ayons reçu depuis Charleroi. »

*Le Temps* remarquait que « tout appui, même moral, donné présentement à l'Allemagne, n'aurait d'autre résultat que d'aider celle-ci à se soustraire par la diplomatie aux responsabilités de la guerre et de se réserver pour l'avenir sa liberté d'agression ».

---

(1) Voir la note allemande aux *Pièces justificatives*.

En Angleterre, l'impression ne fut pas moins défavorable à l'initiative américaine.

*Le Times* : « Nous regrettons que les Américains ne comprennent pas quel est le véritable enjeu de la guerre. Il est certain que M. Wilson ne sait pas saisir les différences de qualité morale entre les buts anglais et les buts allemands.

Ces commentaires acerbes de l'acte diplomatique de Washington étaient publiés avec la permission et, on peut dire, sous l'inspiration des Gouvernements. On pouvait donc croire que l'Entente allait refuser, elle aussi, de faire connaître ses buts de guerre. Mais l'Allemagne ayant, avec précipitation, repoussé la suggestion américaine, ses adversaires ne pouvaient prendre la même attitude. D'ailleurs, si la coïncidence de la démarche américaine avec « l'ouverture » allemande avait quelque chose de déplaisant, les informations qu'envoyaient de New-York les ambassadeurs permettaient de penser que, malgré les apparences, le Président, s'il sortait de la neutralité, ne le ferait certainement pas pour l'Allemagne.

Le 21 décembre 1916, Lansing, secrétaire d'État, avait fait à Washington ces déclarations : « Nous sommes au bord de la guerre. C'est pourquoi nous nous considérons comme fondés à demander les buts que vise chacun des belligérants afin de régler notre conduite dans l'avenir. »

Une telle déclaration, venant en commentaire à la Note, ne pouvait pas inquiéter l'Entente. Nous n'avions jamais menacé l'Amérique, nous ne l'avions jamais offensée, nous ne lui avons causé aucun tort direct. Si elle était « au bord de la guerre », ce ne pouvait pas être au bord d'une guerre contre la France, contre le pays de Louis XVI et de La Fayette, contre la Nation qui n'avait même jamais demandé à l'Amérique le remboursement de tant et tant de millions que lui avait coûtés son intervention en faveur des colons de la Nouvelle-Angleterre. Il était impossible que la menace de l'Amérique fût à notre adresse.

L'Entente, considérant Wilson comme un ami qui avait pu mal choisir son moment pour provoquer de notre part une définition de « nos buts de guerre », mais toujours comme un ami, lui prépara donc une réponse. Elle fut remise par Briand au nom de tous les Alliés, le 10 janvier 1917. Certes, elle n'était pas aussi explicite qu'on pouvait le désirer à Washington, mais, telle qu'elle était, elle était de nature à donner quelque satisfaction à la curiosité du Président (1).

Dans un paragraphe, elle disait :

« Le monde entier sait que nos buts de guerre impliquent de toute nécessité et en première ligne la restauration de la Belgique, de la Serbie, du Monténégro et les dédommagements qui leur sont dus, l'évacuation des territoires envahis en France, en Russie, en Roumanie, avec de justes réparations..., la restitution des provinces ou territoires autrefois arrachés aux Alliés par la force ou contre le vœu des populations, la libération des Italiens, des Slaves, des Roumains, des Tchéco-Slovaques, etc. (2). »

Les deux réponses de l'Entente et des Empires furent ainsi appréciées par Wilson dans son message du 22 janvier 1917 (3) :

« Les puissances centrales, dans une réponse commune, ont déclaré seulement qu'elles étaient prêtes à se rencontrer avec leurs adversaires dans une conférence pour discuter les conditions de la Paix. Les puissances de l'Entente, de leur côté, ont répondu d'une façon *beaucoup plus nette* et ont fait connaître en termes généraux, certes, mais avec une précision suffisante dans le détail, les arrangements, les garanties et les actes de réparation qu'elles estiment indispensables. Nous sommes ainsi bien plus rapprochés d'une discussion précise de la paix. »

Dans le même message, Wilson recommandait « une paix sans victoire ». « Seule, disait-il, une paix entre égaux peut être durable... »

Ayant une réminiscence peut-être inconsciente de

(1) Voir le texte complet aux *Pièces justificatives*.

(2) La Belgique fit cette fois une réponse complètement séparée dont nous mettons le texte aux *Pièces justificatives*.

(3) Voir aux *Pièces justificatives*.

la lettre de Guillaume II (1) du 15 octobre 1916, qui venait d'être publiée (le 15 janvier 1917), Wilson disait :

« Je suis la seule personne jouissant d'une autorité parmi tous les peuples du monde qui ait le droit de parler et de ne rien cacher... »

Puis, ayant ainsi saisi la houlette du pasteur, le sceptre de la puissance spirituelle, il énonçait les « buts » de l'Amérique, les siens.

« Je propose que les diverses nations adoptent d'accord la doctrine du président Monroë comme la doctrine du monde (2), qu'aucune nation ne cherche à imposer son pouvoir à aucun autre pays, mais que chaque peuple soit laissé libre de fixer lui-même sa politique propre.

« Je propose que toutes les nations évitent dorénavant les complications d'alliances qui pourraient les entraîner à des rivalités de puissance... Je propose un gouvernement établi par le consentement des gouvernés, la liberté des mers, la limitation des armements, sur terre et sur mer, de façon que l'armée et la marine soient simplement les auxiliaires de l'ordre et non plus les instruments de l'agression et de la violence égoïstes. »

Cette paix « sans victoire » et sans réparations que Wilson offrait aux agresseurs et aux devastateurs et à laquelle il demandait aux victimes de l'agression et des devastations de se résigner, fut fort mal accueillie en France, excepté par les socialistes (3) et par les gens du *Bonnet rouge* et leurs pareils. Peut-être, si elle

---

(1) Il est nécessaire de trouver un chef d'État qui ait une conscience, qui se sente responsable vis-à-vis de Dieu... qui possède la volonté de libérer le monde de ses souffrances. J'aurai ce courage. »

Ainsi avait parlé de lui-même Guillaume II dans sa lettre à Bethmann.

(2) En 1823, le président Monroë avait, dans un message, déclaré que les États-Unis considéreraient comme un acte inamical toute intervention des puissances de l'Europe dans les affaires du Nouveau-Monde.

C'était la revendication dans une autre forme, du droit de tous les peuples d'Amérique à l'indépendance, à « la libre disposition ». C'est cette doctrine morale que Wilson proposait d'étendre à tous les continents.

(3) Le 17 janvier 1917, le groupe parlementaire socialiste, qui avait pratiqué l'Union sacrée depuis août 1914, demanda « avec instance au gouvernement français d'affirmer clairement son accord avec les hautes paroles de raison du président Wilson ».

s'était prolongée, la polémique autorisée par la censure eût-elle mis, à la fin, quelque aigreur entre l'Amérique et l'Entente. Heureusement, l'Allemagne y coupa court en réconciliant dans une indignation commune ceux que son intérêt lui commandait de tenir désunis.

Le 31 janvier, Guillaume II, à l'instigation de Hindenburg, déclarait la guerre sous-marine à outrance, — guerre dont les ordres avaient été expédiés dès le 15 janvier, — et le 3 février l'Amérique rompait les relations diplomatiques avec la puissance qui la bravait en lui refusant cette liberté des mers que Wilson avait réclamée depuis trois ans et dont la revendication était un des points de son programme du 22 janvier.

Cette rupture causa une profonde surprise à l'Allemagne.

Zimmermann, en remettant à Gerard, le 31 janvier, la déclaration de guerre sous-marine, lui avait dit : « Le Président est en faveur de la paix. Il vient d'être réélu sur le principe d'une politique de paix et aucune difficulté ne surgira entre lui et nous... Tout ira bien. L'Amérique ne fera rien, car le Président est uniquement pour la paix. Tout marchera comme auparavant, vous verrez. Je vous ai ménagé une entrevue avec le kaiser pour la semaine prochaine et, je vous le répète, tout ira à souhait. »

Ces illusions de Zimmermann, Gerard les dissipa en réclamant ses passeports et, le 5 février, il quittait Berlin avec le personnel de son ambassade.

L'Allemagne alors comprit qu'elle avait mal calculé en prêtant à Wilson une longanimité sans limite; elle s'effraya. Le 13 février, à Washington, la secrétairerie d'État publiait ce communiqué :

« Le gouvernement allemand a demandé au gouvernement suisse de dire qu'il était actuellement, comme précédemment, disposé officiellement ou officieusement à négocier avec les États-Unis, pourvu que le blocus de la Grande-Bretagne ne soit pas brisé de ce fait. »

« Ce mémorandum fut immédiatement examiné et la réponse suivante a été envoyée aujourd'hui :

« Le Président me prie de vous dire, en réponse au mémo -

« random que vous avez eu l'amabilité de m'envoyer, que le  
 « gouvernement des États-Unis serait heureux de discuter avec  
 « le gouvernement allemand sur toutes questions que celui-ci  
 « pourrait proposer comme base de discussion s'il retirait sa  
 « proclamation du 31 janvier, dans laquelle, soudainement et  
 « sans aucune notification préalable quelconque, il a annulé  
 « les assurances qu'il avait données au gouvernement des États-  
 « Unis le 4 mai (1).

« Mais le gouvernement des États-Unis ne juge pas qu'il  
 « puisse entrer dans aucun pourparler avec le gouvernement  
 « allemand concernant la guerre sous-marine contre les neutres,  
 « que ce dernier poursuit actuellement, à moins et jusqu'à ce  
 « que le gouvernement allemand renouvelle ses assurances du  
 « 4 mai et agisse conformément à celles-ci. »

Deux mois après, le 5 avril, l'Amérique déclarait la guerre à l'Allemagne.

Tel fut le résultat de la manœuvre diplomatique qui, préparée en octobre et novembre par les interviews du kronprinz, du chancelier, les ordres du jour du kaiser, puis par l'envoi de Gerard en Amérique, avait commencé le 12 décembre par la proposition de négociation.

L'ambassadeur Gerard a écrit (2) :

« Je suis convaincu que le seul objet que les Allemands avaient en vue en faisant ces offres de paix était d'amener les Alliés à se réunir dans une conférence et là, chercher à détacher quelques-uns d'entre eux ou tout au moins l'un d'entre eux par l'offre d'une paix séparée. Si ce projet échouait, les Allemands estimaient que ces offres de paix par elles-mêmes créeraient un courant si favorable à leur égard qu'ils pourraient reprendre une guerre sous-marine sans restriction avec la Grande-Bretagne, sans avoir la crainte d'une intervention des États-Unis. »

Le poseur de pièges fut pris à son collet. Voulant détacher « au moins un des Alliés de l'Entente » il lui en avait donné un nouveau. Voulant fixer l'Amérique dans la neutralité, il avait coupé lui-même les liens par lesquels elle s'y était attachée.

---

(1) Cette note, du 4 mai 1916, avait été remise par le gouvernement allemand après le torpillage du *Sussex*, dans la Manche, au mois de mars précédent. Dans cette note, l'Allemagne promettait que ses sous-marins exerceraient, comme les croiseurs, le droit de visite sur les bateaux marchands et ne les torpilleraient pas sans avertissements, ni avant d'avoir mis les passagers et l'équipage en sûreté.

(2) Page 301.

## CHAPITRE V

### Les deux beaux-frères.

**SOMMAIRE :** Charles 1<sup>er</sup>-IV. — Influence défavorable à l'Allemagne qui s'exerce sur lui. — L'impératrice Zita et ses frères. — Sixte et Xavier de Parme dans l'armée belge. — L'Empereur facilite à ses beaux-frères leur passage dans les armées de l'Entente. — Dès son avènement, Charles 1<sup>er</sup>-IV désire la paix. — Il s'associe à la proposition allemande du 12 décembre 1916. — Dès le 5 décembre, il avait fait inviter son beau-frère Sixte à venir recevoir des propositions de paix séparée. — Insistance de la famille impériale auprès du prince Sixte. — Le roi des Belges le décide à se rendre à l'appel de l'Empereur. — Conférences du prince avec Jules Cambon et William Martin. — Il part pour la Suisse où l'attend sa mère. — Elle lui demande d'aller à Vienne ou d'attendre l'arrivée d'un émissaire impérial. — Sixte revient à Paris pour y prendre des instructions. — On lui fait connaître nos conditions que Charles 1<sup>er</sup>-IV devra accepter. — Réponse équivoque de Czernin, ministre des Affaires étrangères. — Annotation moins décevante de l'Empereur. — Projet de lettre à écrire par l'Empereur que l'on rédige à Paris. — L'impératrice Zita fait un pressant appel à son frère pour qu'il consente à venir à Vienne. — Entrevues de l'Empereur et du prince. — Czernin y intervient. — Lettre de Charles 1<sup>er</sup>-IV approuvant « la juste revendication de la France sur l'Alsace et sur la Lorraine ».

« L'ouverture de paix » du 12 décembre fut la seule manœuvre diplomatique officielle des Empires pour amener l'Entente à capituler ou, si elle ne capitulait pas, pour démoraliser ses peuples. Mais, à partir de 1917, il y eut une série d'opérations de diplomatie occulte tendant au résultat qu'on n'avait pas pu atteindre par l'offre publique de négocier. Ces opéra-



tions, dont l'une, la première, paraît avoir été engagée de bonne foi, sont :

1° Pendant les premiers mois de 1917, l'opération du prince Sixte de Parme, qu'appuya le roi d'Espagne;

2° De juin à septembre 1917, l'opération assez suspecte du baron belge Coppée, agissant à l'instigation du baron de Lancken, et à l'appui de laquelle fut menée, en Allemagne, la campagne dite de la « résolution de paix »;

3° De septembre à décembre 1917, l'opération, tout à fait suspecte celle-là, du comte Armand et du baron autrichien Revertera.

François-Joseph, qui avait accepté le rôle humiliant de « second » auprès de Guillaume II, était mort le 21 novembre 1916 et avait eu pour successeur l'archiduc Charles.

Le nouvel empereur, né en 1887, était fils de l'archiduc Othon lequel était lui-même le frère puîné de François-Ferdinand, l'assassiné de Serajevo (1). Il avait épousé, en 1911, la princesse Zita de Bourbon de Parme, fille du duc Robert, dont les États avaient été annexés en 1859 au royaume d'Italie (2). Ludendorff, dans ses *Souvenirs de Guerre*, a écrit (3) : « L'impératrice Zita, qui exerçait une grande influence sur son époux, avait des tendances politiques bien marquées. Malheureusement, elle était tout entière orientée contre nous. »

Ces sentiments étaient, chez l'impératrice, des sentiments de famille ou, tout au moins, des sentiments qui étaient très vivaces chez quelques-uns de ses parents les plus rapprochés.

(1) 28 juin 1914.

(2) Le duc Robert de Parme, né en 1848 et décédé en 1907, s'était marié deux fois, d'abord avec une princesse de Bourbon-Sicile, puis avec la princesse Maria-Antonia de Bragance, infante de Portugal. De ces deux mariages il avait eu une vingtaine d'enfants. Une de ses filles, la princesse Marie-Louise, née en 1870 et morte en 1899, avait épousé en 1893 le prince Ferdinand de Bulgarie, le futur tzar de Bulgares. C'est au duc Robert que le comte de Chambord, décédé en 1883, avait légué le domaine de Chambord.

(3) Page 335.

En 1914, deux de ses frères, les princes Sixte et Xavier, avaient fait connaître à leur beau-frère, alors archiduc héritier, qu'il leur était impossible de servir dans les armées autrichiennes, puisque l'Autriche était en guerre contre la France; qu'au contraire, le sang de Bourbon qui coulait dans leurs veines faisait d'eux des Français et que leur devoir était de rejoindre le camp français (1). L'archiduc avait eu la noblesse de comprendre le sentiment auquel obéissaient les frères de sa femme et, nous le savons par le prince Sixte, il facilita leur sortie des États de la monarchie.

Sixte et Xavier de Bourbon de Parme, venus en France par la Suisse, avaient demandé à s'engager dans l'armée française. On leur avait objecté la loi de 1883, qui exclut du service militaire les membres de familles ayant régné sur la France, et ils étaient allés en Belgique où le roi Albert, avec le consentement du Gouvernement fran-

---

(1) Le prince Sixte a publié, il y a quelques années, un mémoire tendant à établir que la renonciation à la succession de France, souscrite en 1700 par le duc d'Anjou, ne peut pas être opposée à ses descendants. C'est la thèse de ceux qu'après la mort du comte de Chambord (juillet 1882) on appela les « Blancs d'Espagne », parce qu'ils soutenaient que le chef de la Maison de France et donc le prétendant légitime était don Carlos et non pas le comte de Paris. Au point de vue juridique et politique, cette thèse est bien contestable, mais au point de vue sentimental et civil, elle est admissible. Lorsque Louis XIV avait placé son arrière-petit-fils sur le trône d'Espagne, il n'avait pas cherché seulement un bel établissement pour ce jeune prince. Il avait fait surtout un acte de politique française. Le duc d'Anjou avait été intronisé par nos armes en Espagne sous le nom de Philippe V, pour que la menace de l'encerclement de la France par la reconstitution de l'empire de Charles-Quint fût à tout jamais écartée. Un souverain prend la nationalité du pays qu'il est appelé à gouverner. Mais quand, pour une raison ou pour une autre, les descendants de ce souverain se trouvent libérés de toute obligation envers le pays qui les avait adoptés, quand ainsi libérés ils demandent à rentrer dans leur nation d'origine, ne devrait-on pas les faire bénéficier de la loi en vertu de laquelle les descendants des Français, qui furent proscrits en 1685, peuvent, sur la simple déclaration de leur volonté, être réintégrés dans tous les droits des citoyens français? Des princes français placés sur un trône étranger ne doivent-ils pas être considérés comme les exécutants d'un service commandé par l'intérêt national? Et, quand leurs descendants cessent d'exécuter ce service, est-il juste de les repousser de la France? Il n'y a pas à les admettre dans la nation comme prétendants; mais comme citoyens...?

çais, les avait placés dans le service de santé de son armée et bientôt après, sur leurs instances, dans une arme combattante.

En aidant ses beaux-frères à passer du côté ennemi, l'archiduc Charles n'avait pas seulement accompli un acte chevaleresque, il avait montré que, sans les partager peut-être, il ne réprouvait pas les sentiments de sa femme pour l'Allemagne. Ludendorff, tout en disant que « l'archiduc était solidement attaché à l'Allemagne », accorde, assertion contradictoire à la précédente, « qu'il n'était pas un partisan convaincu de l'alliance, qu'il voulait la paix ».

Cette volonté de paix que le chef militaire allemand avait discernée chez l'héritier de François-Joseph, Charles I<sup>er</sup>-IV (1) en avait fait la déclaration solennelle dans le manifeste que, le lendemain de son avènement, il avait adressé à ses peuples (2) :

« Je veux faire, avait-il dit, tout pour bannir dans le plus bref délai les horreurs et les sacrifices de la guerre et rendre à mes peuples les bienfaits disparus de la paix, aussitôt que le permettront l'honneur de nos armes, les conditions vitales de mes États et de nos fidèles Alliés, ainsi que l'entêtement de nos ennemis. »

Les manifestes royaux, comme les déclarations ministérielles, sont trop souvent faits de clauses de style et il n'en faut pas tout retenir. Mais il y a de fortes présomptions que Charles I<sup>er</sup>-IV était sincère

---

(1) Le successeur de François-Joseph était le premier empereur d'Autriche du nom de Charles. Il fut donc, à Vienne, l'Empereur Charles I<sup>er</sup>, mais il était le quatrième roi de Hongrie de ce nom. A Budapest il fut donc Charles IV. Il n'aurait pas pu, sans porter ombrage à Guillaume II, prendre le nom de Charles VIII, dont le choix par lui l'aurait replacé dans la ligne des empereurs d'Allemagne. (Le dernier des empereurs du nom de Charles (Charles VII) avait été cet Électeur de Bavière que la France, malheureusement alors alliée de la Prusse, avait suscité, en 1740, contre Marie-Thérèse et son époux, le duc François de Lorraine).

Avant Charles I<sup>er</sup>-IV il y avait eu, en Allemagne, un prince qui, lui aussi, avait porté deux numéros. C'est Charles-Quint qui était Charles V sur la liste des empereurs et Charles I<sup>er</sup> sur la liste des rois d'Espagne.

(2) 22 novembre 1916.

quand il promettait de faire la paix aussitôt qu'il le pourrait. Il n'avait eu aucune part aux affaires pendant les douze journées de la crise européenne du 23 juillet au 3 août, il n'avait donc aucune responsabilité dans la guerre. En lui, chef de la maison d'Autriche, fermentaient peut-être, dans la sub-conscience, les ressentiments héréditaires de sa maison contre les Hohenzollern, et des influences familiales puissantes activaient cette fermentation. Il devait donc désirer d'en finir avec cette guerre qui n'était pas son œuvre, dont l'issue était si incertaine et qui le plaçait, avec une armée qu'affaiblissaient les antagonismes entre les populations où elle se recrutait, dans la dépendance étroite et mortifiante de l'ancien vassal de Brandebourg.

On peut donc croire qu'il s'associa de bonne foi à la proposition que, le 12 décembre, l'Allemagne fit insidieusement à l'Entente d'ouvrir des négociations de paix.

On peut d'autant plus croire à sa sincérité que Charles I<sup>er</sup>-IV avait devancé Guillaume dans le cheminement vers la paix en entreprenant, seul, à l'insu de son allié, une négociation secrète séparée (1).

Le 5 décembre 1916, la duchesse douairière de Parme, Maria-Antonia de Bragance, qui résidait en Autriche, écrivait au prince Sixte, son fils, alors sur le front belge, pour « manifester avec instance le désir de le revoir ». Le 14 décembre, la duchesse renouvelait ses « instances » et, craignant que son fils, retenu par le devoir militaire, eût des hésitations à s'éloigner du champ de bataille, elle écrivait à la grande-duchesse Adélaïde de Luxembourg, puis à la reine des Belges, « pour nous presser, mon frère Xavier et moi, d'aller la revoir » en Suisse, où elle se rendrait. Le prince, malgré l'impatience de sa mère, ne montra pas de hâte à répondre à tant d'appels. Le 24 décembre, il est chez le roi des Belges. Il trouve

---

(1) Les pièces que nous allons analyser ont été communiquées par un secrétaire du prince Sixte de Bourbon à la revue *l'Opinion* et publiées dans les numéros de cette revue des 3-10-17 janvier 1920.

le roi et la reine avertis, — et cette particularité n'a pas été révélée par le prince, — des raisons pour lesquelles sa venue en Suisse est si vivement désirée. L'Empereur d'Autriche veut confier à son beau-frère une mission confidentielle auprès de M. Poincaré, il veut le charger d'offrir au Président de la République l'ouverture d'une négociation qui pourrait se terminer par la conclusion de la paix séparée. Le roi des Belges conseille au prince d'accepter la mission qui lui est proposée; il lui donnera, à lui et à son frère Xavier, qui l'accompagnera, une « permission » militaire. Sixte de Bourbon, qui a revendiqué la qualité de Français; qui, en parlant de la France, dit « nous », nos « intérêts », « nos droits », ne veut pas se dérober au devoir que lui montre ce roi Albert qui sait si bien discerner entre les voies celle de l'honneur. Il partira pour la Suisse. Le 23, il est à Paris, voit William Martin, chef du protocole, qui est lié d'amitié avec un de ses amis personnels, Charles Salomon. Par William Martin, Poincaré est averti du désir du prince d'avoir une audience du Président de la République, car c'est avec le Président seul que l'Empereur veut commencer les tractations. Le Président du Conseil n'en doit rien savoir. L'audience n'est pas accordée, mais Poincaré demande à Jules Cambon, secrétaire général des Affaires étrangères, de voir le prince Sixte, d'écouter ce que le prince lui dira et de lui faire connaître, dans des conversations qui n'auront pas de caractère officiel, les conditions auxquelles l'Entente pourrait s'accorder avec l'Autriche. Ces explications préliminaires échangées, Sixte de Parme part pour la Suisse où, le 28 janvier, il se rencontre avec sa mère.

La Princesse lui dit que l'Empereur « veut s'entretenir directement avec lui de la paix », que tout est préparé pour qu'il puisse, incognito, franchir la frontière; que si, enfin, il ne lui est pas possible de se rendre au vœu de son beau-frère, un envoyé de toute confiance viendra en Suisse pour « communiquer les vues de l'Empereur ».

C'est cette dernière proposition qu'accepte le prince,

car elle lui donne le temps de faire une excursion en Italie « pour détourner tout soupçon » et le temps de consulter les personnages français qu'il a mis dans la confiance du secret impérial. Le 10 février, il revient à Paris. Cette fois il est reçu par Poincaré, à qui il rapporte ses entretiens avec sa mère. Il a fait dire à l'Empereur, conformément aux instructions qu'il avait reçues à Paris, que les conditions fondamentales de toute paix étaient :

1° La restitution à la France de l'Alsace-Lorraine de 1814 (1), sans aucune compensation; l'évacuation de la Belgique, qui devra être indemnisée, de la Serbie, qui sera agrandie, enfin la cession de Constantinople (2) à la Russie.

Ces conditions n'ont pas semblé inacceptables puisque l'Empereur, après les avoir connues, a décidé de continuer les conversations. Poincaré demande au prince de repartir immédiatement pour la Suisse (3).

Le prince repart et, le 13 février, il confère avec « l'homme de confiance de l'Empereur » le comte Erdœdy. Charles I<sup>er</sup>-IV considère que la paix pourra se faire sur les bases indiquées. Mais ce ne sont que des paroles. Sixte de Parme demande des écrits. Le comte Erdœdy retourne à Vienne et il en revient, le 21, avec 1° une note du comte Czernin, ministre des Affaires étrangères de la double monarchie; 2° une note au crayon (en allemand) de l'Empereur; 3° deux lettres de l'Impératrice; 4° une longue lettre de sa mère; 5° une

(1) Landau et le bassin de la Sarre compris.

(2) Au moment où le prince Sixte commençait sa mission, Doumergue et le général de Castelnau étaient en Russie. Doumergue obtenait de Nicolas II l'engagement de soutenir, quand on discuterait les conditions de la paix, les revendications de la France sur les provinces qu'en avaient détachées les traités de 1814 et de 1871 et d'appuyer les demandes que ferait la France pour obtenir des garanties contre une nouvelle agression de la Prusse. Ces engagements, Poincaré et Briand avaient désiré les faire souscrire formellement par la Russie à qui nous avions, France et Angleterre, reconnu, en 1915, le droit d'occuper Constantinople.

(3) « Sur le désir positif qui nous en fut manifesté, nous repartons... »  
(Récit du prince Sixte.)

lettre de sa sœur, la princesse Maria-Antonia qui, pour confirmer les pouvoirs d'Erdœdy, a rempli l'office de secrétaire de l'Empereur.

Avec toutes ces pièces, le prince rentre à Paris. Le 5 mars, il va à l'Élysée où, tout d'abord, Poincaré lui déclare « qu'étant chef d'État constitutionnel il doit mettre le Président du Conseil au courant de ce qui se passe ». Néanmoins, le Président « pourra garder pour soi seul une partie des détails ». On passe alors à la lecture des documents que le prince a rapportés. Ils sont peu satisfaisants, surtout la note du comte Czernin dont voici le texte :

1° L'alliance entre l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne, la Turquie et la Bulgarie est absolument indissoluble. Une paix séparée d'un de ces États est pour toujours exclue;

2° Jamais l'Autriche-Hongrie n'a songé à l'anéantissement de la Serbie. Il est cependant nécessaire de créer toutes les garanties aptes à empêcher, à l'avenir, des agissements politiques comme ceux qui ont conduit au meurtre de Serajevo. En outre, l'Autriche-Hongrie a l'intention de préparer des rapports amicaux avec la Serbie par de larges concessions économiques;

3° Si l'Allemagne voulait renoncer à l'Alsace-Lorraine, l'Autriche-Hongrie n'y formerait naturellement pas d'obstacle;

4° La Belgique doit être rétablie et dédommée par tous les belligérants;

5° C'est une grande erreur que de croire que l'Autriche-Hongrie se trouve sous la tutelle politique de l'Allemagne. Par contre, en Autriche-Hongrie, l'opinion est répandue que la France agit complètement sous la pression de l'Angleterre;

6° De même l'Autriche-Hongrie ne songe pas à anéantir la Roumanie. Elle doit toutefois garder ce pays comme gage, tant qu'elle n'aura pas obtenu la garantie de la pleine intégrité de la monarchie;

7° L'Autriche-Hongrie a déclaré publiquement qu'elle ne mène qu'une guerre défensive et que son but sera atteint dès qu'elle aura obtenu la sécurité pour le libre développement de la monarchie;

8° En Autriche-Hongrie, il n'existe pas de privilège pour les différentes nations. Les Slaves jouiront toujours des mêmes droits que les Allemands. On se trompe à l'étranger par rapport aux sentiments des Slaves qui sont fidèles à l'Empereur et à l'Empire.

S'il n'y avait eu que cette note, si pleine de réticences, de contre-vérités, et qui subordonnait la restitution de l'Alsace-Lorraine au bon vouloir de l'Allemagne, il aurait fallu rompre l'entretien. C'est à peu près ce que Poincaré dit au prince Sixte et ce fut l'avis de Briand, à qui Poincaré communiqua les pièces. Mais la note de la main de l'Empereur était un peu plus encourageante, sans être pourtant aussi nette que l'avaient été les déclarations verbales de son émissaire.

Cette note, en forme d'observations ajoutées à quelques paragraphes de la note Czernin, était ainsi conçue :

1° Nous soutiendrons la France et nous pèserons sur l'Allemagne par tous les moyens de notre pouvoir (pour la restitution de l'Alsace-Lorraine);

2° Nous avons la plus grande sympathie pour la Belgique et savons qu'elle a subi une injustice. L'Entente et nous, nous lui devons des réparations pour ce grand dommage;

3° Nous ne sommes pas dans les mains de l'Allemagne. Ainsi, malgré la volonté de l'Allemagne, nous n'avons pas rompu avec l'Amérique (1). L'opinion chez nous est que la France est entièrement sous l'influence britannique;

4° L'Allemagne ne mène, comme nous, qu'une guerre défensive;

5° Chez nous, il n'y a aucun privilège pour aucun peuple. Les Slaves partagent comme les autres peuples le sentiment de l'unité et de la fidélité à la dynastie. Notre seul but est de maintenir la monarchie dans ses limites actuelles.

L'Empereur Charles I<sup>er</sup> était un peu plus précis que son ministre, mais il ne l'était pas encore autant qu'il était nécessaire. Ce qu'il ne veut pas écrire, on l'écrira pour lui et on lui demandera de le signer. Le 20 mars, le prince Sixte de Parme repart pour la Suisse, por-

---

(1) Le 3 février 1917, le comte Bernstorff, ambassadeur d'Allemagne, avait reçu ses passeports à Washington le même jour que Gerard, ambassadeur d'Amérique, avait demandé les siens à Berlin. L'initiative de la rupture avait été prise par Wilson, qui devait déclarer la guerre le 5 avril suivant. Guillaume II aurait voulu que son allié d'Autriche manifestât sa solidarité avec lui en brisant avec l'Amérique. C'est cette démarche obséquieuse que Charles I<sup>er</sup> n'avait pas voulu faire et dont il se prévalait pour faire croire à son indépendance.



teur du projet de note ci-dessous qu'il doit soumettre à son beau-frère :

1° L'Autriche-Hongrie reconnaît, quant à elle, l'Alsace et la Lorraine à la France, telles qu'elle les a possédées jadis, elle fera tous les efforts pour appuyer les revendications de la France en ce sens ;

2° La Belgique doit être rétablie entièrement dans sa souveraineté sous sa dynastie actuelle en gardant l'ensemble de ses possessions africaines sans préjudice des dédommagements qu'elle pourra recevoir pour les pertes qu'elle a subies ;

3° L'Autriche-Hongrie n'a jamais songé à l'anéantissement de la Serbie. Elle se déclare prête à la rétablir dans sa souveraineté sous sa dynastie actuelle. En outre, l'Autriche-Hongrie, en gage de sa bonne volonté envers le royaume et pour lui assurer un accès équitable et naturel à la mer Adriatique, est prête à lui remettre les territoires albanais qu'elle occupe présentement. Elle est également disposée à assurer ses rapports amicaux avec lui par de larges concessions économiques ;

4° L'Autriche-Hongrie propose d'entrer en pourparlers avec la Russie sur la base du désintéressement de la monarchie de Constantinople, en échange des territoires de la monarchie, actuellement occupés par les troupes russes.

Dès l'acceptation de ces bases, S. M. l'Empereur d'Autriche se déclare prêt à maintenir ses troupes sur leurs lignes actuelles en état d'expectative, à condition que les troupes qui lui sont opposées observeront la même attitude.

Dans le cas éventuel où le présent accord serait souscrit par la France et ses Alliés et où l'Empire allemand, s'opposant à cet accord, mettrait l'Autriche-Hongrie en demeure d'y renoncer, la France et ses Alliés aideraient de toutes leurs forces et sans délai l'Autriche-Hongrie dans sa résistance contre cette mise en demeure ou contre une déclaration d'hostilité de l'Empire allemand à son égard.

Ce projet de note, le prince Sixte de Parme l'accompagna d'une lettre à l'Empereur :

Mon cher Charles, écrivait-il à la date du 16 mars, l'affaire prend une tournure favorable... Il faut profiter du moment actuel. Si le ministère venait à changer en France, tout serait à recommencer (1). Mais, pour arriver à ce résultat, il n'y a qu'un seul moyen possible, qui est une nécessité absolue, c'est que tu

---

(1) Le ministère Briand devait donner sa démission le 17 mars, le lendemain du jour d'où était datée la lettre du prince Sixte,

m'envoies au plus tôt un écrit où tu reconnais, d'une manière précise et sans ambiguïté, les quatre points « Alsace-Lorraine, Serbie, Constantinople, armistice ». Je me permets de joindre un brouillon. Je te prie instamment de te tenir aussi prêt que possible de ce brouillon, en empêchant (Czernin) qu'on y noie l'essentiel sous les réticences habituelles des chancelleries... Si je ne rapporte pas ces quatre points d'une manière claire et précise, on restera ici sous l'impression de la première note (1) qui a été jugée tout à fait inacceptable... Quant à l'Italie, qui sera mise forcément au courant dès que les autres seront d'accord (2), si elle réclame l'adjonction d'un cinquième point, Trieste, tu restes libre de l'accepter ou de le refuser et à mon avis il faut alors l'accepter, si l'opinion à Vienne te le permet, quoique les autres puissances ne l'aient pas considéré comme essentiel (3).

Porteur de cette lettre et de cette note dont la teneur a été approuvée par Poincaré, le prince est en Suisse le 19 mars, le jour même où paraît à *l'Officiel* la nomination du cabinet Ribot. Le comte Erdœdy, qui l'attendait, lui déclare que la négociation ne peut se continuer par correspondance et qu'il faut qu'il vienne, lui, le prince Sixte, voir l'Empereur à Vienne. Pour appuyer ses instances, Erdœdy a apporté une lettre de l'Impératrice : « Ne te laisse pas arrêter, dit l'Impératrice Zita à son frère, par des considérations qui, dans la vie courante, seraient justifiées. Pense à tous ces malheureux qui vivent dans l'enfer des tranchées, qui y meurent par centaines tous les jours et viens ! »

Le prince ne résiste pas à cet émouvant appel où sa sœur ne parle pas en Impératrice, mais en femme de cœur. Le 20 mars au soir il part pour Vienne, voit l'Empereur qui lui dit : « Mon devoir d'allié est de tenter l'impossible pour amener les Allemands à faire une paix juste et équitable. Si cela ne réussit pas, comme je ne peux pas sacrifier la monarchie à la folie

---

(1) Celle de Czernin.

(2) Le prince Sixte avait posé comme condition que l'Italie serait tenue en dehors des négociations dans leur phase préliminaire, car il craignait, disait-il, que les germanophiles, nombreux chez elle, n'avertissent l'Allemagne.

(3) Voir aux *Pièces justificatives* le texte *in extenso* de la lettre du 16 mars, du prince Sixte à l'empereur Charles.

du voisin, je ferai la paix séparément... Il s'agit d'arriver à un accord complet avant tout avec la France, l'Angleterre et la Russie, de façon que, si les Allemands refusent obstinément cette paix, l'Autriche puisse dire : « Nous ne pouvons pas continuer à nous battre pour le roi de Prusse. Nous faisons les sacrifices nécessaires et signons la paix séparée. »

L'entrevue de l'Empereur et du prince en présence de l'Impératrice est coupée par une apparition de Czernin que l'Empereur a fait venir « parce qu'il est son ministre et parce qu'il n'a pas cessé un instant de soutenir l'idée de la paix (1) ».

Dans son langage, le ministre est aussi équivoque qu'il l'avait été dans la note que Poincaré et Briand avaient trouvée si décevante. Il se laisse pourtant aller à dire : « Comme les Allemands ne voudront jamais renoncer à l'Alsace et à la Lorraine, il faudra bien un jour ou l'autre divorcer. » Enfin, il s'en va après s'être entendu dire par le prince Sixte : « Prince français, je suis en face de l'Empereur d'Autriche et non de l'Empereur d'Allemagne. Quand l'Allemagne aura retiré ses troupes sur la rive droite du Rhin, alors seulement la paix sera possible avec elle. »

Le lendemain, Czernin se rend chez le prince. Il y a en lui une transformation apparente. Sur un point il veut bien quitter son langage dubitatif : « L'alliance cesserait, dit-il, le jour où l'Allemagne voudrait rendre impossible pour l'Autriche la conclusion d'une paix raisonnable. » En se retirant, il dit au comte Erdœdy, qui avait assisté à l'entretien : « Vous voyez où nous en sommes, cela ne va pas mal. » A quoi l'« agent de liaison » de l'Empereur de répondre : « Je vous en supplie, ne perdez pas de temps. Vous savez mieux que moi que nous ne pouvons plus durer indéfiniment. » Le soir de ce jour où le ministre avait paru enfin entrer

---

(1) • C'est même pour cette raison (parce qu'il parle sans cesse de la paix) que j'en ai fait mon ministre des Affaires étrangères. » (Paroles de l'Empereur dans la relation du prince Sixte.)

avec franchise dans les vues de son souverain (et il avait cru bon d'en prendre à témoin Erdœdy), Charles I<sup>er</sup>-IV remettait à son beau-frère la lettre dont voici le texte intégral :

*Laxenburg, 24 mars 1917 (1).*

Mon cher Sixte,

La fin de la troisième année de cette guerre, qui a apporté tant de deuil et de douleur dans le monde, approche. Tous les peuples de mon Empire sont unis plus étroitement que jamais dans la volonté commune de sauvegarder l'intégrité de la monarchie, au prix même des plus lourds sacrifices. Grâce à leur union, au concours généreux de toutes les nationalités de mon Empire, la monarchie a pu résister pendant bientôt trois ans aux plus graves assauts. Personne ne pourrait contester les avantages militaires remportés par mes troupes, en particulier sur le théâtre de la guerre balkanique. La France a montré de son côté une force de résistance et un élan magnifiques. Nous admirons tous, sans réserve, l'admirable bravoure traditionnelle de son armée et l'esprit de sacrifice de tout le peuple français.

Aussi m'est-il particulièrement agréable de voir que, bien que momentanément adversaires, aucune véritable divergence de vues ou d'aspirations ne sépare mon Empire de la France et que je suis en droit de pouvoir espérer que mes vives sympathies pour la France, jointes à celles qui règnent dans toute la monarchie, éviteront à tout jamais le retour d'un état de guerre pour lequel aucune responsabilité ne peut m'incomber. A cet effet, et pour manifester d'une façon précise la réalité de ces sentiments, je te prie de transmettre, secrètement et inofficiellement, à M. Poincaré, Président de la République, que j'appuierai par tous les moyens et en usant de toute mon influence personnelle auprès de nos Alliés, les *justes revendications françaises* (2) relativement à l'Alsace-Lorraine.

Quant à la Belgique, elle doit être rétablie entièrement dans sa souveraineté en gardant l'ensemble de ses possessions africaines, sans préjudice des dédommagements qu'elle devra recevoir pour les pertes qu'elle a subies. Quant à la Serbie, elle sera rétablie dans sa souveraineté et, en gage de notre bonne volonté, nous sommes disposés à lui assurer un accès équitable et naturel à la mer Adriatique ainsi que de larges concessions économiques. De

---

(1) Laxenburg, château impérial à quelques kilomètres au sud de Vienne. C'est là qu'eurent lieu les entrevues qu'a racontées le prince Sixte.

(2) Mots non soulignés dans le texte impérial, soulignés par le copiste.

son côté, l'Autriche demandera, comme condition primordiale et absolue, que le royaume de Serbie cesse à l'avenir toute relation et qu'il supprime toute société ou groupement dont le but politique tend vers une désagrégation de la monarchie, etc...

Les événements qui se sont produits en Russie (1) m'obligent de réserver mes idées à ce sujet (2) jusqu'au jour où un gouvernement légal et définitif y sera établi.

Après t'avoir ainsi exposé mes idées, je te demanderai de m'exposer à ton tour, après en avoir référé avec ces deux puissances l'opinion tout d'abord de la France et de l'Angleterre, à l'effet de préparer un terrain d'entente sur la base duquel des pourparlers officiels pourraient être engagés et aboutir à la satisfaction de tous.

Espérant qu'ainsi nous pourrions bientôt, de part et d'autre, mettre un terme aux souffrances de tant de millions d'hommes et de tant de familles, je te prie de croire à ma vive et fraternelle affection.

CHARLES.

Dans cette lettre, il y avait un progrès sensible sur la note Czernin du 20 février, que l'Empereur avait en quelque sorte contresignée en y ajoutant ses commentaires personnels. On ne nous parlait plus de la guerre « défensive » de l'Allemagne, on ne prétendait plus que nous dussions contribuer aux réparations dues par l'Allemagne pour les ravages que seule elle avait faits en Belgique; on ne se désintéressait pas de la question de l'Alsace-Lorraine comme on l'avait fait quand on avait écrit « qu'on ne ferait pas obstacle au retour des provinces ravies en 1871, si l'Allemagne voulait bien y renoncer ». Au contraire, l'Empereur promettait d'appuyer les *justes revendications françaises* sur ces provinces.

Mais, si elle corrigeait dans quelques-unes de ses parties inacceptables la note Czernin, la lettre impériale ne nous donnait pas toutes les satisfactions que nous aurait données Charles I<sup>er</sup> s'il avait fait sienne la

---

(1) 12 mars, refus de la Douma de se soumettre à l'ukase impérial d'ajournement et constitution du gouvernement provisoire du prince Lwoff; 15 mars, abdication de Nicolas II pour lui et son fils; 16 mars, renonciation à la couronne du grand-duc Michel, frère de Nicolas II.

(2) Cession de Constantinople à la Russie.

note dont le prince Sixte avait écrit le « brouillon » le 17 mars.

Ainsi, par exemple, l'Empereur ne parlait ni de la suspension d'armes, ni de la résistance armée à opposer par lui à l'Allemagne si elle ne voulait pas, comme l'avait suggéré le prince Sixte et comme l'avait expressément dit Czernin, dans son entretien du 24 mars avec le prince, « conclure une paix raisonnable ».

Enfin, il n'était pas question de l'Italie. Ribot le fait remarquer. Il est Président du Conseil et ministre des Affaires étrangères et dans cette dernière fonction il apporte une clairvoyance, qu'il faut reconnaître, de vieil homme d'affaires européen. Comme Président du Conseil, il a eu le malheur de laisser Painlevé jeter le discrédit sur le commandement et le trouble dans l'armée : comme dirigeant de la diplomatie, il ne se laisse pas tromper par les mirages. Il serait bon d'avoir un ennemi de moins, mais il serait contraire à l'intérêt et à l'honneur français de payer le désarmement de cet ennemi par le sacrifice d'un de nos alliés et l'oubli de nos engagements.

Par le « pacte » de Londres (1), les grandes puissances européennes, en guerre contre l'Allemagne et ses alliés, se sont engagées à ne pas conclure de paix séparée et même à ne pas poser de conditions de paix à l'insu les unes des autres.

Ribot, dans une entrevue qu'il a le 12 avril à l'Élysée

(1) « *Texte de la déclaration de Londres* du 4 septembre 1914 (avant la bataille de la Marne) :

• Les soussignés, dûment autorisés par leur Gouvernement respectif, font la déclaration suivante :

• Les Gouvernements britannique, français et russe s'engagent mutuellement à ne pas conclure de paix séparée au cours de la présente guerre.

• Les trois Gouvernements conviennent que, lorsqu'il y aura lieu de discuter les termes de la paix, aucune des Puissances alliées ne pourra poser de conditions de paix sans accord préalable avec chacun des autres alliés. »

Signé : PAUL CAMBON,  
Comte BECKENDORFF,  
EDWARD GREY.

L'Italie adhéra à la *Déclaration de Londres* après qu'elle fût entrée en guerre contre l'Allemagne, le 25 août 1916.

avec le prince Sixte, fait connaître qu'on ne peut pas aller plus loin sans avertir l'Italie. Le prince consent que le Gouvernement de Rome soit informé des propositions de Vienne; il demande seulement que la participation personnelle qu'y a prise l'Empereur Charles ne soit pas révélée aux hommes d'État italiens (1). Le Président du Conseil promet qu'il présentera l'affaire à Sonnino, ministre italien des Affaires étrangères, en lui disant qu'il y a des raisons de croire que l'Autriche va faire des propositions officieuses de paix et que, sur l'accueil à faire à ces propositions sur lesquelles nous avons déjà quelques renseignements, les puissances liées par le pacte de Londres ont à se concerter.

Lloyd George, de passage à Paris et à qui le prince fait visite le 18 août, promet de manœuvrer comme Ribot. Le « Premier » britannique est en rapports indirects avec un agent autrichien, le comte Mensdorff, ancien ambassadeur de son Gouvernement à Londres. S'il le faut, pour ne pas compromettre l'Empereur, il donnera les propositions autrichiennes comme ayant été formulées par Mensdorff.

Le prince, ainsi rassuré, au moins quant à la personne de son beau-frère, Ribot et Lloyd George partent pour Saint-Jean-de-Maurienne. Ils se sont fait accompagner par Joffre, qui rencontrera Cadorna, et on répand dans le public le bruit que l'objet de cette conférence est surtout militaire, que les Français et les Anglais voudraient obtenir des Italiens l'augmentation de leur contingent dans l'armée de Sarrail.

Sur la conférence de Saint-Jean-de-Maurienne (19 avril 1917), nous avons le récit que, le 20 avril, Lloyd George en fit au prince Sixte et un second récit qu'en fit Ribot à une importante personnalité du Parlement.

---

(1) Le prince exprima la crainte que l'Allemagne ne fit assassiner son beau-frère si une indiscretion se produisait et il rappela la mort de l'héritier présomptif du sultan, qui avait, disait-on, des tendances à la paix et qui venait de « se suicider ». Ribot calma les inquiétudes du prince en lui disant : « L'honneur de nous tous est engagé. »

« Ce qui a rendu difficile notre entrevue avec Sonnino, dit Lloyd George au prince, c'est de n'avoir pu lui faire part des propositions directes de l'Empereur. Mais nous nous sommes servis des déclarations du comte Mensdorff et de ce que nous avons pu savoir par d'autres voies. Sonnino a déclaré qu'étant placé sur le terrain de *la Terra irredenta*, l'Italie ne pouvait conclure aucune paix séparée avec l'Autriche, sans la réalisation de ses buts de guerre. Du reste, aucun gouvernement ne pourrait durer plus de vingt-quatre heures s'il proposait une paix blanche avec l'Autriche. Il serait balayé par le peuple, qui ferait une révolution, chasserait le roi et établirait une République sur le principe de la guerre jusqu'au bout. »

Et Lloyd George de faire connaître au Prince les conditions de l'Italie : le Trentin, la Dalmatie, les Iles.

— Et Trieste?

— Matière à discussion, bien que l'Italie y tienne.

— Ces conditions italiennes sont-elles *sine qua non*?

— Oui. Il faut absolument que vous donniez quelque chose à l'Italie. Nous ne pouvons faire la paix sans elle. Quant à nous, nous ne demandons qu'à faire la paix avec l'Autriche. Nous n'avons aucune haine contre l'Autriche, ni vous non plus en France. Si l'Autriche veut réellement la paix, il faut qu'elle fasse des concessions.

Le récit de Ribot, semblable à celui de Lloyd George, sur les concessions nécessaires et l'impossibilité de traiter sans l'Italie, est plus détaillé quant aux objections de Sonnino :

« Nous ne pouvons pas accepter de traiter avec l'Autriche, car traiter avec elle, c'est la maintenir. Or, nous ne pouvons pas supporter le maintien de la monarchie autrichienne. Nous avons fait la guerre pour nous délivrer à jamais de son voisinage. Elle doit disparaître. D'ailleurs, les propositions qu'elle nous fait faire sont pleines de perfidie. Elle veut diviser les Alliés et elle-même doit agir d'accord avec l'Allemagne. Elle est dans une telle position qu'elle n'oserait rien cacher à l'Allié dont elle dépend. »



Sonnino a donc opposé une fin de non-recevoir à toute proposition autrichienne.

Le résultat de la conférence de Saint-Jean-de-Maurienne, qu'avait officieusement appris le prince Sixte dans son entretien avec Lloyd George, lui fut notifié formellement le 22, par Jules Cambon, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères. Au nom de Ribot, parlant lui-même pour toutes les puissances de l'Entente, Jules Cambon lut au prince, qui voulut en prendre copie sous sa dictée, la déclaration que voici :

« Aucune proposition de paix ne pourra être envisagée avec l'Autriche sans tenir compte des vues du Gouvernement italien. Or, les propositions qui ont été portées à notre connaissance passent absolument sous silence les revendications italiennes. D'autre part, il résulte des conversations échangées à Saint-Jean-de-Maurienne que le Gouvernement italien n'est disposé à abandonner aucune des conditions qu'il avait mises à son entrée dans la guerre. Dans ces conditions, il n'y a pas lieu d'engager une conversation qui ne pourrait aboutir qu'à un échec certain. Si, à un moment donné et dans de nouvelles circonstances, le Gouvernement autrichien estimait que de nouveaux efforts pourraient être faits en vue d'une paix séparée, il y aurait lieu pour lui de tenir compte des aspirations italiennes qui portent sur Trieste non moins que sur le Trentin. On a été très sensible aux sentiments de sympathie que l'Empereur a exprimés pour la France et pour ses armées. »

Cette note de rupture dans son portefeuille, le prince Sixte se rendit en Suisse le 25 avril. Il la remit à « l'homme de confiance », comte Erdödy, qui la porta à Vienne. Le 4 mai, l'émissaire revenait avec des déclarations consignées dans ce mémorandum :

« L'Empereur veut continuer les négociations et réaliser la paix.

« Il consent à faire une paix *séparée* avec l'Entente, mais il ne veut pas être contraint de faire un acte positif de trahison contre l'Allemagne, comme de l'attaquer une fois cette paix faite.

« Déjà cinq fois on a proposé la paix à l'Autriche depuis 1915 (1), du côté russe notamment. Il y a trois semaines encore,

(1) Assertion non prouvée.

l'Italie a proposé la paix à l'Empereur en n'exigeant que le seul Tyrol de langue italienne (1). L'Empereur a refusé pour ne pas faire double emploi avec les négociations actuelles... On remettrait directement le Trentin à l'Italie. Quant aux îles Dalmates, elles ne contiennent pas un seul Italien et leurs habitants tueraient les Italiens qui viendraient.

« Impossible de faire un plébiscite au Trentin. Il tournerait contre l'Italie, mais ce serait un précédent pour les autres nationalités ; inadmissible.

« Outre l'Italie, la Russie (prince Lwof) vient d'offrir la paix à l'Autriche.

« Si l'Autriche fait la paix, les ouvriers des fabriques en Allemagne se mettront en grève et cesseront de fabriquer des munitions.

« Si l'Autriche fait la paix, cela entraînera la Turquie et la Bulgarie... »

En remettant cette note au prince, Erdœdy l'invite, au nom de l'Empereur, à venir encore à Vienne. Sixte de Parme accède au désir de son beau-frère.

Dans une entrevue, le 8 mai 1917, à laquelle, pendant un moment, assiste Czernin, on discute des futurs pourparlers à engager cette fois dans la forme officielle. Czernin en chargera un homme de « la carrière » qui est son proche parent. On parle de la paix comme si tous les obstacles étaient déjà aplanis.

« Si l'Allemagne, dit l'Empereur, continue à ne pas vouloir écouter nos suggestions raisonnables, nous ferons la paix sans elle, car c'est notre droit et notre devoir. Si cependant cela devait se gêner entre nous et l'Allemagne, je dois être en mesure de pouvoir compter sur l'appui de l'Entente... L'Empereur et l'Impératrice expriment au prince la certitude que bientôt la paix sera faite et qu'une ère nouvelle pourra commencer pour la monarchie. »

Enfin, avant son départ, le 9, Charles I<sup>er</sup> remet à son beau-frère une lettre autographe et une note de Czernin.

Voici ces deux documents :

---

(1) Assertion non prouvée.

« Mon cher Sixte,

« Je constate avec satisfaction que la France et l'Angleterre partagent mes vues sur ce que je crois être les bases essentielles de la paix. Cependant elles m'opposent leur volonté de ne point réaliser la paix sans que l'Italie y participe. Précisément, l'Italie vient de me demander de conclure la paix avec la Monarchie en abandonnant toutes les prétentions inadmissibles de conquête qu'elle avait manifestées jusqu'ici sur les pays slaves de l'Adriatique. Elle réduit ses demandes à la partie du Tyrol de langue italienne. J'ai ajourné l'examen de cette demande jusqu'à ce que je connaisse par toi la réponse de la France et de l'Angleterre à mes ouvertures de paix.

« La bonne entente entre la Monarchie et la France et l'Angleterre sur un si grand nombre de points essentiels permettra, nous en sommes convaincus, de surmonter les dernières difficultés qui se présentent pour aboutir à une paix honorable.

« Je te remercie du concours que tu me prêtes maintenant pour cette œuvre de paix conçue par moi. Cette guerre t'a imposé, comme tu me le disais en me quittant, le devoir de rester fidèle à ton nom et au grand passé de ta maison, d'abord en secourant les héros blessés sur les champs de bataille et ensuite en combattant pour la France.

« J'ai compris ta conduite et, quoique nous fussions séparés par les événements dont je ne porte en rien la responsabilité personnelle, mon affection t'est restée fidèle. Je tiens à me réserver, si tu le veux bien, la possibilité de faire connaître, sans autre intermédiaire que toi, à la France et à l'Angleterre, ma pensée directe et personnelle.

« Je te prie de croire à ma vive et fraternelle affection. »

CHARLES.

### Note du comte Czernin.

9 mai 1917.

1° L'Autriche-Hongrie ne saurait consentir aucune cession de territoire sans compensation (1);

2° En dehors de cette rectification de frontières envisagée, l'intégrité de la monarchie doit être dès à présent garantie par

---

(1) Dans les entretiens de Paris et de Vienne on avait parlé de compensation à accorder à l'Autriche en Silésie, en Pologne (par la constitution d'un royaume polonais) et en Afrique Orientale, sur la côte des Somalis.

l'Entente, de telle manière qu'elle soit assurée au moment où s'ouvrira la Conférence générale de la paix;

3° Aussitôt que les deux conditions sus-mentionnées (compensation à la rectification de frontière et garantie de l'intégrité de la monarchie) auront été acceptées par l'Entente, l'Autriche-Hongrie pourra conclure sa paix séparée avec l'Entente. Alors seulement elle mettra ses alliés actuels au courant de la situation;

4° Dans tous les cas, l'Autriche-Hongrie est prête à poursuivre, comme par le passé, des pourparlers en vue de conclure avec l'Entente une paix honorable et, par suite, à préparer les voies pour une paix générale et définitive.

Cette lettre et cette note, portées le 20 à l'Élysée par le prince, furent examinées par Poincaré et Ribot. La demande de garantie de l'intégrité territoriale de l'Autriche-Hongrie se heurtait à tous les arrangements de l'Entente avec ses Alliés balkaniques et italiens, Italie et Serbie ayant pour buts de guerre connus le rattachement à leurs États des territoires habités par des populations de leur sang ou de leur langue.

Promettre que l'Autriche-Hongrie ne serait pas diminuée dans son étendue, c'eût été manquer aux promesses que nous avons faites à nos Alliés. Cette perfidie, ni Poincaré, ni Ribot ne pouvaient la commettre. Ils se seraient volontiers engagés à faire accorder des compensations à prendre sur l'Allemagne, en Silésie par exemple. Mais la garantie de l'intégrité, c'est-à-dire le maintien de l'Empire des Habsbourg sur les populations croates, bosniaques, dalmates, pour ne parler que de celles-là, était impossible. Toutefois il y avait cette troublante affirmation de l'Empereur : « L'Italie m'a fait demander la paix séparée, ne réclamant plus qu'un lambeau du Tyrol. » Le prince Sixte avait apporté des précisions que, d'ordre de Charles I<sup>er</sup>, lui avait données le comte Erdœdy (1).

« Un envoyé spécial est venu du G. Q. G. italien à Berne, une semaine *avant* l'entretien de Saint-Jean-de-Maurienne. Il s'est

---

(1) Note du prince Sixte du 12 mai 1917, dans *l'Opinion* du 17 janvier 1920.

présenté d'abord chez le ministre d'Allemagne, puis chez le ministre d'Autriche. La demande s'adressait d'abord à l'Allemagne. Il offrait la Paix à condition que l'Autriche céderait le seul Trentin, Goritz et Monfalcone restant à l'Autriche, de manière que le chemin de fer d'accès à Trieste ne soit pas sous le feu immédiat italien. Seule Aquilée deviendrait italienne. Cette offre était motivée par l'attitude générale de l'armée italienne qui a assez de la guerre et par la crainte d'une révolution. Sonnino ne savait rien de cette démarche. Il est certain, toutefois, qu'elle a eu lieu d'accord avec un grand parti politique (Giolitti-Tittoni) et qu'elle émane du roi. »

Si sous ce tissu d'invéraisemblances se cachait quelque vérité, nous nous trouverions déliés de tout engagement envers une Alliée défectionnaire.

Mais comment mettre en doute la loyauté de Victor-Emmanuel III? D'autre part, comment mettre en doute la sincérité de Charles I<sup>er</sup>-IV? Il entrait dans des détails circonstanciés d'où il apparaissait bien qu'il ne se faisait pas l'écho d'un bruit, mais qu'il résumait des rapports. A quelle explication s'arrêter? Le prétendu envoyé du roi d'Italie à l'ambassade allemande de Berne était-il un de ces aventuriers de l'espèce du Régnier qui, en 1870, s'était présenté à Bismarck, puis à Bazaine, comme un émissaire de l'impératrice et dont l'intrigue avait fini en trahison?

Était-il un agent allemand venu pour empêcher l'Empereur d'Autriche de consentir les concessions que, dans sa lettre du 16 mars, Sixte de Parme avait conseillé de faire à l'Italie? L'Empereur, trompé sur les prétentions de l'Italie, refuserait d'aller au delà de ces prétentions telles que le roi lui-même les lui aurait fait connaître. La France et l'Angleterre, ne pouvant pas abandonner leur Alliée, auraient alors laissé tomber la négociation Sixte de Parme. Devant cette énigme, on en est réduit aux conjectures et toutes sont permises.

Pour sortir de l'incertitude où le plaçait « la révélation » surprenante, incroyable de l'Empereur, Ribot aurait voulu que les trois chefs d'État, George V, Victor-Emmanuel et Poincaré eussent une entrevue sur un point du front. Il proposa que les rois d'Italie et d'Angle-

terre vinssent en France. Mais Victor-Emmanuel déclina l'invitation. Pourquoi ses ministres ne voulurent-ils pas laisser naître l'occasion d'un entretien à cœur ouvert entre lui et les deux autres Alliés? La question est encore sans réponse.

Bref, la mission de Parme, qui avait échoué à Saint-Jean-de-Maurienne, le 19 avril, quand l'Italie s'était opposée à la continuation des pourparlers, la mission de Parme, qui avait été renouvelée par l'Empereur après le premier échec, échoua encore en mai à cause de l'Italie, à cause de la loyauté de la France et de l'Angleterre envers leur Alliée.

Ribot, qui avait vu avec défiance notre Gouvernement engagé dans une tractation dont on ne pouvait pas tout faire connaître à l'un des signataires du pacte de Londres, Ribot la laissa tomber.

Le vieil homme d'État avait eu le soupçon d'une perfidie. Avait-il eu tort? C'est ce que nous allons examiner.

---

## CHAPITRE VI

### Bonne foi ou perfidie ?

SOMMAIRE : Raisons en faveur de l'une et de l'autre hypothèse. — Double jeu que doit jouer Charles I<sup>er</sup>-IV. — Pendant qu'il nous propose la paix séparée il se livre à des manifestations excessives d'amitié envers Guillaume II. — Son toast du 27 janvier 1917. — L'Allemagne n'a pas dû connaître à ses débuts la mission de Sixte de Parme. — Elle n'avait pas intérêt à mener parallèlement une négociation occulte et la négociation officielle qu'elle avait proposée le 12 décembre. — Avant ou après la négociation officielle, cette négociation occulte aurait pu avoir son utilité. — La grandeur des personnages qu'emploie Charles I<sup>er</sup>-IV fait écarter l'idée d'une machination. — L'Empereur n'aurait pas mêlé l'Impératrice, sa belle-mère et son beau-frère à une basse intrigue. — Le roi d'Espagne a dû être sollicité par Charles I<sup>er</sup>-IV d'appuyer sa proposition. — Question que pose à Poincaré Sixte de Parme. — Conversation du roi d'Espagne et de l'attaché militaire français. — Le roi plaide la cause de l'Autriche et offre de « marcher ». — Si l'Empereur est de bonne foi, le ministre Czernin joue, lui, double jeu. — Certificat que lui ont décerné Ludendorff et Hindenburg. — L'Empereur ose dire que sa lettre à Sixte de Parme a été falsifiée. — Polémique de Charles I<sup>er</sup> et de Clemenceau.

A défaut de toute pièce, de tout témoignage permettant d'accuser Charles I<sup>er</sup>-IV de perfidie, dans la négociation de Sixte de Parme, on ne peut qu'exposer les raisons sur lesquelles pourrait s'appuyer l'accusation et les raisons qui portent à l'écarter.

Allié de l'Allemagne, se trouvant obligé par les engagements qu'avait pris son prédécesseur de ne pas traiter sans l'Allemagne, ayant néanmoins fait faire, dès les premiers jours de décembre 1916, par la duchesse douairière de Parme Maria-Antonia, auprès de son fils

Sixte, auprès de la grande-duchesse de Luxembourg, auprès de la reine des Belges les démarches rapportées au chapitre précédent, Charles I<sup>er</sup> joue, en décembre 1916 et pendant les mois suivants, le rôle d'un personnage à double face.

Quand Guillaume a proposé, le 12 décembre, l'ouverture de négociations en vue de la paix générale, Charles I<sup>er</sup> qui, depuis une semaine, cherchait la voie qui le mènerait à une paix séparée, s'est associé à la proposition allemande.

Quand l'Amérique a demandé, le 18 décembre, aux belligérants de publier leurs « buts de guerre », Charles I<sup>er</sup>, réglant son attitude sur celle de l'Allemagne, a laissé répondre par son ministre Czernin, le 26 décembre :

« Le Gouvernement austro-hongrois estime que le moyen le mieux approprié à ce but (la paix) est un échange *direct* de vues entre les belligérants... Il a l'honneur de proposer la réunion prochaine des représentants des Puissances en guerre dans une localité étrangère neutre. »

Pendant qu'il attend Sixte de Parme pour lui confier une mission de paix, Charles I<sup>er</sup>-IV s'associe donc, du commencement à la fin, à la manœuvre sur laquelle l'Allemagne compte pour s'assurer les bénéfices d'une victoire qu'elle n'a pas gagnée.

Le 7 janvier 1917, après que les Puissances de l'Entente ont répondu aux ouvertures de l'Allemagne et de ses Alliés, Charles I<sup>er</sup>, en même temps que Guillaume II, adresse à ses armées un ordre du jour belliqueux. Il est vrai que les allocutions d'un chef militaire à ses troupes ne peuvent pas contenir des effusions d'amour pour la paix. Charles I<sup>er</sup>, en parlant comme il le fait le 7 janvier, accomplit donc une espèce de formalité professionnelle. Mais il y met vraiment beaucoup d'entrain :

Soldats,

Vous savez que moi et les souverains, mes alliés, nous avons essayé de préparer les voies de la paix désirée par le monde entier.



La réponse de nos ennemis est arrivée; ils repoussent, sans même connaître les conditions, la main que nous leur avons offerte.

De nouveau donc je fais appel à tous mes compagnons d'armes. Votre épée, pendant les trente mois que nous avons derrière nous, a parlé un langage net et clair, votre courage héroïque et votre bravoure gardent la parole. Les victimes ne sont pas assez nombreuses, il en faut d'autres; nos ennemis en portent la responsabilité.

Je prends Dieu à témoin, nous et les armées de nos braves alliés.

Vous avez anéanti de nombreux royaumes ennemis, vous avez emporté de puissantes forteresses, vous avez conquis de vastes étendues de territoires ennemis. Malgré tous ces exploits, les gouvernements ennemis trompent encore leurs peuples par l'espérance qu'ils pourront encore modifier leur destinée. Soit!

Vous continuerez à chercher la solution par le fer de votre épée. C'est avec une fière confiance dans la puissance de mon armée que je commanderai : « En avant ! avec Dieu ! »

Pendant qu'il écrit cet appel au « fer » l'Empereur est dans l'attente de son négociateur pour une paix séparée. Attente anxieuse à en juger par les sollicitations nombreuses et si pressantes que, sur sa demande et du consentement de son ministre Czernin, même avec la participation de ce ministre, la duchesse Maria-Antonia a adressées, directement et indirectement, à son fils pour le décider à venir en Suisse.

Le jour même (7 janvier) où l'appel au « fer » est publié, Charles I<sup>er</sup>-IV, contredisant son langage par un acte, fait renvoyer du ministère des Affaires étrangères deux hommes qui ont contribué plus que tous autres dans la monarchie à faire sortir « le fer du fourreau », en août 1914 : Forgasch, ancien ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade, le diplomate qui, pendant tant d'années, a demandé qu'on « fit taire le roquet serbe » (1); le baron Macchio qui, pendant les jours qui précédèrent la déclaration de guerre, reçut à la place du comte Berchtold, ministre des Affaires étrangères, les ambassadeurs et ministres étrangers et les berna

---

(1) Paroles dites à l'auteur par le comte Forgasch, à Belgrade, en 1909.

jusqu'au moment où l'irréparable eut été accompli. En se privant des services de ces deux hommes si compromis, Charles I<sup>er</sup>-IV a l'air de désavouer leur œuvre et pourtant il proclame sa résolution de la continuer « par le fer ».

Le 27 janvier 1917, c'est le cinquante-huitième anniversaire de la naissance de Guillaume II. Ce jour-là Charles I<sup>er</sup>-IV est au quartier impérial allemand (1) et il porte à son hôte ce toast :

« J'ai tenu à me trouver personnellement ici, en ce jour, pour présenter personnellement à Votre Majesté, cher ami et fidèle allié, mes souhaits les plus chaleureux.

« Pour la troisième fois on célèbre votre anniversaire au milieu de la guerre à laquelle nos ennemis nous ont contraints et pour la continuation de laquelle ils sont seuls responsables, puisqu'ils refusent notre loyale offre de paix.

« Les glorieuses armées de Votre Majesté, de concert avec mes braves troupes et les braves troupes de nos alliés, ont remporté encore cette année, avec l'aide de Dieu, de grands succès qui nous remplissent d'une légitime fierté et aussi d'une ferme confiance dans le cours ultérieur de la lutte.

« Pénétré des mêmes profonds sentiments d'amitié chaleureuse, dont Sa Majesté défunte, mon auguste grand-oncle, était animé à votre égard, je réunis tous mes vœux dans ces seuls mots : « Vive Sa Majesté l'Empereur allemand, roi de Prusse. »

Quand Charles I<sup>er</sup>-IV fait ces déclarations à « son fidèle allié » il sait certainement que le prince Sixte de Parme est en route pour la Suisse. En effet, le prince, parti du front le 23, a passé cinq jours à Paris et il a débarqué en Suisse le 28.

Il trouvait là sa mère, qui « était arrivée, dit-il dans sa relation, depuis deux jours », donc le 26. Pour être en Suisse le 26, la duchesse Maria-Antonia avait dû partir de Vienne le 25. Elle ne s'était certainement pas mise en route à l'insu de l'Empereur, car elle n'est pas seulement une mère qui va embrasser son fils, elle est surtout une chargée d'affaires diplomatiques

---

(1) Pas à Charleville, comme on l'a dit, mais à Hombourg ou à Pless, en Silésie.

qui porte un grand secret d'État. L'Empereur Charles a donc été informé du départ de son ambassadrice. Et ce départ coïncide avec celui de l'Empereur lui-même se rendant au G. Q. G. allemand pour célébrer l'anniversaire de Guillaume II. Il va dire certaines choses à son allié et un émissaire du plus haut rang va, de sa part, dire le contraire.

Quand, le 27 janvier, Charles félicite son « fidèle allié », il sait qu'il est lui-même en train de faire une infidélité bien grave à cet allié fidèle. Ce don de dissimulation, l'aisance avec laquelle l'Empereur se meut dans une situation fausse permettent-ils de lui accorder une confiance sans réserve? Ce trompeur n'a-t-il pas voulu nous tromper nous aussi? S'il a joué le jeu de la négociation séparée, n'est-ce pas en accord avec l'Allemagne? Lloyd George le demandera au prince Sixte à la veille de l'entrevue de Saint-Jean-de-Maurienne (18 avril).

Les objections se présentent bien nombreuses contre cette hypothèse. L'Allemagne avait-elle intérêt à emmêler les fils d'une négociation officielle, comme celle qu'elle proposait le 12 décembre 1916, avec ceux d'une négociation secrète, comme celle qui avait commencé le 4 décembre par l'envoi de la première lettre de la duchesse douairière de Parme à son fils?

On comprendrait que, pour nous faire parler, l'Allemagne eût mis en avant son alliée l'Autriche. Mais alors n'aurait-elle pas attendu, pour faire sa proposition de négociation diplomatique, de connaître les résultats du sondage? En se procurant la connaissance de nos buts de guerre, avant la conférence à laquelle elle nous conviait, elle se serait donné l'avantage du joueur qui connaît les cartes de son adversaire. La simultanéité de la proposition allemande et de la mission Sixte de Parme ne laisse pas croire que, dans cette mission, il y ait eu, au moins au début, collusion entre les deux empires.

La mission, si elle avait été le résultat d'une entente

entre les deux alliés, aurait dû précéder ou suivre la proposition de la conférence : la précéder pour la préparer; ou la suivre pour en réparer éventuellement l'échec. Il n'y avait certainement nul avantage à procéder en même temps aux deux manœuvres.

Charles a donc agi à l'insu de son allié. Et on ne peut pas lui prêter contre nous une intention perfide.

On le peut d'autant moins que l'Empereur, pour sa négociation, emploie des personnages du rang le plus haut, à qui l'esprit de famille et l'esprit de dynastie ne permettent pas que le chef de la maison impériale d'Autriche fasse jouer un rôle dans une intrigue basse. Quels sont ces personnages? C'est le frère de l'Impératrice, un jeune prince que l'Empereur tutoie, qui tutoie l'Empereur, que l'Empereur assure de son affection fraternelle; c'est la duchesse douairière de Parme, la mère de l'Impératrice, c'est l'Impératrice Zita elle-même.

Par centaines, il y a en Autriche-Hongrie des personnages de qualité encore, mais de moins haut parage, par qui l'Empereur pourrait nous présenter l'amorce s'il voulait nous attirer dans un piège. Charles I<sup>er</sup>-IV ne recourt à aucun de ces diplomates, à aucun de ces familiers, à aucun de ces grands seigneurs d'Autriche ou de Hongrie qui pourraient, par les relations qu'ils entretiennent avec certaines personnalités de la société parisienne, auxquelles la Suisse est hospitalière, faire des avances à notre Gouvernement.

Ce que Lancken fera plus tard pour approcher de Briand, on le verra plus loin, l'Empereur d'Autriche pourrait le faire. Il ne le fait pas. Sa négociation est une affaire de famille à laquelle ne prennent part d'abord que des personnages de sa famille.

Le choix du négociateur, les instances de tant de grands personnages qui se sont employés à lui faire accepter la mission : la Duchesse sa mère, l'Impératrice sa sœur, sont des preuves de la sincérité de l'Empereur. C'est de bonne foi que Charles I<sup>er</sup>-IV a cherché un rapprochement avec nous en décembre 1916 et il a

été personnellement de bonne foi jusqu'à la fin de la négociation, en mai.

Faut-il d'autres preuves de la sincérité impériale? L'intervention du roi d'Espagne les apporte.

Le 5 mars 1917, Sixte de Parme est revenu de Suisse porteur de la première lettre de son beau-frère et de la première note de Czernin. Le jour même il remet ces pièces à Poincaré et le 8 mars il va à l'Élysée. De la relation qu'il a écrite de son entretien avec le Président de la République (1), cette phrase est à détacher : « Le prince demande s'il n'y a pas quelque chose du côté de l'Espagne? » D'où lui vient donc cette curiosité? Parlerait-il de l'Espagne s'il n'en avait pas été question dans les conversations qu'il a eues en Suisse avec sa mère, la duchesse Maria-Antonia, et avec l'homme de confiance de l'Empereur, le comte Erdœdy?

Or, le 2 mars, voici ce qui s'était passé à Madrid (2) : Le roi Alphonse XIII recevait ce jour-là notre attaché militaire et, parmi beaucoup de choses, il lui disait :

« Que l'Entente devait chercher à désorganiser, à désarticuler la coalition ennemie... L'Autriche diminuée du Trentin, de Trieste, de la Croatie, de la moitié de la Hongrie, de la Bohême, formera, pour la plus grande joie de l'Allemagne, un petit royaume — une province — de 20 millions d'habitants, qui fera automatiquement partie de l'Europe centrale allemande... En France, comme dans la plupart des pays alliés, les journaux à cinq centimes ont décidé qu'il ne devait plus y avoir d'Autriche.

« Je suis d'avis qu'au lieu de supprimer l'Autriche vous devez vous en servir en la séparant, si possible, de l'Allemagne.

« Si vous voulez m'utiliser dans ce sens, je suis prêt à marcher quand le moment sera venu... Si j'étais chargé de quelque chose j'agiserais directement sur l'Empereur et sur les Hongrois... La cour de Vienne est un fouillis d'intrigues au milieu desquelles le nouvel Empereur ne se meut pas facilement. Mais il a de la bonne volonté et l'on peut l'aider. Je connais sa cour mieux que lui. Par mon oncle, l'archiduc Frédéric, nous sommes au courant de tout.

(1) *L'Opinion* du 3 janvier 1920.

(2) Le compte rendu de la conversation du roi d'Espagne avec notre attaché militaire, que nous analysons, a été publié par *le Matin* dans ses numéros des 2-4-5 et 6 avril 1920.

« Je soigne déjà depuis longtemps mes relations avec la cour de Vienne, à toutes fins utiles et sans dévoiler mon but (1). »

Ces déclarations du roi d'Espagne arrivèrent au ministère de la Guerre le 6 mars 1917. Elles comportaient non une offre formelle de médiation, mais une offre sans ambiguïté de collaboration diplomatique pour « détacher l'Autriche ».

Le roi, s'il est le premier des Espagnols, est Bourbon par sa ligne paternelle et prince autrichien par sa mère, la reine Christine. Pour la France, il a des sympathies innées et, avec Vienne, des rapports de famille; « et depuis quelque temps il soigne ces rapports à toute fin utile ». Frappant rapprochement : le 2 mars, quand parle Alphonse XIII, il y a « aussi quelque temps » que la négociation Sixte de Parme est commencée. Sans entrer dans des détails, on a pu, de Vienne, faire savoir à Alphonse XIII qu'il pourrait insinuer à l'En-

(1) Ces conversations — et peut-être d'autres conversations où les mêmes idées étaient sans doute exposées — avaient été relatées par écrit par l'officier interlocuteur d'Alphonse XIII. A la demande, peut-être du roi, cet officier apporta les copies de ses relations à Paris en avril 1918. Il devait les communiquer à un parlementaire, ancien ministre, et à deux autres personnes. Le portefeuille qui les contenait fut oublié dans un taxi-auto avenue de l'Opéra et rapporté le lendemain au ministère de la Guerre. A ce propos, on a fait circuler une histoire qui serait à sa place dans *les Mémoires secrets de Bachaumont* ou dans *les Bulletins des inspecteurs de M. de Sartine*, mais qui cumule le mérite d'être piquante avec le démerite de n'être pas vraie.

Le portefeuille fut bien trouvé, dans le taxi que venait de quitter l'officier, par une jeune actrice d'un théâtre du boulevard.

Contrairement donc à la médisance qui circula, il ne fut pas oublié chez elle. L'ayant ouvert et ne comprenant pas grand'chose à des manuscrits si différents de ceux que lui distribuait habituellement ses auteurs, elle les soumit à la perspicacité d'un vieil ami qui, pas plus qu'elle, dit-on, ne prit intérêt à leur lecture. Survint, alors, comme dans une scène bien conduite, un jeune aviateur qui, dans son escadrille, devait être l'as de cœur. Voyant que les papiers rapportaient le dialogue d'un roi et d'un général, l'aviateur émit l'opinion « que ça devait regarder le gouvernement » et, comme il était militaire, il décida que le portefeuille devait être porté au ministère de la Guerre. Ayant dit, il s'effaça devant le vieil ami qui, le lendemain matin, accompagna la jeune comédienne rue Saint-Dominique. Elle et lui firent remise de la trouvaille, subirent au deuxième bureau un interrogatoire serré et s'en furent, après s'être entendu recommander de ne rien révéler des secrets d'État dont le hasard les avait faits confidents.

tente que la séparation de l'Autriche était possible. Peut-être même lui a-t-on laissé entendre, ou a-t-il calculé lui-même, que la « séparation » créerait une situation telle que l'Espagne pourrait alors se saisir d'un grand rôle diplomatique, du rôle de médiatrice (1). Alphonse XIII, dont la neutralité est pleine de bienveillance pour l'Entente, — il donna de cette bienveillance bien des preuves pendant la guerre, — doit être heureux de l'occasion qui se présente de rendre service à la fois à ses parents de Vienne et au groupe belligérant qui a ses préférences; peut-être aussi songe-t-il à faire sortir l'Espagne de la situation lucrative, mais effacée, où l'a mise sa neutralité.

Il appelle donc l'attaché militaire français, lui dit qu'on peut se servir de l'Autriche en la séparant de l'Allemagne et lui montre, pour rendre à l'Entente cette séparation plus désirable, les conséquences politiques qui découleraient de la réduction de l'Autriche en « une province ». Si elle est trop petite, la masse germanique exercera sur elle l'attraction de la pesanteur.

Pendant que Sixte de Parme reçoit les propositions de Charles I<sup>er</sup>-IV, à Madrid, presque le même jour Alphonse XIII dit à un officier français : « Si vous voulez m'utiliser pour séparer (l'Autriche de l'Allemagne) je suis prêt à marcher (2). »

La coïncidence de cette offre du roi d'Espagne avec

---

(1) Le 31 décembre 1916, répondant à la note de M. Wilson du 18 décembre (demande de tous les buts de guerre à tous les belligérants), le gouvernement espagnol avait remis au chargé d'affaires des États-Unis une réponse dont voici les paragraphes essentiels : « Le gouvernement de sa Majesté estime... que la démarche (appui à donner à la proposition de Wilson) à laquelle les États-Unis invitent l'Espagne n'aurait aucune efficacité... Le gouvernement de sa Majesté est résolu à ne se refuser à aucune négociation ou accord... qui mettra fin à la guerre actuelle, mais il suspend son intervention et la réserve pour le moment où les efforts de tous ceux qui désirent la paix pourront être, plus qu'ils ne le seraient maintenant, utiles et efficaces, s'il y avait à ce moment-là des motifs pour estimer que son initiative et son intervention fussent susceptibles de donner de bons résultats. »

(2) « A deux reprises, le 25 novembre 1916 et le 2 mars 1917, le roi d'Espagne nous a fait connaître qu'il serait le médiateur possible; il est prince autrichien, s'associe au désir de paix de l'Autriche et, surtout, ambitionne un rôle de premier plan dans les négociations qui ramène-

la remise au prince de Parme des premières propositions pourrait être un effet étonnant du hasard, mais elle permet plutôt de croire, surtout quand on la rapproche de la question que pose Sixte de Parme le 5 mars, qu'il y a concert établi entre les « maisons d'Espagne et d'Autriche ». Le roi Alphonse secondant Charles I<sup>er</sup> quand il s'offre, et s'offrant lui-même, (« je suis prêt à marcher »), c'est l'accentuation de la diplomatie de famille dont les agents, excepté Czernin et Erdœdy, sont tous des plus proches parents de l'Empereur, sa femme, sa belle-mère, son beau-frère.

Mêle-t-on le roi d'Espagne à une de ces entreprises dont les exécutants peuvent être désavoués, si elle est ébruitée avant que d'avoir réussi ou après qu'elle aura échoué? Donne-t-on un pareil rôle au roi d'Espagne et le roi d'Espagne l'accepterait-il?

Le choix, pour la mission, du beau-frère de l'Empereur, intermédiaire non désavouable, et la mise en action du roi Alphonse XIII rendent indiscutable la sincérité de Charles I<sup>er</sup>-IV.

Il crut pouvoir faire ce qu'il désirait, il le crut et il l'entreprit de bonne foi, et, s'il montra dans ses rapports avec son allié un art de dissimulation dont la perfection est un peu troublante, il faut bien convenir qu'il ne pouvait pas agir autrement. Plus tard, il est vrai, en avril 1918, il prit une attitude propre à faire suspecter sa loyauté. Quand Czernin, niant que l'Autriche eût fait des propositions de paix séparée, se fut attiré de Clemenceau la réplique que Mandel vint faire connaître dans les couloirs de la Chambre : « Le comte Czernin a menti »; quand son ministre eut reçu cet affront, Charles I<sup>er</sup>-IV prétendit que sa lettre à son beau-frère (1) avait été falsifiée », qu'elle ne mentionnait pas du tout la question belge « et que, loin

---

raient la paix dans le monde. • Rapport du 23 mars 1917 du deuxième bureau (service des renseignements) au ministère de la Guerre.

(1) Cette lettre, que l'on trouvera aux *Pièces justificatives*, avait été communiquée le 11 avril à la presse par Clemenceau. Tous les journaux du monde la publièrent le 12.



d'avoir écrit qu'il « appuierait les *justes revendications* de la France sur l'Alsace-Lorraine », il avait écrit : « J'aurais fait valoir toute mon influence personnelle en faveur des prétentions françaises sur l'Alsace-Lorraine si ces *prétentions étaient justes*, mais elles ne le sont pas. » (1).

Cette « rectification » était la seule « falsification » qu'on pût trouver dans la lettre impériale et elle comportait une accusation grave de l'Empereur contre son beau-frère. Si nous avons reçu des mains du prince Sixte une lettre au texte altéré, l'altération était l'œuvre du prince. Devant cette calomnieuse déduction, qui sortait naturellement de sa « rectification » et que les Allemands eux-mêmes n'acceptèrent pas (2),

---

(1) Clemenceau fit à l'Empereur cette riposte cinglante :

« 14 avril 1918.

« Il y a des consciences pourries dans l'impossibilité de trouver un moyen de sauver la face, l'Empereur Charles tombe en des balbutiements d'homme confondu.

« Le roi réduit à accuser son beau-frère de faux en fabriquant de sa propre main une note de mensonge. Le document original, dont le texte a été publié par le Gouvernement français, a été communiqué, en présence de M. Jules Cambon, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, à M. le Président de la République qui, avec l'autorisation du prince, en a transmis la copie à M. le Président du Conseil (Ribot).

« Avec M. Ribot lui-même, le prince S. de Parme s'en est entretenu en des termes qui n'auraient pas eu de sens si le texte n'avait pas été celui qu'a publié le Gouvernement français. N'est-il pas d'évidence qu'aucune conversation n'aurait pu s'engager et que M. le Président de la République n'aurait même pas reçu le prince une seconde fois si celui-ci, d'initiative de l'Autriche, avait été porteur d'une pièce qui contestait nos droits au lieu de les affirmer.

« Telle que nous l'avons citée, la lettre de l'Empereur Charles a été montrée par le prince Sixte à des chefs d'État (le roi des Belges et le roi d'Angleterre).

« D'ailleurs, deux amis du prince peuvent en attester l'authenticité; en particulier celui qui l'a reçue du prince pour la copier. »

(2) La lettre avait été rendue publique en avril 1918. Ludendorff, dans ses *Souvenirs de Guerre*, a écrit au commencement de 1919 (tome 1<sup>er</sup>, page 355) : « Charles 1<sup>er</sup> voulait la paix, mais, dans son désir de l'amener, il dépassa la mesure dans sa lettre à son beau-frère, le prince Sixte. » Si Ludendorff avait tenu pour fondée la rectification de Charles 1<sup>er</sup>, il n'aurait pas ainsi jugé la lettre. En effet, c'est seulement dans les paragraphes sur la Belgique et sur l'Alsace-Lorraine qu'un Allemand pouvait trouver que l'Empereur dépassait la mesure. Toutes les autres parties de cette lettre étaient acceptables pour l'Allemande.

Charles I<sup>er</sup> s'effraya. Personne ne croirait qu'un jeune homme loyal, tel qu'était le prince de Parme, eût commis un faux. L'Empereur, pour s'échapper de sa première contre-vérité, trop invraisemblable, en imagina une deuxième, faite d'insinuations calomnieuses contre les ministres français. Le 15 avril 1918, une note officielle du cabinet de Vienne disait :

Le caractère du prince Sixte de Bourbon, bien connu de l'Empereur, exclut toute idée d'une falsification. Ni lui, ni aucune autre personnalité n'en a encore été accusé. Il n'est pas possible, au ministre des Affaires étrangères (Czernin), d'établir où la fausse lettre a été substituée à la vraie (1).

Tant de virevoltes (salut à Guillaume II, salut à l'Entente), un langage si changeant (accusation témérairement portée contre le prince Sixte, suivie des excuses au prince Sixte), l'altération par lui-même d'un texte qui est son œuvre et l'imputation aux ministres français d'une falsification dont il est encore l'auteur, laissent voir chez Charles I<sup>er</sup> tout autre chose qu'une inflexible droiture, mais elles décèlent surtout un homme que l'angoisse étreint. Charles I<sup>er</sup>, qui n'est pas véridique en 1918, n'a pourtant pas été perfide envers nous en 1916 et 1917. Pour le juger équitablement, il convient de le considérer dans son naturel : un jeune homme sans expérience, à qui tout à coup a incombé un fardeau qu'un grand homme lui-même n'aurait pas pu porter.

Neveu de l'archiduc héritier François-Ferdinand et héritier présomptif de cet héritier, dont les enfants, issus d'un mariage morganatique, n'appartenaient pas à la maison impériale (2), il avait été par son oncle tenu à l'écart, comme un rival.

---

(1) Le prince Sixte, qui était au Maroc en avril 1918 dans l'armée de Lyautey, ne voulut pas entrer en polémique avec son beau-frère, mais le silence même qu'il garda en public accusait l'insincérité de l'Empereur.

(2) Les princes des maisons souveraines en Allemagne ne peuvent contracter de mariages valables qu'avec des princesses issues de maisons

Le roi d'Espagne, dans son entretien du 2 mars 1917 avec l'attaché militaire français, a dit : « J'ai connu l'ancien archiduc-héritier François-Ferdinand. Il riait sous cape du bon tour qu'il allait jouer à son neveu Charles, l'Empereur actuel, en lui subtilisant la couronne en faveur de son propre fils qui, vous le savez, ne pouvait pas hériter. »

Ce dessein de François-Ferdinand était connu de tous en Autriche et ailleurs. Aussi l'archiduc Charles était-il considéré par beaucoup comme ne devant jamais régner. Il était donc peu entouré, sa faveur ne semblant pas devoir valoir jamais de grands avantages.

En somme, bien que le second sur la liste des archiducs, à peu près rien ne le distinguait des 60 autres princes ou princesses qui portaient le même titre.

Tout à coup, le voilà Empereur et Roi. Il n'a pas été préparé à son métier, il ne connaît pas les choses de la politique et de l'administration, il ne connaît pas « ses peuples » qui, de leur côté, ne le connaissent guère, enfin il n'a pas la pratique des hommes, il n'a pas été

---

régnantes, ou de maisons médiatisées. Ces médiatisés sont les anciens princes de la Confédération germanique qui relevaient immédiatement de l'Empereur. Au congrès de 1815 ils furent « médiatisés », c'est-à-dire qu'entre eux et l'Empereur s'interposa le souverain (Autriche-Prusse-Bavière, etc.).. dans les États desquels se trouvaient leurs possessions. La médiatisation retira donc à ceux qu'elle atteignit l'indépendance politique. Ils cessèrent d'être des princes souverains, mais ils restèrent de grands seigneurs et, en considération de leur grandeur passée, il fut admis que les princes des maisons souveraines pourraient épouser les filles des maisons médiatisées et que les enfants issus de ces unions hériteraient de tous les droits de leur père. La comtesse Chotek, Hongroise que François-Joseph créa duchesse de Hohenberg après son mariage avec l'archiduc François-Ferdinand, n'appartenait pas à cette noblesse supérieure. Son mariage n'avait pu être quemorganatique et les enfants qu'elle eut de François-Ferdinand devaient appartenir à la famille civile des Habsbourg, mais n'avaient pas à prendre rang dans la ligne dynastique.

Cas analogue à celui de Lucien Bonaparte qui, à cause de son mariage avec la veuve Joubert, resta prince Bonaparte, ne devint pas prince Napoléon et n'eut donc pas de rang dans la famille impériale. C'est à cette circonstance que les descendants de Lucien, si le prince Roland Bonaparte avait des fils, devraient de ne pas tomber sous le coup de la loi qui exclut du service militaire et permet de bannir, par décret, les membres des familles ayant régné sur la France.

approché par cette haute bureaucratie qui gère sous le nom des Empereurs les domaines de leur maison, car ce sont bien plus des domaines au sens féodal du mot que des provinces dont l'ensemble puisse constituer une patrie.

Placé en face de devoirs nouveaux, Charles I<sup>er</sup>, sur lequel s'exerce une bonne influence, — celle de l'impératrice Zita, — aurait bien voulu retirer « ses peuples » d'une guerre à la déclaration de laquelle il était demeuré étranger. Mais il n'a pas réussi et l'allié qu'il a voulu abandonner lui pardonnera-t-il sa perfidie? Justement, la révélation de cette perfidie est faite en avril 1918, quand les armées allemandes viennent d'enfoncer le front anglais et paraissent pouvoir enfin remporter la victoire décisive. Charles I<sup>er</sup>, qui croit avoir fait son jeu en 1917 sur le mauvais côté, sans oser pourtant y risquer son va-tout, se reporte brusquement du côté où maintenant il croit voir la chance et il le fait sans réserve, on peut dire sans égard à sa propre dignité, puisqu'il profère des inexactitudes qui ne trompent personne, puisqu'il se répand en menaces contre l'Entente à qui un an plus tôt il s'offrait. Il parle de « ses canons qui répondront sur le front d'Occident » à l'insolent Clemenceau.

Ces soubresauts sont d'un homme qui va se noyer et qui bat l'eau, ils ne sont pas calculés. Charles I<sup>er</sup> arrive à prendre figure de fourbe, sans l'être autant qu'il le paraît. Il y a pourtant un homme qu'on peut suspecter dans la négociation du Prince Sixte, c'est Czernin, ministre de l'Empereur, Czernin a joint ses instances à celles dont a été harcelé Sixte de Parme pour qu'il se décidât à venir en Suisse au commencement de 1917. Il a écrit au prince qu'une demi-heure de conversation avancerait plus les choses que dix lettres. Czernin introduit par l'Empereur dans l'équipe de sa diplomatie de famille est sur ses gardes dès le premier jour. Tandis que Charles I<sup>er</sup>, incité par son entourage intime et peut-être sous des impulsions de sa conscience, voudrait brusquer, l'homme de la chancellerie se retient.

Il a le souci de ne rien dire et surtout de ne rien écrire qu'il ne puisse pas montrer à l'Allemagne. Dans sa première note, celle que Poincaré et Briand ont rejetée le 5 mars, il affirme l'indissolubilité de l'alliance des trois Empires et de la Bulgarie, ce qui est le contraire de ce que Charles I<sup>er</sup> a fait dire à Sixte de Parme par son homme de confiance, Erdœdy.

Pour la Belgique, il demande que tous les belligérants, même ceux qui n'ont fait que la défendre, concourent à la dédommager. Pour l'Alsace-Lorraine, c'est à l'Allemagne de dire si elle veut y renoncer; dans l'affirmative l'Autriche ne fera pas d'objections.

Cette note, où l'Allemagne ne pourrait pas voir l'indice d'une mauvaise intention à son égard, mais, bien au contraire, l'amorce d'une manœuvre utile; cette note est accompagnée de commentaires de l'Empereur à peine plus explicites. Charles I<sup>er</sup> a dû écrire sous l'inspiration de Czernin, car autant son envoyé a été précis, quant à nos revendications, autant il demeure vague, promettant seulement de peser sur l'Allemagne de tout son pouvoir. Pourquoi par écrit ne nous accorde-t-on pas les satisfactions qu'on nous fait prodiguer de vive voix? Parce que, si un jour on doit parler de l'intrigue à l'Allemagne, il faut qu'elle croie que la fidèle Autriche n'a pas fait son jeu particulier, mais a travaillé pour ses alliés. Dans l'intérieur de la négociation il y a ainsi de la duplicité. Première note de chancellerie et première lettre impériale dont l'Allemagne sera rassurée et même reconnaissante, deuxième note et deuxième lettre qui donneront des espoirs à l'Entente. Ainsi on est à couvert des deux côtés. Si l'Allemagne l'emporte, on lui fera lire les premiers documents; si c'est l'Entente, on se prévaut auprès d'elle des deux autres.

Toute la conduite ultérieure de Czernin porte à croire qu'il n'attendit pas longtemps avant de mettre Berlin au fait de la trame viennoise. Le prince Sixte était un trop grand personnage pour que ses voyages en Suisse et ses excursions en Autriche eussent pu échapper à la surveillance des espions allemands. Ce que pensant,

Czernin aura fait savoir à Bethmann qu'il faisait pratiquer des sondages, par l'intermédiaire d'un agent de choix, le propre frère de l'impératrice, un jeune homme heureux de jouer un rôle et qui, croyant servir l'Entente, ne servait que ses adversaires. Bon tour vraiment dont on dut bien se gausser à Berlin. Comme un personnage d'un rang aussi élevé que Sixte de Parme ne pouvait pas agir sans l'aveu de l'Empereur, Czernin n'aura pas caché la participation impériale à la manœuvre. Ainsi s'explique que les Allemands n'aient pas tenu rancune au ministre de Charles I<sup>er</sup> et que, même après la publication de la lettre que l'Empereur eut la fâcheuse inspiration de taxer de faux, ils lui aient conservé leur sympathie.

Ludendorff, parlant de Czernin, a dit : « Homme intelligent, connaissant bien le monde, personnalité cultivée et aimable bien supérieure à (aux gens de) la Wilhelmstrasse. Il cherchait la paix, mais seulement une *paix commune avec l'Allemagne*. Il fut fidèle. J'ai personnellement éprouvé une chaude sympathie pour le comte (1). »

C'est en 1919 que Ludendorff porte ce jugement sur le ministre de Charles I<sup>er</sup>, quand la lettre impériale, reconnaissant nos justes droits sur l'Alsace-Lorraine, est publiée depuis un an. Ludendorff aurait-il parlé ainsi de Czernin si Czernin lui était apparu par la révélation de la mission de Parme, comme ayant cherché à abandonner l'Allemagne? Non. Czernin « fut fidèle » à l'Allemagne. « Il chercha la paix en commun avec l'Allemagne. » Si Ludendorff l'affirme, c'est qu'il a connu la négociation secrète du beau-frère de l'Empereur, et il n'a pu la connaître que par Czernin. Si donc quelqu'un a cherché à nous manœuvrer, c'est le ministre, ce n'est pas l'Empereur.

La mission du prince Sixte pouvait-elle aboutir au résultat sincèrement désiré par le souverain qui en avait pris l'initiative? La sincérité initiale de l'Empereur se trouva tout de suite contrariée par les calculs de son

---

(1) « J'estime que le comte Czernin fit toujours preuve à notre égard de la franchise que se doivent des alliés. » (HINDENBURG: *Ma vie*, p. 368.)

ministre. Une victoire franco-anglaise éclatante aurait ramené à nous ce ministre qui attendait de connaître le plus fort pour se rallier à lui.

Mais les agents de l'Allemagne avaient fomenté dans l'armée française, en 1917, les mutineries qui réduisirent Pétain à l'inactivité jusqu'au mois d'octobre. Nous ne fournîmes donc pas à Charles I<sup>er</sup>, contre son ministre, l'argument décisif.

D'autre part, la loyauté ne permettait pas aux Alliés de continuer une conversation dont l'Italie prenait ombrage. A partir de mai 1917, la mission Sixte de Parme disparaît du terrain de la diplomatie secrète. C'est comme un ruisseau dont l'eau est tout à coup absorbée par un banc de sable.

Mais, à une proposition faite d'abord de bonne foi, et à laquelle Czernin avait, par ses collusions avec l'Allemagne, donné un caractère insidieux, va succéder une manœuvre entièrement germanique celle-là, la manœuvre Lancken-Coppée, qui sera le sujet du chapitre suivant (1).

---

(1) Dans le récit de cette négociation Sixte de Parme où Ribot montra tant de prudence et de clairvoyance, on ne doit pas omettre le rôle qu'accepta avec courage le Président de la République. Poincaré prit sur lui de permettre que des conditions françaises fussent portées à l'Autriche sur la demande du négociateur choisi par l'Empereur Charles, sans que le président du Conseil eût été averti.

C'est seulement quand la négociation eut été nouée, après que Sixte de Parme nous eut apporté des offres écrites, que Poincaré mit son ministre dans « le secret de l'Empereur ».

Pendant les mois de mars et d'avril, Poincaré, qui suivait la mission Sixte de Parme avec un grand intérêt, écrivit plusieurs lettres à Ribot. Ces lettres avaient été laissées au quai d'Orsay. Lorsque Czernin, par un discours du 7 avril 1918, eut provoqué, de la part de Clemenceau, la révélation de la lettre de l'Empereur, Ribot voulut retirer les lettres du Président de la République qui, lui ayant été adressées personnellement, lui appartenaient en propre.

Clemenceau refusa la restitution en disant que l'existence des lettres étant connue, leur disparition des Archives serait mal interprétée. Quand les commissions réunies des Affaires étrangères et de la Guerre lui en demandèrent la communication, Clemenceau ne la leur accorda pas. Il alla jusqu'à dire que si les commissions insistaient, il saisirait la Chambre de leur prétention et poserait sur l'incident la question de confiance, le Président de la République ne devant pas être mis en cause et les opinions qu'il avait en toute légalité exposées à un ministre ne devant pas être discutées.

## CHAPITRE VII

### L'Intrigue Lancken-Coppée.

#### Première phase. — La comtesse de Mérode.

SOMMAIRE : L'Allemagne entre à son tour dans la voie tortueuse de la diplomatie secrète. — Les colonies étrangères en Suisse en 1914. — Les deux grandes dames françaises et la grande dame belge. — Informations que cette grande dame belge apporte à Briand. — Proposition incluse dans cette communication. — « L'Empereur disposé à faire la paix. » — Lancken causerait volontiers avec Briand. — Briand ne trouve pas la proposition consistante. — Il pose les conditions préalables à tout entretien « Évacuation, indemnisation ». — Il avertit Poincaré et Ribot. — Départ de la comtesse de Mérode. — La réponse qu'elle a obtenue de Briand n'est pas une fin de non-recevoir. — Lancken se réserve de reprendre l'entretien. — Grand intérêt qu'aurait l'Allemagne à compromettre un homme aussi considérable que Briand, à faire prendre la tête du parti de la Paix à un des ministres de la « Guerre jusqu'au bout ». — Consigne donnée à la presse allemande relativement à Briand.

Finie la négociation autrichienne dont Czernin a dû leur confier toutes les parties qui n'étaient pas compromettantes pour l'empereur Charles et pour lui-même, toutes les parties dont il pouvait s'autoriser pour faire valoir sa loyauté de bon allié, finie cette négociation, l'Allemagne, au printemps et en été 1917, va se mettre elle-même à la besogne. De mai à septembre, très grande est son activité dans l'intrigue.

Les manœuvres qu'elle entreprend chez ses ennemis, pour les affaiblir et les désunir, et chez elle-même pour faire croire à sa sincérité, quand elle parle de paix, sont parallèles et toutes vont au but : finir la guerre



avant que la fortune qui déjà a esquissé vers nous un premier mouvement de conversion ait achevé le demi-tour.

Les ouvertures de paix faites à Briand en juin 1917, par des émissaires venus de Belgique; les propos qu'elle fait murmurer aux oreilles des Italiens et des Russes pour leur donner à penser que leurs alliés leur sont infidèles; la conférence de Stockholm où elle espère que les socialistes des nations de l'Entente viendront renouveler le pacte de camaraderie avec ses socialistes, à elle; la Résolution de paix du Reichstag, votée pour fournir à ses stipendiés et à leurs auxiliaires inconscients, les pacifistes de doctrine et les découragés, le suprême argument contre les partisans de la guerre jusqu'à la victoire; tous ces moyens, simultanément, elle les met en œuvre. De la victoire, elle n'a plus l'espérance malgré l'affaiblissement de la Russie (1), car l'Amérique arrive, mettant à la disposition de ses « associés » (2) les inépuisables ressources en forces militaires, économiques financières qu'elle possède et dont la guerre est une si dévorante consommatrice.

Il lui faut donc, pendant qu'elle tient encore tant de gages, obtenir la paix. Ne pouvant plus l'imposer par la force, elle se la fera adjuger par le marchandage.

Que joue donc à plein rendement toute sa machinerie d'intrigue!

Pendant la guerre, tous les nationaux des pays qui défendaient leur vie, devaient être à la disposition de leurs Gouvernements respectifs. Quels qu'ils fussent, ils avaient le devoir, pouvant rendre un service, de le rendre, quand ils en étaient requis. En vertu de cette obligation imposée par le patriotisme, des personnes

---

(1) La Russie ne fut traitresse qu'en octobre 1917, après que Lénine s'en fût rendu le maître. Sous les prédécesseurs de Lénine, le prince Lwow et Kérenzky, elle demeura loyale, mais dans un état de décomposition militaire et sociale qui déjà la rendait impuissante.

(2) Wilson, dans tous ses actes diplomatiques, ne donna jamais à l'Amérique le nom « d'Alliée de l'Entente ». En parlant de son pays, il dit ou écrit toujours : « la Puissance associée ». Dans le traité de Versailles, l'Amérique est nommée encore « Puissance associée ».

qui n'avaient jamais pensé à tenir un rôle dans les affaires publiques, furent en quelque sorte réquisitionnées pour le service diplomatique. La guerre avait surpris, en août 1914, beaucoup de familles en villégiature à l'étranger. Celles qui étaient dans les pays belligérants rentrèrent au plus vite. Toutes celles qui étaient dans les pays neutres et surtout en Suisse ne rentrèrent pas. L'opinion générale était que les hostilités dureraient tout au plus cinq ou six mois (1). Les économistes et les financiers n'avaient-ils pas « démontré » depuis des années qu'au prix de 100 millions par jour la France et l'Allemagne se trouveraient en moins d'une demi-année devant des coffres absolument vides. Puisqu'il s'agissait d'un si court espace de temps, à quoi bon ramener en France, des enfants, des vieillards, des femmes mal portantes? Pourquoi ne pas les tenir éloignés des privations que la guerre imposerait peut-être dans les États belligérants et des émotions qu'elle y causerait certainement? Ainsi raisonnèrent beaucoup de pères de famille français qui laissèrent femme et enfants en Suisse. Parmi ces hivernants, le Gouvernement devait trouver des auxiliaires volontaires et, — est-il nécessaire de le dire? — désintéressés.

En Suisse, en août 1914, il n'y avait pas que des touristes français. Des Allemands, des Hongrois, des Autrichiens, des Polonais s'y trouvaient aussi en nombre qui, calculant, comme les Français, que dans six mois ils pourraient venir les y chercher, avaient confié leurs familles à l'hospitalité des Palaces helvétiques. Plusieurs colonies étrangères se trouvèrent donc à voisiner en Suisse (2).

---

(1) « On estimait que la guerre serait courte et violente. » — Déclaration de Millerand la première fois qu'il fut entendu, en décembre 1914 ou janvier 1915, par la commission de l'armée du Sénat.

(2) Lazare Weiller, alors député de la Charente et depuis sénateur du Haut-Rhin, a écrit dans *la Revue de Paris* (fascicule du 15 août 1920) : « Dès les premiers mois de 1915, je m'étais attaché à étudier de près, par de fréquents voyages en Suisse, les procédés de la propagande allemande. De cet observatoire, placé géographiquement, intellectuellement et moralement au centre de l'Europe en armes, il était plus

Entre les personnes dont se composaient ces colonies, il se trouvait parfois des liens de cousinage; parfois encore, avant la déclaration de guerre, des relations de société et même d'amitié avaient rapproché les unes des autres certaines personnes que les circonstances rendaient officiellement ennemies les unes des autres. Mais le hasard, l'ennui, la vie en commun dans les mêmes hôtels, le croisement sur les mêmes promenades, la curiosité avaient causé des rencontres dans lesquelles on avait échangé des souvenirs et des nouvelles.

Parmi les Françaises, il y avait une dame portant un grand nom de l'ancienne France qui, ayant appris d'un personnage de l'aristocratie hongroise ou polonaise un renseignement qui lui avait paru important, le fit parvenir ou l'apporta elle-même au ministère des Affaires étrangères.

Le secret ne lui avait pas été demandé et, d'ailleurs, elle ne l'aurait sans doute pas promis du moment que « l'indiscrétion » échappée devant elle pouvait être utile au Pays. Peut-être même cette « indiscrétion » avait-elle été calculée, l'homme qui avait parlé voyant dans notre compatriote quelque truchement pour des conversations à engager éventuellement entre Paris et Vienne. Comme le nom de la grande dame française ferait facilement ouvrir devant elle toutes les portes, on avait peut-être, pensant à l'utiliser plus tard, voulu l'amorcer et, par elle, amorcer nos hommes d'État, par une première communication digne d'être retenue.

Au quai d'Orsay, on demanda à notre compatriote de vouloir bien, lorsque l'occasion s'en présenterait,

---

facile que de tous les cabinets des chancelleries de connaître le fort et le faible de nos ennemis... d'étudier les ressorts secrets de la guerre spirituelle par laquelle ils doubleraient leur effort militaire. Il n'y avait pas, en effet, que des Allemands en Suisse. Les représentants de toutes les nations s'y donnaient rendez-vous. L'exil à Lugano des ambassades ennemies auprès du Saint-Siège avait attiré, autour de cette dépendance *in partibus* du Vatican, toute une nuée de négociateurs, volontaires ou en missions officieuses, qui y nouaient ou y dénouaient le réseau des plus subtiles intrigues.»

se souvenir que, comme tous les Français, elle se devait au service de la France et que si elle pouvait nous apporter d'autres indications sur les projets ou les pensées de l'ennemi, elle était dans l'obligation morale de le faire.

C'est par l'intermédiaire de cette dame que Briand apprit, en mai 1917, que l'Empereur d'Autriche allait écrire à Guillaume II pour lui faire savoir que la Monarchie était près du bout de ses forces (1) et c'est par la même intermédiaire qu'il fut averti, en juin, qu'une dame de la plus haute noblesse belge, la comtesse de Mérode, venait d'arriver de Bruxelles à Paris, en passant par la Suisse, et qu'elle avait fait ce long voyage « pour apporter à M. Briand une information et même une proposition de grand intérêt ». Bien qu'il ne fût plus membre du Gouvernement, Briand ne crut pas pouvoir refuser l'entretien désiré par M<sup>me</sup> de Mérode.

Il la rencontra chez une dame qui n'était pas l'émissaire volontaire dont nous avons parlé et qui, elle aussi, porte un grand nom de l'ancienne France. Le résumé de l'entretien qu'il eut avec la comtesse de Mérode, Briand l'a fait publier (2). Il suffit d'en citer ici cet extrait :

« M<sup>me</sup> Mérode décrivit la transformation qui s'était faite depuis quelques mois dans la façon d'être des fonctionnaires allemands et de leur chef, le baron de Lancken... Le baron de Lancken laissait percer de l'inquiétude. Il avait dit à M<sup>me</sup> de Mérode : « Si l'Entente « voulait faire la paix, l'Empereur y serait disposé. Mais il faudrait « qu'il fût certain de réussir, car, s'il échouait, les pangermanistes « le renverseraient immédiatement... Si l'Empereur doit faire des « concessions, il veut au moins que son pays en ait le bénéfice « moral. »

Briand répondit qu'il trouvait, certes, de l'intérêt dans les informations de M<sup>me</sup> de Mérode, mais qu'il

---

(1) La lettre fut écrite au mois de juin 1917 (*Matin* du 12 août 1920, renseigné certainement par Briand).

(2) Dans le *Matin* du 12 août 1920.

n'y voyait pourtant pas une proposition substantielle; que la France, d'ailleurs, ne saurait traiter sans ses Alliés et que les conditions de principe, à admettre avant toute négociation, étaient l'évacuation des territoires envahis, la restitution de l'Alsace et de la Lorraine et la réparation des dommages. Avant que ces bases ne fussent admises, nulle conversation utile ne pourrait être engagée. Ayant ainsi éludé, sans la repousser, une proposition non formulée mais si clairement sous-entendue dans la communication, faite avec une entière bonne foi, par M<sup>me</sup> de Mérode, Briand la fit connaître à Poincaré et à Ribot, qui lui avait succédé, depuis le 19 mars, à la Présidence du Conseil et au ministère des Affaires étrangères.

Ici se termine le premier acte de la pièce montée par Lancken. Pourquoi s'était-il adressé à Briand? Parce que, le connaissant mal, il s'était figuré sans doute que, tombé du pouvoir où il avait toujours soutenu l'impossibilité de faire la paix sans victoire, Briand avait pu évoluer dans le sens de la résignation à une paix qui nous aurait assujettis. Caillaux ne semblait plus devoir réaliser les espérances que Berlin avait placées sur lui. Sa situation parlementaire était mauvaise. Son nom n'avait pas été prononcé pendant la crise qui avait suivi la démission de Briand (13 mars); on l'avait traité en personnalité négligeable, qu'on n'a pas à consulter (1). Il n'y avait plus à faire fond sur un homme politique qui paraissait frappé d'un ostracisme irrévocable. Si le parti de la Paix devait se former un jour, Caillaux n'en serait probablement pas le chef. Quel coup de maître si, à la tête de ce parti, dont la naissance était si désirée, Berlin pouvait substituer à Caillaux, à qui nuisait sa réputation de pacifiste et de germanophile et que compromettait son entourage, un homme politique qui avait donné, avec une

---

(1) Lors de la demande en autorisation de poursuites, en décembre 1917, Caillaux dit avec aigreur qu'on ne l'avait jamais consulté.

sincérité indiscutable, tous les gages aux partisans les plus intransigeants de la guerre « jusqu'au bout » ! Pour amener Briand à accepter plus tard ce rôle, on ferait d'abord luire à ses yeux l'honneur d'un grand service à rendre au Pays : la fin de la guerre aux conditions que, premier ministre, il avait déclarées irréductibles. Ainsi appâté, il viendrait et une fois engagé il ne pourrait plus se reprendre.

A moins de reconnaître qu'il avait été dupe, Briand persévérerait dans la voie où on l'aurait perfidement fait entrer. Lancken faisait une injure imméritée au Président du Conseil de l'année de Verdun et de la Somme, quand il supposait que chez lui l'orgueil l'emporterait sur le patriotisme; que pour n'avoir pas à se dédire il s'obstinerait, ayant commencé à parler de la paix, à vouloir faire cette paix, même si elle ne devait pas apporter à la France ce qui lui était dû. La réponse qu'avait reçue M<sup>me</sup> de Mérode n'était pas telle que le délégué politique allemand à Bruxelles dût croire que son intrigue ne pût pas aboutir. Briand n'avait pas dit qu'il « ne causerait jamais ». Tout au contraire, il avait dit qu'il consentirait à entrer en conversation si certaines conditions étaient préalablement admises par son interlocuteur éventuel. Les conditions, cet interlocuteur allemand, Lancken, était probablement bien décidé à ne pas les accepter. Mais pourquoi l'aurait-il dit tout de suite ? Briand devait être tenu dans l'incertitude jusqu'au moment du tête à tête. Si ses conditions, en juin 1917, avaient été déclarées irrecevables, il serait devenu inaccessible; on n'aurait pas gardé entr'ouverte la porte par laquelle, à l'heure choisie, un nouvel émissaire pourrait s'introduire chez l'homme d'État français dont on songeait à capter la grande force de persuasion. Briand était donc témérairement placé au rang d'un homme qui, dans certaines circonstances après certaines préparations, pourrait servir. En attendant ces conjonctures favorables, il y avait à le ménager. La chancellerie de Berlin ordonna de faire le silence sur Briand.

Le 19 juillet 1917, la consigne suivante fut donnée au conseil supérieur de la presse à Berlin :

« La presse ne doit pas louer et approuver les hommes d'État français qui parlent de paix. Surtout ne pas parler de M. Briand (1). »

Pourquoi cette consigne? Parce qu'il ne faut pas laisser ébrécher par des éloges le crédit d'un homme d'État que l'on se propose de compromettre. Au premier acte de la pièce de Lancken, on pourra, les circonstances aidant, en ajouter un autre. Ce second acte ne devait être joué qu'en septembre, après un intermède que remplirent deux grandes opérations de guerre d'intrigue : la manœuvre des socialistes où Lénine tint à la cantonade un rôle de premier plan et la manœuvre dite de la « Résolution de paix » du Reichstag.

(1) Cour de Justice. Rapport, page 151.

Déposition de M. Sautter, publiciste alsacien, mobilisé en Allemagne et attaché par l'autorité militaire à la rédaction du *Dusseldorfer General Anzeiger*. M. Sautter était chargé de sténographier au téléphone les messages de Berlin, et c'est dans l'exercice de cette fonction de sténographe qu'il avait noté la consigne téléphonée à son journal, comme sans doute à tous les autres, le 19 ou le 20 juillet 1917.

Le rapporteur Pérès, après avoir cité cette consigne, a ajouté : « Est-ce une allusion à certaines démarches allemandes auxquelles, si on en croit de récentes révélations, M. Briand aurait été mêlé dans des conditions d'ailleurs fort honorables pour lui? Peu importe. » Si l'hypothèse du rapporteur est fondée, la typographie de son rapport comporte une erreur quant au millésime, car on y a imprimé la date du 19 juillet 1918. Ce ne peut pas être en *juillet* 1918 que la consigne de ne pas parler de Briand fut donnée, mais en 1917. En 1918, en juillet 1918, sous le ministère de volonté inflexible de Clemenceau, alors que l'ennemi était encore à Château-Thierry et au moment où Foch faisait reprendre l'offensive par Mangin (18 juillet), personne ne parlait de faire la paix.

C'est tout le contraire en juillet 1917. La consigne touchant Briand s'explique dans ce mois puisque M<sup>me</sup> de Mérode vient de rapporter de Paris à Bruxelles une réponse que Lancken n'a pas trouvée décourageante. Il est bien vrai que Briand n'a pas « parlé de paix » mais on lui en a parlé, on se réserve de lui en parler encore et on ne désespère pas de l'amener à en parler lui-même. La chancellerie de Berlin, qui se figure qu'elle a intérêt, en juillet 1917, à ménager Briand ne peut pas avoir gardé cette illusion en juillet 1918. Donc la consigne relevée par Sautter est de 1917, entre les deux phases de l'intrigue Lancken.

## CHAPITRE VIII

### L'Internationale dans le jeu.

**SOMMAIRE :** Le secrétariat de l'Internationale à Bruxelles. — Huysmans et le Hollandais Trœlstra. — Pacifisme verbal et bellicisme actif des socialistes allemands. — Ils trompent les socialistes français. — Huysmans à Stockholm. — Il est circonvenu par Trœlstra. — Invitation aux sections de l'Internationale des États belligérants de venir s'expliquer devant les neutres. — Le socialiste danois Borgbjerg. — Il est le commissionnaire des camarades allemands. — Il se rend à Pétrograd. — Les entretiens avec Kérenzky. — Il obtient que l'invitation de Huysmans soit transformée par le Soviet en convocation à une conférence internationale. — Lénine fait descendre dans la rue les soldats et les ouvriers. — Grande manifestation que Korniloff empêche de tourner en émeute. — Révélation de la puissance de Lénine et de la faiblesse du Gouvernement. — Argument que ces manifestations apportent en faveur de la proposition de Borgbjerg.

Les partis socialistes nationaux réunis dans l'Internationale avaient, en 1914, leur secrétariat à Bruxelles et le chef de ce secrétariat était le Belge Huysmans. L'occupation de la Belgique avait réduit à peu près à rien les fonctions de Huysmans, qui consistaient à tenir un bureau de poste où s'échangeaient les correspondances entre les diverses « fractions de l'Internationale ouvrière » et à organiser les congrès où ces « fractions » venaient périodiquement fraterniser. Le secrétaire Huysmans ne pouvait pas avoir, pendant la guerre, de rapports avec les socialistes de l'Entente et, pour correspondre avec les socialistes allemands et neutres, il ne le pouvait qu'autant que les autorités allemandes de Belgique avaient intérêt à ne pas s'y opposer. Le socialisme est pacifiste sur les frontières



qu'il veut effacer ; c'est seulement à l'intérieur des patries qu'il est « belliciste » : pas de guerre étrangère, pas de guerre civile, tel est son présent idéal qu'il a splendidement réalisé en Russie.

Mais les socialistes allemands, le jour où on leur avait demandé de s'associer à une guerre étrangère, avaient oublié le pacifisme ; ils s'étaient montrés patriotes. De quoi il n'y aurait pas à leur faire grief s'ils n'avaient pas trompé leurs camarades français en leur prodiguant des déclarations les plus emphatiques, faites sur le ton le plus passionné, de leur haine pour la guerre et de leur volonté de ne pas permettre qu'elle éclatât jamais.

Le 17 novembre 1912, Scheidemann, grand chef de la social-démocratie, parlant à un meeting au Pré-Saint-Gervais, aux portes de Paris, avait dit :

« Contre ceux qui chercheraient à nous précipiter vers cette bestialité (la guerre), nous nous lèverons avec le courage du désespoir. Les ouvriers et les socialistes allemands vous estiment et vous aiment, vous, prolétaires et socialistes de France, comme leurs frères. Ils ne veulent pas tirer sur vous. Ils veulent, au contraire, vous saluer comme amis et frères de lutte. Notre ennemi se trouve d'un autre côté, là où se trouve aussi le vôtre, c'est le capitalisme. Menons ensemble, camarades, la lutte pour la paix du monde. »

À la veille de la déclaration de la guerre, à la fin de juillet 1914, un autre social-démocrate important, Muller, était venu dire aux camarades français que les socialistes allemands ne voteraient pas les crédits de guerre.

Et rentré à Berlin, Muller, avec Scheidemann et tous les autres, avait voté ces crédits.

Guillaume II avait donc trouvé en août 1914 chez tous ses socialistes des hommes bien pensants et dont la plupart ne demandaient qu'à travailler pour le Vaterland. Excellentes dispositions qui furent utilisées. La cause allemande ayant à être défendue dans les pays neutres, les gouvernants de Berlin n'avaient pas cessé de faciliter à leurs internationalistes, redevenus nationalistes, les relations avec leurs camarades scandinaves,

hollandais et suisses. C'est pourquoi, vers la fin du mois d'avril, Huysmans put, de Belgique, passer en Suède (1).

Là il était attendu ou fut rejoint par le *leader* socialiste hollandais Trœlstra, qui semble avoir eu un penchant pro-allemand. Trœlstra, venu à Stockholm, après avoir traversé l'Allemagne, et s'y trouvant en tête à tête avec Huysmans, lui avait demandé d'user des pouvoirs qu'il tenait de sa fonction pour inviter toutes « les sections nationales » de l'Internationale à envoyer des délégués en Suède. A cette proposition du Hollandais, Branting, socialiste suédois, que la brutalité germanique révoltait, avait fait des objections : les belligérants de l'Entente ne répondraient pas à la convocation et, sans eux, la réunion où ne se trouveraient que des Allemands et des Autrichiens, ne produirait d'autres résultats que de compromettre les neutres qui y auraient pris part.

Trœlstra, passant outre, avait insisté auprès de Huysmans qui, à la fin, avait adressé aux partis socialistes de France, d'Angleterre et d'Italie, l'invitation de venir le 15 mai à Stockholm pour s'y expliquer séparément devant leurs camarades des États neutres.

Pendant que le Hollandais Trœlstra se livrait à ce travail à Copenhague, un socialiste danois, Borgbjerg se mettait en route pour Pétrograd. Il était porteur lui-même l'a dit (2), « du programme pour lequel la majorité de la social-démocratie allemande et « les syndicats étrangers » viendraient à la Conférence ». Il avait donc pris contact avec les Allemands, soit de sa personne soit par correspondance, et il était ainsi qualifié pou

(1) Il n'avait certainement pas pu sortir de Belgique sans l'autorisation des autorités germaniques. Toutefois, il ne faudrait pas déduire de là, comme on l'a fait quelquefois en France, qu'il ait été un agent à l'emploi de Berlin. Huysmans, pris entre ses devoirs de fonctionnaire international et la défiance avec laquelle les Allemands regardaient tous les Belges, était dans une position difficile. Il était obligé de louvoyer puisqu'il n'avait pas la vocation du martyr; mais aucune preuve d'indignité n'a été produite contre lui.

(2) *Le Social-Demokrat* de Copenhague, télégramme de Borgbjerg dans le numéro du 10 mai. Traduit et publié par La Chesnais, dans *le Mercure de France*.

faire connaître leurs désirs aux socialistes russes. Après des conversations, dans les derniers jours d'avril (1) et les premiers jours de mai, avec Tcheidzé et Kérenzky, chefs du parti alors gouvernant à Pétrograd, Borgbjerg fut introduit dans le Soviet des ouvriers et soldats et, le 8 mai, cette assemblée (2), faisant sienne, en l'élargissant, la proposition Troelstra-Huysmans, décidait de convoquer toutes les organisations socialistes et ouvrières, non plus à des réunions séparées, mais à une Conférence générale qui se tiendrait à Stockholm entre le 28 juin et le 7 juillet. La convocation fut lancée le 15 mai 1917.

Elle était conçue en ces termes :

« Le Conseil des ouvriers et soldats a écrit sur son drapeau : paix sans annexion ni contribution et droit des nations à disposer d'elles-mêmes... La tâche principale doit être l'entente entre les représentants du prolétariat socialiste, tant en ce qui concerne la liquidation de la politique d'union sacrée qu'en ce qui concerne la lutte avec les gouvernements et les classes impérialistes... Le Conseil des ouvriers et soldats exprime sa ferme conviction que tous les partis et toutes les organisations qui accepteront cette invitation accepteront aussi l'obligation inflexible d'appliquer toutes les décisions de la Conférence. »

Au bref, le Conseil des ouvriers et soldats incitait les socialistes dans tous les pays à se dresser contre leurs gouvernements pour imposer la paix telle que Lénine la proposerait officiellement le 27 octobre 1917, sans réparation pour les victimes de l'agression et sans pénalité pour les agresseurs.

Lénine, pourtant, n'était pas encore au Soviet le dominateur apparent; il n'y était encore qu'un moteur invisible. Amené en Russie par les autorités allemandes qui lui avaient fait traverser l'Allemagne, il était depuis

---

(1) Il était arrivé à Pétrograd le 27 avril.

(2) Kérenzky, membre du gouvernement du prince Lwow, était l'orateur le plus écouté de ce premier soviét des ouvriers et soldats. Ce soviét coexistait avec le gouvernement provisoire comme un organe de contrôle populaire.

le 17 avril à Pétrograd et il y vivait comme un conspirateur qui attend le moment de faire son coup.

Autour de lui grouillait une tourbe : quelques illuminés ; beaucoup de juifs qui, maltraités sous le régime impérial à cause de leur origine, avaient des vengeances à exercer ; des scélérats qui, dans les ruines, si tout pouvait s'écrouler, recueilleraient des épaves ; d'anciens agents provocateurs de la police du tzar qui, en excitant au désordre, ne changeaient pas de métier ; des apeurés enfin, qui croyaient qu'ils sauveraient leur vie ou leur argent, en affichant des opinions extrêmes.

Encore minorité, cette bande de Lénine était la plus violente et son audace en imposait à la masse molle et intimidable qui a besoin d'être menée, qui, lorsque l'autorité régulière défaille, se soumet à toute usurpation quand elle se présente avec les apparences de la vigueur.

Le 3 et le 4 mai, ces gens de Lénine, recevant le mot d'ordre de leur chef dans son journal *la Prawda*, avaient excité une émeute.

Le prétexte en avait été le commentaire donné par Milioukoff, ministre des Affaires étrangères et patriote (1), aux conditions de paix du Soviet, « sans annexion ni indemnités ».

Ces conditions avaient été formulées antérieurement à la venue de Borgbjerg à Pétrograd et antérieurement à la convocation de la Conférence par le Soviet. Elles étaient en opposition avec le programme du Gouvernement provisoire. Mais ce pauvre Gouvernement, dont le premier décret avait fait de l'indiscipline un droit du soldat, sommé par les extrémistes révolutionnaires de faire connaître aux Alliés « la volonté du peuple russe », s'était, après trois semaines d'hésitation, résigné à obéir.

Toutefois, en transmettant la résolution du soviét

---

(1) Milioukoff était un partisan de l'annexion de Constantinople.

aux ambassadeurs, Milioukoff avait écrit ces lignes, où il en exprimait implicitement le désaveu :

« Le Gouvernement, avait dit Milioukoff, exécutera ses engagements envers ses alliés. Étant certain de la fin victorieuse de la guerre, il est sûr aussi que les questions soulevées par cette guerre seront résolues dans le sens d'une paix solide et durable et que les démocraties avancées, inspirées par les mêmes désirs, trouveront les moyens d'arriver à des sanctions et aux garanties nécessaires... »

Un témoin de la révolution russe (1) a écrit :

« Victoire, Sanction, Garanties, mettent le feu aux poudres. » Les pauvres soldats et les pauvres ouvriers russes, si complètement incultes (2), ne comprenaient pas ce que signifiaient les mots « garanties, sanctions ».

Ils eurent seulement le sentiment qu'on mettait à la paix des conditions qui la retarderaient. Quand la note de Milioukoff eut été divulguée, il fut donc facile à Lénine et aux siens de soulever les casernes (3) et les faubourgs ouvriers de Pétrograd. Comme Korniloff, que Kérenzky devait sacrifier quelques mois plus tard, pour le malheur de la Russie et du monde, était alors le commandant militaire de Pétrograd, il apaisa la sédition militaire et le populaire rentra dans ses faubourgs. Le Gouvernement eut donc un semblant de victoire, mais la réalité du succès fut pour Lénine. En venant, à son appel, répudier la fidélité à l'Entente qu'avait affirmée la note de Milioukoff, la population ouvrière et la soldatesque de Pétrograd avaient clairement manifesté en faveur de sa politique de paix à tout prix. Le prestige d'un grand chef militaire avait pu, cette fois, sauver le Gouvernement provisoire, mais il fut évident que ce Gouvernement, ne disposant d'aucune force matérielle,

(1) CLAUDE ANET : *la Révolution russe*, tome I<sup>er</sup>, page 215.

(2) « Tu cries à bas Milioukoff, le connais-tu? Qu'est-ce qu'il t'a fait, demanda Korniloff à un soldat. — Il est entré à Constantinople, répondit le manifestant. » (CLAUDE ANET, page 222, tome I<sup>er</sup>.)

(3) La garnison de Pétrograd se composait des dépôts de l'ancienne garde impériale qui n'étaient pas encore allés au front et qui craignaient qu'on les y envoyât si la guerre se prolongeait.

serait emporté, le jour où, entre lui et ses agresseurs, il n'y aurait plus de Korniloff. Les journées des 3 et 4 mai à Pétrograd donnèrent donc un puissant appui aux propositions allemandes qu'avait apportées Borgbjerg.

Du rapprochement de quelques dates, jaillit la lumière. Lénine est à Pétrograd le 17 avril; le 27, Borgbjerg y arrive. Quatre ou cinq jours après, Milioukoff, sous la pression du Soviet, est contraint de communiquer aux Alliés la motion de ce Soviet, en faveur d'une paix sans réparations. Aussitôt, le 3 et le 4 mai, Lénine, prétextant que le commentaire de Milioukoff annule la motion, appelle dans la rue les ouvriers et les soldats; enfin, le 8 mai, le Soviet adopte la proposition de Borgbjerg, et le 15 mai, il convoque les socialistes de tous les pays à une conférence.

Dans cette série de manœuvres pour jeter le trouble dans les partis socialistes des pays de l'Entente, en leur faisant adresser par le « Prolétariat russe » une invitation insidieuse, deux hommes se partagent le premier rôle, l'un, le Danois, est un commissionnaire peut-être désintéressé du germanisme; l'autre, le Russe, est certainement un soudoyé de l'Allemagne.

---

## CHAPITRE IX

### Les Mercenaires allemands à Pétrograd.

SOMMAIRE : Les Allemands ouvrent des crédits à Lénine et à ses camarades. — Documents argués de faux. — Preuve de leur authenticité. — Les ordonnances de paiement suivent Lénine dans ses déplacements. — Pas un espion. — Un Allié de l'Allemagne. — Les Allemands ont transporté Lénine en Russie comme un matériel de guerre. — Témoignages de Ludendorff et du général von Hoffmann. — La conférence de « Stockholm », d'inspiration allemande, a été proposée aux socialistes français sous l'influence de Lénine.

En février 1918, un journal très prudent publia de nombreux télégrammes dont il est utile de placer ici les principaux, ceux qui révèlent les collusions de Lénine, de Trotzky et de leurs principaux acolytes avec les services de la Propagande allemande (1).

#### Ordre du 2 mars 1917.

« La Banque impériale à tous les représentants des banques allemandes en Suisse.

« Par la présente, nous vous faisons savoir que des demandes d'argent pour la propagande pacifiste en Russie vont être faites de ce pays (la Suisse) par la Finlande. Ces demandes seront faites

---

(1) *Le Petit Parisien*, numéros des 6, 7, 8 février.

par les personnes suivantes : Lénine, Zinowiew (1), Kameneff (2), Trotzky, Zoumenson, Kostwsky, Kollontai (3), Sivers et Mercaen, dont les comptes sont ouverts par notre ordre 2.754 dans les agences des établissements de crédits allemands, en Suède, en Norvège et en Suisse. Toutes les demandes doivent être confirmées par l'une des deux signatures : Dirschau ou Malkenburg. Sur la vue de ces signatures autorisées, les demandes des propagandistes sus-indiqués en Russie seront considérées comme régulières et exécutées immédiatement. »

N° 7.433 — Banque impériale.

## II

*Copenhague, 18 juin 1917.*

A M. ROUFFER, à Helsingfors (Finlande).

« Je vous informe par la présente que sur l'ordre du syndicat (4), il est porté du compte du Diskonto Gesellschaft, au compte de M. Lénine, à Cronstadt, 315.000 marks. Veuillez accuser réception, 98 Nilandswey, Copenhague, V. Hauser et C<sup>ie</sup>. »

SVENSON (5).

(1) Président de l'Internationale communiste, la troisième; celle à laquelle vient d'adhérer le parti socialiste français.

(2) Envoyé à Londres (et expulsé de Londres) dans l'automne de 1920 pour négocier la paix entre les Soviets et l'Angleterre.

(3) « La camarade Kollontai, fille et femme de général, filleule du grand Dragomiroff, est l'antimilitariste la plus passionnée du parti bolchevik. » (CAPITAINE SADOUL, *Notes sur la Révolution russe*, lettre à Albert Thomas, page 180.) Kollontai fut commissaire du peuple pour la santé publique, après le coup de main de fin octobre 1917, qui donna Lénine et ses amis pour maîtres à la Russie. Le capitaine Sadoul, dans une lettre à Albert Thomas du 19 novembre 1917, a écrit (page 97 de son livre) : « Aurai-je l'indépendance de dire que Kollontai, comme Lénine et Trotzky, est accusée formellement d'être au service de l'Allemagne et que je n'arrive pas à le croire? Elle donne en effet l'impression très forte d'une femme convaincue, honnête, vibrante. » Les pièces publiées par *le Petit Parisien*, en février 1918, n'ont fait que confirmer, en ce qui concerne Lénine et Trotzky, le bruit qui, en novembre 1917, était arrivé aux oreilles de Sadoul.

(4) Probablement le syndicat de la grande industrie allemande qui avait constitué une caisse de propagande distincte de la caisse qu'alimentait la trésorerie impériale.

(5) Svenson était et est peut-être encore le représentant de la Diskonto Gesellschaft à Stockholm.



## III

*Berlin, 14 juillet 1917.*

A M. MOR, à Stockholm.

« Par l'intermédiaire de M. Rouchverger, nous adressons à votre adresse la somme de 180.000 marks. Sur cette somme, l'ingénieur Steirberg remettra 140.000 marks à Lénine *quand il ira en Finlande*. Le reste de la somme restera à votre disposition pour l'organisation de la propagande en Angleterre et en France. »

PARVUS (1).

## IV

*Stockholm, 4 septembre 1917.*

A M. Raphaël Schaumann, à Haparanda.

« Honoré camarade, la maison de banque Vorburg a ouvert, sur une dépêche du syndicat du Bas-Rhin, un compte pour l'entreprise du camarade Trotzky... Indiquez la personne de confiance à laquelle on remettra la somme réclamée par le camarade Trotzky. »

Y. FURSTENBERG.

## V

*Luléa, 2 octobre 1917.*

A M. Antonoff, à Haparanda.

« Honoré camarade. La commission du camarade Trotzky est faite. »

Y. FURSTENBERG.

Ces documents ont été naturellement argués de faux par les amis de Lénine. *L'Humanité* (2) disait, en com-

---

(1) Parvus, socialiste allemand, agent de propagande, gagna, dit-on, pendant la guerre, une très grosse fortune dans des opérations commerciales au Danemark.

(2) 11 février 1918.

mentaire de la dépêche du 2 mars 1917, qu'à cette date la révolution russe n'était pas accomplie et que Lénine, étant en Suisse, on n'avait pas à lui envoyer d'argent en Finlande.

Il est de fait que la révolution s'accomplit seulement le 12 mars à Pétrograd, mais depuis l'assassinat de Raspoutine (1), la Russie était dans un état fébrile que les Allemands devaient penser à aggraver en mettant en mouvement, sans retard, leurs agents auxiliaires. Lénine, l'homme des conférences de Zimmerwald et de Kienthal, avait fait connaître son intention de passer en Finlande avec les camarades qu'il avait en Suisse, et là le rejoindraient les camarades comme Trotzky qui n'étaient pas auprès de lui; là il serait plus à même de diriger son parti, comme il l'avait fait de Cracovie de 1913 à 1914, avec l'approbation des autorités autrichiennes. Il avait dû demander que là, là où il allait se transporter pour être à pied d'œuvre, des moyens d'action fussent mis à sa disposition. Pour aller de Suisse en Suède pendant la guerre, il ne suffisait pas de se présenter à la gare et d'y acheter un billet. Avant d'obtenir des passeports, il y avait à remplir de longues formalités. Parti de Suisse à la fin de mars, Lénine avait certainement dû demander longtemps avant la permission de passer par l'Allemagne. On avait décidé de la lui donner et, comme on savait qu'il allait partir pour la Scandinavie, ordre

---

(1) 30 décembre 1916.

La propagande allemande contre la Russie employait les moyens les plus bas. A Pétrograd, en mai 1916, un officier subalterne, venu du front en permission, nous montra une gravure indescrivable tant elle est obscène, où, à propos de pièces d'artillerie, un rapprochement scandaleux s'était fait entre Nicolas II et Raspoutine. « Des avions allemands jetaient cette image par milliers au-dessus des tranchées russes, nous dit l'officier, et les soldats s'en gaussaient. » Guillaume II qui avait, dit-il, fait la guerre pour soutenir son allié d'Autriche à la poursuite d'un peuple régicide, s'employait donc consciencieusement à jeter l'opprobre et le ridicule sur un souverain qu'il appelait son cher Nicky et dont le droit avait la même source que le droit des Hohenzollern. Il se servait contre l'Empereur de Russie de moyens de polémique dont Lénine a pu lui envier l'invention.

avait été donné d'avance, dès le 2 mars 1917, à la Banque impériale de lui faire ouvrir par les *banques suisses* des crédits dans les banques de Suède et de Norvège.

Lénine va partir, il ne pourra pas encore aller en Russie ni en Finlande. C'est donc dans les pays neutres voisins de la Finlande et de la Russie qu'il devra s'arrêter. Il faudra qu'il y trouve de l'argent. L'Allemagne fait des dépôts où ce commis-voyageur pourra puiser. Une autre preuve de l'authencité des pièces découle de l'ordre donné de payer 315.000 marks à Lénine, à *Cronstadt*, le 18 juin et de l'ordre suivant du 14 juillet 1917 de payer 180.000 marks à Lénine *quand il ira en Finlande*.

Le 18 juin, Lénine est à Pétrograd, ou peut-être à Cronstadt, en sûreté parmi des matelots révoltés qui lui constituent une digne garde. C'est donc à Cronstadt qu'on lui verse son subside. Mais, les 3 et 4 juillet, il a fait des émeutes à la suite desquelles il a dû se cacher, en attendant l'occasion de passer en *Finlande*. Ses correspondants allemands sont certainement informés que c'est en *Finlande* qu'il cherchera un refuge (1) aussitôt qu'il osera sortir de sa première cachette. Ordre

---

(1) « Lénine, qui se tenait caché en Finlande, réclamait (en septembre), en d'innombrables lettres, l'adoption d'une tactique plus ferme » (*l'Avènement du bolchevisme*, par TROTZKY, page 54). Trotzky avait été arrêté après les émeutes des 2, 3, 4 juillet et Kérenzky l'avait fait remettre en liberté en septembre après qu'il eut, lui, Kérenzky, dénoncé les projets de Korniloff, projets qu'il avait lui-même, lui, Kérenzky, fait suggérer au général par un ancien membre de la Douma, P. E. Lwow (qu'il ne faut pas confondre avec le prince Lwow. (Voir CLAUDE ANET, tome II, page 117 et suivantes.)

Lénine qui, pour échapper à l'arrestation, s'était enfui en juillet, n'osa pas rentrer même quand, en livrant Korniloff et en remettant Trotzky en liberté, Kérenzky eut donné la mesure de sa débilité. Il demeura en Finlande jusqu'à la veille de la révolution (fin octobre) qui devait le porter à la dictature.

Voici encore des témoignages de Trotzky :

« Quelques jours avant le 25 octobre 1917, Lénine avait quitté la Finlande et il se tenait caché dans les maisons ouvrières des faubourgs de Pétrograd » (page 89).

« Dans la journée du 26 octobre, Lénine fit, pour la *première fois depuis quatre mois*, sa réapparition au Soviet de Pétrograd » (page 84).

est donc donné de verser 140.000 marks à Lénine, non à Cronstadt cette fois, mais *quand il ira en Finlande*.

L'alliance de Lénine avec les Allemands n'est donc pas douteuse (1). Cet homme a reçu des subsides allemands, pas en qualité de vil espion, pas comme un Almereyda, pour goûter les délices de l'automobile, du poker et de la polygamie, mais comme un allié. Lénine est un sans-patrie; il ne connaît pas les patries, mais les classes, dans la société humaine. D'après ce qu'on en sait, l'orgueil a oblitéré en lui tous les autres sentiments. On n'a pas dit qu'il eût des vices. S'il est cupide, ce n'est pas pour lui-même; mais pour « la cause » il lui faut de l'argent. Son ennemi, c'est « le capitalisme » que l'on ne peut combattre sans capital.

S'étant élu lui-même chef de la classe prolétarienne (bien qu'il soit, dit-on, de naissance noble), Lénine, sans scrupule; acceptera le subside allemand avec lequel il fera des journaux et paiera les frais de sa guerre civile, la seule qu'il juge légitime, la seule guerre sainte. La fin ne justifie-t-elle pas les moyens? Il est une puissance qui s'allie avec une autre puissance; entre alliés, ne doit-on pas s'aider; les ressources ne doivent-elles pas être mises en commun?

La Russie révolutionnaire, aux mains de parleurs inagissants, pendant la période qui va de mars à octobre 1917, recevait, avant même qu'ils eussent pris le pouvoir, l'impulsion de ces socialistes extrêmes, mercenaires de l'Allemagne, hardis compagnons qui se groupaient autour de Lénine.

L'invitation à Stockholm, lancée par le Soviet de

(1) Témoignages des généraux allemands :

*Ludendorff* (tome II, p. 119) : « Notre Gouvernement envoyant Lénine en Russie avait pris une grande responsabilité. Le voyage était justifié au point de vue militaire. Il fallait que la Russie succombât. »

Général von Hoffmann, négociateur de la paix de Brest-Litowsk : « L'État-Major allemand cherchait naturellement à rompre le front russe. Si les gaz délétères ont été un moyen de combattre nos ennemis, Lénine en a été un autre. Le Gouvernement impérial a donc envoyé Lénine en Russie, dans le seul but de désorganiser l'armée du tzar afin que, libres de ce côté, nous pussions précipiter toutes nos forces militaires contre le

Pétrograd à un moment où les socialistes-démocrates y avaient la majorité, était une œuvre léniniste à laquelle, par respect humain, par crainte de paraître modérés, avaient prêté la main ceux que Lénine voulait renverser. Malgré le déplaisir qu'ils savaient devoir causer aux alliés envers lesquels ils voulaient être loyaux, les amis de Kérenzky n'avaient pas su rejeter l'insidieuse proposition que leur avait apportée Borgbjerg. La proposition, élaborée par ce Danois avec les chefs socialistes allemands, les socialistes impériaux, et adoptée par les Russes pusillanimes dont elle contrariait la politique (1), avait été produite pour jeter la perturbation dans les pays de l'Entente. Les socialistes de ces pays ne demanderaient-ils pas à répondre à l'invitation de leurs camarades russes, des alliés? Et si les Gouvernements résistaient, l'union nationale ne serait-elle pas ébranlée en Angleterre, en France, en Italie? Les « prolétariats » ne s'apercevraient-ils pas que leurs « maîtres capitalistes » ne voulaient pas

---

front français. Lorsque nous avons négocié avec les délégués bolchevistes, nous étions tous du côté allemand, persuadés que ces gens ne garderaient pas le pouvoir plus que quelques semaines. Jamais, et je vous en donne ma parole, nous n'avons pensé que le fait d'expédier Lénine en Russie pouvait avoir de telles conséquences pour l'humanité. »

(Interview de von Hoffmann, dans *le Petit Parisien*, 25 décembre 1920.)

Les deux généraux Ludendorff et von Hoffmann s'accordent donc pour dire : « Nous avons envoyé Lénine en Russie. » Il n'est pas d'usage qu'un chargé de mission paie ses frais de voyage. C'est au mandant à pourvoir aux dépenses du mandataire et à le munir d'assez d'argent pour que la mission puisse donner les résultats espérés; ainsi fut fait pour Lénine.

(1) Devenu premier ministre en juillet, Kérenzky déclara que la convocation à Stockholm avait été faite par le « parti révolutionnaire » et non par le « gouvernement de la Révolution russe ». Distinction sophistique, car le pouvoir du Gouvernement n'avait pas une origine plus légale que le pouvoir du Soviet. L'un et l'autre s'étaient investis eux-mêmes de l'autorité qu'ils se disputaient. Autorités insurrectionnelles, produits d'une génération spontanée, ils avaient autant de droits ou aussi peu de droits l'un que l'autre de parler au nom de la Nation russe. La suprématie ne pouvait être établie de l'un sur l'autre que par la force. Or, le Gouvernement n'avait presque aucun moyen de se faire respecter, tandis que le Soviet, avec les faubourgs et les casernes que Lénine agitait à son gré, disposait de l'émeute.

finir la guerre et ne se dresseraient-ils pas contre ce cruel impérialisme?

« Stockholm » était donc certainement, à l'insu de l'immense majorité des socialistes et des syndicalistes français, une machine de guerre pour battre le moral des peuples de l'Entente. Une machine construite en Allemagne et mise en action, grâce à la veulerie du parti Kérenzky, par les soudoyés russes de l'Allemagne (1).

---

(1) Les passeports, comme on le verra plus loin, furent refusés pour Stockholm dans tous les pays de l'Entente et ce refus causa des recriminations de la part des socialistes. L'histoire de ces conférences de Zimmerwald, Kienthal, Stockholm et de la réaction qu'eut sur le Socialisme français la Révolution russe, sera contée dans un ouvrage à venir : *Socialistes et Syndicalistes pendant et après la guerre.*

• Ludendorff nous a donné son témoignage sur les résultats qu'à Berlin on espérait de « Stockholm ».

• En mai et juin 1917, écrit-il, eurent lieu de nombreux voyages, favorisés par le Gouvernement, de parlementaires à Stockholm, en Autriche, en Suisse, en vue de prétendues ouvertures de paix. J'étais opposé à ces voyages. L'Empereur se prononça pour les voyages. L'état-major général à Berlin dut établir les passeports. Le comte Czernin envoya aussi des chefs socialistes austro-hongrois à Stockholm. De là, on devait, en s'appuyant sur la Révolution russe, lancer un appel aux masses ouvrières des pays ennemis pour leur faire proclamer et mener à bien « la réconciliation de l'humanité ».

## CHAPITRE X

### Stockholm et les Socialistes français.

SOMMAIRE : Les socialistes français avaient refusé l'invitation de Huysmans. — Ils acceptent de se rendre à la convocation du Soviet. — Marcel Cachin. — Clairvoyance de Ribot. — Il ose braver les socialistes. — En leur donnant des passeports, il aurait permis aux Allemands de dire qu'il leur avait donné un mandat. — Résolution affirmée par la Chambre et par le Sénat de ne pas faire la paix sans l'Alsace-Lorraine et sans réparations. — Les quatre puissances de l'Entente s'accordent pour refuser les passeports.

« L'invitation à Stockholm » ne produisit pas tous les effets qui auraient pu en sortir, mais elle en produisit quelques-uns.

Quand Huysmans, derrière lequel il y avait Trœlstra et Brogbjerg, leur avait proposé de venir s'expliquer dans des réunions séparées devant les socialistes neutres qui, dans les mêmes conditions, auraient entendu les Allemands, les socialistes français s'étaient dérobés. Lorsque cette proposition d'enquête et de confrontation eut été reprise par les Russes et franchement transformée par eux en proposition de Conférence internationale, les Français suivirent les camarades de Pétrograd. Le 26 mai, réunis en Comité national, ils adhérèrent à la proposition russe. Ce vote fut enlevé par deux députés qui venaient de faire un voyage en Russie : Marius Moutet et Cachin, ce même Cachin qui, par son ralliement à la troisième Internationale en 1920 et par ses efforts pour assujettir le socialisme

français à la dictature moscovite devait porter un coup si funeste à son parti (1).

Ribot, qui, dans toute cette affaire, montra autant de coup d'œil et de décision que dans l'affaire Sixte de Parme et, plus tard, dans l'affaire Lancken-Coppée, ne craignit pas de braver les socialistes. De sa part, cette attitude résolue n'était pas sans mérite, car on s'était habitué à considérer le parti socialiste comme un élément vital de toute majorité. Sans la tolérante neutralité de ce parti, sinon sans sa participation, croyait-on, aucun cabinet ne pourrait subsister. Ribot partageait ce préjugé parlementaire, dont Clemenceau devait démontrer l'inanité. Il n'hésita pourtant pas, au risque de sa mort ministérielle, à empêcher les socialistes d'entrer dans un chemin qu'avaient si visiblement tracé les ingénieurs allemands et au bout duquel nos compatriotes se seraient trouvés en compromettante compagnie. S'ils étaient allés répéter à Stockholm ce qu'ils disaient dans les couloirs, ce qu'ils avaient dit au Comité secret du 5 juin, l'ennemi n'aurait pas manqué d'attribuer à leurs propos une portée officielle qu'en réalité ils n'auraient pas eue. Mais, puisqu'ils n'auraient pu venir à Stockholm qu'avec la permission du Gouvernement, dispensateur des passeports, leurs déclarations auraient été présentées comme le reflet de dispositions inavouées encore de ce Gouvernement.

---

(1) Voici le texte de la motion adoptée par le Conseil national socialiste du 26 mai. « Le Conseil national, saisi d'une part par le bureau socialiste international (Huysmans) de la convocation aux réunions de Stockholm et, d'autre part, par les citoyens Cachin et Moutet d'une initiative de la Révolution russe tendant à provoquer une réunion plénière de l'Internationale, se félicite de ce que ces efforts concourent au même but; accueille l'initiative des camarades russes et se joint à eux pour demander la réunion de l'Internationale; décide en même temps l'envoi d'une délégation à Stockholm qui apportera dans les conférences préparatoires les vues de la section française pour une action commune destinée à préparer la paix selon les principes formulés par le gouvernement révolutionnaire et les socialistes de Russie; mandate également la délégation pour qu'elle s'entende avec ces derniers, relativement à la réunion de l'Internationale, demandée par eux. »



Or, pour ne parler que de l'affaire qui nous tenait le plus au cœur, beaucoup de socialistes demandaient le plébiscite en Alsace-Lorraine, alors que Parlement, Gouvernement, Opinion réclamaient en France la « désannexion » pure et simple des provinces que l'Allemagne tenait « envahies » depuis 1871. On ne pouvait donc pas laisser les socialistes envoyer leurs délégués à Stockholm. Ribot le leur signifia sans ambages.

Ils prétendaient aller préparer la paix dans des conversations avec des camarades alliés, neutres et même avec des « camarades ennemis » ; le Président du Conseil leur répondit que la préparation de la paix, comme sa conclusion, était une affaire nationale et que, pour la conduite de cette affaire, aucun parti ne pouvait se substituer au Gouvernement légal du pays. En conséquence de quoi il leur déclara qu'il ne leur donnerait pas de passeports pour Stockholm. La Chambre l'approuva (1).

---

(1) Par 453 voix contre 55, la Chambre vota, le 5 juin 1917, après un comité secret où Cachin avait plaidé la cause russe, un ordre du jour, déposé par Klotz, qu'il est bon de reproduire ici, car les revendications françaises (Alsace-Lorraine, garanties, réparations), si souvent faites déjà et qu'il renouvelait solennellement, s'opposaient comme une fin de non-recevoir sans appel à la formule de paix du Soviet, « paix sans annexion, ni indemnité ».

« La Chambre des députés, expression directe de la souveraineté du peuple français, adresse à la démocratie russe et aux autres démocraties alliées son salut,

« Contresignant la protestation unanime qu'en 1871 firent entendre à l'Assemblée nationale les représentants de l'Alsace-Lorraine, malgré elle arrachée à la France, elle déclare attendre de la guerre qui a été imposée à l'Europe, par l'agression de l'Allemagne impérialiste, avec la libération des territoires envahis, le retour de l'Alsace-Lorraine à la mère patrie et la juste réparation des dommages,

« Éloignée de toute pensée de conquête et d'asservissement des populations étrangères, elle compte que l'effort des armées de la République et des armées alliées lui permettra, le militarisme prussien abattu, d'obtenir des garanties durables de paix et d'indépendance pour les peuples grands et petits, dans une organisation dès maintenant préparée de la Société des Nations,

« Confiante dans le Gouvernement pour assurer ces résultats par l'action coordonnée, militaire et diplomatique de tous les alliés, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

Renaudel et quelques-uns de ses amis, que Lénine crut flétrir plus tard en les qualifiant de « Social-Patriotes », votèrent cet ordre du jour.

Cette affaire de passeports n'était pourtant pas terminée.

Les socialistes ne désespéraient pas d'obtenir du Président du Conseil une de ces conversions comme il en avait opéré plusieurs dans sa longue vie politique. Leur agitation continua donc secondée à la fin de juillet par le voyage que firent, en France, deux délégués du Soviet de Pétrograd. C'est seulement le 15 août qu'une déclaration des gouvernements alliés ôta aux socialistes des pays de l'Entente toute espérance d'aller à Stockholm et déjoua ainsi le plan allemand qui consistait à faire dresser par « les représentants » à mandat contestable « du Prolétariat », un programme de paix qui se serait opposé au programme des Nations, incontestablement représentées, elles, par leurs gouvernements.

Presque en même temps qu'elle faisait exécuter, sous l'impulsion de ses mercenaires par les pusillanimes amis de Kérenzky, cette manœuvre contre ses adversaires, l'Allemagne se livrait elle-même, chez elle, à un travail certainement révélateur de ses inquiétudes, mais propre à favoriser l'action des pacifistes et des socialistes qu'elle cherchait à susciter dans les pays de l'Entente.

---

A cette manifestation de la Chambre des Députés contre la paix sans annexion ni indemnité, le Sénat joignit la sienne. Le 7 juin, après avoir entendu Ribot, il vota à l'unanimité cet ordre du jour :

« Le Sénat, prenant acte des déclarations de M. le Président du Conseil, et convaincu qu'une paix durable ne peut sortir que de la victoire des armées alliées, affirme la volonté de la France, ferme dans ses alliances, fidèle à son idéal d'indépendance et de liberté pour tous les peuples, de poursuivre la guerre jusqu'à la restitution de l'Alsace-Lorraine, la sanction des crimes, la réparation des dommages, l'obtention des garanties contre un retour offensif du militarisme allemand, fait confiance pour obtenir ces résultats au Gouvernement responsable, qui seul a le droit d'engager le pays, sous le contrôle des Chambres et, comptant sur son énergie pour prendre toutes les mesures d'ordre intérieur et extérieur nécessaires au salut de la nation, passe à l'ordre du jour. »

## CHAPITRE XI

### La Résolution de Paix du Reichstag.

SOMMAIRE : Mauvais état des affaires allemandes en juillet 1917. — Misère et mécontentement du peuple allemand. — Efficacité du blocus anglo-français. — Contamination des troupes allemandes par leur contact avec les troupes russes dans les tranchées. — L'agitation pacifiste des socialistes est prise au sérieux par une partie de leur clientèle. — Découragement du Centre catholique. — Lettre de Bethmann à Von Harnack sur la probabilité de la « partie nulle ». — Satisfaction d'ordre politique que Guillaume, ne voulant pas la paix, offre à ses socialistes. — Réforme électorale en Prusse. — Cette concession suit la réception par Guillaume d'une lettre très alarmante du Kronprinz. — Conseil de la Couronne. — Erzberger demande une paix de conciliation. — Quand il fait cette proposition il sait que pour Guillaume II la conciliation c'est la rapine. — Témoignage de Erzberger. — Démission de Bethmann. — Vote de la Résolution de paix.

Les affaires de la coalition germanique présentaient de fâcheux aspects au commencement de l'été de 1917 : malgré la guerre sous-marine qui, en trois mois, au plus, « devait la mettre à genoux » (1), l'Angleterre était encore debout et ses armées portaient, dans les Flandres, de rudes coups à la ligne derrière laquelle Hindenburg se croyait inexpugnable ; les matières premières et les vivres continuaient de nous arriver d'Amérique et les premiers éléments de l'armée que Wilson organisait commençaient à s'embarquer. On le savait en Allemagne

---

(1) « Accordez-nous trois mois de guerre sous-marine et la paix est faite. » Paroles de Zimmermann à l'ambassadeur Gerard, le 31 décembre 1916, quand il lui remit la note qui déclarait le blocus sans restriction de l'Angleterre et de la France.

où la déception était grande, et grave le mécontentement dans toutes les classes et surtout dans le populaire qui souffrait des restrictions alimentaires, car le blocus anglo-français, un blocus par champs de mines et par escadres, autrement efficace que le blocus allemand par sous-marins, faisait de l'Europe centrale comme une immense ville assiégée, où rien ne pouvait entrer.

Dans ce peuple aigri, la révolution russe avait jeté d'autres ferments de démoralisation. Voulant précipiter la débâcle militaire de la Russie, Guillaume II. avait autorisé, ordonné plutôt « la fraternisation de ses soldats avec les soldats russes entre leurs tranchées respectives sur le front ». Dans leurs rapports avec les ignorants moujiks en uniformes, les Allemands leur avaient prodigué les conseils : « Il fallait faire la paix ; la guerre n'était utile qu'aux bourgeois, aux propriétaires et seuls en souffraient les paysans et les ouvriers ; il fallait enfin rentrer chez soi au plus vite, car on allait distribuer des terres et les absents n'en auraient pas leur part. »

A force de répéter ces excitations à la désertion, les soldats allemands avaient fini par s'y laisser prendre eux-mêmes, et du front, par les permissionnaires et par les lettres des soldats, avait commencé une sourde propagande contre la continuation de la guerre.

Cette agitation donnait un support populaire aux socialistes qui arrêtaient, au mois d'avril, avec le Danois Borgbjerg, le programme de la paix sans annexion ni indemnité qu'on allait faire proposer par le Soviet de Pétrograd. Des hommes politiques d'un autre parti très influent, le Centre catholique, partageaient, peut-être avec quelque sincérité, les vues des socialistes. Et même le chancelier Bethmann-Hollweg avait été gagné par le découragement.

En juin 1917, en effet, il recevait un érudit célèbre, Harnack, et lui disait que « ses idées étaient rapprochées de celles des socialistes Scheidemann, David et Heine, mais qu'il lui fallait diviser les conservateurs avant d'obtenir la pleine liberté de ses actes ; que le

plus grand danger venait des Allemands qui continuaient de croire à une victoire; que la perspective la plus favorable ne pouvait être que la partie nulle (1) ».

Du haut en bas, il y avait donc des écroulements partiels en Allemagne derrière la façade encore solide de ses armées en Occident. Guillaume crut nécessaire de faire quelque chose pour remonter le moral du peuple. Ne pouvant pas augmenter sa ration de pommes de terre, il lui offrit d'augmenter ses droits politiques. Dans le royaume de Prusse, les électeurs étaient répartis en trois classes, selon leurs revenus et chaque classe élisait le tiers des députés.

Il résultait de cette législation archaïque que la première classe, dans certaines circonscriptions, ne comptait que quelques personnes et que, dans la troisième, au contraire, les électeurs au premier degré (2) se comptaient souvent par de nombreuses dizaines de mille. Les socialistes et même beaucoup de libéraux condamnaient ce système ultra-censitaire qui leur était si défavorable, et l'introduction du suffrage universel en Prusse, par vote direct et secret, tel qu'il existait depuis 1871, dans l'Empire, pour les élections du Reichstag, était le premier article de leur programme politique. Avant la guerre, leur revendication avait toujours été écartée. En avril 1917, quand les premiers signes de mécontentement dans le peuple étaient apparus, Guillaume II, sur le conseil de Bethmann, avait publié un rescrit disant qu'à son estime les droits du peuple en Prusse devraient être élargis après la guerre. Peut-être la victoire, si elle était venue, aurait-elle fait oublier cette promesse comme avaient été oubliées, après 1815,

---

(1) Von Harnack écrivit, le 30 juin 1917, à une de ses nièces, à Munich, ces confidences du chancelier. Sa lettre fut publiée le lendemain de la démission du chancelier par le *Bayerischer Kurier*. Un journal anglais, le *Sunday Times*, en reçut le texte par télégraphe, de Suisse, et le publia le 15 juillet. (Journaux de Paris du 16 juillet.)

(2) L'élection se faisait au deuxième degré. Le suffrage universel, dans chaque classe, choisissait les électeurs qui avaient à choisir à leur tour les députés. Ce mode électoral avait été celui de la France en 1789, pour les États généraux.

les promesses faites en 1813, quand on avait voulu soulever l'Allemagne contre Napoléon.

Mais, en juillet, quand l'apparence des choses fut devenue plus inquiétante, Guillaume II fit un nouveau rescrit, explicite celui-là, sur la réforme électorale. Le 10 ou le 11 juillet, l'Empereur ordonna à son chancelier de « préparer une loi accordant à tous, en Prusse, le droit de vote égal et de présenter cette loi assez tôt pour que les prochaines élections pussent avoir lieu sous le nouveau droit ».

Pour que l'orgueilleux Hohenzollern fit cette concession à la démocratie, il avait fallu que son fils fût venu l'effrayer. A une date de juillet 1917 que nous ne connaissons pas, mais qui se place certainement avant le 10, le kronprinz avait adressé à son père une lettre dont l'existence et le texte ont été révélés (1).

En voici le texte :

Il n'est que temps d'établir notre bilan et de le comparer avec celui de nos ennemis, afin de constater avec vérité et précision de quelles quantités de denrées alimentaires, de quelles réserves militaires notre patrie peut disposer, quelles sont à l'heure actuelle ces réserves militaires ainsi que les munitions, les armes et le matériel qu'elle peut, en l'état actuel, fabriquer.

Certainement, nous sommes beaucoup plus faibles que nos ennemis. Mais le bilan matériel n'est rien auprès du bilan moral. L'état d'esprit du peuple, après les immenses sacrifices qu'ont dû consentir toutes les familles allemandes, est déplorable. La misère augmente, le désespoir se manifeste plus ouvertement. Il est toujours très inquiétant, en des périodes grosses de révolution, de voir les femmes perdre l'espérance : c'est le cas des femmes allemandes, d'ordinaire si héroïques. La mortalité infantile croît dans des proportions effrayantes, les maladies contagieuses se multiplient.

Si l'Allemagne n'obtient pas la paix avant la fin de l'année, le danger d'une révolution sera imminent.

---

(1) *Matin* du 14 août 1920. *Le Matin* dit « qu'il y a quelques mois le Kronprinz lui avait fait proposer une interview contenant des allusions à cette lettre, interview qu'il avait refusée. Il n'est pas invraisemblable que le Kronprinz, dans l'espoir de créer un mouvement en sa faveur, ait fait, par des voies détournées, publier le document auquel, dans son interview apportée au *Matin*, il avait seulement « fait allusion ».

L'Autriche se trouve dans la même situation, ou plutôt, la vie en Autriche est encore moins supportable qu'en Allemagne. L'Empereur Charles est certainement un des nos fidèles amis; mais, s'il lui faut choisir entre la ruine complète de l'Autriche et un moyen de la sauver en nous abandonnant, son devoir envers ses peuples lui commande de se séparer de nous. La Bulgarie et la Turquie ne peuvent pas continuer la lutte.

L'espoir qu'on avait fondé sur la guerre sous-marine est vain. L'amirauté répète sans cesse : « Dans quelques semaines, nous serons sauvés. » Laissons passer ces quelques semaines et voyons les résultats. S'ils ne justifient pas notre attente, cherchons résolument à obtenir la paix.

Il ne s'agit plus désormais de victoire, d'agrandissement de l'Allemagne ou de gloire. Il s'agit de la vie du peuple allemand. Aucun bien ne doit nous être plus cher. Notre dynastie sera en danger. Naturellement, c'est pour toi et pour moi un grand malheur, mais ce n'est rien en regard du désastre qui menace le peuple allemand. Parlons franchement. Ne songeons plus à la Belgique. Renonçons à toute annexion, même à l'est. Il faut que nous engagions des pourparlers avec nos ennemis.

Rappelle-toi notre grand ancêtre Frédéric qui fut vaincu par une coalition, mais dont le nom resta grand devant l'histoire (1).

Cette lettre, certainement reçue par Guillaume II dans les premiers jours de juillet, le décida à convoquer un conseil de la Couronne pour examiner la situation générale. Le kronprinz vint à Berlin et le Conseil, qui s'était réuni le 9, siégeait encore le 10 quand, à la grande commission du Reichstag où tous les partis étaient représentés, le chef du parti catholique, Erzberger (2), fit une proposition inattendue de beaucoup de ses collègues, mais qui, ainsi qu'on le verra, ne surprit certainement pas Guillaume II.

« Erzberger demanda catégoriquement (3) que le Gouvernement fit une nouvelle offre de paix, plus accentuée que la précédente (4), et qu'il exprimât clairement la renonciation de l'Allemagne à toute annexion

(1) Voir aux *Pièces justificatives* une lettre de Ribot, adressée, le 15 août 1920, au *Journal des Débats*.

(2) Le parti catholique, le Centre, avait une centaine de représentants au Reichstag.

(3) *Tae glische Rundschau* et *Gazette de Francfort* du 8 juillet.

(4) Celle du 12 décembre 1916.

et à toute indemnité. » Et la grande commission, ayant entendu cette proposition, en fut tellement impressionnée qu'elle ajourna le vote du crédit de guerre de 15 milliards qui lui était demandé.

Guillaume II, — nous allons voir pourquoi, — ne fut pas troublé par cette manifestation d'indépendance de ses députés. Au lieu de rester à Berlin pour faire tête à l'orage, il regagna, le 10 au soir, son quartier général; et, le 11, il adressa à Bethmann-Hollweg le rescrit concernant la réforme électorale en Prusse. La sérénité de l'Empereur devant la proposition Erzberger a été expliquée par Erzberger lui-même. Dans les mémoires publiés en Allemagne en septembre 1920, Erzberger a écrit :

« Le 20 juin 1917, dans une entrevue avec plusieurs parlementaires, l'Empereur, parlant d'une proposition de paix, exposa, à notre stupéfaction, qu'il était excellent que le Reichstag désirât une paix de conciliation, car la conciliation consisterait en ce que nous prenions dans la poche de nos ennemis, pour le mettre dans la nôtre, l'argent, les matières premières, le coton, le minerai, le pétrole, etc. (1) »

Guillaume II connaissait donc d'avance la proposition qu'allait faire Erzberger et il l'avait accueillie avec une goguenardise cynique, comme une machination qui pouvait servir.

Telles étant les dispositions dans lesquelles l'homme qui avait, en Allemagne, le droit de paix et de guerre, acceptait que l'on parlât de paix, l'Entente en agit sagement quand elle traita comme une nouvelle manœuvre la « motion de paix » que le Reichstag avait votée

---

(1) D'autres déclarations de l'Empereur, continue Erzberger, furent du même genre : « Après la guerre actuelle, l'Angleterre ne restera pas sur une défaite. L'Allemagne s'entendra avec la France et tout le continent européen marchera sous ma direction contre l'Angleterre. Ce sera une nouvelle guerre punique. »

Nous citons ces extraits d'après l'Agence Havas qui les a communiqués à tous les journaux dans ses feuilles du 14 septembre 1920. Aucun démenti n'a été donné jusqu'ici à l'Agence. Il y a donc à tenir sa traduction pour exacte. Si elle ne l'était pas, nous rectifierions dans une prochaine édition.



le 18 juillet, après avoir entendu le nouveau chancelier Michaëlis (1). Voici le texte de cette motion (2) :

« Aujourd'hui, au seuil de la quatrième campagne d'hiver, de même que le 4 août 1914, ces paroles du discours du Trône restent vraies pour le peuple allemand, à savoir que nous ne sommes pas poussés par la soif de conquêtes.

« C'est pour la défense de sa liberté, de son indépendance et de l'intégrité de ses possessions territoriales, que l'Allemagne a pris les armes. Le Reichstag s'efforce d'obtenir la paix par un accord et par la conciliation durable des peuples. Cette paix est incompatible avec l'extension territoriale par la force et les oppressions politiques, économiques ou financières.

« Le Reichstag repousse ainsi tous les plans ayant pour objet l'isolement économique et les inimitiés internationales après la guerre.

« La liberté des mers doit être assurée.

« Seule, une paix économique préparera le terrain pour des relations pacifiques entre les nations.

« Le Reichstag fera d'énergiques efforts pour la création de tribunaux internationaux.

« Tant que les Gouvernements ennemis n'accepteront pas ce genre de paix, tant qu'ils menaceront l'Allemagne et ses Alliés de conquêtes et d'oppression, le peuple allemand, restant uni comme un seul homme, résistera avec fermeté et continuera à lutter jusqu'à ce qu'il ait assuré, à lui et à ses Alliés, le droit de vivre et de se développer. Dans son union, le peuple allemand est indomptable. Le Reichstag sait qu'il ne fait qu'un avec les soldats qui, dans des combats héroïques, protègent la patrie. »

La motion offrait, — avec quelles réserves, car elle parlait encore de « l'intégrité territoriale »! — cette paix de Conciliation que Guillaume comprenait comme une paix de Rapine.

---

(1) Bethmann-Hollweg avait donné sa démission le 14, soit parce qu'il était vraiment découragé, soit parce qu'il avait de la Conciliation une autre conception que son Empereur, soit encore parce que la grande commission du Reichstag, ayant refusé de discuter avec le vice-chancelier Helfferich et ayant exigé que le chancelier vint lui-même s'expliquer le 13, il eût vu dans cette attitude la manifestation d'une hostilité à sa personne ou à sa politique qui rendrait toute collaboration impossible entre lui et les députés. Dans d'autre temps, couvert par l'Empereur, il aurait dédaigné cette hostilité, mais l'Empereur était déjà assez discrédité pour que son bon plaisir ne permit pas au chancelier de se passer de la confiance de la Chambre élue.

(2) Votée par 214 voix (catholiques, socialistes, radicaux, contre 116 conservateurs). Il y eut 17 abstentions.

## CHAPITRE XII

### Michaëlis manœuvre en France.

SOMMAIRE : Sur la motion de paix le chancelier Michaëlis a fait des réserves. — « Le territoire de l'Empire est indivisible. » — Silence dédaigneux des puissances de l'Entente. — Michaëlis convoque les journalistes de Berlin. — Il leur dit qu'il a reçu le compte rendu du comité secret du 5 juin. — Il défie le Gouvernement français de nier l'existence d'un traité secret que Poincaré et Briand ont fait signer avec la Russie par Doumergue. — Exactitude des renseignements de Michaëlis. — Pourquoi il les divulgue. — Au risque de brûler ses agents au Palais-Bourbon, il veut provoquer en France un accès de fièvre de soupçon. — Il fait cette tentative au moment où l'opinion française est inquiète.

Dans son discours sur cette « motion de paix » qu'il acceptait sans doute avec les restrictions mentales dont Guillaume II avait fait, le 20 juin, à Erzberger, l'impudent aveu, le nouveau chancelier, Michaëlis, avait dit :

« Nous ne pouvons pas atteindre les buts qui sont définis dans la résolution jusqu'à ce que nos ennemis aient abandonné leur fièvre de conquête et leur désir de nous écraser... Nous sommes tous d'accord pour décider que si quelque ennemi nous fait des avances, nous lui demanderons ce qu'il a à nous dire... Tout d'abord, le territoire de la patrie est sacré. Nous ne pouvons pas négocier avec un adversaire qui réclame une partie du territoire de l'Empire... Nous ne pouvons pas encore faire une offre de paix. La main de paix que nous avons tendue a été repoussée... »

Ainsi le chancelier présentait « la motion » non comme une proposition, mais seulement comme l'expression des sentiments du peuple allemand. Ce généreux peuple était prêt à la paix pourvu qu'on la lui demandât et

qu'on lui offrit des conditions satisfaisantes. C'était à l'Entente, à l'ennemi obstiné et pervers, à faire les avances.

Comme son invité ne recevait aucune réponse, Michaëlis fit un nouvel appel au Gouvernement français. Le 30 juillet, ayant convoqué les représentants de la presse berlinoise, il leur dit :

« Je connais, par des témoins oculaires et auriculaires, les débats de la Chambre des députés de France au Comité secret du 1<sup>er</sup> et du 2 juin 1917. Je puis donc adresser publiquement au Gouvernement français la question suivante : « Est-il en état de nier qu'au cours de ces séances secrètes, MM. Briand et Ribot furent forcés d'avouer que, peu de temps avant la révolution russe, la France avait signé un accord sur de vastes plans de conquêtes avec le Gouvernement du Tsar ? Est-il vrai que le Président Poincaré a chargé M. Paléologue de signer avec le Gouvernement russe un traité préparé par M. Doumergue, traité qui assurait à la France ses frontières de 1870 en les rectifiant par l'annexion du bassin de la Sarre et d'autres modifications sur la rive gauche du Rhin ? »

De ces questions, on pouvait inférer que l'Allemagne avait de bons agents de renseignements en France, car on avait effectivement parlé au comité secret de juin « du traité Doumergue », lequel consistait en une lettre par laquelle l'Empereur de Russie, pour reconnaître l'appui que nous donnions à ses visées sur Constantinople, s'engageait à soutenir les revendications françaises sur la rive gauche du Rhin. Ces revendications, formulées par Briand dans les instructions remises à Doumergue, ministre des Colonies (1), comportaient la réannexion de l'Alsace-Lorraine de 1792 (avec donc Landau et la Sarre) et la neutralisation du reste de la rive gauche du Rhin. Poincaré, que mettait en scène Michaëlis, avait seulement donné à Doumergue une lettre d'introduction auprès du tsar, lettre en forme protocolaire banale, adressée au « cher et grand ami »

---

(1) Dans sa mission, Doumergue fut accompagné par le général de Castelnau. — Voir NIVELLE ET PAINLEVÉ, *La deuxième crise du commandement*.

pour le prier de considérer tout ce que lui dirait Doumergue comme l'expression de la pensée du Gouvernement de la France ».

Pourquoi Michaëlis faisait-il donc cette quadruple révélation :

1<sup>o</sup> D'une intervention directe et personnelle de Poincaré dans une négociation;

2<sup>o</sup> D'un traité secret avec le tsar;

3<sup>o</sup> De notre résolution de ne pas traiter sans l'Alsace-Lorraine de Louis XIV;

4<sup>o</sup> De notre volonté d'être préservés dans l'avenir contre une agression de la Prusse en Rhénanie.

Pourquoi?

Sur les deux premiers points, l'intention de Michaëlis était claire.

Il cherchait, en accusant Poincaré d'être sorti de son rôle constitutionnel et d'avoir fait des traités secrets, à aider l'opposition à l'Union sacrée qu'il espérait toujours voir se former. Cet homme astucieux apportait son fagot au bûcher que les opposants à la guerre jusqu'à la victoire n'arrivaient pas à faire flamber, d'où s'échappait seulement un peu de fumée.

Sur les deux derniers points, le secret que Michaëlis dénonçait au Monde était, depuis longtemps, le secret de tout le monde. Il n'y avait pas un homme sachant lire qui ignorât notre double résolution de faire rentrer en France les Français qu'on en avait fait sortir en 1871 et d'éloigner l'armée prussienne de nos frontières.

Que ces revendications eussent été l'objet de conversations récentes et même d'échanges d'engagements entre Paris et Pétrograd, c'était un détail de procédure qui ne touchait en rien au fond des affaires.

En rappelant nos buts de guerre qu'il feignait d'ignorer, bien qu'on les connût depuis 1871 et que les deux Chambres françaises les eussent encore solennellement proclamés par leurs ordres du jour du 5 et du 7 juin, le chancelier ne pouvait pas sérieusement espérer qu'il allait nous faire encourir la réprobation de nos Alliés et des Neutres de bonne foi. Il y a donc présomption

qu'en « révélant », le 30 juillet, un programme qui était de notoriété universelle, il pensait à autre chose qu'à « dénoncer » notre appétit de conquêtes. A quoi pensait-il ? Très probablement à se donner un cadre où placer une vraie révélation, émouvante pour nous, celle-là, la révélation que l'Allemagne avait des espions au Palais-Bourbon ; que, même dans les comités secrets de nos Chambres, des oreilles écoutaient pour elle.

A l'intérieur de la France, la machinerie allemande venait d'être gravement endommagée. Dans la séance du 8 juillet, Ribot, sur une interruption de Barrès (1), avait révélé la saisie du chèque de Duval ; le 22 juillet, au Sénat, Clemenceau avait porté à Malvy, dont les complaisances pour les agents de l'ennemi devaient être, par la Cour de justice, taxées de forfaiture, un coup qui rendrait impossible le maintien d'un ministre si indigne de sa charge ; Almercyda, le précieux agent d'espionnage qui « entrait sans frapper » chez Leymarie et chez le chef du cabinet du préfet de police, Almercyda, le chef de bande sur lequel on pouvait compter pour exciter au bon moment des troubles de rues, était brûlé et allait être arrêté (2).

L'apostrophe de Clemenceau à Malvy : « Vous avez trahi les intérêts de la France », la divulgation des rapports de camaraderie, du tutoiement entre le ministre de l'Intérieur et un individu qui était payé par la caisse allemande de Marx, de Mannheim, l'histoire de Bolo-Pacha, dont la censure ne laissait rien dire, mais qui se chuchotait ; toutes ces révélations encore incomplètes sur le travail de sape qui se faisait chez nous avaient répandu l'inquiétude dans la nation. Étions-nous donc menacés à l'arrière par la trahison ?

Michaëlis voulut, semble-t-il, aggraver notre malaise, et, le 30 juillet, il dit à ses journalistes : « Je sais ce qui

---

(1) « Et la canaille du *Bonnet rouge* ? »

(2) Léon Daudet, dont les informations proviennent souvent de source officielle, a imprimé plusieurs fois qu'Almercyda figurait sur des registres d'espionnage allemand sous ces lettres et ce numéro : *L. B.* 137.

se passe aux comités secrets français. » Comme l'avait fait un jour Kiderlen, pour expliquer la connaissance qu'il possédait d'une dépêche chiffrée du quai d'Orsay qu'il avait fait traduire, il aurait pu dire que la révélation du « traité Doumergue » lui était venue de Pétrograd. Personne en France n'aurait été surpris qu'une indiscretion eût pu être commise chez notre allié russe dans la maison duquel la Révolution, encore à la période Kérenzky, avait déjà mis un si grand désordre. Mais Michaëlis n'avait pas pris ce détour; il avait montré la source de ses renseignements : le Palais-Bourbon. C'était nous dire : « Vous avez découvert un Almereyda, mais nous en avons d'autres, et bien mieux placés que le premier, car ils sont à la Chambre des députés. » En parlant ainsi, il exposait peut-être ses agents, ses Turmel. Mais ou bien il ne se souciait pas de ces misérables, ou bien il comptait qu'ils sauraient, comme ils l'avaient pu jusqu'alors, déjouer encore la surveillance (1). En nous faisant savoir que la France était trahie jusque dans la salle où siégeaient ses représentants, il pensait sans doute à nous faire douter de tout; il croyait que le soupçon, qui irait de l'un à l'autre, sans se fixer sur aucun, mais en en effleurant plusieurs, exciterait sur notre moral une action énuervante, délétère.

Le 23 mars 1918, Hindenburg, voulant faire appuyer par une panique à l'intérieur son offensive du front, devait faire commencer le bombardement de Paris par les « Bertha ».

---

(1) A la fin de juillet, on avait déjà trouvé les 25.000 francs suisses qui mirent sur la piste de la trahison de Turmel; mais Ribot n'avait pas encore permis qu'on parlât de la trouvaille. A Berlin on ne savait donc pas que l'agent Turmel allait être démasqué. Arrêté dans l'automne de 1917, Turmel, après plusieurs mois de prison préventive pendant lesquels il avait accumulé les unes sur les autres les explications mensongères les plus invraisemblables, finit par dire au commissaire-rapporteur Mangin-Bocquet : « Je veux tout dire. Je ne cacherai rien. Mais, avant de parler, je demande à revoir toute la procédure. » Le magistrat accorda à l'inculpé et le délai et la communication dont il faisait dépendre ses aveux. Turmel fut amené au Palais tous les jours, pendant une ou deux semaines, et put à loisir étudier son dossier. Il était presque à la fin de ce travail quand il tomba malade et mourut, avant d'avoir parlé.

L'opération de Michaëlis, en juillet 1917, procède de la même méthode tactique. Il va nous faire apporter des propositions et, pour nous rendre plus accommodants, il cherche, en lui révélant qu'elle est trahie, à atteindre notre Nation dans sa force morale.

Dans les deux cas, il y a un fait de guerre psychologique.

## CHAPITRE XIII

### Seconde phase de l'intrigue Lancken.

#### Coppée-Briand-Brocqueville.

SOMMAIRE : Deuxième conversation de Lancken, rapportée à Paris à la fin d'août 1917. — Les barons Coppée père et fils chez Briand. — Ils certifient que la proposition de Lancken est sérieuse. — Briand demande des preuves. — Brocqueville, premier ministre belge, vient appuyer les dires des barons Coppée. — Briand chez Poincaré et chez Ribot. — Sa conversation avec le président du Conseil. — Briand demande à prendre pour lui-même tout le risque. — Ribot lui répond qu'un ancien président du Conseil sera toujours considéré comme un agent au moins officieux du Gouvernement. — Il refuse de délivrer des passeports à Briand. — Deuxième conversation à laquelle assiste Painlevé. — Lettre de Briand à Ribot. — Nos alliés unanimement approuvent Ribot. — Vive déception en Allemagne. — Mélancolique note de Ludendorff. — La grande colère de Von Kuhlmann. — Ribot à la tribune de la Chambre fait allusion à Briand. — Comité secret. — Démission de Ribot.

Ayant ainsi montré l'Allemagne à l'ouvrage pour agir sur nous à l'intérieur : 1° par les socialistes neutres marchant de conserve avec leurs camarades allemands ; 2° par le Soviet de Pétrograd qui, sans être encore léniniste, n'osait pas résister aux surenchères de Lénine, pensionnaire de Berlin ; 3° par sa fallacieuse Motion de Paix, dont Guillaume avait fait connaître la vraie signification ; 4° enfin par la révélation que les secrets de la défense leur étaient livrés par des députés, revenons au baron de Lancken et au second acte de la comédie où il avait réservé le premier rôle à l'un des plus considérables de nos hommes d'État.

Il semble bien qu'avant de lever le rideau, sur le



second acte, Lancken ait cherché à nous intimider, comme il l'avait fait déjà en mai par la conversation dont le rapport nous était arrivé en juillet seulement.

Le 19 août 1917, l'historiographe de la guerre au *Figaro*, Polybe (1), donnait dans ses *Commentaires* cette analyse d'une conversation de von Lancken avec un Belge :

« Il fut un temps où nous avions l'espérance d'une victoire décisive. L'occasion perdue au début de la guerre dans les conditions qui nous semblaient les plus favorables, nous ne l'avons pas retrouvée. L'usure des batailles a été plus terrible pour nous que pour les armées de l'Entente, nos réserves s'épuisent. Nous avons compté ensuite sur la guerre sous-marine pour faire lâcher prise à l'Angleterre. Tirpitz s'est trompé et, bien plus, il a amené l'Amérique dans la guerre. Cependant, il nous reste une très grande chance, c'est de triompher à l'arrière puisque nous avons échoué à forcer le front. La Russie n'est pas le seul pays de l'Europe dont nous viendrons à bout par des divisions intestines. Nous saurons en provoquer ailleurs, et par les mêmes moyens. Nous ne pouvons pas demander nous-mêmes le *statu quo ante*. Nous ferons réclamer aux Gouvernements alliés, par leurs propres ressortissants, la paix sans annexion, ni indemnité. Il y a nécessairement dans tous les pays, après trois ans de guerre, des gens fatigués; et dans tous les pays et à toutes les époques, il y a des naifs. Une seule journée de guerre coûte cent et mille fois plus cher que cinq cents Lénine... D'ici à l'automne, nous aurons mis la division dans les pays de l'Entente et la division entre eux. Vous pouvez le dire à vos gens (2). »

Si on se demande pourquoi Lancken croit pouvoir ainsi nous rendre les confidents de ses pensées et de

(1) JOSEPH REINACH.

(2) Cette conversation de Lancken, connue au *Figaro* en août, ne doit pas être la même que celle dont nous avons eu connaissance au mois de juillet et qui s'était tenue en mai. Lancken dut avoir deux confidents successifs. Avec le premier — celui du mois de mai — il ne pouvait pas parler de Lénine comme il fait avec le second, car, en mai, Lénine, qui n'est en Russie que depuis le 15 avril, n'a encore rien fait qui permette de le représenter comme un épouvantail. C'est un agitateur plein de bonne volonté, qui a déjà eu un premier succès avec les émeutes du 3 et du 4 mai, mais qui a encore des preuves à faire. En août, ces preuves sont faites. Il est vrai que Lénine est en fuite, que depuis la deuxième semaine de juillet, il est caché en Finlande où l'Allemagne lui verse ses subsides; mais, tout fugitif qu'il est, il a pris le dessus sur Kérézky en achevant par ses émissaires et ses publications, la désorganisation de l'armée russe, désorganisation si bien commencée par le premier gouvernement révolutionnaire. Un des moyens que ces

ses projets (« Dites cela à vos gens? »), voici la réponse qu'on se donne. Il va renouveler ses propositions à Briand et il croit que, malgré nos affirmations de tribune, la Résolution de paix du Reichstag et l'action des socialistes pour Stockholm ont pu nous donner à réfléchir. Pour nous rendre plus accessibles, il se fait bonhomme : l'Allemagne n'espère plus vaincre, donc elle sera conciliante; elle n'aura pas d'exigences inacceptables.

Venez donc causer, petit Français. Mais si le petit Français ne vient pas, Lancken profère la grande menace. Il fera sortir de sa boîte le diable Lénine dont il doit avoir des « Ersatz » en France; le fait est qu'il en a, mais de mauvaise qualité.

Ce prologue d'entr'acte débité, voyons la suite de la pièce.

Briand avait dit à M<sup>me</sup> de Mérode, en juin, qu'il attendrait, pour voir si sa suggestion devait être acceptée, d'en avoir reçu une confirmation autorisée. Le 8 ou le 9 septembre, cette confirmation lui fut apportée. Il reçut cette fois la visite de deux industriels belges, les barons Coppée, père et fils, qui lui rappelèrent les ouvertures de la comtesse de Mérode et lui dirent (1) « que la chose était très sérieuse, qu'un certain nombre de personnalités belges avaient vérifié comme eux (les barons Coppée) la valeur de la proposition de Lancken ».

Briand demanda des noms. On lui en cita et entre autres celui du cardinal Mercier, la plus haute caution, avec celle du roi Albert, qu'un Belge pût fournir, une

---

agents ont employé a été « la fraternisation » que les généraux de Guillaume II ont favorisée. A la fin de juillet (nous supposons que la deuxième conversation de Lancken n'ait pu, comme la première, être connue à Paris qu'après quelques semaines; à la fin de juillet donc, Lénine a rendu d'inappréciables services à l'Allemagne. Ayant fait de l'armée une vile multitude de déserteurs, il a causé l'échec de l'offensive de Korniloff du 18 juin 1917. Lancken peut donc alors, — ce qu'il n'aurait pas pu aussi bien faire en mai, — user du nom de Lénine pour personnifier le Révolutionnaire dont le dissolvant est irrésistible et pour nous menacer de ce croquemitaine.

(1) *Matin* du 12 août 1920.

caution dont aucun Français ne pouvait contester la valeur. Pourtant Briand voulut d'autres garanties.

— Je ne peux retenir ce que vous me dites qu'à deux conditions (1), dit-il : d'abord le Président de la République et le Gouvernement seront mis au courant, ensuite vous me donnerez les preuves que le Gouvernement belge connaît et approuve votre démarche.

— Vous verrez M. de Brocqueville, Président du Conseil des ministres de Belgique.

En effet, deux jours plus tard, Briand et Brocqueville étaient mis en présence l'un de l'autre et le ministre belge, insistant pour que l'ancien ministre français consentit à aller en Suisse à la rencontre de Lancken, lui dit : « Je me ferai déléguer par la Belgique et nous pourrons ainsi nous rendre compte, vous et moi, de la portée des ouvertures qui nous sont faites (2). »

Ces entrevues Coppée-Briand-Brocqueville eurent lieu entre le 8 et le 13 septembre, car Briand a dit que la crise ministérielle l'empêcha de les faire connaître tout de suite au Président de la République et au ministre des Affaires étrangères (3).

---

(1) Récit fait sans aucun doute par Briand et publié dans *le Matin* du 12 août 1920.

(2) Dans le texte donné ou dicté par Briand au *Matin*, Brocqueville dit bien « qui nous sont faites », ce qui laisse entendre que Coppée avait fait auprès de lui la même commission qu'auprès de Briand.

(3) Ribot, affaibli par l'opposition des socialistes auxquels il avait refusé les passeports pour Stockholm et par le scandale où sombrait son ministre de l'Intérieur Malvy (qui avait démissionné le 31 août), avait remis le 8 septembre la démission du Cabinet. Après un essai de replâtrage il avait dû renoncer à la tâche parce que les socialistes lui refusaient leur concours et parce que Painlevé, jugeant impossible de faire un gouvernement sans les socialistes, ne voulait pas rester dans le ministère remanié. Le Président de la République avait alors chargé Painlevé de former un nouveau cabinet, et le ministre de la Guerre qui avait trouvé indispensable la collaboration des socialistes quand elle avait été refusée à Ribot, changea d'opinion quand elle lui fut refusée à lui-même, Painlevé. Dans son Cabinet, qui fut formé le 14 septembre, il n'eut pas de collègues socialistes et il garda Ribot, que le « parti unifié » avait mis à l'index. Painlevé expliqua ainsi son revirement : « Si je n'avais pas accepté la présidence du Conseil, Poincaré aurait dû appeler Clemenceau. » Poincaré avait en effet dit à Painlevé : « Si vous vous dérobez, je me trouverai dans l'obligation de choisir entre Caillaux et Clemenceau. Or, je ne veux pas appeler Caillaux... »

Dès qu'il le put, le 15 ou le 16, il alla à l'Élysée et au quai d'Orsay, Poincaré ne pouvait qu'écouter, Ribot avait à décider. Tout de suite il déclara à Briand que la proposition Lancken lui semblait inacceptable.

— Toutes les manœuvres de l'Allemagne, disait le Président du Conseil, tendaient à nous faire formuler des conditions de paix dans un entretien qu'elle provoquait sans cesse, mais avec des ruses, qui lui permettraient de prétendre que c'est nous qui l'aurions sollicité. En s'adressant à Briand, la chancellerie de Berlin frappait un coup de maître, car Briand était un de nos hommes d'État les plus en vue. Déjà six fois il avait été Président du Conseil; on croirait difficilement qu'un homme aussi important eût été employé à un de ces « sondages » qui ne vont pas sans quelque risque, même quand ils sont opérés par des personnes de second plan. Briand allant en Suisse avec l'approbation du Gouvernement français, le monde entier croirait que la France avait voulu répondre aux invitations de Michaëlis, qu'elle faisait enfin le premier pas. Que penseraient nos Alliés, les neutres?

— Mais, répondait Briand, je ne demande pas de mission officielle, je ne vous demande pas de me charger d'aller en Suisse où je rencontrerai le baron de Lancken. Je vous demande seulement de ne pas m'empêcher d'y aller. Si vous le voulez, je prendrai un passeport sous un nom supposé.

— M. Briand a une renommée universelle... Ses traits, popularisés par la photographie dans tous les journaux illustrés du monde, ne lui permettent pas l'incognito... Donc, il est impossible que vous alliez au rendez-vous de M. de Lancken.

— Mais les propositions qu'il m'a fait faire, propositions que M. de Brocqueville trouve dignes d'examen, ne méritent-elles pas d'être approfondies?

— Il ne propose rien... Il dit seulement que son Empereur est prêt à faire la paix. Rien de nouveau dans ce langage. Bethmann-Hollweg, Michaëlis nous ont dit plusieurs fois publiquement ou fait dire par des inter-

médiaires ce que l'Empereur vous fait répéter par le baron de Lancken.

— J'avais mis en juin, comme condition à la reprise de la conversation qu'avait entamée M<sup>me</sup> de Mérode, que la base de toute négociation serait l'évacuation de la France et de la Belgique, la rétrocession de l'Alsace-Lorraine, la réparation des dommages. Le baron Coppée me dit que ces bases sont admises.

— Il le dit; quelle preuve en donne-t-il? Je suppose que vous alliez en Suisse. Vous êtes en face de M. de Lancken, vous lui parlez des « bases admises »; il vous répond qu'il ne les a jamais admises, qu'on a mal rapporté ses paroles... Vous êtes joué. Et ce sera un grand succès pour l'Allemagne d'avoir joué un homme aussi considérable que M. Briand.

Briand ne pouvait pas méconnaître la valeur d'objections qui lui étaient présentées dans une forme si flatteuse. Pourtant il insistait... Il verrait bien tout de suite, avec son expérience des hommes, si Lancken était cette fois sincère. En cas de doute, il romprait.

— Et Lancken dirait alors : « J'ai éconduit M. Briand qui m'avait fait prier de venir causer avec lui en Suisse, car la France a cherché à faire la paix séparée, sans ses Alliés. »

— Non, puisque j'ai posé encore comme condition que nous ne ferions rien à l'insu de nos Alliés.

— Si je les consulte, ils me dissuaderont de m'engager sur le terrain que vous me montrez...

— Pourquoi? Je m'engage seul. Je prends toute la responsabilité, tout le risque...

— Vous prenez toute la responsabilité...! Les autres sauront bien la faire retomber sur la France. M. Briand ne peut pas être un agent d'intrigue souterraine; on lui attribuera un mandat du Gouvernement; les neutres et nos amis même s'y tromperont... Puis, quelle autorité a-t-il donc, ce M. de Lancken?...

— La confiance personnelle de l'Empereur..., un mandat de l'Empereur.

— Un mandat? Qu'en savez-vous? Il se dit chargé de mandat?... Le prouve-t-il?

— Sa faveur auprès de Guillaume II est bien connue... D'ailleurs, s'il le faut, après avoir vu Lancken, je verrai plus haut que lui...

— Qui donc? Non. Je ne veux pas vous donner de passeport pour une telle démarche.

— Ne me donnez pas de passeport... Que les autorités de la frontière me laissent seulement sortir...

— Cette précaution nous accuserait plus encore que ne le ferait la délivrance d'un passeport. On dirait que, si nous nous cachons, c'est pour faire quelque chose d'inavouable... D'ailleurs, même passant la frontière sans passeport, en contravention, — ce qui ne serait peut-être pas conforme à la haute dignité d'un ancien chef du Gouvernement, — l'inconvénient que j'ai signalé déjà apparaît encore. Vous êtes reconnu et la France passe pour avoir fait une avance à l'Allemagne, une avance bien sérieuse, car on ne dérange pas pour un sondage un homme comme M. Briand... Quand votre contact avec un agent allemand sera connu, on se retournera vers l'Italie, vers la Russie (1) et on leur dira que la France fait proposer la paix à leurs dépens. Vous nierez. Lancken affirmera. Mais certains de nos Alliés sont soupçonneux... Chez eux des partis travaillent contre nous. Non! vous n'irez pas en Suisse pour y rencontrer M. de Lancken, ni avec un passeport, ni sans passeport.

Cette conversation du 16 ou du 17 fut reprise le 18 ou le 19 au Palais-Bourbon. Cette fois, Painlevé accompagnait Ribot. Mêmes arguments pour et contre et, en conclusion, l'offre de Briand d'écrire une note qui pourrait être communiquée à nos Alliés. Cette note, Briand la rédigea en forme de lettre à Ribot. La voici (2) :

---

(1) Elle n'était pas encore, en septembre 1917, officiellement aux mains de Lénine.

(2) Cette lettre a été publiée par Briand le 13 août 1920 dans *le Matin*.

Paris, 20 septembre 1917.

Monsieur RIBOT, Ministre des Affaires étrangères, Paris.

Mon cher Président,

A la fin de l'entretien que nous avons eu à la Chambre, M. le Président du Conseil, vous et moi, il a été convenu que je vous remettrais une note pour servir de base à une consultation confidentielle de nos Alliés sur la suite qu'il peut convenir de donner à une proposition que, dès la constitution du cabinet actuel, j'ai cru de mon devoir, comme ancien Président du Conseil et comme Français, de porter à votre connaissance.

La conversation que l'on sollicite aurait lieu sous le bénéfice des réserves suivantes, préalablement acceptées :

1° Il ne peut être question de rompre la solidarité entre la France et ses Alliés. La cause de la France, quoi qu'on soit disposé à lui concéder, ne saurait être disjointe de celle de ses Alliés. Le pacte de septembre 1914 reste intangible;

2° Quelle que soit l'issue de la conversation proposée, une négociation officielle de paix ne pourrait s'engager avant l'évacuation des territoires alliés occupés par les armées ennemies;

3° Au point de vue français, la seule base de paix admissible est la restitution de l'Alsace-Lorraine;

4° La restitution des objets enlevés est une condition *sine qua non* de paix, ainsi que la réparation des dommages, sous la réserve d'une formule à trouver qui exclue toute idée de pénalité.

5° La question des garanties, admise en principe, reste en ce qui concerne leur caractère, leur étendue à débattre.

De l'autre part :

5° On exclut toute possibilité de mettre en question la rive gauche du Rhin;

7° On ne pourrait admettre qu'une paix complète, aussi bien dans l'ordre économique que dans l'ordre politique. Le peuple allemand ne peut accepter aucune entrave à ses facultés de travail et d'expansion économique.

En résumé des diverses explications qui m'ont été données, j'ai déduit que la suggestion qui est faite a été inspirée par les considérations suivantes :

Les dirigeants allemands ont un vif désir de paix. Or, ils ne voient pas de solution possible par un contact direct des Gouvernements.

Leurs armées occupent la Belgique et une partie de notre territoire; ils comprennent que même un commencement de négociations officielles est inacceptable pour nous, puisqu'il pourrait avoir pour conséquence de faire tomber les armes des mains de nos soldats.

D'autre part, les dirigeants allemands ont à compter avec l'opinion publique de leur pays, spécialement avec les tendances

excessives des pangermanistes. Ils ne peuvent faire connaître publiquement des buts de guerre basés sur des concessions plus ou moins étendues, sans être certains à l'avance que ces concessions ont chance d'être acceptées au moins en principe et de servir de base à une négociation ultérieure susceptible d'aboutir à la paix. Ils sont de l'avis que celle-ci doit être préparée, aménagée préalablement sur des conversations officieuses.

Si l'on s'est adressé à moi, c'est que je suis hors du Gouvernement et que, ayant été Président du Conseil, ayant en cette qualité transmis la réponse aux propositions de paix de l'Allemagne, au nom de tous les Alliés, on suppose que ceux-ci ne peuvent pas manquer de confiance en moi.

Voilà, mon cher Président, résumées aussi fidèlement que je l'ai pu faire, les explications qui peuvent servir de base à votre consultation.

Je ne pouvais pas vous laisser ignorer ces suggestions, mais si je les ai portées à votre connaissance, c'est uniquement pour le repos de ma conscience.

Il est bien entendu que si une suite quelconque était donnée à la proposition qui m'a été transmise, le Gouvernement français n'en aurait rien su. Je prends sur moi tout le risque, trop heureux s'il m'est possible de servir les intérêts de mon pays et de ses Alliés, et de contribuer à avancer, même d'un jour, le dénouement du terrible drame que nous vivons depuis plus de trois ans.

Je vous prie d'agréer, mon cher Président, l'assurance de mon entier dévouement.

Aristide BRIAND.

*P.-S.* — Je dois ajouter que la personne qui m'indiquerait les concessions que l'Allemagne peut faire en vue de la paix serait pleinement qualifiée pour parler, et en fournirait préalablement la preuve certaine.

Cette lettre, à laquelle Ribot ne répondit pas, il en fit connaître la substance à nos Alliés par nos ambassadeurs. De Washington, Jusserand, et de Rome, Barrère, télégraphièrent que Sonnino (1) et Lansing (2) estimaient que les Alliés venaient, par la décision de Ribot, « d'échapper à un traquenard ». Sonnino remercia vivement. Il avait répété à Barrère ce propos qu'un agent allemand lui avait chuchoté : « Nous allons traiter avec la France, ensuite nous nous chargeons de l'Italie. »

---

(1) Ministre des Affaires d'Italie.

(2) Secrétaire d'État de Wilson.



« Toutes ces manœuvres, dit-il à Barrère, sont pour jeter la méfiance entre les Alliés, sont pour nous désunir. » A Londres, Balfour apprit sans surprise la proposition faite à Briand. « Ils m'ont fait dire à moi, par l'ambassadeur d'Espagne, qu'ils étaient prêts à causer avec nous. J'ai répondu que toute proposition de paix devait être collective, adressée à tous les Alliés en même temps et qu'il ne fallait pas espérer que l'Angleterre se prêterait jamais à une négociation séparée. »

Le 15 ou le 16 octobre, enfin, Painlevé voyait Lloyd George, lui parlait de l'amorçage Lancken-Coppée et, rendant compte à ses collègues de son entretien avec le ministre anglais, disait : « Il trouve que cette proposition était insensée et que c'eût été folie de l'accepter. »

C'est ainsi qu'échoua une des plus grandes manœuvres allemandes, une manœuvre dans laquelle elle avait cherché à attirer un homme si considérable qu'il aurait été bien difficile de faire croire qu'il eût pu agir sans l'aveu de notre Gouvernement (1).

Cet échec causa un vif dépit en Allemagne.

Ludendorff a écrit mélancoliquement :

« J'attendais le résultat des tentatives du représentant des Affaires étrangères à Bruxelles, von Lancken, pour entrer en relations avec des hommes d'État français. Von Lancken alla bien en Suisse, mais la personne de France ne vint pas. »

Au Reichstag, von Kuhlmann, ministre des Affaires étrangères (2), fit, le 9 octobre 1917, cette déclaration rageuse :

---

(1) En même temps qu'on faisait par l'envoi du baron Coppée, à Paris, ce grand effort pour rompre le bloc de l'Entente, on disait à Pétersbourg que nous allions faire la paix et que nous laisserions l'Allemagne se payer sur la Russie des sacrifices qu'elle nous ferait. La rumeur inquiéta Kérenzky et Terentchenko, son ministre des Affaires étrangères et jeta le trouble dans les milieux encore fidèles à l'Alliance. Nous, ambassadeur de France à Pétersbourg, crûmes devoir la démentir dans un interview que nous plaçons aux *Pièces justificatives*.

(2) Il avait succédé à Zimmermann qui, lui-même, avait suivi Bethmann-Hollweg dans sa retraite.

« Jamais, tant qu'un poing allemand pourra tenir un fusil, l'intégrité du territoire de l'Empire, tel que nous l'avons reçu de nos pères en glorieux héritage, ne pourra être l'objet de négociations, ni de concessions. »

Ribot, répondant à Kuhlmann, dans la séance du 12 octobre 1917, fit allusion aux tentatives Sixte de Parme que nous avons racontées, Armand Revertera que nous contons plus loin, et Coppée-Lancken :

« Ne pouvant pas vaincre par les armes, dit-il, l'Allemagne n'a qu'un espoir : c'est de diviser les Alliés et de les duper par les manœuvres auxquelles elle se livre. Hier, c'était l'Autriche qui se déclarait disposée à faire la paix, mais qui laissait volontairement l'Italie de côté, sachant que, si nous écoutions ses paroles fallacieuses, l'Italie demain reprenait sa liberté et devenait l'adversaire de la France qui l'aurait oubliée et trahie.

« Nous n'avons pas consenti.

« Hier encore, c'était l'Allemagne qui faisait murmurer que si le Gouvernement voulait engager une conversation directe ou indirecte, nous pourrions espérer qu'on nous restituerait l'Alsace et la Lorraine. Le piège était trop grossier pour qu'on s'y laissât prendre. L'Allemagne restée seule a alors jeté le masque et fait cette déclaration retentissante : « Des concessions sur l'Alsace-Lorraine, jamais ! » J'aime mieux ce langage. Il ne pourrait rien y avoir de plus dangereux que ce flottement des esprits, que cette incertitude que la politique allemande essaie de créer et de développer afin de pouvoir dire à ses soldats et à vous tous : « La paix est dans la main du Gouvernement français et, s'il la veut, il peut la faire. » Eh bien, non ! Aujourd'hui, tout est clair. Nous aurons la victoire et nous aurons l'Alsace-Lorraine, malgré ces forfanteries de tribune qui montrent que, tout au moins, la question s'impose à l'Allemagne, qu'il ne lui est plus permis de la méconnaître, de l'oublier ou de la nier. »

A la tribune, Ribot avait précisé que les « murmures de l'Allemagne » pour engager des conversations avaient été faits « à l'oreille d'un homme considérable ». A *l'Officiel*, les derniers mots « à l'oreille », etc., furent supprimés. D'où, le 16 octobre, interpellation du socialiste Mayéras « sur la non-concordance des paroles prononcées à la tribune et du texte imprimé ». La discussion en fut ordonnée en comité secret et donna lieu à une courte et vive prise entre Briand qui s'était reconnu, qui, dès le 12,

s'était plaint amèrement, dans les couloirs, de l'indiscrétion de Ribot et avait fait un récit sommaire (sans noms propres) de l'affaire Lancken-Coppée. Le public eut connaissance de ce conflit entre le ministre des Affaires de la veille et le ministre en exercice, par le texte d'un ordre du jour de Jobert (qui, d'ailleurs, ne fut pas mis aux voix) ainsi conçu :

« La Chambre, regrettant que les querelles intéressées de certains hommes politiques, se disputant la prédominance gouvernementale, se produisent au détriment du moral du pays, passe à l'ordre du jour. »

Ribot se contenta de l'ordre du jour pur et simple qui eut la faible majorité de 313 voix sur 560 députés. Neuf jours plus tard « le vieux monsieur qui avait vu la guerre de 1870 était remplacé par Barthou (1) ».

Ce fut l'épilogue de l'intrigue Lancken-Coppée. Ribot, qui s'était aliéné les socialistes par le refus des passeports pour Stockholm, s'était encore affaibli par son attaque à Briand dont l'influence était restée grande dans l'assemblée. Il tomba, mais par sa clairvoyante méfiance n'avait-il pas détourné la France d'un piège beaucoup plus habilement tendu que tous ceux dans lesquels on avait antérieurement cherché à la prendre?

---

(1) Mot de Lancken, cité par Ribot dans sa lettre au *Journal des Débats* du 15 août 1920. Voir cette lettre aux *Pièces justificatives*.

## CHAPITRE XIV

### L'Énigmatique Armand

SOMMAIRE : La victoire allemande du 21 mars 1918 sur l'armée anglaise ranime la fidélité de Czernin envers l'Allemagne. — Bravades auxquelles il se livre. — Il accuse la France d'avoir fait à l'Autriche des ouvertures de paix séparée. — Réponse laconique de Clemenceau. — C'est Czernin qui nous avait, en juillet 1917, fait proposer de reprendre la conversation sur le sujet que Sixte de Parme paraissait avoir épuisé. — Le docteur suisse, le baron et les princes autrichiens. — Les deux dames malades dans la maison de santé du docteur. — Le comte Revertera soi-disant familier de l'Empereur. — Le commandant Armand. — Le comte désire faire au commandant d'importantes communications. — Le ministre Painlevé, d'accord avec Ribot, autorise Armand à se rendre en Suisse. — Sages instructions données à Armand. — Il les outrepatte. — Propositions fermes qu'il fait à l'Autriche. — Czernin demande la venue en Suisse d'un négociateur qualifié. — Il voudrait que ce négociateur fût Painlevé lui-même, ministre de la guerre. — On ne répond pas à cette invite. — Czernin, après deux mois d'attente, fait savoir que la négociation ne doit pas se continuer. — Trois semaines après il demande qu'elle soit rouverte. — Il est convenu qu'Armand retournera en Suisse. — Cette décision est prise la veille de l'arrivée au pouvoir de Clemenceau. — Clemenceau donne pour consigne : « Écouter, ne rien dire. » — Armand ne revoit Revertera que le 1<sup>er</sup> février 1918. — Insolentes déclarations qui lui sont faites, verbalement et par écrit. — La mission Armand ne nous a procuré qu'une avanie. — Qui était Armand? — Les télégrammes de Lancken établissent qu'il avait été avant et pendant la guerre en relations inavouées avec les autorités allemandes. — Armand avait demandé en 1912 à Lancken de faire faire par Lenoir père une campagne contre Poincaré et contre « l'amitié anglaise ». — Refus de Lancken parce que Lenoir est « trop cher ». — La double campagne est faite par Judet avec la participation évidente d'Armand. — Antécédents de Judet. — Ses attaques en 1893 contre Clemenceau. —

Armand, bailleur de fonds de Judet. — Il lui donne 100.000 fr. en 1918. — Il meurt en 1919. — La collusion de cet homme très riche avec les agents allemands est inexplicable.

Le 21 mars 1918, l'armée allemande avait enfoncé le front anglais et menaçait Amiens, après avoir occupé Montdidier.

Czernin, ministre des Affaires étrangères de Charles I<sup>er</sup>-IV, croyant cette fois que la défaite de l'Entente était certaine, ne garda plus de ménagements envers ceux qui allaient être les vaincus.

Le 1<sup>er</sup> ou le 2 avril il prononça à Vienne un discours qui fut connu à Paris dans la soirée du 2 :

« J'en atteste Dieu ! Nous avons fait tout ce qui était possible pour éviter une nouvelle offensive. L'Entente n'a pas voulu. M. Clemenceau, quelque temps avant le commencement de l'offensive sur le front occidental, me fit demander si j'étais prêt à entrer en négociations, et sur quelles bases. Je répondis, immédiatement, d'accord avec Berlin, que j'étais prêt à ces négociations et que je ne voyais aucun obstacle à la paix avec la France, si ce n'était les aspirations françaises vers l'Alsace-Lorraine. On répondit de Paris qu'il n'était pas possible de négocier sur cette base. Dès lors, on n'avait plus le choix : la lutte formidable à l'ouest est déjà déchaînée. Les troupes austro-hongroises et allemandes combattent côte à côte, comme elles combattirent la Russie, la Serbie, la Roumanie et l'Italie. Nous combattons ensemble pour la défense de l'Autriche-Hongrie et de l'Allemagne. Nos armées prouveront à l'Entente que les aspirations françaises et italiennes sur nos territoires sont des utopies appelant une vengeance terrible (1). »

A quoi donc Czernin avait-il fait allusion ? A une dernière tentative à laquelle il s'était livré lui-même pour,

---

(1) A ces affirmations Clemenceau riposta avec une encre qui n'est pas celle des chancelleries et qui, disait l'*Agence Havas*, était « communiquée officiellement » :

3 avril 1918.

« Le président du Conseil est parti ce matin à la première heure sur le front.

« C'est là qu'il a eu connaissance des déclarations du ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie.

« A la lecture de la dépêche ci-dessus, M. Clemenceau a fait cette simple réponse :

« Le comte Czernin a menti ! »

suivant toujours l'idée fixe qu'avaient nos ennemis, amener l'Entente à entrer en conversation quand ses territoires envahis la mettaient dans une si grande infériorité pour le marchandage diplomatique. Cette fois, l'initiative de l'intrigue paraît bien avoir été prise par le ministre et non par l'Empereur.

Le 9 mai 1917, en effet, Charles I<sup>er</sup>-IV avait écrit à son beau-frère, le prince Sixte (1) :

« Je tiens à me réserver, si tu le veux bien, la possibilité de faire connaître, *sans autre intermédiaire que toi*, à la France et à l'Angleterre, ma pensée directrice. »

L'Empereur retenait donc pour lui-même les services d'un négociateur sympathique aux hommes d'État français, car tous avaient apprécié sa loyauté. Sixte de Parme était certain de trouver toujours accueil auprès du Président de la République et de nos ministres et les communications qu'il ferait seraient toujours prises en considération. Pourtant, quelques semaines après que Charles I<sup>er</sup>-IV eut écrit la lettre qui, en mettant fin à la première mission de Parme, laissait entendre qu'il emploierait le prince à d'autres missions et n'emploierait que lui, voici que d'autres négociateurs autrichiens viennent s'offrir, dont l'un au moins se donne comme un familier de l'Empereur, comme son émissaire, son porte-parole personnel (2).

Dans le brouillamini de cette intrigue, il y a nos agents de renseignements en Suisse et un médecin suisse, il y a un baron Günther, conseiller aulique (3), il y a un

(1) Voir cette lettre aux *Pièces justificatives*.

(2) Les pièces de cette histoire très confuse ont été publiées dans l'*Opinion* des 11, 24 et 31 juillet 1920.

(3) Le *Gotha* de 1913 cite parmi les conseillers auliques attachés au ministère commun des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie un chevalier Günther d'Ollenbourg, probablement le même que celui qui, dans les papiers de la dernière négociation secrète tentée par Czernin, est appelé « baron Günther ».

Le titre de conseiller aulique, inférieur au titre de conseiller intime, était donné en Autriche à des fonctionnaires d'un rang élevé, mais pas encore de premier rang, qui composaient les comités directeurs des

prince Toussoum, il y a un prince Colloredo-Mansfeld, un comte Sérinsky.

A la cantonade se tiennent le comte Mensdorff, ancien ambassadeur d'Autriche à Londres, et un député autrichien nommé Dassyinsky. Avec Mensdorff, disent Toussoum et Sérinsky, lancés en sondeurs, on pourrait causer. « Voulez-vous causer (1)? »

A cette invite on ne répond pas, car Mensdorff en a déjà tant dit qu'on le tient pour « vidé ». Günther arrive alors, — en juillet 1917, — annoncé par un financier autrichien marié à une Française, lequel financier, malgré que son nom ne soit pas écrit dans les papiers, est pourtant reconnaissable, car il occupait d'importantes fonctions dans une Société de crédit de Paris avant la guerre. Günther parle de Dassyinsky. Ce Dassyinsky a fait aux Délégations autrichiennes un discours pour recommander la conclusion de la paix sur la formule « sans annexion ni contribution ». Que le Gouvernement français consente à laisser publier dans un journal un commentaire de l'idée de Dassyinsky et par cette publication il fera connaître qu'il veut enfin négocier. Le petit papier de Günther est mis au panier. Avant qu'il n'éprouvât cette déconvenue, cinq ou six jours avant, on avait entendu le prince Colloredo-Mansfeld dire que l'Autriche voulait la paix et qu'elle la ferait même contre l'Allemagne si les Alliés le voulaient bien.

---

grands services de l'État. Il y avait des conseillers auliques aux Affaires étrangères mais il y en avait aussi pour l'Enseignement, pour la Police, etc. Autrefois, le conseil aulique avait été une institution comparable à celle du « conseil d'en Haut » de la monarchie française. Il dirigeait tout, même les opérations militaires. Après la formation de la double monarchie d'Autriche et de Hongrie, le Conseil Aulique disparut. Mais son souvenir et son nom furent conservés par la création, dans les grandes administrations, de comités particuliers à ces administrations. Les membres de ces comités furent Conseillers Auliques. Vieux titre majestueux accordé à des fonctionnaires de second rang.

(1) Mensdorff, on s'en souvient, s'était déjà répandu en 1916 en propos de diplomatie occulte et Lloyd George ne voulant pas, à Saint-Jean-de-Maurienne, devant les Italiens, découvrir Charles I<sup>er</sup> et Sixte de Parme, avait mis dans la bouche de Mensdorff tout ce que lui avait dit Sixte de Parme de la part de l'Empereur.

Jusqu'ici l'affaire ne sort pas de la banalité. Que de fois nos agences en Suisse ou à La Haye ont enregistré l'écho de semblables propos, combien de fois ont-elles reçu de personnes plus ou moins importantes, mais toutes avides d'importance, des propositions qui, toujours, furent sans suite ! Néanmoins, comme c'est son devoir, notre service de renseignements à Berne rend compte au deuxième bureau du ministère de la Guerre des histoires de Toussoum et de Günther ; et le colonel Goubet, chef du deuxième bureau, en fait rapport à Foch, chef d'État-Major général de l'armée ; et Painlevé, alors ministre de la Guerre, est saisi de l'affaire.

Entrée en scène du médecin suisse. Ce médecin est en rapports avec le comte Revertera, « familier de l'Empereur », qui est à Vienne. Comment ce seigneur a-t-il connu ce docteur ? Parce que, malade, la femme du seigneur est en traitement dans la maison du docteur, à Fribourg. Dans ses visites à sa femme, le comte Revertera a causé avec le directeur de l'établissement et dès le mois de mai il lui a confié un très grand secret : « L'Empereur Charles veut faire la paix. » Révélation qui ne nous apprend rien, puisque depuis le mois de janvier la mission Sixte de Parme est en train et que cette mission, dans laquelle nous avons connu toutes les intentions de l'Empereur, vient justement d'échouer.

On n'avait donc prêté nulle attention à l'information du médecin suisse (1) au moment où elle avait été apportée. Mais en juillet, au moment où Toussoum, Günther et compagnie nous racontent leurs histoires, le médecin suisse nous fait connaître que le comte Revertera a, « de la part de l'Empereur », des choses très sérieuses à nous dire.

Par une dépêche du 12 juillet, Revertera a demandé au docteur de venir à Vienne, mais le docteur n'a pas voulu se déranger, car la diplomatie n'est pas son affaire. Il veut bien, — mais rien de plus, — aboucher

---

(1) Ami très loyal de la France, dit l'Opinion.



des négociateurs. Justement, — quel grand démêleur de complications que le hasard ! — justement, il y a en traitement dans l'établissement médical du docteur de Fribourg, en même temps que la comtesse Revertera, une dame française, la très proche parente d'un officier français du cadre de complément, le commandant Armand. Ces deux dames sont unies par une alliance de famille et, commensales à la même table, elles ont parlé.

Mais ce que disent les dames n'a pas autant de poids que les propos qu'échangeraient leurs maris, — avec l'autorisation de leurs Gouvernements respectifs. — Le comte Revertera va venir à Fribourg, que le commandant Armand n'y vient-il donc aussi ? Ainsi parle, ou à peu près, le docteur.

Foch, à qui le colonel Goubet soumet la question, consent que la conversation s'engage et, comme les Autrichiens, dans les premiers rapports reçus, ont demandé qu'on admît le principe de l'unité de leur Empire, Foch répond avec une réserve toute diplomatique « qu'on est favorable à l'unité de l'Empire, pourvu que la répartition des différents États qui le composeront assure le respect des nationalités et leur représentation propre, sans toutefois que puisse être fixée, dès à présent (1), l'atteinte qui pourrait être portée à l'intégrité du territoire ». Du cabinet du chef d'État-Major, l'affaire monte au cabinet du ministre. Faut-il envoyer le commandant Armand à Fribourg ? Painlevé ne prend pas sur soi d'accepter ou de rejeter ces ouvertures autrichiennes. Il en fait part à Ribot, qui n'y prend pas grand intérêt, car il a le souvenir de l'échec de la mission de Parme et parce qu'il a la sage méfiance de tout ce qui vient de l'autre côté.

Pourtant, Goubet insistant auprès de Painlevé, Painlevé insistant auprès de Ribot, le départ d'Armand pour Fribourg est autorisé. Le Président du Conseil,

---

(1) 24 juillet 1917.

— c'est Ribot, — n'a pas voulu qu'on pût lui reprocher d'avoir laissé échapper une chance, si incertaine qu'elle fût, de dissoudre la coalition ennemie. Des symptômes nouveaux de l'affaiblissement intérieur de la monarchie autrichienne viennent d'apparaître (1). Sous la pression du besoin, Charles I<sup>er</sup>, au nom de qui s'annonce un émissaire, éprouve-t-il un sincère désir de sortir de la guerre? Le devoir est de s'informer. Armand ira donc chez le docteur suisse. Il se met en route le 4 août, après que Lloyd George, consulté à Londres par Painlevé, a approuvé le nouveau sondage des dispositions autrichiennes, sondage et rien de plus. Painlevé, en donnant ses dernières instructions à Armand, lui avait dit textuellement

« Vous n'avez aucun pouvoir, vous êtes autorisé à vous rendre à l'invitation du comte Revertera pour converser sur les questions qu'il a soulevées. Il s'agit d'un sondage et non d'une négociation. Ne rien dire, ne rien accueillir qui puisse faire penser que la France accepterait une paix contre le gré d'aucun de ses Alliés...; donner l'assurance que les Alliés contribueraient par tous les moyens à défendre l'Autriche contre les conséquences d'une rupture avec l'Allemagne...; montrer tout le champ ouvert à une Autriche où les Slaves auraient leur autonomie et l'influence certaine qu'elle exercerait sur une Pologne reconstituée et même sur les pays allemands où elle était jadis prééminente, mais *n'apporter de précision qu'à titre d'hypothèse* (2). »

Comment ces instructions irréprochables furent-elles suivies par Armand?

Le 7 août, il remettait par écrit ou dictait au comte Revertera ce memorandum qu'il plaça dans son rapport au ministre de la Guerre

---

(1) Charles I<sup>er</sup>-IV avait accordé, le 2 juillet 1917, une amnistie à un très grand nombre de condamnés politiques. D'après un mémoire que l'ex-Empeur a fait publier dans le fascicule du 15 octobre 1920 de *la Revue Universelle*, 95 Allemands et 115 Tchèques profitèrent de cette mesure gracieuse. Mais, interprétée comme une avance aux Slaves, elle mécontenta non seulement les Allemands d'Autriche et les Hongrois, mais aussi les Allemands de l'Empire. (Voir Ludendorff, tome I<sup>er</sup>, pages 355-356.)

(2) Papiers du 2<sup>e</sup> bureau dans *l'Opinion* du 10 juillet 1920.

**Conditions transmises le 7 août, à 17 heures.**

1° L'Autriche-Hongrie se retirera de la guerre et observera une stricte neutralité;

2° Elle cédera à l'Italie le Trentin et Trieste ou, tout au moins, en fera un port franc;

3° Il sera attribué à la monarchie des Habsbourg :

a) La Pologne reconstituée dans ses limites au moment du partage en 1772.

b) Le royaume de Bavière;

c) La Silésie, dans ses limites au moment de la cession à Frédéric II;

4° La Silésie fera partie des États héréditaires autrichiens; la Pologne et la Bavière entreront dans la Fédération des États que l'Empereur d'Autriche offre de constituer;

5° Si la double monarchie exécute les clauses relatées dans les numéros 1 et 2, l'Angleterre et la France la soutiendront de toutes leurs forces pour la réalisation des clauses relatées dans le numéro 3.

En recevant du commandant Armand ces offres si précises et qui n'étaient pas formulées en hypothèse, comme l'avait judicieusement prescrit Painlevé, le comte Revertera montra de la satisfaction quant à la Pologne, de l'effroi quant à la Silésie et à la Bavière qui, disait-il, ne voudraient pas être rattachées à l'Autriche.

Sous ces réserves, il demanda que des personnages officiels prissent l'affaire en main. Czernin viendrait lui-même en Suisse et il serait heureux d'y rencontrer Painlevé « qui nous offre toute garantie au point de vue de la largeur de vues de l'homme d'État, au point de vue d'une discussion objective et aussi comme énergie de caractère (1) ». Sur ce salut cérémonieux à Painlevé, dont les mérites, au dire d'Armand, étaient si appréciés à Vienne, la négociation du « familial » de l'Empereur s'arrêta.

Armand était rentré à Paris le 12 août. Pendant deux mois, son interlocuteur, qui était retourné à Vienne, le laissa sans nouvelles. C'est seulement le 24 octobre

---

(1) Texte du rapport d'Armand.

que le docteur de Fribourg recevait, de Vienne, cette réponse en langage conventionnel : « Le malade va mieux, les conditions des médecins sont trop sévères pour y donner suite; si elles avaient été moins dures on aurait pu causer. »

« Le malade », c'était l'Autriche-Hongrie qui, le 24 octobre, était à la veille d'attaquer les Italiens avec l'aide d'une armée allemande; « le médecin », c'était la France. Quant aux conditions, si elles étaient trop dures, c'était pour l'Allemagne à qui elles enlevaient la Pologne, la Silésie et la Bavière et non pour l'Autriche, à qui Armand, outrepassant les instructions de Painlevé et à l'insu, certainement, de Ribot, avait offert tant d'agrandissements, sans réserve et non sans quelque témérité.

Dans sa première phase, la négociation du commandant Armand n'avait donc eu d'autre résultat que de présenter à la coalition ennemie, comme faisant partie de nos buts de guerre, des combinaisons qui pouvaient être séduisantes pour l'Autriche, mais pour la réalisation desquelles nous n'aurions certainement pas fait la guerre un jour de plus.

On avait dit à Armand de rester dans des généralités et de n'entrer dans les précisions qu'à titre d'hypothèse, et il avait « dicté des conditions » dont l'ennemi pouvait s'autoriser pour dénoncer chez les puissances de l'Entente l'existence de visées contraires aux principes pour lesquels elles n'avaient pas cessé de dire qu'elles faisaient la guerre (1).

La note par laquelle Revertera avertissait Armand qu'il n'avait plus rien à lui dire était arrivée le 24 ou le 25 octobre. Dans la quinzaine qui suivit, des événe-

---

(1) Armand avait en outre fourni à nos ennemis un moyen d'intrigue contre nous à Rome, puisqu'il avait « dicté » que nous consentirions à voir Trieste érigé en port franc. Or, c'est l'annexion de Trieste que voulait l'Italie. Elle l'avait toujours proclamé et nous l'avait répété, de manière à ne nous laisser aucun doute à Saint-Jean-de-Maurienne. La « dictée » d'Armand pouvait donc donner lieu à d'injustes insinuations contre notre loyauté.

ments s'accomplirent qui devaient ranimer chez Czernin le désir de reprendre l'entretien interrompu depuis le milieu d'août. Les Italiens avaient subi le 24 octobre leur grand désastre de Carporetto.

Quelques jours plus tard, Lénine avait fait contre le débile Kérénsky sa dernière émeute; il s'était emparé de la dictature, et le Soviet de Petrograd avait émis un vote en faveur de la paix immédiate. Par radiogramme, ce vote et l'invitation de conclure une paix générale avaient été transmis à tous les belligérants le 7 novembre.

En France, enfin, le ministère Painlevé, — qui devait tomber le 13 novembre, — s'affaiblissait tous les jours. Voulant profiter de tant de circonstances favorables, la défaite italienne, la trahison russe, la faiblesse du cabinet français (1), Czernin, le 10 novembre, fit, par l'intermédiaire du médecin suisse, inviter le commandant Armand à revenir en Suisse.

Le colonel Goubet proposa d'accepter cette nouvelle invitation. Les raisons qu'il en donnait étaient ainsi formulées :

Dans les deux entrevues d'août (Armand-Revertera) l'émissaire autrichien a clairement exprimé la volonté d'aboutir, après la

(1) M. Seltz, directeur de *l'Alsacien*, a fait cette déposition le 17 mai 1919 devant la commission d'instruction de la Cour de justice (affaire Caillaux. Rapport, page 150) : « Les services de l'office allemand des Affaires étrangères firent passer, le 21 mars 1917, l'avertissement suivant, que M. Seltz reçut en sa qualité de directeur d'un journal :

« En discutant le nouveau ministère français, on est prié de ne pas parler des tendances pacifistes du nouveau ministre de la Guerre, M. Painlevé. »

Nous ne savons pas d'après quelles indications à Berlin on croyait que M. Painlevé avait des tendances pacifistes sur lesquelles l'Allemagne pût tabler. Il est vrai que M. Painlevé avait au ministère de la Guerre le sergent Paix-Séailles, qui, lui, était bien pacifiste. Il est vrai encore que, dans l'entourage même de Painlevé, il y avait un homme qui déjeunait fréquemment chez Bolo-Pacha, qui lui servait de rabat-teur, attirant des officiers chez cet espion. Mais de ce qu'il y avait dans son entourage quelques personnes qu'il aurait mieux fait d'envoyer ailleurs, on ne peut pas inférer que Painlevé fût pacifiste. Du moins aucun renseignement sur ces tendances qu'on lui attribue n'est venu jusqu'à nous. Et dans ses actes ministériels, s'il en fut de bien regrettables, du moins n'en a-t-on relevé aucun qui ait décelé l'existence chez lui des dispositions sur lesquelles l'office allemand de la presse ordonnait (en mars 1917) de faire le silence.

paix, à une alliance de l'Autriche avec la France pour résister à la Prusse. Il ajoutait que l'état de guerre actuel n'était qu'une « formalité », aucune inimitié ne se rencontrant en Autriche contre la France. Or, la demande de reprise des conversations est sûrement postérieure au 1<sup>er</sup> novembre, quand l'envoi de troupes françaises était connu (1). La guerre va ainsi devenir une réalité. De la rencontre de deux armées, ne surgira-t-il pas des obstacles, insurmontables aux projets d'alliance? Et, danger immédiat, l'armée autrichienne ne risque-t-elle pas une défaite sérieuse? (elle n'a jamais affronté les épreuves du front occidental). Peut-être l'Empereur, après un succès donnant satisfaction à l'amour-propre autrichien et ayant grand besoin de la paix, veut-il se séparer de l'Allemagne? Il serait intéressant d'être fixé sur ce point.

Foch, chef d'État-Major, était alors en Italie et ses fonctions étaient exercées par le major général Alby. Le 16 novembre, pendant l'interim ministériel, — Painlevé était tombé le 13, — Alby reçut le rapport du 2<sup>e</sup> bureau dont les conclusions procédaient d'hypothèses assez fragiles; il y mit cette note : « En tout cas, à suivre avec la plus extrême prudence, pour conserver le contact avec les intermédiaires. » Cette annotation est du 16. Le lendemain 17, les décrets nommant le ministère Clemenceau étaient publiés à *l'Officiel* et le 18 Clemenceau, saisi de la proposition du 2<sup>e</sup> bureau, d'une proposition qui se référait à une affaire commencée sous son prédécesseur, d'une proposition qu'appuyait le major général de l'armée, l'approuvait en ces termes écrits de sa main : « *Écouter, ne rien dire.* »

Armand, pour une raison que les pièces publiées n'ont pas fait connaître, ne vit Revertera en Suisse que le 1<sup>er</sup> février 1918. Ce fut pour l'entendre dire :

1° Que Czernin n'avait pas pu transmettre à Berlin les propositions du mois d'août, car elles lui paraissaient inacceptables.

(Armand n'avait pas dû lui demander de les transmettre, puisque ces propositions comportaient un projet de démembrement de l'Allemagne);

---

(1) Le 26 octobre, le Conseil des ministres avait offert d'envoyer une armée en Italie et, le Gouvernement royal ayant accepté, les troupes avaient été mises en route dès le 27. 40 trains par jour se succédèrent sans interruption jusqu'à ce que la 10<sup>e</sup> armée eût été tout entière dans le Milanais.

2° Qu'une paix séparée ne pouvait pas être envisagée.

(Mais la paix séparée avait été proposée par l'Autriche elle-même);

3° Que la paix était possible sur le principe du *statu quo ante*, étant admise la possibilité de certains échanges territoriaux;

4° Que personne en Allemagne n'accepterait l'abandon de l'Alsace-Lorraine; que ce serait la marque de la défaite; que la cession de ces provinces ne pouvait pas faire partie des conditions d'une paix raisonnable dont le refus donnerait à l'Empereur Charles le moyen de se séparer de son Allié; qu'il ne voulait pas de félonie; que l'Alsace-Lorraine n'était pour la France qu'une question d'amour-propre (1).

(Mais la cession de l'Alsace-Lorraine avait été à la base de la négociation Sixte de Parme et l'Empereur avait écrit à son beau-frère que nos revendications étaient justes et qu'il les appuierait.)

Ces déclarations verbales furent précisées dans la note suivante, que Revertera remit à Armand le 25 février :

Au mois d'août 1917, des pourparlers avaient été engagés dans le but d'obtenir du Gouvernement français, en vue de la paix future, des propositions faites à l'adresse de l'Autriche-Hongrie qui seraient de nature à pouvoir être appuyées par celle-ci auprès du Gouvernement de Berlin. D'ordre de S. M. l'Empereur et roi, le ministre des Affaires étrangères austro-hongrois se déclarait disposé à transmettre des propositions à Berlin, et à les appuyer de toute son autorité si elles paraissaient acceptables. Or, elles ne pouvaient être considérées comme telles, que dans le cas où elles ne dépasseraient point les limites dictées par l'honneur, c'est-à-dire où elles n'impliqueraient pas, par l'établissement d'une base peu équitable, l'abandon pur et simple d'un Allié.

D'accord avec le Gouvernement anglais, les propositions françaises furent formulées et transmises à Vienne, où on les soumit à un sérieux examen. Elles y furent cependant considérées comme inacceptables parce qu'elles exigeaient de l'Allemagne, alliée de l'Autriche-Hongrie, la cession de territoires qu'elle possède de droit et qui forment une partie intégrante de l'Empire. C'eût été, selon l'opinion du Gouvernement de Vienne, un acte de mauvaise foi que d'appuyer auprès de son alliée des revendications lui paraissant si peu justifiables. La réponse fut donc négative.

Au cours de ces pourparlers, l'idée surgit qu'il serait sans doute désirable que les ministres français et austro-hongrois des Affaires étrangères ou des fonctionnaires désignés par eux et munis de

(1) Les propos rapportés en ce quatrième paragraphe furent tenus dans un second entretien. ARMAND-REVERTERA, le 23 février.

pleins pouvoirs, se rencontrassent en pays neutre, afin d'échanger leurs vues et de fixer la voie à prendre pour s'acheminer vers la paix. Une entrevue de cette espèce aurait pu être utile à bien des égards, mais elle ne pouvait mener à un résultat que si l'on parvenait à fixer préalablement une base pour les négociations. Cette base ne put être établie grâce aux revendications territoriales de la France.

L'Autriche-Hongrie reste néanmoins disposée à entrer en pourparlers avec la France, si le Gouvernement français voulait déclarer qu'en cas de négociation de paix, il ne viserait à aucune espèce d'annexion, c'est-à-dire qu'il accepterait, pour sa part, le principe du *statu quo ante bellum*.

Le ministre austro-hongrois des Affaires étrangères estime que cette déclaration suffirait pour ouvrir des pourparlers entre la France et l'Autriche-Hongrie, avec certaines chances de succès.

On avait donc fait revenir Armand en Suisse pour nous bafouer, pour pouvoir dire que la France avait fait des propositions de paix et qu'elle avait été éconduite par la loyale Autriche.

Charles I<sup>er</sup> n'ayant aucun intérêt personnel, — au contraire, — à blesser les hommes d'État français, il paraît bien que la perfidie, qui apparaît dans cette deuxième intrigue autrichienne, ne doit être reprochée qu'à Czernin. Peut-être, à la rigueur, admettra-t-on que l'Empereur ait su ce que voulait faire son ministre, qu'il n'ait pas osé l'en empêcher; mais qu'il n'ait pas voulu participer directement à une machination qui sentait plus l'espionnage que la diplomatie.

C'est pourquoi son beau-frère, auquel Charles I<sup>er</sup>-IV a écrit en mai qu'il ne communiquerait jamais avec la France et l'Angleterre que par son intermédiaire, est laissé de côté en juillet. Si l'Empereur ne prête pas cette fois à Czernin, le frère de l'Impératrice, c'est que la commission à remplir est de trop basse sorte. A cette commission, on emploiera donc un prétendu familier de l'Empereur, personnage de second et même de troisième plan, facilement désavouable et qui, — surprenant hasard ! — aura à causer en tête-à-tête avec un Français à qui l'attache un lien de famille et dont la loyauté envers la France et l'indépendance vis-à-vis de l'ennemi sont maintenant bien incertaines.



Armand, mobilisé pendant la guerre, avait été affecté, sur la recommandation d'Albert Thomas, a-t-on dit (1), au 2<sup>e</sup> bureau de l'État-Major du ministère de la Guerre, bureau d'une grande importance, car c'était le bureau des renseignements. Il n'y fallait donc que des hommes d'une sûreté indiscutable (2). Quand ils évacuèrent Bruxelles, en novembre 1918, les Allemands, dans leur précipitation, y abandonnèrent une partie de leurs archives. Parmi les pièces que nos Alliés et amis saisirent, déchiffrèrent et traduisirent, un certain nombre, qui intéressaient la France, nous furent communiquées.

Dans l'une de ces pièces, signée Lancken, qui concernait Alphonse Lenoir, le commandité du Suisse Schœller (3), pour la première acquisition du *Journal*, on eut la surprise de lire le nom d'Armand. Comme le nom de Caillaux était aussi écrit dans cette pièce, elle fut versée au dossier du procès qu'instruisait la Cour de justice contre l'ancien président du Conseil de 1911. Le rapporteur de la Commission d'instruction l'a publiée dans son rapport complémentaire (4). En voici le texte :

#### DÉPARTEMENT POLITIQUE

#### AUPRÈS DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE BELGIQUE

[Télégramme chiffré.]

*Bruxelles, le 2 avril 1915.*

*Réponse au télégramme n° 16, secret :*

« Je me souviens que le comte Armand m'a parlé autrefois, à plusieurs reprises, d'un agent de presse pour affaires financières,

(1) *L'Opinion* du 10 juillet 1920.

(2) Armand, d'une famille des plus honorables et personnellement très considéré, remplissait toutes les conditions pour entrer dans ce service où il ne fallait introduire que des hommes de confiance. Telle fut l'opinion unanime jusqu'à sa mort, survenue en 1919.

(3) Rappelons que Schœller était le prête-nom du Comité des industriels allemands qui, parallèlement au service officiel établi au ministère des Affaires étrangères, s'employait avec des fonds provenant de souscriptions particulières à « acheter des concours » chez les adversaires de l'Allemagne. (*Cri de Paris.*)

(4) Page 36.

du nom de Lenoir auquel Caillaux en particulier, comme ministre des Finances et Président du Conseil, a donné beaucoup à gagner. Je crois aussi me rappeler que Lenoir fut employé par Caillaux dans sa lutte contre de Selves. Je ne me souviens de rien quant à son rôle comme intermédiaire dans la crise marocaine. Armand m'a suggéré une fois, je crois, à l'époque de l'élection présidentielle, de gagner Lenoir qui était à vrai dire fort cher, pour une campagne dirigée contre Poincaré et l'amitié avec l'Angleterre.

De cette pièce confidentielle il appert qu'en 1912 Armand était un familier du principal fonctionnaire de l'ambassade d'Allemagne à Paris. Il n'était certainement pas interdit à des personnes de la société parisienne d'avoir des rapports mondains avec les membres de cette ambassade. De tels rapports devaient même quelquefois être encouragés, car ils pouvaient, dans certaines circonstances, être utiles. Mais dans la dépêche de Lancken précitée, on voit un Français inviter un agent étranger, ennemi même, à s'immiscer dans la politique de la France; on voit ce Français demander que des sommes d'argent allemand soient mises à la disposition d'un « corrupteur professionnel » (1) pour faire une double « campagne » contre Poincaré qui, à la fin de 1912 (2), candidat à la succession de Fallières, est plus antipathique aux Allemands que ses compétiteurs, et contre l'Angleterre, qui nous a loyalement soutenus dans l'affaire d'Agadir et dont nous espérons l'alliance en cas de guerre avec l'Allemagne. Le Français qui tient ce rôle est certainement depuis longtemps en rapports avec Lancken, et son nom, sa personnalité sont certainement connus de la Wilhelmstrasse, car Lancken, quand il télégraphie à Jagow, le 2 avril 1915, parle d'Armand comme

---

(1) Mot de Jagow, dans une dépêche du 18 mai 1915 à son ministre en Suisse, von Romberg, qui lui avait soumis les premières propositions d'Alphonse Lenoir pour l'achat du *Journal*. De prime abord, Jagow avait éprouvé de la répugnance à traiter avec Lenoir. La dépêche du 18 mai a été, elle aussi, trouvée dans les papiers de Lancken à Bruxelles.

(2) L'élection présidentielle eut lieu le 18 janvier 1913, la proposition d'Armand doit se placer au mois de novembre ou, au plus tard, en décembre 1912, car, pour que « la campagne » contre Poincaré menât au résultat désiré, il fallait bien quelque temps.

de quelqu'un dont il n'a pas à donner le signalement, de quelqu'un sur qui son correspondant n'a rien à apprendre, de quelqu'un qui, pour lui, Lancken, comme pour Jagow, est une vieille connaissance.

Si c'était la première fois que le nom d'Armand était prononcé à la Wilhelmstrasse, Lancken ne dirait pas « Armand » tout court, car le destinataire de sa dépêche pourrait se demander de qui il est question; Lancken aurait défini, en quelques mots, le personnage qui lui avait offert les services corrupteurs de Lenoir, il aurait dit, par exemple : « Un grand industriel, un homme répandu dans tel ou tel milieu. » De ces précisions, il s'abstient, elles sont inutiles. Il peut parler d'Armand comme d'un homme dont il a déjà fait connaître les accointances avec l'ambassade, et c'est ce qu'il fait. Le seul nom d'Armand sera pour la Wilhelmstrasse une définition suffisante du personnage qui porte ce nom, en lui-même assez peu significatif.

Armand est donc un informateur de Lancken en 1912; il est plus qu'un informateur : il est un conseiller, il suggère l'idée des manœuvres à opérer contre la politique française. L'Allemagne est inquiète du rapprochement de la France et de l'Angleterre. « Donnez de l'argent à Lenoir, vient dire Armand, et il ressuscitera ce mort : l'anglophobie. » L'Allemagne ne désire pas l'élection de Poincaré, car il se dessine en faveur de ce candidat une sorte de mouvement national. « Donnez de l'argent à Lenoir, dit encore Armand, et il montera contre Poincaré une campagne de calomnies qui empêchera qu'il soit élu. »

Lancken a laissé tomber la suggestion d'Armand, car Lenoir est « fort cher ». Mais la campagne anglophobe qu'Armand aurait voulu développer sur un vaste front de presse, un journal la mène depuis longtemps; et la campagne contre Poincaré qu'Armand propose en 1912 de faire entreprendre en grand, un journal va l'engager en petit. C'est *l'Éclair*, d'Ernest Judet. Il y a combien d'années que Judet cherche à faire dévier contre l'Angleterre les ressentiments que le

rapt de l'Alsace et de la Lorraine a éveillés dans les cœurs français contre l'Allemagne? Il a été le meneur de la campagne « Aoh yes! » contre Clemenceau, campagne entamée en 1893, pendant que nous négocions avec la Russie pour la conclusion de l'accord militaire, prologue de l'Alliance. Clemenceau pensait qu'on ne pouvait pas aller à la fois au Caire et à Strasbourg, qu'entre les deux destinations, il fallait opter et il avait opté : il irait à Strasbourg. Il avait donc fait une constante opposition à la politique d'expansion coloniale qui causait, entre l'Angleterre et la France, un échange incessant de coups d'épingles. Judet, pour des raisons qu'on ne comprit pas alors, mais qui apparaissent clairement aujourd'hui, dénonça comme une trahison cette politique de Clemenceau, qui procédait de cette juste idée que seuls nous n'étions pas assez forts pour reconquérir à la fois l'Égypte et l'Alsace-Lorraine (1). Il ne cessa, depuis 1893, de chercher à exciter l'opinion française contre l'Angleterre, — ces excitations devant, à la longue, nous faire oublier le vainqueur de 1870 et la mutilation que le traité de Francfort nous avait infligée.

Quand Armand voulait, à la fin de 1912, que Lancken engageât « le corrupteur » Alphonse Lenoir pour combattre « l'amitié anglaise », il lui proposait donc de chercher d'autres Judets qui feraient de leur côté ce que le premier Judet avait commencé au *Petit Journal*, sous la direction aveugle de Marinoni et ce qu'il avait continué à *l'Éclair*. Et quand, le même jour, Armand proposait à Lancken de faire, à prix d'argent, attaquer Poincaré, c'était pour que Judet ne fût pas seul dans une entreprise de diffamation contre un honnête homme qu'entouraient les sympathies nationales.

Judet se donnait comme un porte-parole de *l'Action*

---

(1) Dans cet assaut contre Clemenceau, en 1893, il y eut, à côté de Judet, des patriotes de bonne foi. Ils crurent à l'authenticité des faux papiers du nègre Norton. Leur clairvoyance n'était pas égale à leur sincérité; ils avaient plus d'ardeur patriotique que de sens critique.

*libérale*, et il paraît bien qu'il avait surpris la confiance de l'honorable chef de ce parti, Piou. Or, en 1912, les catholiques de *l'Action libérale* s'étaient ralliés, après des pourparlers auquel le comte de Mun a fait de claires allusions en 1913, à la candidature de Poincaré. Pourtant, Judet, dans son journal, combattit par des arguments de l'espèce la plus méprisable cette candidature de son parti.

Ou bien Armand avait obtenu de faire faire en petit par Judet dans le seul *Éclair*, ce qu'il avait vainement demandé à Lancken de faire faire en grand par Lenoir; ou bien la campagne ignominieuse de *l'Éclair* avait déjà été ordonnée par Lancken quand Armand vint dire que, par Lenoir, si on lui remettait de l'argent, on pourrait y faire entrer d'autres journaux.

Que le jet de calomnies de Judet contre Poincaré ait eu lieu en exécution d'une consigne déjà reçue de Lancken, ou qu'il n'ait commencé qu'après la suggestion d'Armand parce que Lancken, qui n'avait pas voulu mettre de grosses sommes à la disposition de Lenoir, avait pu consentir un petit sacrifice en faveur de Judet; quoi qu'il en soit, la campagne proposée par Armand à Lancken se fait à la veille de l'élection présidentielle.

Est-il vraisemblable que Judet ait agi séparément, sans entente avec Armand? Mais Judet attaque ou va attaquer Poincaré; et Armand, au même moment, montre à Lancken l'utilité de cette campagne! Et Armand, dit-on, était un des bailleurs de fonds de *l'Éclair*. Bailleur de fonds ou non du journal, il en voyait fréquemment le directeur. Leurs rapports étaient tels, qu'après la fuite de Judet en Suisse, en mars 1918, on voit Armand lui donner 100.000 francs pour payer l'acquisition d'une villa à Gunten. Cette libéralité serait bien difficilement explicable, si une autre dépêche trouvée à Bruxelles dans les papiers de Lancken (1) ne venait établir que

---

(1) Publiées dans *l'Action Française*, le 30 septembre 1920. Figure, dit Léon Daudet, au dossier de l'instruction contre Judet et Paul Meunier pour intelligence avec l'ennemi. Contre Armand, qui est décédé, l'action publique est éteinte.

pendant la guerre, des relations qu'il appartient à la justice de qualifier, n'avaient continué entre Judet et Armand, d'une part, et Lancken et le ministre allemand à Berne, von Romberg, d'autre part.

Le 25 février 1915, Lancken répond de Berlin à une dépêche où Jagow lui a exprimé des doutes sur la fidélité de Judet (1) :

« Mon accord verbal avec *Éclair*, dit le délégué politique de Berlin à Bruxelles, comporte en somme que lui (Judet) ou le comte Armand se rencontrerait de nouveau avec moi, à bref ou long terme. Des déclarations de *Pilatus* (2), Romberg semble avoir tiré l'impression qu'*Éclair* voudrait faire faux bond. Je crois que, de lui-même, *Pilatus* s'arrangera pour que les fils ne se rompent pas. »

Cette dépêche du 25 mars 1915 nous apprend donc qu'Armand, ou qu'à la connaissance d'Armand, Judet rencontrera de nouveau Lancken. Ce « de nouveau » ne permet pas de douter que, depuis le commencement de la guerre, Armand lui-même (ou Judet au su d'Armand) et Lancken s'étaient déjà abouchés. La guerre n'avait donc pas fait rompre les relations entre Armand, devenu le commandant Armand et Lancken, ces relations que caractérise la demande faite par Armand en 1912 d'un « budget » à distribuer par Lenoir pour combattre Poincaré et « l'amitié anglaise », c'est-à-dire pour servir en France les desseins de la politique allemande.

Où et à quelle date avaient eu lieu ces entrevues du représentant politique du Gouvernement allemand à Bruxelles avec l'officier français Armand ou avec Judet, confident de cet officier? Que s'étaient-ils dit? A notre

---

(1) Dans ce télégramme, que Léon Daudet a publié le 30 septembre 1920, Judet est appelé « le juif T. », en allemand *der Jude T.* et pour qu'il n'y ait pas de doutes quant à l'identité de « Jude T. », on fait suivre cette déformation vraiment insuffisante du nom de Judet du mot *Blitz* placé entre parenthèses. Or, *Blitz*, en allemand, veut dire *Éclair*.

(2) *Pilatus* désigne un agent allemand, probablement le nommé Hans Bossard, ami de Judet, chez qui eut lieu, en mai 1916, au dire de M<sup>me</sup> Bossard, l'entrevue du député Paul Meunier avec le ministre allemand à Berne, von Romberg.

connaissance, il n'a été fait à ce sujet, par Armand, aucun rapport au ministre de la Guerre. Les rencontres en 1914 avec Lancken ont donc été clandestines, donc... On hésite à écrire le deuxième qualificatif, car l'officier qui a eu ces rencontres avec un agent ennemi, ou qui les ayant connues ne les a pas dénoncées, est mort. C'est même seulement à cette disparition opportune qu'il doit de n'avoir pas été compris dans l'affaire Judet-Paul Meunier. Comme Armand ne pourra jamais s'expliquer, son cas demeurera énigmatique.

Saura-t-on jamais pourquoi Armand, qui possédait une immense fortune, qui certainement ne recevait pas la sportule allemande; saura-t-on jamais pourquoi cet homme soumettait à Lancken, en 1912, des plans d'intervention allemande dans la politique de la France?

On se demandera toujours quelle première imprudence avait mis Armand dans l'obligation d'avoir des complaisances pour l'ambassade d'Allemagne et comment ces complaisances compromettantes, finirent par le placer dans la servitude de l'ennemi, par le réduire à l'emploi de rabatteur-amateur pour le profit de cet ennemi.

Saura-t-on jamais ce qu'il allait faire dans ses entrevues avec Lancken, en 1914, ou ce qu'allait y faire Judet qui certainement en rendait compte à Armand, puisque la dépêche de Lancken parle d'un engagement qui lie Armand autant que Judet?

On se demandera toujours si, en faisant ces démarches, si périlleuses en temps de guerre, ou seulement en en gardant le secret, s'il n'y alla pas de sa personne, Armand ne céda pas à la pression de gens qui le tenaient par la menace de révéler les imprudences, pour employer un terme bien anodin, qu'il avait antérieurement commises.

Saura-t-on jamais pourquoi Armand, excitateur en 1912 d'une campagne de diffamation contre un Français honorable qui avait le tort de déplaire plus qu'aucun autre à l'Allemagne; saura-t-on jamais comment Armand, interlocuteur d'un agent politique allemand pendant la guerre, ou confident des rapports coupables

d'un autre avec cet agent, avait pu se faire affecter pendant la guerre au 2<sup>e</sup> bureau de l'État-Major de l'armée; comment ce familier de Lancken avait pu se faire placer au service où affluaient les renseignements que l'Allemagne avait tant intérêt à connaître?

On se demandera sans doute toujours par quel hasard, en juin 1917, le comte Revertera avait placé sa femme en traitement à Berne, dans la maison où se trouvait une parente d'Armand (1) et pourquoi, à ce moment même, Czernin éprouva (juin 1917) le besoin de reprendre des conversations qui, menées jusqu'en mai, par un intermédiaire qualifié et loyal, n'avaient donné aucun résultat.

Saura-t-on jamais si Czernin n'a pas manœuvré pour faire venir Armand en Suisse, moins pour entendre nos conditions sur lesquelles Vienne et Berlin n'avaient rien à apprendre, puisque Sixte de Parme les avait fait connaître, que pour faire parler un homme sur lequel Lancken avait prise, pour obtenir de cet homme des renseignements et peut-être, toujours sous la menace de le perdre, lui donner des instructions? Le fait qu'Armand outrepassa les instructions très prudemment calculées que lui avait données Painlevé et que sa mission se termina par une avanie qu'on nous fit, donne cours à toutes les suppositions.

Enfin, saura-t-on jamais pourquoi Armand donna 100.000 francs à Judet, en mars 1918? Par cette libéralité, Armand ne voulut-il pas acheter le silence d'un homme qui, peut-être, pouvait lui dire: « Vous êtes mon complice. » Si beaucoup de choses touchant Armand ne sortiront jamais de l'incertain, son cas présente par contre deux certitudes:

1<sup>o</sup> La police surveillait bien mal l'ambassade d'Allemagne avant la guerre, puisque nos ministres ne connurent pas les accointances d'Armand avec Lancken; puisqu'ils purent, le considérant comme un homme

---

(1) Au sujet de cette dame, certainement aucune question ne se pose. Sa bonne foi n'est pas à mettre en doute.



insoupçonnable, le mettre dans un poste de confiance et lui donner des missions pour lesquelles il fallait un Français de toute sûreté;

2° Si les ennemis avaient eu à désigner eux-mêmes un émissaire français, parmi beaucoup d'autres peut-être, Armand eût été leur élu, car, par ses rencontres, par ses collusions avec Lancken, avant et surtout pendant la guerre, il s'était mis à leur discrétion.

---

## CHAPITRE XV

### Le chemin de la capitulation.

**SOMMAIRE :** Clemenceau et Ludendorff. — Double jeu que continue Czernin. — En même temps qu'il offense l'Entente, il déclare à Charles I<sup>er</sup>-IV que la paix doit être recherchée. — Après l'échec de ses offensives, découragement de Ludendorff. — Guillaume et le secrétaire d'État von Hintze lui promettent de demander la médiation de la reine de Hollande. — Ils n'en font rien. — Czernin ayant été congédié, son successeur, le baron Burián, ne veut plus attendre. — Il demande à Wilson l'ouverture des négociations pour la paix. — Cette demande est dédaigneusement rejetée. — Chute du front bulgare. — Ludendorff revient à la charge pour que l'Allemagne renouvelle la demande de l'Autriche. — Il ne voudrait pas qu'on attendit vingt-quatre heures. — Démission du chancelier von Hertling. — Max, prince héritier de Bade, lui succède. — Hindenburg et un officier de Ludendorff à Berlin. — Rapport de l'officier aux membres du Reichstag. — Note de Hindenburg au Conseil des ministres, insistant pour que la demande d'armistice ne soit pas retardée.

L'intrigue obscure d'Armand et de Revertera fut la dernière tentative de diplomatie occulte faite pour entraîner la France là où elle ne voulait pas aller, à une discussion avec l'ennemi quand il avait encore ses tranchées sur notre territoire.

L'insolente réponse qu'Armand avait rapportée aux propositions qu'il avait pris sur lui de présenter sous une forme positive, au lieu de s'en tenir à la forme hypothétique qu'avait prescrite Painlevé, ne permettait plus à Czernin de nous tendre un nouvel appât. Il savait que nous ne nous laisserions plus prendre ses insidieuses offres. La France avait alors son vœu

grand ministère, celui qui devait être le ministère de la Victoire.

Ludendorff nous a fait connaître (1) l'impression que la formation de ce Gouvernement de guerre « jusqu'aux Pyrénées » avait faite sur l'ennemi :

« L'opinion en France, dit-il, était restée incertaine depuis la bataille d'avril-mai 1917. En novembre, Clemenceau devint Président du Conseil. C'était l'homme le plus énergique de France. Il avait vécu l'année 1870-71 (2) et était depuis lors un des plus fougueux représentants de l'idée de revanche. Clemenceau savait exactement ce qu'il voulait. Il fit la guerre, comprima toute agitation pacifique et consolida le moral de son pays. L'action qu'il entreprit contre Caillaux montra clairement ce que nous avions à attendre de lui. Lui ne songeait qu'à la victoire et, comme Lloyd George, il eut tout le pays derrière lui. La conduite de la guerre, chez les ennemis, gagna énormément en énergie... L'Italie, sous les fortes mains de Clemenceau et de Lloyd George, surmonta l'impression, au début pénible, de sa défaite. Dans les États démocratiques ennemis, le pouvoir gouvernemental avait pris de plus en plus le caractère de la dictature. »

Avec un homme dont on se faisait cette idée, il n'y avait donc « rien à faire ». Clemenceau avait pu laisser s'achever la mission Armand parce qu'elle avait commencé sous son prédécesseur; mais une fois cette affaire terminée, on ne pourrait plus recommencer à jouer avec lui la partie de cache-cache de diplomatie en cave. Czernin, d'accord sans doute avec le chancelier de Berlin, Hertling (3), l'avait bien compris puisqu'il avait fait remettre à Armand une note qui devait rendre impossible toute reprise de conversation.

Un mois et demi après que le ministre de Charles I<sup>er</sup>-IV se fut permis cette impertinence, Ludendorff avait commencé sa grande offensive et les premiers succès obtenus, du 21 au 25 mars, sur l'armée britannique, avaient déterminé Czernin à couper tous les ponts

---

(1) Tome II, page 125.

(2) De Ribot aussi, Lancken, on l'a vu, avait écrit en septembre 1917 : « Le vieux monsieur a vu 1870. »

(3) Le comte Hertling, Bavaurois, avait remplacé en octobre 1917 Michaëlis qui, en trois mois, s'était usé.

entre l'Autriche et nous. Il avait alors produit, dans son discours du 5 avril, sur les démarches en vue de la paix qu'il nous attribuait, les assertions volontairement inexactes que Clemenceau avait relevées avec une si lapidaire concision (1). Son Empereur, par qui il avait fait appuyer ses inexactitudes, avait par deux fois du 7 au 15 avril, fait à Guillaume II des déclarations de fidèle vassalité. Mais en même temps que Czernin, pour se concilier les bonnes grâces de l'allié de Berlin, prenait vis-à-vis de l'Entente cette attitude arrogante, il remettait le 12 avril à Charles I<sup>er</sup>-IV un rapport (2) où il lui disait : « que l'entrée en guerre de l'Amérique rendait urgente une offre de paix de la part des Empires centraux, que les espoirs en la guerre sous-marine étaient trompeurs et que, comme l'avait déjà fait savoir l'Empereur Charles à Guillaume II, l'Allemagne ne devait plus compter sur l'Autriche à la fin de l'été 1918. »

Le jeune Empereur voyait donc son ministre mettre de l'irréparable entre l'Autriche et l'Entente et, en même temps, ce ministre décrire une situation qui, si une victoire ne la modifiait pas tout de suite, contraindrait bientôt l'Autriche à implorer l'indulgence de l'Entente.

La fourberie de Czernin était trop patente et, ce qui devait paraître plus grave, trop maladroite. Charles I<sup>er</sup> congédia ce ministre à double face et à machiavélisme incohérent. Il apparaît, lui, le jeune Empereur, dans cet imbroglio, comme un malheureux oiselet pris dans un orage et qui cherche une branche où s'agrippier. Par des dépêches à Guillaume II, il veut affirmer la solidarité de l'Autriche avec l'Allemagne, affirmation qu'il pourra rappeler avec profit si la grande bataille d'Occident se termine en victoire pour Ludendorff; mais si la victoire échappe encore à Ludendorff,

---

(1) « Le comte Czernin a menti. »

(2) Récit du comte Czernin fait le 12 ou le 13 septembre 1918 à quelques hommes politiques et à quelques journalistes qu'il avait convoqués pour entendre ses révélations. Publié le 14 décembre dans la presse de Paris.

ce que Czernin laisse craindre dans son rapport du 12 avril, Charles I<sup>er</sup>, ayant renvoyé ce ministre coupable de l'insolence par laquelle on a mis fin à l'intrigue Armand-Revertera et coupable encore des mensonges du 5 avril, Charles I<sup>er</sup> pourra plaider les circonstances atténuantes; il pourra dire aux hommes d'État de l'Entente : « Ce n'est pas moi qui vous ai offensés, c'est Czernin. Il m'a été impossible de le désavouer. J'ai fait plus, je l'ai chassé. »

Ce que Czernin avait prévu se réalisa. Après quinze semaines d'offensives, toujours contenues, sur Amiens, vers la côte de Flandres, vers Paris par Compiègne, vers Paris encore par Meaux; après le passage de la Marne le 15 juillet, Ludendorff avait trouvé son maître dans le capitaine français, à qui l'Entente avait enfin remis le commandement unique de ses armées (1). Ayant passé de la défense à l'attaque le 18 juillet, Foch remportait le 8 août, avec les armées de Debeney et de Rawlinson (2), la victoire après laquelle son adversaire allemand reconnut qu'il était vaincu :

« Le 8 août, a écrit Ludendorff (3), marqua le déclin de notre force militaire et m'enleva l'espoir. La conduite de la guerre, prenait donc, selon l'expression que j'employai alors, le caractère d'un jeu de hasard... La destinée du peuple allemand était un enjeu trop haut pour le hasard. Il fallait terminer la guerre. Je me résolus à amener aussitôt que possible une explication entre le chancelier de l'Empire Hertling et le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, von Hintze. Elle eut lieu à Spa, le 13 et le 14 août 1918... Je déclarai qu'il n'était plus possible d'amener l'ennemi à faire la paix en l'attaquant. On ne pourrait atteindre ce résultat par la défensive; par conséquent, il nous fallait amener la fin de la guerre par voie diplomatique... Le secrétaire d'État, von Hintze, tira la conséquence très claire qu'il fallait entamer des pourparlers de paix et que nous avions à prendre une attitude fortement conciliante. Le lendemain, 14 août, la conférence eut lieu sous la présidence de Sa Majesté. Je fis les mêmes décla-

---

(1) Voir le *Commandement unique* (tome I<sup>er</sup>), *Foch et les armées d'Occident*.

(2) Cette bataille fut livrée d'ordre de Foch par les deux armées que vint diriger personnellement le maréchal Douglas Haig.

(3) Tome II, pages 305-307.

rations que la veille... Le secrétaire d'État, von Hintze, discuta la situation politique et militaire dans le même sens que je l'avais fait la veille et il en tira la même conclusion... Il avait les larmes aux yeux... L'Empereur, très calme, approuva et chargea le secrétaire d'État d'établir (d'obtenir) une médiation pour la paix, si possible par l'entremise de la reine de Hollande... On leva la séance. C'est avec une émotion profonde que je serrai la main au secrétaire d'État von Hintze. »

Ce n'était donc pas une dépression passagère qu'avait ressentie Ludendorff, après la bataille du 8 août. Cet homme de guerre, dont on ne peut contester ni le talent ni la fermeté, aurait eu le temps de se ressaisir entre le 9 et le 13 août, si la bataille perdue le 8 août lui avait causé seulement un ébranlement de nerfs momentané. C'est après l'étude des rapports de tous ses généraux, après réflexion, qu'il disait la victoire dorénavant impossible et déclarait que l'Allemagne ne pouvant plus être sauvée par ses soldats, devait chercher à se faire sauver par ses diplomates.

Les résolutions, si on peut appeler résolutions des paroles qui ne sont suivies d'aucun acte, prises le 14 août à Spa, furent sans effet. On bavarda à Berlin entre ministres et députés, mais on ne prit aucune initiative ni vis-à-vis d'un Neutre pour obtenir sa médiation, ni vis-à-vis de l'Entente. Pendant ce temps, Foch travaillait au mieux pour confirmer Ludendorff dans ses tristes pensées.

« Le 3 septembre, écrit le chef allemand, je répondis à une question du chancelier qu'il n'y avait plus possibilité d'amener la victoire par un revirement... Le 8 septembre, le secrétaire d'État, von Hintze, vint à Spa. Il nous déclara que le comte Burian, ministre des Affaires d'Autriche-Hongrie (1), à qui il venait de faire une visite à Vienne, avait l'intention d'adresser une note à toutes les puissances belligérantes pour les inviter à entrer en pourparlers de paix. En même temps, il ajouta que l'armée austro-hongroise, d'après les indications qu'on lui avait données à Vienne, ne pourrait tenir que jusqu'à l'hiver. En ce qui concernait ses propres efforts en vue de la paix, von Hintze

---

(1) Il avait succédé à Czernin le 15 avril 1918.

dit espérer avec confiance une médiation de la reine de Hollande. Je ne pus pas savoir sur quoi cette espérance se fondait. Il ne se promettait aucun succès de l'initiative du comte Burian... L'Empereur Charles avait fait poser des questions précises au feld-maréchal Hindenburg, touchant nos intentions stratégiques. Nous répondîmes avec réserve, car il y avait des fuites de Vienne vers la France — à preuve les lettres du prince de Parme —, que l'armée allemande tiendrait sur la position Siegfried, mais que nous étions pour une démarche immédiate en vue de la paix... Comme conclusion de nos entretiens, le secrétaire d'État télégraphia au chancelier que Sa Majesté et le haut commandement étaient d'accord sur une démarche immédiate près de la reine de Hollande.

Cette démarche auprès de la reine Wilhelmine, dont le succès était d'ailleurs si improbable, ne fut pas faite. C'est pourquoi, le 16 ou le 17 septembre, Burian (1) faisait remettre aux belligérants une note dont voici l'essentiel :

« Le Gouvernement austro-hongrois a résolu de signaler à tous les belligérants, amis et ennemis, une voie qu'il considère praticable et de leur proposer d'examiner conjointement, dans un libre échange de vues, si des conditions existent qui fassent apparaître une prompte inauguration des conditions de paix... A cette fin, le Gouvernement austro-hongrois invite aujourd'hui les Gouvernements de tous les États belligérants à une discussion confidentielle, *et qui ne les lierait pas*, dans un lieu situé en pays neutre. »

La démoralisation était telle à Berlin que Hertling, chancelier, et von Hintze, qui avaient, le 3 septembre, trouvé inopportune l'initiative de Burian, s'y rallièrent. Dans une réunion des chefs des partis allemands, ils louèrent « l'habileté du ministre autrichien », d'où ne pouvait sortir qu'un éclaircissement à l'avantage des Puissances centrales ». Et leur déclaration fut l'objet d'un communiqué officiel à la presse allemande.

Si Hertling, von Hintze, Burian et Ludendorff espéraient vraiment que l'Entente allait arrêter Foch sur la pente descendante vers la victoire, ils furent

---

(1) Voir le texte aux *Pièces justificatives*.

bien vite déçus. Dès le 17 septembre, avant même d'avoir reçu la note autrichienne, Lansing, secrétaire d'État de Wilson, y répondait par ce « communiqué » :

« Je suis autorisé par le Président à déclarer que ce qui suit sera la réponse du Gouvernement américain à la proposition de l'Autriche-Hongrie d'une conférence non officielle de tous les belligérants. Le Gouvernement des États-Unis juge qu'il n'y a qu'une seule réponse qui puisse être faite à une telle suggestion. A plusieurs reprises, le Gouvernement américain a exposé avec une parfaite netteté les conditions qui lui permettaient d'envisager les débats pour la paix et il n'examinera aucune proposition pour une conférence. »

Le même jour, Clemenceau, dans une ardente improvisation, disait au Sénat :

« La décision militaire, l'Allemagne l'a voulue et nous a condamnés à la poursuivre. Qu'il en soit donc comme l'Allemagne l'a voulu... »

et Balfour, ministre des Affaires étrangères à la Chambre des communes :

« Je me vois forcé d'arriver à la conclusion que quand les hommes d'État des puissances centrales avancent de telles propositions, ce n'est pas parce qu'ils savent qu'elles pourraient être acceptées, mais parce qu'ils croient pouvoir diviser les Alliés, ou envenimer les divergences d'opinion qui peuvent exister chez eux et, ce faisant, affaiblir l'effort coordonné vers la victoire qui se fait jour maintenant sur tous les fronts en France, Italie, Mésopotamie. »

En même temps que l'Autriche et, à travers l'Autriche, l'Allemagne essayaient ces rebuffades, l'Allemagne seule, par une voie extra-diplomatique, s'adressait à la Belgique et se faisait hautainement éconduire par le généreux peuple envers qui elle avait commis un si honteux abus de confiance. Elle osait demander au roi Albert de commettre une déloyauté et ses maîtres donnaient une nouvelle preuve de leur inconscience en prétendant se faire payer le service que la Belgique leur rendrait si, trahissant ceux qui étaient venus à son



secours, elle permettait à Hindenburg de réduire son front.

Ces conditions étaient ainsi formulées :

1<sup>o</sup> La Belgique restera neutre tant que dureront les opérations militaires;

2<sup>o</sup> Indépendance complète, politique et économique, de la Belgique après la guerre;

3<sup>o</sup> Les traités de commerce germano-belges seront remis en vigueur après la guerre et modifiés dans un sens favorable à l'Allemagne;

4<sup>o</sup> La Belgique prêtera ses bons offices pour que l'Allemagne recouvre ses colonies;

5<sup>o</sup> La Belgique s'engagera à prendre en considération la question flamande et à ne pas punir les Flamands qui se sont montrés favorables à l'Allemagne.

Le Gouvernement du roi Albert ne fit pas à cette impudente proposition l'honneur d'une réponse. Il se contenta de la communiquer aux Gouvernements, ses alliés, et de la faire publier dans la presse. A la publication il n'ajouta pas même l'expression d'un refus d'entrer en négociations avec les violateurs de sa neutralité (1).

Pendant que l'Allemagne s'en allait ainsi de porte

(1) La Belgique, depuis la fin de 1917, était tenue par Ludendorff comme une pièce de marchandage diplomatique. A la page 125 du tome II de ses *Souvenirs*, le chef allemand a écrit : « A la fin d'août ou au commencement de septembre (au moment où allait commencer la seconde phase de l'intrigue Lancken-Coppée), le bruit se répandit soudain qu'une occasion se présentait d'entrer en conversation avec l'Entente. Le chancelier Michaëlis, successeur de Bethmann, et M. von Kuhlmann, devenu secrétaire d'État aux Affaires étrangères (à la place de Zimmermann), en parlaient mystérieusement... Le chancelier me dit que l'initiative de conversations éventuelles était venue d'Angleterre, — ce qui était faux. — L'entretien sur la paix mena à diverses discussions avec le chancelier sur la question belge. Le rattachement économique de la Belgique à l'Empire était notre but... Je m'attendais à ce que le secrétaire d'État von Kuhlmann fit dans ce sens une déclaration officielle sur la Belgique, à la fin de septembre. Le 20 septembre, le colonel von Nafften (officier de Ludendorff) eut sur ce sujet, avec von Kuhlmann, une conversation assez longue. Le secrétaire d'État eut une attitude hostile et dit : « Qui vous dit donc que j'ai l'intention de vendre mon cheval belge? C'est moi qui décide là-dessus. Pour le moment, ce cheval n'est pas à vendre. »

en porte implorer grâce pour les armées que Foch continuait à pilonner, Franchet d'Espérey commençait le 15 septembre, en Macédoine, cette merveilleuse campagne qui, en quinze jours, devait nous livrer l'Orient et amener les armées franco-serbes sur le Danube.

Exactement huit jours après les réponses qui, de Washington, de Londres et de Paris avaient été faites à la proposition Burian et huit jours après que la Belgique eût divulgué la demande qu'elle avait reçue, les Bulgares, le 26 septembre 1918; sollicitaient l'armistice il leur était accordé le 30.

« Dans cette situation, a écrit Ludendorff (1), je sentis que je devais prendre la lourde responsabilité de hâter la fin de la guerre. Le G. Q. G. n'avait pas entendu parler depuis le 9 septembre de la démarche faite près de la reine de Hollande en vue de la paix. Depuis le milieu d'août, on n'avait rien fait. L'écho de la note Burian était éteint. La diplomatie se voyait en face d'un problème insoluble, étant donnée la volonté d'anéantissement de l'adversaire. *C'est dans cet état d'esprit, qui ne se forma pas chez moi avec la rapidité de l'éclair*, mais qui, depuis le début du mois d'août, m'avait pénétré peu à peu, au cours de graves combats intérieurs, que je fis prier, le 26 septembre, le secrétaire d'État von Hintze de venir à Spa... Le devoir commandait de ne plus perdre de temps. Il fallait demander à l'ennemi la paix et l'armistice. Voilà ce qu'exigeait la situation et il n'était que trop probable qu'elle empirerait encore... Si notre opinion sur Wilson était confirmée, nous pouvions accepter comme base ses 14 Points (2), qui étaient très durs, mais du moins exactement délimités. Si nous nous faisons illusion, si les chefs militaires ennemis nous refusaient l'estime que méritait notre vaillance au combat, alors il faudrait poursuivre la lutte, si difficile qu'elle pût être, alors on pourrait peut-être amener le Gouvernement et le peuple à des décisions héroïques quand ils verraient enfin ce qui était en jeu pour l'Allemagne...

« J'exposai au feld-maréchal Hindenburg ce que je pensais d'une offre de paix et d'armistice... Nous avions maintenant un devoir : agir avec clarté et promptitude. Il m'écouta avec émotion, répondit qu'il avait voulu me dire le soir même précisément la même chose et qu'il tenait la demande de paix et d'armistice pour indispensable.

(1) Tome II, pages 341 et 342.

(2) Voir aux *Pièces justificatives* les « Quatorze Points ».

« Le 29 septembre, le secrétaire d'État von Hintze arriva... Il exposa que la démarche près de la reine de Hollande n'avait pas été faite, que rien n'avait été fait en vue de la paix... Le maréchal et moi exposâmes nos idées sur l'armistice. Von Hintze fut d'avis que le mieux était de s'adresser au Président Wilson... Nous nous rendîmes alors chez Sa Majesté, qui gardait un calme extraordinaire. Elle déclara approuver la démarche auprès de Wilson. »

Ludendorff, après cette audience de l'Empereur, espérait que la démarche auprès de Wilson serait faite le 1<sup>er</sup> octobre. Il sentait tellement sur la nuque le souffle brûlant de la Victoire de Foch que les heures avaient à ses yeux un prix inestimable. Mais le vieillard, que Guillaume II avait placé à la chancellerie, von Hertling, ayant donné sa démission parce qu'il ne voulait pas approuver un rescrit établissant en Allemagne le régime parlementaire, rescrit que von Hintze avait fait signer à Guillaume; cette crise de chancellerie retarda la démarche après laquelle Ludendorff, vaincu, aspirait si passionnément.

En attendant qu'un nouveau chancelier fût trouvé, Guillaume voulut que la situation militaire fût connue dans ses détails à Berlin.

Il y envoya Hindenburg et le fit accompagner par le major Van den Busche, officier de confiance de Ludendorff.

Van den Busche (1) dépeignit l'état de nos réserves comme très grave et signala que nous n'étions plus en état de compenser nos pertes. Les effectifs des bataillons étaient réduits à 240 hommes et l'on ne pouvait maintenir ce chiffre qu'en dissolvant 22 divisions, c'est-à-dire 66 régiments d'infanterie. L'esprit des renforts était mauvais.

Le baron van den Busche conclut : « Nous pouvons continuer la guerre pendant un certain temps... Nous ne pouvons plus gagner la guerre. Cette constatation et les événements ont amené le feld-maréchal et le général Ludendorff à proposer à Sa Majesté de mettre fin à la guerre... De même que nous avons interrompu notre grande offensive du 15 juillet, aussitôt que la situation

---

(1) Ludendorff, tome II, page 349.

n'était plus en rapports avec les sacrifices à consentir, de même il faut maintenant prendre la décision de mettre terme à une guerre qui n'offre plus de chance de succès. Chaque jour rapproche l'ennemi de son but et le rendra moins disposé à conclure une paix que nous puissions supporter.

« Aussi il n'y a pas de temps à perdre. Chaque jour la situation peut empirer et donner à l'adversaire l'occasion d'apercevoir plus clairement notre faiblesse actuelle. »

Après cet exposé de la situation faite aux députés par un subalterne, Hindenburg, le 3 octobre, se prononça lui-même, au Conseil des ministres. Il y donna lecture d'une note dont Ludendorff a écrit : « J'en avais approuvé la teneur. »

« Le commandement suprême, disait cette note, s'en tient à la demande qu'il a faite le lundi 29 septembre d'expédier immédiatement à nos ennemis une offre de paix.

« Par suite de l'écroulement du front de Macédoine et de l'impossibilité de compenser les pertes considérables que nous avons faites dans les dernières batailles, il n'y a plus d'espoir d'imposer la paix à l'ennemi.

« Nos adversaires, de leur côté, mènent constamment à la bataille de nouvelles réserves fraîches... La situation devient de jour en jour plus tendue et peut obliger le haut commandement à prendre des résolutions lourdes de conséquences. Dans ces conditions, il est souhaitable de mettre fin à la lutte. Chaque jour perdu coûte la vie à des milliers de braves soldats. »

#### HINDENBURG.

Tels furent les préliminaires de la demande d'armistice, préliminaires qui avaient commencé le 9 août, le jour où Ludendorff avait, pour la première fois, reconnu qu'il ne pouvait plus vaincre. Les inquiétudes angoissantes du chef allemand dont nous lui avons emprunté les expressions textuelles, sont bien d'un vaincu. L'Allemagne a beau chicaner sur sa défaite militaire; elle est avouée, cette défaite, elle est proclamée par le général de grande valeur — reconnaître la valeur de Ludendorff, c'est faire mieux mesurer la supériorité de son adversaire — à qui elle avait confié sa fortune.

Avant que l'Allemagne ne mit Erzberger et le général von Winterfeld, de leurs personnes, sur cet âpre chemin de la capitulation où ils devaient effacer, après quarante-huit ans, la trace des pas de Jules Favre, Ludendorff s'y était lui-même engagé délibérément, après réflexion, « après de graves combats intérieurs ».

Le bulletin de la victoire de Foch est signé : Ludendorff.

---

## CHAPITRE XVI

### L'Allemagne demande l'armistice.

SOMMAIRE : Max de Bade chancelier. — Sur les instances d'Hindenburg, il demande à Wilson de faire arrêter les hostilités. — Il se réclame des 14 points du Président. — L'Allemagne espère y trouver un abri. — Échange de notes entre Berlin et Washington du 5 octobre au 4 novembre 1918. — Wilson transmet la demande allemande aux Alliés. — Il renvoie Hindenburg à Foch pour les conditions de l'armistice.

Le 3 octobre, Guillaume avait trouvé, ou on avait plutôt trouvé pour lui, un chancelier dans la personne du prince Maximilien de Bade (1). C'est cet héritier d'une vieille dynastie féodale qui devait former le premier cabinet parlementaire qu'on eût vu à Berlin; qui devait introduire au Gouvernement les socialistes, carfit de Scheidemann un ministre sans portefeuille; qui devait présider enfin à la Révolution destructrice de toutes les dynasties allemandes.

Pour secrétaire d'État aux Affaires étrangères, à la place de von Hintze, le nouveau chancelier choisit le docteur Solf, ministre des Colonies, dont l'emploi était depuis 1914, une sinécure.

Max de Bade, d'après Ludendorff, aurait voulu attendre une semaine avant de faire officiellement une proposition d'armistice et de paix. Il désirait se donner le temps « d'établir un programme détaillé de

---

(1) Neveu du grand-duc régnant, Frédéric II, le prince Max de Bade était l'héritier présomptif de la couronne grand-ducale. Il était né en 1867 et avait épousé en 1900 la princesse Marie-Louise de Grand-Bretagne et d'Irlande, duchesse de Brunswick-Luxembourg. (*Almanach de Gotha de 1919.*)

buts de guerre allemands qui auraient montré clairement au monde notre accord avec le Président Wilson et notre bonne volonté d'imposer à la nation de lourds sacrifices pour les réaliser (1) ».

Mais chaque jour, sentant se resserrer un peu plus l'étreinte de Foch, poursuivi par tant d'armées infatigables, comme par un essaim de guêpes aux piqûres cruelles, anxieux chaque soir à la pensée que le lendemain matin il recevrait peut-être la nouvelle de quelque désastre, Ludendorff ne pouvait pas accorder le délai que le nouveau chancelier demandait pour ajuster sur une feuille de papier les offres allemandes aux principes wilsonniens. Sous la pression de ce chef militaire angoissé, Max de Bade, aristocrate décadent, qui n'avait ni les talents, ni le caractère d'un chef civil et politique, brusqua l'affaire. Il fit précipitamment ce qu'il aurait voulu retarder (2).

Dans la nuit du 5 au 6 octobre, il adressait cette note au Président Wilson, par l'intermédiaire du gouvernement suisse :

« Le Gouvernement allemand prie le Président des États-Unis d'Amérique de prendre en main la cause de la Paix, d'en informer tous les États belligérants et de les inviter à envoyer des plénipotentiaires pour ouvrir des négociations.

« Le Gouvernement allemand prend, pour base de ces négocia-

(1) Ludendorff, tome II, page 357.

(2) Article du prince Max de Bade dans *le Preussische Jahrbuch* fascicule de 9<sup>br</sup> 1918 — la traduction en paraît défectueuse) :

« La politique que je comptais faire en faveur de la paix, écrit-il, a été dirigée d'une manière définitive par la demande d'armistice que j'ai trouvée toute préparée quand je suis arrivé à Berlin. J'eus l'impression que c'était une faute grave d'empêcher la première démarche du nouveau Gouvernement pour la paix. Je proposai à mon tour que le Gouvernement commençât par établir un programme de paix détaillé, l'où il ressortait clairement aux yeux du monde l'identité de nos principes avec ceux du Président Wilson et qui montrait que nous étions disposés à consentir à ces principes des sacrifices nationaux pénibles. Mais les autorités militaires me répondirent qu'elles n'avaient pas le temps d'attendre l'effet d'une pareille manifestation.

« La situation sur le front occidental exigeait qu'une demande d'armistice fût formulée dans les vingt-quatre heures. Si je ne voulais pas la faire, l'ancien Gouvernement la ferait. »

tions, le programme élaboré dans le message adressé au Congrès, le 8 janvier 1918, par le Président des États-Unis d'Amérique et dans ses déclarations ultérieures, en particulier dans le discours du 27 septembre 1918.

« Pour éviter que l'effusion du sang se continue, le Gouvernement allemand demande la conclusion immédiate d'un armistice général sur Terre, sur Mer, et dans les Airs.

« MAX DE BADE. »

Ce programme du Président Wilson, auquel se référait le prince-chancelier de l'Empire agonisant, c'était les célèbres « Quatorze Points », énoncés le 8 janvier par Wilson dans son discours au Congrès, et les cinq Points complémentaires qu'il avait formulés dans une allocution à New-York, le 27 septembre 1918.

Les « quatorze points » ou conditions du Président des États-Unis (1) comportaient :

1<sup>o</sup> La condamnation de la diplomatie secrète; 2<sup>o</sup> la revendication de la liberté des mers; 3<sup>o</sup> la demande que les barrières économiques fussent supprimées « autant que possible »; 4<sup>o</sup> la réduction des armements; 5<sup>o</sup> la demande que les intérêts des populations indigènes dans les colonies fussent respectés; 6<sup>o</sup> l'exigence que l'Allemagne évacuât tous les territoires russes; 7<sup>o</sup> l'exigence que la Belgique fût évacuée et restaurée; 8<sup>o</sup> l'exigence que le territoire français fût évacué et restauré et que le tort fait à la France, en 1871, par le rapt de l'Alsace-Lorraine, fût réparé; 9<sup>o</sup> l'exigence que les frontières italiennes fussent « réajustées »; 10<sup>o</sup> l'exigence de l'autonomie pour les peuples d'Autriche-Hongrie; 11<sup>o</sup> l'exigence que la Serbie, la Roumanie, le Monténégro fussent évacués, leur indépendance garantie; et que la Serbie reçût un accès à la mer; 12<sup>o</sup> l'exigence que les populations asservies aux Turcs fussent affranchies et que la liberté de passage dans les détroits des Dardanelles et du Bosphore fût garantie;

---

(1) Voir aux *Pièces justificatives* le texte des 14 Points et des 5 Points complémentaires.



13° l'exigence qu'un État polonais fût constitué avec un accès libre à la mer ; 14° le vœu qu'une Société des nations fût formée pour garantir l'indépendance de tous les États.

Les « cinq Points » complémentaires se rapportaient à cette Société des nations dont le Président Wilson voulait doter l'Humanité :

1° Justice égale pour tous, pour l'ennemi comme pour l'ami de la veille ; 2° exclusion de toute considération d'égoïsme national ; 3° interdiction entre les membres de la Société des nations de former entre eux des groupements particuliers ; 4° interdiction de tout boycottage économique, sauf sous la forme d'une pénalité prononcée par la Société des nations ; 5° obligation de porter à la connaissance de la Société des nations tous les accords particuliers faits entre États associés.

Ce généreux programme de morale politique offrait à l'Allemagne, sans que le Président l'eût voulu, un excellent terrain de discussions et de chicanes. Pendant qu'on débattrait les questions élevées que le Président voulait résoudre, on penserait peut-être moins à l'Allemagne et à ses méfaits.

Les principes de Wilson, conception d'un noble esprit, donneraient à l'agresseur plus de facilité pour se tirer du mauvais cas où il s'était placé, que ne l'eussent fait une confrontation avec ses victimes et une sommation réaliste d'avoir à les indemniser. Au surplus, de l'interprétation de quelques-uns des « Points », l'Allemagne pouvait retirer immédiatement de grands avantages : la liberté des mers revendiquée par Wilson pouvait jeter un désaccord entre l'Amérique et l'Angleterre ; les auteurs de la guerre sous-marine avec noyades des passagers et des équipages devaient donc devenir soudain d'ardents partisans de la libre navigation. L'interdiction d'élever entre les peuples des barrières économiques était aussi très séduisante pour l'Allemagne : ayant conservé intact tout son outillage manufacturier alors que celui de la France était détruit, l'Allemagne, qui avait toujours été

si protectionniste, devait être frappée d'un coup de foudre d'amour pour le libre échange. Enfin, la recommandation évangélique de Wilson de traiter les ennemis sur le même pied que les amis ne pouvait manquer de lui aller au cœur. La magnanimité de Wilson, prêchant le pardon des injures ne correspondait-elle pas à son propre penchant? Pouvait-on en douter? Elle avait les mains pleines d'indulgences qu'elle était impatiente de répandre sur la Belgique et sur la France, ce qui lui serait bien moins à charge que des « réparations ».

Quand Ludendorff, forcé dans ses tranchées militaires, conseillait comme il le faisait depuis si longtemps de recourir à Wilson et quand Max de Bade réclamait les bons offices de l'auteur des « quatorze points du 8 janvier et des cinq points complémentaires du 27 septembre », ils cherchaient seulement, l'un et l'autre, une bonne tranchée diplomatique où la Société des nations les préserverait de pénalités trop rigoureuses et d'où même ils pourraient peut-être faire, de concert avec Wilson, « un départ » contre la méchante Angleterre, si elle avait la perversité de ne pas vouloir concéder la liberté des mers.

A Berlin, on avait bien lu Wilson, mais on n'avait pas tout lu de Wilson. Le 19 septembre 1918, recevant le corps diplomatique, le Président avait dit :

« Il nous faut la victoire absolue et nuls pourparlers ne sont admissibles. Même si les ennemis venaient me dire demain qu'ils acceptent les 14 Points de la proposition de Paix que j'ai formulée, il resterait encore que nous ne pouvons pas ajouter foi à la parole de nos ennemis. Nous avons donc besoin de quelque chose de plus que leur promesse de la tenir, et c'est l'impossibilité pour eux de la violer. »

Et dans ce discours du 27 septembre, dont Ludendorff, Max de Bade et leurs entours n'avaient voulu retenir que les points évangéliques, Wilson avait dit autre chose que voici :

« Nous sommes tous d'accord, qu'aucune paix ne saurait être obtenue par un marchandage ou un compromis avec les Gouver-

nements des Empires centraux, parce que nous avons déjà eu affaire à eux et que nous les avons vus traiter avec d'autres Gouvernements, autrefois engagés dans la lutte; parce que nous connaissons les traités de Brest-Litowsk et de Bucarest et que ces traités nous ont convaincus que ces Gouvernements sont sans honneur et n'ont pas l'intention d'être justes. Ils n'observent aucun traité, n'acceptent d'autre principe que la force et leur propre intérêt. Avec ceux-là, nous ne pouvons pas nous arranger. Ils ont rendu la chose impossible. A l'heure actuelle, le peuple allemand devrait savoir que nous ne pouvons pas nous contenter de la parole de ceux qui nous ont imposé cette guerre. Nous n'avons pas les mêmes pensées et nous ne parlons pas le même langage. Il est d'une importance capitale que nous affirmions notre accord sur ce principe : qu'aucune paix ne pourra être obtenue par un compromis, par un fléchissement des principes que nous avons proclamés, comme étant ceux pour lesquels nous combattons. Aucun doute ne saurait exister à ce sujet. »

Max de Bade, sans avoir le don de seconde vue, aurait pu, averti par ce texte, se faire lui-même la réponse qu'il demandait à Wilson et qu'il reçut, par la Suisse, après seulement quarante-huit heures d'attente :

*Washington, Département d'État, 8 octobre.*

J'ai l'honneur d'accuser réception, au nom du Président, de votre note du 6 octobre, à laquelle est jointe une communication du Gouvernement allemand au Président, et le Président m'a chargé de vous prier de communiquer ce qui suit au chancelier impérial allemand :

« Avant de répondre au Gouvernement impérial allemand et afin que la réponse soit aussi sincère et sans détour que les formidables intérêts en jeu l'exigent, le Président des États-Unis estime nécessaire de s'assurer de la signification exacte de la note du chancelier impérial.

« Le chancelier impérial veut-il dire que le Gouvernement impérial allemand accepte les conditions posées par le Président dans son adresse au Congrès des États-Unis, le 8 janvier dernier, et dans ses adresses subséquentes, et que son but, en entamant des discussions, serait seulement de se mettre d'accord sur les détails pratiques de leur application?

« Le Président se voit dans l'obligation de dire, en ce qui concerne la suggestion d'un armistice, qu'il ne voit pas la possibilité de proposer une cessation des hostilités aux Gouvernements avec lesquels le Gouvernement des États-Unis est associé contre les Puissances centrales, aussi longtemps que les armées de ces dernières puissances sont sur le sol des Gouvernements associés.

« La bonne foi de toute discussion dépendrait manifestement du

consentement des Puissances centrales de retirer immédiatement partout leurs forces des territoires envahis.

« Le Président se croit également justifié en demandant si le chancelier impérial parle simplement au nom des autorités constituées de l'Empire qui, jusqu'ici, ont conduit la guerre.

« Il considère que la réponse à ces questions est vitale à tout point de vue. »

Agréé, Monsieur, les assurances renouvelées de ma haute considération.

Robert LANSING.

Le dialogue commencé par l'échange de ces deux premières notes continua jusqu'au 5 novembre (1). Le 12 octobre, Solf, secrétaire d'État de Max de Bade, répond que son Gouvernement a bien accepté les conditions de Wilson; qu'il suppose que les gouvernements de l'Entente les acceptent, eux aussi; que le Gouvernement allemand est maintenant celui du peuple allemand; que ce Gouvernement consent à l'évacuation et demande à Wilson de constituer une commission mixte qui aura à faire procéder à cette évacuation.

Le 14 octobre, réplique de Wilson. Il dit que les conditions de l'armistice et l'évacuation sont des questions qu'il appartient aux états-majors de résoudre; qu'en tout cas, l'armistice devra assurer le maintien de la suprématie militaire acquise par les armées de l'Entente; qu'aucune négociation n'est possible avant que l'Allemagne ait renoncé à ses méthodes barbares de guerre; enfin que, préalablement à toute négociation, les gouvernements associés veulent savoir avec qui ils vont traiter, veulent savoir s'ils sont toujours en face de ce pouvoir prussien arbitraire dont la réduction à l'impuissance, sinon la destruction, est un de leurs buts essentiels.

La question du Hohenzollern était ainsi posée. Le 20 octobre, Solf, après avoir contesté que les armées allemandes eussent commis les atrocités dénoncées

---

(1) Voir aux *Pièces justificatives* le texte complet de la correspondance entre l'Allemagne et l'Amérique pour l'armistice.

par Wilson, affirme que le régime politique allemand a subi une transformation radicale; que la responsabilité du chancelier, devant la représentation nationale, est assurée; que l'offre de paix présentée aux Alliés émane donc du peuple allemand.

Le 23 octobre, Lansing écrit que le Président consent à étudier avec les gouvernements, ses associés, la question d'un armistice, mais il répète que cet armistice doit laisser aux armées de l'Entente toute leur supériorité et qu'aucun arrangement ne pourrait être consenti qui ne rendrait pas impossible, de la part de l'Allemagne, la reprise des hostilités.

Le 27 octobre, Solf écrit que l'Allemagne attend les propositions de l'armistice.

Enfin, le 5 novembre 1918, Lansing informe officiellement le ministre suisse à Washington, qui est auprès de l'Amérique l'intermédiaire de l'Allemagne, que le maréchal Foch a été autorisé par les Alliés à communiquer les conditions d'un armistice.

Cette quatrième et dernière note de Wilson reproduisait un *Mémoire* (1) que les puissances de l'Entente lui avaient présenté, pour préciser et limiter l'adhésion de principe qu'elles donnaient à ses « points ». Sur la « liberté des mers », qui prêtait à diverses interprétations, les puissances déclaraient qu'elles se réservaient une entière liberté d'action; sur la restauration des régions évacuées, elles déclaraient entendre que tous les dommages subis par les populations civiles des nations alliées fussent réparés par les Allemands. De cette deuxième réserve, à laquelle Wilson donnait sa pleine approbation — ce qu'il ne faisait pas pour la première, — devait sortir l'obligation, que l'Allemagne accepterait, de payer non seulement toutes ses dévastations, mais encore les pensions aux familles des soldats et aux mutilés, à toutes ses victimes.

---

(1) Voir le texte complet du *Mémoire* au commencement du chapitre XX.

## CHAPITRE XVII

### Les Armistices (1).

#### L'Autriche devant le Conseil des Alliés.

**SOMMAIRE :** La Bulgarie et la Turquie abandonnent l'Allemagne. — L'Autriche demande la paix à Wilson. — Son Gouvernement n'a plus qualité pour traiter au nom des Slaves. — Reconnaissance par l'Entente de l'État Tchéco-Slovaque. — Concessions de Charles I<sup>er</sup> à ses sujets autrichiens. — Inutile insistance de l'Autriche auprès de Wilson. — Catastrophe de l'armée autrichienne sur le front d'Italie. — Le commandement autrichien demande l'armistice. — Réunion du Conseil supérieur de guerre à Versailles. — La grande Session du 31 octobre au 4 novembre. — Conditions militaires. — Conditions navales. — Diaz, général en chef italien, transmet ces conditions au commandement autrichien. — Signature de l'armistice le 3 novembre 1918. — Fin de l'Empire des Habsbourg.

Pendant que ses chefs découragés couraient ainsi après Wilson, l'Allemagne perdait l'un après l'autre les trois alliés qu'elle avait attirés à elle par la perspective des dépouilles à se partager et qu'elle avait finalement entraînés dans sa catastrophe.

Avant même que Max de Bade eût demandé au Président des États-Unis d'intervenir auprès de ses asso-

---

(1) 29 septembre 1918 : armistice bulgare signé par Franchet d'Espérey;

31 octobre 1918 : armistice turc signé par l'amiral britannique Calthorp;

3 novembre 1918 : armistice autrichien signé au nom de tous les Alliés par le général en chef italien Diaz;

7 novembre 1918 : demande d'armistice présentée à Foch par Hindenburg;

11 novembre 1918 : signature de l'armistice avec l'Allemagne.

ciés, le 29 septembre, la Bulgarie avait accepté toutes les conditions de Franchet d'Espérey et, si la guerre avait continué avec l'Autriche et la Turquie, le territoire bulgare eût été utilisé comme place d'armes par les armées d'Orient (1).

Le 30 octobre, ce fut au tour de la Turquie de se soumettre. Le ministère, jeune-turc avait démissionné et, sur la demande d'un nouveau cabinet, l'amiral britannique Calthorp accorda un armistice qui, sans le chasser encore en Asie, mit pratiquement fin à l'empire européen des héritiers d'Ertogroul et de Mahomet II.

Le 7 octobre, vingt-quatre heures après la remise de la première note allemande à Wilson, l'Autriche avait demandé au Président Wilson de conclure immédiatement avec lui et ses alliés un armistice général, sur les bases préservatrices des quatorze points du 8 janvier et des cinq points du 27 septembre 1918 (2).

Le 18 octobre, Lansing avait répondu que la demande

---

(1) On a écrit que les Bulgares avaient deux fois proposé d'entrer en négociation pour un armistice, pendant le printemps et pendant l'été de 1918; que les généraux Guillaumat et Franchet d'Espérey avaient successivement fait connaître ces propositions à Clemenceau et qu'ils avaient reçu du Président du Conseil l'ordre de n'y donner aucune suite. Cette assertion est fautive.

Avant l'envoi de plénipotentiaires bulgares à Franchet d'Espérey, il y eut bien, à Sofia et en Suisse, des conversations sur lesquelles il n'est pas encore permis de donner des précisions. Peut-être encore quelque déserteur ou quelque officier prisonnier parla-t-il au quartier général français du désir de paix qui était général dans la troupe bulgare. Mais d'offre formelle, régulière, à laquelle le commandant des armées d'Orient aurait eu à dire « oui ou non », il n'y en eut pas avant la fin de la deuxième quinzaine de septembre.

L'auteur de cette première et grave inexactitude a voulu insinuer que si Guillaumat avait été appelé au commandement du camp retranché et des armées de Paris, au mois de juin, c'était parce qu'il avait mécontenté le Gouvernement en se montrant trop enclin à accéder à la demande de pourparlers présentés par les Bulgares. C'est là encore une assertion fautive.

En appelant Guillaumat à commander la défense de Paris quand on pouvait croire, après l'affaire du Chemin-des-Dames, que les batailles décisives allaient se livrer devant le camp retranché, Clemenceau lui marquait une grande confiance. Est-ce une disgrâce, pour un général, d'être placé au poste où il y aura le plus à faire?

(2) Voir aux *Pièces justificatives* le texte de la correspondance entre l'Amérique et l'Autriche.

autrichienne arrivait trop tard, vu que, depuis le jour (8 janvier) où le Président avait déclaré que « la place des peuples d'Autriche-Hongrie devait être sauvegardée », il s'était produit « des événements » qui ne permettaient plus de considérer le Gouvernement de Vienne comme habile à traiter au nom de ces peuples.

Ces « événements », c'était la dislocation déjà commencée de l'Empire des Habsbourg. A Paris, s'était constitué, sous la présidence de Massaryk avec Bénès et quelques autres réfugiés, un « conseil national tchécoslovaque » qui, parlant au nom des populations de Bohême et de Slovaquie, avait été reconnu par les États-Unis le 3 septembre, par l'Angleterre le 8, par la France le 28, par l'Italie le 3 octobre. Ce conseil se trouva élevé par ces reconnaissances au rang d'un gouvernement. Il était, quand Burian adressa sa note du 7 octobre, un allié de l'Entente dont les affaires ne regardaient plus l'Empereur de Vienne.

Il semble que Charles I<sup>er</sup> ait eu le pressentiment de cette déchéance, car, la veille du jour où Wilson allait lui notifier qu'il « avait cessé de régner » sur une partie de ses États héréditaires, l'Empereur annonçait dans un rescrit (1) « qu'il voulait réaliser le désir des peuples..., que l'Autriche devait devenir un État confédéré, dans lequel chaque nationalité formerait sur le territoire qu'elle occupe son propre organisme constitutionnel (2) ». Il venait de faire cette suprême concession quand lui fut remise, le 18 ou le 19, la réponse de Wilson, qui se résumait en un désespérant « trop tard ». Croyant qu'il pourrait encore fléchir l'auteur des « quatorze points », Charles I<sup>er</sup> lui fit connaître le 27, par son nouveau ministre des Affaires, comte Andrassy (3),

---

(1) En voir le texte aux *Pièces justificatives*.

(2) C'est à ses sujets d'Autriche seuls que Charles I<sup>er</sup> accordait ces concessions. Même si la constitution hongroise le lui eût permis, le dur orgueil des Magyars l'aurait empêché d'étendre aux populations sujettes de la couronne de Hongrie la réforme qu'il offrait aux sujets de l'Autriche.

(3) Andrassy avait succédé le 19 octobre à Burian.



qu'il « adhéraît à toute sa manière de voir sur les droits des peuples d'Autriche-Hongrie et spécialement ceux des Tchéco-Slovaques et des Yougo-Slaves (1) et que, toutes les conditions du Président Wilson étant acceptées, il était prêt à entrer en pourparlers pour l'armistice et la paix « sans attendre le résultat d'autres négociations ».

Cette demande de paix séparée, car le « sans attendre d'autres négociations » signifiait bien que l'Autriche ne confondait plus sa cause avec celle de l'Allemagne, Andrassy, après l'avoir exprimée dans une note de chancellerie à chancellerie, crut qu'il ajouterait aux chances de la voir exaucée s'il y joignait des instances personnelles auprès de Lansing. Le 28, le dernier des chanceliers de l'ancien Saint-Empire télégraphiait au secrétaire d'État de Wilson pour le prier « d'intervenir auprès du Président, dans l'intérêt de l'humanité comme dans l'intérêt des peuples d'Autriche-Hongrie, pour qu'un armistice immédiat fût conclu sur le front d'*Autriche-Hongrie* ».

Sur « le front d'Autriche-Hongrie », seulement. Andrassy ne parlait plus de l'Allemagne comme l'avait encore fait Burian le 7.

Charles I<sup>er</sup> dénouait donc la funeste alliance. Un an et demi plus tôt, quand le prince Sixte lui avait apporté nos conditions qu'il avait approuvées, cette reprise de son indépendance aurait peut-être sauvé sa couronne. A la fin d'octobre 1918, l'heure était passée.

Si Andrassy montrait tant d'impatience d'en finir, c'est que, le 28, l'armée autrichienne était en voie de destruction. Un peu tardivement, avait-on pensé dans les pays alliés, le général en chef italien Diaz avait commencé le 24 octobre son offensive.

---

(1) « Yougo-Slaves » signifie Slaves du sud. Sous cette dénomination, on comprend les Croates, les Dalmates, les Serbes et les Slovènes. Les Tchèques de Bohême et les Slovaques, dont le territoire, maintenant uni à celui de la Bohême, se trouve au nord-ouest de l'ancienne Hongrie, sont aussi des Slaves du sud par rapport aux Slaves du nord, aux Slaves de la Russie. Mais dans l'usage, on réserve le nom de Yougo-Slaves aux peuples qui habitent au sud de la Drave et du Danube.

Tout de suite, elle avait eu un grand succès. Les troupes de Charles I<sup>er</sup>-IV, après deux jours de résistance malheureuse, commencèrent le 27 à se débander. A la vue de l'ennemi, elles fuyaient ou se rendaient, abandonnant leur matériel. A leur tour, elles avaient un Caporetto, mais combien plus désastreux que celui qu'avaient connu nos alliés en octobre 1917 ! Après la signature de l'armistice, Diaz a pu écrire que la valeur du butin se chiffrait par milliards de lires, qu'il avait ramassé 5.000 canons et que le nombre des prisonniers dépassait 250.000.

Le commandement autrichien, devant cette liquéfaction de la dernière armée impériale, accepta l'arrêt du sort. Le 25 octobre au matin, il envoya aux lignes italiennes un parlementaire, le général von Weber, qui ne put les franchir que le 30.

Orlando, président du Conseil et Sonnino, ministre des Affaires étrangères, étant alors à Paris, Diaz leur avait fait connaître, avec la démarche autrichienne, les conditions auxquelles il croyait pouvoir accorder un armistice, et, en attendant d'avoir reçu des instructions, il poursuivait l'exploitation de sa victoire.

Le 31 octobre, le Conseil supérieur de la guerre tint à Versailles une première séance.

Ce conseil, institué à Rapallo en novembre 1917 et distinct du comité exécutif militaire qu'avait présidé Foch jusqu'à son élévation au commandement en chef (1), se composait, pendant cette grande session du 31 octobre au 4 novembre, des premiers ministres Clemenceau, Lloyd George, Orlando, du colonel House, représentant de Wilson, de Venizelos, président du Conseil de Grèce (2). A côté d'eux siégeaient les ministres

---

(1) Voir le *Commandement unique*, tome I<sup>er</sup>. *Foch et les armées d'Occident*.

(2) Les membres du Conseil supérieur de guerre tinrent des séances officielles à Versailles le 31 octobre, les 1<sup>er</sup>, 2 et 4 novembre. Dans la matinée de ces quatre jours, ils se réunissaient rue de l'Université, chez le colonel House. Là avait lieu un premier examen des questions qui seraient débattues dans la séance de l'après-midi. Sténographie était prise de ces conversations préparatoires. Mais avant de commencer

S. Pichon, L.-L. Klotz, A.-J. Balfour, Bonar Law, baron Sonnino, le ministre de Serbie à Paris, Vesnitch et le conseiller d'ambassade Frazier, qui assistait House. A cette grande équipe des hommes d'État s'ajoutaient les conseillers militaires Foch, les généraux Weygand et Mordacq, amiral de Bon, général di Robilant, commandant du corps italien en France, et amiral Grassi, Eric Geddes, premier lord civil de l'amirauté, amiral Wemyss, premier lord de la mer; général H. Wilson, chef de l'état-major impérial, l'ami de Foch (1), le général Bliss, commandant de la deuxième armée américaine, et l'amiral Benson.

Foch « fut tout d'abord prié de faire connaître la situation militaire ».

Maréchal FOCH. — Nous sommes aujourd'hui le 31 octobre et, depuis le 18 juillet, nous avons forcé l'ennemi à la retraite. Nous l'avons attaqué sur 400 kilomètres et continuons à le faire sur le même front. Depuis le 18 juillet, l'ennemi a perdu plus de 240.000 hommes, peut-être 280.000. Je suis sûr du premier chiffre, mais crois que le second est correct. Il a laissé entre nos mains plus de 4.000 canons, peut-être 4.500. Une armée qui, pendant trois mois, est forcée à la retraite, qui subit des pertes, qui ne peut plus effectuer de redressement, est une armée battue; mais elle s'acharne cependant dans une destruction méthodique, acceptant la bataille partout. Aux prisonniers doivent s'ajouter les pertes en hommes, en matériel, en approvisionnements, en munitions, dont le nombre est considérable et qui n'ont pu être dénombrés actuellement.

La désorganisation militaire est donc un fait acquis, mais la lutte continue et se prolonge.

De notre côté, nous pouvons, à l'entrée de l'hiver,

---

leurs échanges de vues, en présence des sténographes, les membres du Conseil causaient séparément entre eux. L'écho de ces entretiens familiers s'est répercuté souvent au dehors du salon de House.

(1) Voir le *Commandement unique*, 1<sup>re</sup> partie.

continuer cette bataille de 400 kilomètres, les effectifs de nos armées nous le permettent. Les armées française et britannique ont, certes, été éprouvées, mais peuvent continuer; l'armée américaine est encore fraîche et ses réserves arrivent tous les jours. Le moral des troupes est excellent, nos soldats ont conscience de leur ascendant sur l'ennemi. Il y a quelque temps, la situation n'était pas la même : ainsi, dans les Flandres, nous étions dans les terrains humides; aux rives de l'Yser, les armées britannique et belge, après quatre ans de guerre, se trouvaient dans un marécage. Si nous n'en étions pas sortis il y a un mois, peut-être n'en sortirions-nous pas aujourd'hui : aujourd'hui nous sommes dans un pays riche. Pour marcher en avant, nous avons le matériel, les voies de communication, un bon moral; cela nous permet de continuer.

Sur le front italien, la situation est très favorable. Nous avons appris aujourd'hui que les armées ennemies étaient coupées en deux par la prise du mont Grappa, qui nous permet de marcher sur Bellune et sur Vittorio.

En Orient, la situation est acquise : la défaite de la Bulgarie permet de libérer la Serbie et la voie du Danube est occupée par nous; la liaison entre les Empires centraux et le sud de la Russie est coupée par nos troupes.

La situation en Turquie, vous la connaissez. Les victoires de Palestine ont détruit l'armée turque; il ne leur reste presque plus de troupes en Europe et ils sont prêts à capituler, n'ayant pas d'autre solution.

Donc la guerre est écartée en Orient et elle nous est favorable en Occident; nous pouvons la continuer, si l'ennemi le désire, jusqu'à la défaite complète; nos ennemis se résument peut-être à un seul : l'Allemagne.

M. CLEMENCEAU. — Je propose qu'on nous donne lecture, maintenant, du projet de texte concernant les conditions militaires de l'armistice avec l'Autriche-Hongrie, que nous avons élaboré ce matin et que nous pourrions discuter paragraphe par paragraphe.

Lecture est donnée (1) de ce texte.

Les paragraphes 1 et 2 sont acceptés sans discussion (2).

### Paragraphe 3.

M. VESNITCH. — J'accepte ce paragraphe (3), mais fais des réserves pour ce paragraphe et celui qui va suivre, s'il y a des territoires à évacuer. Je ne vois pas de raison pour s'arrêter sur la ligne de côtes de l'Adriatique : on doit évacuer tous les territoires yougo-slaves.

M. CLEMENCEAU. — Je désire faire une observation : il ne faut pas confondre les termes d'armistice avec les conditions de paix. L'armistice a pour but d'assurer aux armées victorieuses une situation telle que leur supériorité soit nettement établie. Nous n'avons pas d'autre but et nos conditions d'armistice n'engagent pas nos conditions de paix ; l'occupation des territoires évacués doit être faite en commun et l'observation de M. Vesnitch trouvera sa place lorsque nous discuterons les termes de paix.

M. VESNITCH. — Je n'ai pas voulu dire que ces termes soient les termes de paix, mais il y a, dans toutes les provinces, une grande effervescence en ce moment : nos armées seront demain peut-être dans ce pays et je ne vois pas pourquoi on limiterait aujourd'hui l'occupation à la ligne qui vient d'être donnée.

M. BALFOUR. — La question qui s'élève envisage le maintien de l'ordre dans la partie du territoire austro-hongrois qui doit être évacué.

Colonel HOUSE. — Nous ne devons pas envisager cette question, car alors elle s'appliquerait aussi bien au maintien de l'ordre dans tout l'Empire austro-hongrois. Ce que nous cherchons, c'est l'occupation de certains points importants, pour assurer la suprématie de nos armées. (Le paragraphe fut accepté.)

---

(1) Voir le texte complet aux *Pièces justificatives*.

(2) Cessation des hostilités. — Démobilisation autrichienne.

(3) Évacuation.

## Paragraphe 4.

M. CLEMENCEAU. — Ceci doit donner satisfaction (1) à M. Vesnitch; vous voyez que nous nous réservons le droit d'occuper ou de traverser tous les territoires qu'il nous plaira.

M. VESNITCH. — Je voudrais préciser certains points que les armées alliées, à mon avis, devraient occuper.

M. LLOYD GEORGE. — Il y a beaucoup à dire en faveur de l'occupation des deux provinces de Bosnie et d'Herzégovine, que l'Autriche n'occupe que depuis peu de temps. Puisque les troupes serbes en sont à proximité, je ne vois pas pourquoi nous ne les occuperions pas. Il y a une différence sensible entre les paragraphes 3 et 4 : le 3 ne concerne que l'occupation de certains points stratégiques, tandis que le paragraphe 4 donne la possibilité aux armées des puissances associées de se mouvoir librement dans l'ensemble du pays. Ces deux points sont différents de l'occupation proprement dite. La Bosnie et l'Herzégovine sont habitées par des populations slaves et nous ne devons pas empêcher les Serbes d'y pénétrer s'ils sont à proximité.

M. BALFOUR. — Je crois que nous aurions toute satisfaction si l'on ajoutait au deuxième alinéa du paragraphe 4 les mots « ou pour maintenir l'ordre ».

M. VESNITCH. — Je ne voudrais pas être mal compris : je n'insiste pas ici pour la Bosnie et l'Herzégovine seulement, mais pour tous les pays yougo-slaves. Il y a dans ces régions une grande effervescence; les Alliés ont tout intérêt à créer dans ces pays, durant l'armistice, une situation calme et favorable, d'autant plus que ces populations se sont, depuis le début de la guerre, mises entre les mains des Alliés.

Je désire faire également une observation en ce qui concerne le paragraphe précédent : on a dit que les régions dont on envisageait l'évacuation étaient des

---

(1) Droit de traverser l'Autriche pour attaquer l'Allemagne. Occupation des points stratégiques.

régions italiennes; je ne veux pas se laisser créer de malentendu au procès-verbal. Il est bien entendu que les régions dont on vise l'évacuation ne seraient évacuées que dans un simple but militaire, n'engageant pas les conditions de paix futures. Si tel n'était pas le cas, je devrais faire une réserve formelle.

M. VENIZELOS. — Je crois que la rectification proposée par M. Balfour donne toute satisfaction à M. Vesnitch, car il ne s'agit pas seulement de la Bosnie et de l'Herzégovine, mais de tout le territoire.

(Ce paragraphe, avec la modification de M. Balfour, est accepté.)

Les paragraphes 5, 6, 7 et 8 sont acceptés (1) sans discussion et l'ensemble du texte mis aux voix par M. Clemenceau est accepté.

Lecture est ensuite donnée (2) des diverses Clauses navales.

Les paragraphes 1 et 2 sont acceptés sans discussion (3).

M. LLOYD GEORGE. — Sur le paragraphe suivant (4), je vous propose de ne demander la reddition complète que de 3 cuirassés au lieu de 4; cela est d'autant moins dangereux que les Autrichiens n'en possèdent que 6 en tout.

Amiral WEMYSS. — Je suis prêt à accepter cela, mais je crois que l'amiral Grassi est plus qualifié pour discuter cette clause.

Amiral GRASSI. — Je crois que 3 grands bateaux seraient suffisants à condition qu'ils fussent des dreadnought, les 3 autres étant désarmés, et que nous ayons en remplacement des torpilleurs (nouveau modèle, type Kaiman).

En réalité, nous pourrions nous contenter de deux

---

(1) Renvoi des troupes allemandes; administrations locales; rapatriement des prisonniers.

(2) Voir aux *Plèces justificatives*.

(3) Cessation des hostilités. — Livraison de sous-marins.

(4) Question de la flotte de haute mer.

grands bateaux pour remplacer ceux qui nous ont été coulés par les Autrichiens.

Amiral de BON. — Je trouve que nous envisagerions là une situation spéciale : notre point de vue n'est pas de remplacer les unités italiennes coulées, comme l'a mentionné l'amiral Grassi. Toutefois, ce n'est pas le cas que le Conseil naval interallié avait envisagé. Ce que nous avons en vue, c'était de réduire la puissance de la flotte autrichienne en lui enlevant une division complète de 4 bateaux, qui la mettront pour longtemps hors d'état de nuire. Telle était l'opinion du Conseil naval, et je crois qu'il y a intérêt à la maintenir.

M. SONNINO. — Ce qu'a dit l'amiral Grassi, c'est qu'il renoncerait à un gros bateau à condition que l'on augmente le nombre des torpilleurs dont il n'a pas été fait mention. Ces derniers devraient être du type Kaiman, le plus récent.

Sir ERIC GEDDES. — Ceci est une nouvelle proposition qui n'a pas été envisagée par le Conseil naval.

Colonel HOUSE. — Je vous propose de prendre 2 cuirassés et tous les torpilleurs de modèle récent.

M. SONNINO. — Nous acceptons, à condition que les torpilleurs soient remis à la marine italienne.

M. LLOYD GEORGE. — Nous n'examinons pas, en ce moment, la question de la répartition de ces bateaux, mais pensons seulement à les placer sous la surveillance des Alliés.

A mon avis, nous devons faire preuve de modération, si nous acceptons la proposition du colonel House, cela revient à prendre tout. Nous désirons que l'Autriche accepte nos conditions : nos conditions militaires sont déjà très dures, et elles doivent l'être, je le reconnais ; si nous leur imposons, d'autre part, des conditions navales aussi dures, nous risquons de les forcer à continuer la guerre.

M. SONNINO. — Je propose donc que nous prenions 3 cuirassés, 3 croiseurs légers, 9 destroyers, 12 torpilleurs type Kaiman, 1 mouilleur de mines et 6 monitors



du Danube qui seraient désignés par les Alliés et les États-Unis d'Amérique.

(Cette proposition est acceptée. Le paragraphe 3 est adopté. Le paragraphe 4 l'est également (1).

M. VESNITCH. — Sur le paragraphe 5, je désire faire une observation (2). Il y a dans la mer Adriatique un grand nombre de navires de commerce appartenant à des sujets yougo-slaves qui se sont rangés aux côtés des Alliés dès le début de la guerre. Je demande à insérer ici une clause disant que les navires de commerce, bloqués dans la mer Adriatique, et appartenant à des sujets autrichiens yougo-slaves, soient remis en liberté, après l'avis au besoin d'une commission interalliée.

M. CLEMENCEAU. — Cela se trouve dans le paragraphe 9 qui demande la restitution de tous les navires de commerce des puissances alliées et associées détenus par l'Autriche-Hongrie. Les Yougo-Slaves peuvent être considérés comme puissances associées.

M. BALFOUR. — Ce n'est pas mon avis, car nous ne les avons jamais reconnus officiellement comme tels.

M. VESNITCH. — Je vous demande de le faire aujourd'hui et d'accepter que les frères des Serbes soient reconnus associés au même titre que les Serbes eux-mêmes.

M. BALFOUR. — Je suis tout disposé à le faire; mais alors, nous soulevons, à côté de ce point, une question très importante, celle de l'utilisation du tonnage mondial. Nous ne pouvons laisser les Yougo-Slaves utiliser leurs bateaux pour leurs propres besoins, nous devons, pour l'avenir, envisager la mise en commun de tout le tonnage, ceci pour faire face aux besoins des diverses populations. Nous ne pouvons non plus accepter de laisser l'Allemagne ou l'Autriche-Hongrie, dans l'avenir, utiliser leur tonnage pour leurs propres besoins? Je propose donc que nous imposions à l'Autriche ce que

---

(1) Liberté de navigation pour l'Entente dans l'Adriatique.

(2) Blocus.

nous imposerons aussi à l'Allemagne, c'est-à-dire que leur tonnage global soit mis à la disposition des Alliés, sous le contrôle du Conseil maritime interallié qui est chargé, dès maintenant, de la meilleure utilisation du tonnage.

Colonel HOUSE. — Ceci ne peut pas être envisagé, à mon avis, dans les conditions d'armistice, mais nous pourrions y songer dès que nous étudierons les conditions de paix.

M. LLOYD GEORGE. — Je vous ferai remarquer que le blocus continue, nous sommes donc à même d'imposer les conditions que nous voulons pendant la période de l'armistice.

M. ORLANDO. — Je suis tout à fait d'accord, mais pourquoi limiter ces exceptions aux Yougo-Slaves : il y a un grand nombre de bateaux italiens à Fiume, qui est une ville essentiellement italienne; pourquoi ne pas leur accorder la même liberté?

Je vous proposerai l'addition suivante :

« Une commission interalliée pourra consentir certaines dérogations. »

M. SONNINO. — Je propose que l'on ajoute, à la fin de l'article 5, les mots suivants :

« Sauf les exceptions qui seront admises par une commission spéciale interalliée. »

Amiral de BON. — Cela est couvert par les mots « sujets à capture ».

Colonel HOUSE. — Nous pourrions dire; sauf les exceptions que les Alliés autoriseront, « sans faire allusion à une commission quelconque ».

M. VESNITCH. — Je voudrais qu'il soit bien clairement entendu, dans le procès-verbal, que cette clause s'applique aussi aux bateaux des Yougo-Slaves.

M. CLEMENCEAU. — M. Orlando a fait tout à l'heure une remarque très juste à ce sujet.

M. VESNITCH. — Je m'élève contre cette remarque.

M. SONNINO. — Il me paraît très difficile de faire une distinction entre les Yougo-Slaves : il y en a qui sont Autrichiens et austrophiles.

M. VESNITCH. — Je ne veux pas entamer ici de discussion à ce sujet, mais tiens à ce que ma réserve soit mentionnée pour l'avenir au procès-verbal.

M. CLEMENCEAU. — Nous acceptons le texte suivant : « Sauf les exceptions qui seront admises par une commission qui sera désignée par les Alliés et les États-Unis d'Amérique. »

(Cette modification est acceptée.)

Maréchal FOCH. — J'interviens dans une question qui n'est pas une question militaire proprement dite. Nous maintenons le blocus jusqu'à la paix, cela veut dire : « Jusqu'à ce que nous ayons fait une nouvelle Autriche. » Cela peut durer longtemps. Voilà donc un pays condamné à la famine et peut-être poussé à l'anarchie.

M. ORLANDO. — Le blocus doit continuer jusqu'à ce que les conditions de l'armistice soient signées.

M. LLOYD GEORGE. — Oui, jusqu'aux préliminaires de paix.

M. SONNINO. — Le Président Wilson, dans sa dernière note au Gouvernement allemand, a dit que l'armistice devait être réglé de telle façon que l'ennemi devait être amené à la paix; nous couvrons cette condition par notre clause du blocus. Si nous ne mettons pas cette clause, nous n'aurons pas la paix, d'autant plus que l'Autriche aura une situation améliorée par le fait qu'elle n'aura plus à s'occuper des populations dont nous occuperons militairement les territoires.

M. CLEMENCEAU. — Nous sommes donc d'accord pour maintenir le blocus jusqu'aux préliminaires de Paix.

Le paragraphe 5 est adopté à l'unanimité, après modification; les paragraphes 6, 7, 8, 9, 10, 11 sont acceptés ensuite sans discussion.

M. BALFOUR. — Je désirerais poser une question : j'ai cru comprendre qu'il était dans notre intention de demander éventuellement des réparations à l'Autriche-Hongrie pour les dommages causés en Italie.

Quelle assurance avons-nous prise, ou quel gage possédons-nous dans ce but ?

M. SONNINO. — Il est bien entendu que nous recevrons réparation des dommages causés, mais nos conditions d'armistice étant telles, nous pouvons imposer notre volonté à l'ennemi et obtenir de lui ce que nous voulons à ce sujet.

Le Conseil supérieur de guerre approuve l'ensemble des conditions d'armistice dont on trouvera le texte aux *Pièces justificatives*.

Ce texte fut porté à Diaz et, le 4 novembre, les journaux reçurent ce communiqué :

*Rome, 4 novembre, 16 heures.*

Sur la base des conditions de l'armistice conclu entre les plénipotentiaires du Commandement suprême de l'armée royale italienne, au nom de toutes les puissances alliées et des États-Unis, et les plénipotentiaires du Commandement suprême austro-hongrois, les hostilités sur terre, sur mer et dans les airs, sur tous les fronts austro-hongrois ont été suspendues à partir de 15 heures, aujourd'hui 4 novembre.

Général DIAZ.

*Bâle, 4 novembre.*

On mande de Vienne :

Le traité d'armistice a été conclu et signé le 3, à 15 heures. Les Alliés suspendront les hostilités le 4 novembre, à 15 heures, heure de l'Europe centrale.

Sur son armée défaite et capitulante, l'Empire tomba. Des révolutions s'étaient accomplies ou s'accomplirent les jours suivants à Vienne, à Budapest, à Agram, à Prague, que les journaux signalèrent en de courtes dépêches. Le 13 novembre, enfin, Charles I<sup>er</sup>-IV se résigna devant tant de faits accomplis. Il écrivit qu'il renonçait à toute participation dans les affaires de

l'État autrichien. Telle fut la fin de cette vieille grande chose qu'avait été la maison d'Autriche, dont l'histoire avait été si mêlée à la nôtre. Entre beaucoup d'autres causes de sa catastrophe, la déterminante en fut la politique sans dignité du vieil Empereur François-Joseph. Descendant des Empereurs suzerains du Brandebourg qui, contre argent comptant, avaient vendu à l'électeur Frédéric III, en 1701, le titre de « Roi en Prusse » (1), il s'était résigné, lui que les Prussiens avaient chassé de l'Allemagne, au rôle d'un feudataire de son ancien vassal. L'expiation de cette faute et de toutes les autres devait être infligée à son successeur. Elle fut pour Charles I<sup>er</sup> le plus clair de son héritage.

---

(1) Une des conditions de ce marché entre l'Empereur Léopold I<sup>er</sup> et l'Électeur Frédéric de Brandebourg avait été l'entrée de Frédéric III, devenu Frédéric I<sup>er</sup>, roi en Prusse, dans la coalition contre Louis XIV (Guerre de succession d'Espagne). On rapporte qu'en recevant la déclaration de guerre de Frédéric, le Grand Roi dit ironiquement : « Que me veut le marquis de Brandebourg ? ».

Si Frédéric ne fut d'abord que « Roi en Prusse », c'est parce que l'Empereur ne voulait pas porter ombrage à la Pologne, qui comprenait dans ses territoires plus de la moitié du pays prussien.

## CHAPITRE XVIII

### Les derniers sursauts de Ludendorff.

**SOMMAIRE :** Réunion du cabinet de guerre allemand, le 17 octobre 1918. — On y parle de levée en masse. — Ludendorff se contentera de 60.000 hommes. — Il ne veut accepter que sous conditions les propositions de Wilson. — Il est prêt à dire « non ». — Max de Bade semble partager l'illusion du général. — Désillusion de Ludendorff. — Les renforts promis refusent d'aller au front. — Comparaison qu'il fait entre la France de 1871 et l'Allemagne de 1918. — Pourtant Ludendorff ne veut pas encore céder. — Il rédige un appel à la guerre à outrance. — Hindenburg et lui appelés à Berlin. — L'ordre du jour belliqueux de Ludendorff est divulgué par un télégraphiste. — Colère contre le général. — Guillaume lui demande sa démission. — Le premier, il avait parlé de la paix; il fut le dernier à parler de résistance.

Tout en sollicitant de Wilson pour qu'il se mit entre eux et ses associés, les hommes de Berlin et ceux du Grand Quartier Général ennemi cherchaient encore à se faire des illusions sur leur capacité de résistance. Ludendorff en a fait la révélation. Le 17 octobre, dans un conseil du « Cabinet de guerre » auquel il prit part avec Max de Bade, Von Payer, vice-chancelier, Scheidemann, le secrétaire d'État, Solf (affaires étrangères), Gœrber (guerre) et Hausmann, le projet d'une levée en masse fut présenté; mais Scheidemann, tout en accordant qu'on pouvait encore « mobiliser des centaines de milliers d'hommes » montra le danger de cette mobilisation en disant : « Que les recrues ne relèveraient pas le moral de l'armée, que les ouvriers disaient entre eux, de plus en plus : « Mieux vaut une fin terrible qu'une terreur sans fin. » A défaut de ces centaines de milliers

de combattants, le nouveau ministre de la Guerre, Gœrber, offrit modestement 60.000 hommes qu'il avait encore à l'intérieur. Sur quoi Ludendorff, avec un optimisme bien étonnant : « Si je reçois ces renforts, je regarderai l'avenir avec confiance. » (II, page 374).

Puis, comme si déjà les renforts lui étaient arrivés, l'homme qui depuis si longtemps criait à l'armistice et à la paix se mit à opposer des conditions à celles qu'avait énoncées Wilson dans sa deuxième note du 14 octobre, conditions qui comportaient, on s'en souvient, « l'exigence de garanties absolument satisfaisantes du maintien de la présente supériorité militaire de l'Entente sur le champ de bataille. »

« Je suis toujours d'avis, dit Ludendorff, parlant au Conseil, qu'il faut entrer en négociations pour un armistice, *s'il y a moyen*. Mais nous ne devons accepter que des conditions qui permettent d'évacuer le pays en bon ordre. A cet effet, un délai de deux ou trois mois est nécessaire. Nous ne devons rien accepter qui rende impossible la reprise des hostilités. Or, c'est l'intention de l'ennemi; il faut l'admettre d'après la note. Les conditions doivent nous mettre hors de combat. Avant d'aller plus loin, l'ennemi doit finir par dire quelles sont ses conditions. Nous ne voulons pas rompre de but en blanc avec Wilson. Nous devons, au contraire, poser la question : « Dites donc clairement ce que nous devons faire. Mais si vous avez des exigences contraires à « notre honneur national, alors ce sera : « Non. »

Ce redressement d'un chef, si affaissé depuis trois mois, lui valut des compliments, et peut-être inspira-t-il à Max de Bade ce couplet de bravoure qu'il débita au Reichstag le 22 octobre :

« Celui qui, loyalement, se place au point de vue de la paix du droit accepte en même temps le devoir de ne pas se courber sans combat sous une paix de violence. Un gouvernement qui n'aurait pas ce sentiment serait livré au mépris du peuple qui se bat et qui travaille. »

Vaines paroles ! Ludendorff dit :

« Qu'une partie des renforts promis refusa d'aller sur le front et, mélancoliquement, il ajoute : « Si le peuple s'était levé, notre

situation aurait été améliorée. Un grand peuple n'est pas facile à abattre, quand la volonté est là. Les Français, en 1870-71, et les Boers dans leur résistance à l'Angleterre l'avaient bien montré !

La constatation de la carence, chez le peuple allemand, de cette énergie sacrée qui, en sauvant l'honneur, réserve l'avenir, Ludendorff ne la fit qu'après coup, quand en Suède, pendant l'hiver de 1918-1919, il écrivait ces souvenirs. Le 24 octobre 1918, croyant que Max de Bade, parlant le 22, avait voulu exprimer une résolution sincère, et trompé encore, dit-il, par le ton d'une déclaration faite officiellement à la presse de Berlin, en commentaire de la troisième note de Wilson, Ludendorff signalait avec Hindenburg cet « ordre aux armées ».

« Wilson dit, dans sa réponse, qu'il va proposer à ses alliés d'entrer en négociation en vue d'un armistice. Mais cet armistice doit réduire l'Allemagne à l'impuissance au point de vue militaire pour la rendre incapable de reprendre les armes... La réponse de Wilson exige la capitulation militaire. Par là même elle est inacceptable pour nous, soldats... Cette réponse ne peut donc être pour nous, soldats, qu'une invitation à continuer la résistance jusqu'à l'extrême limite de nos forces. Quand les ennemis auront reconnu que, malgré tous les sacrifices, ils ne peuvent briser notre front, ils seront prêts à conclure une paix qui assure, dans l'intérêt des classes les plus nombreuses de la population, l'avenir de l'Allemagne. »

On ne communiqua pas aux armées, le 25 octobre, cet appel à la résistance à outrance car, ce jour-là, Hindenburg et Ludendorff se mettaient en route pour Berlin. A en croire Ludendorff, il voulait différer la publication de son « ordre » jusqu'après la conférence dans laquelle serait examinée la troisième note de Wilson. Mais ses subordonnés en avaient télégraphié ou téléphoné le texte à tous les commandants d'armées afin qu'ils pussent, sur un simple avis, le porter à la connaissance de leurs troupes. A Kovno, un comité de soldats s'était formé dont l'un des membres, un téléphoniste, fit connaître, dès le 25, aux Socialistes Indé-



pendants (1), le « pronunciamento » du commandement en chef.

Au Reichstag, des protestations véhémentes s'élevèrent contre « l'homme qui voulait prolonger la guerre ». Cet homme, cet accusé, c'était Ludendorff seul. Malgré qu'il eût signé l'ordre aux armées, encore protégé par la popularité que lui avaient valu ses succès en 1914 et 1915, contre les Russes, Hindenburg ne fut pas compris dans la réprobation encourue par son subordonné. Ludendorff, seul dénoncé par la rumeur des couloirs comme ayant voulu substituer une politique de quartier général à celle de la chancellerie qui était aussi celle du Reichstag, fut désavoué par les ministres et abandonné par Guillaume II. Le 26 octobre, il était appelé avec Hindenburg chez l'Empereur. « S'adressant à moi seul, dit-il, Sa Majesté parla de l'ordre du jour de l'avant-veille, 24; je la priai très humblement de me relever de mes fonctions. Elle accepta. »

Avec l'homme qui, le premier, avait demandé la paix après sa défaite du 8 août, disparut le dernier homme qui, à la fin d'octobre, pensât encore en Allemagne à continuer la résistance. Le lendemain du jour où Ludendorff avait été congédié, Solf télégraphiait à Wilson (27 octobre) : « Le Gouvernement allemand attend maintenant des propositions pour l'armistice qui sera le premier pas vers une paix telle que le Président l'a décrite dans ses proclamations. »

Ce même jour, les conditions auxquelles Foch consentait à arrêter sa poursuite étaient soumises à Clemenceau. En frappant Ludendorff de disgrâce, on lui avait épargné de recevoir lui-même la loi de son vainqueur.

---

(1) *Ludendorff*, tome II, page 398.

## CHAPITRE XIX

### Conditions de Foch pour l'armistice allemand.

SOMMAIRE : Les Alliés attendaient depuis septembre la demande d'armistice des Allemands. — Méfiance de quelques-uns de nos hommes d'État. — Poincaré trouve qu'il est trop tôt. — Une communication de Pichon lui donne l'occasion de formuler ses objections. — Entrevue et lettre de Poincaré et de Clemenceau. — Riposte de Clemenceau. — Le président du Conseil offre sa démission. — Étude des conditions d'armistice. — Elles sont arrêtées le 26 octobre dans un Conseil de guerre tenu par Foch à Senlis. — Texte de ces conditions. — Foch les soumet à l'examen des Gouvernements.

La demande d'armistice présentée à Wilson par Max de Bade, le 6 octobre, ne surprit pas les Alliés. A Paris et à Londres, depuis le mois de septembre, on s'attendait à voir apparaître des parlementaires ennemis. Quelques-uns de nos hommes d'État s'y attendaient même avec appréhension, se demandant si une suspension d'armes consentie trop tôt ne mutilerait pas notre victoire? Poincaré était un de ces défiants.

Clemenceau et les chefs militaires l'avaient entretenu des conditions qui pouvaient être éventuellement imposées à l'ennemi; mais, tant que l'Allemand n'avait rien demandé, le Président, qui montrait de la froideur quand on lui parlait d'armistice, n'avait pas eu à formuler d'objection contre une proposition qui n'avait pas encore pris corps.

Après le 6 octobre, quand il fut certain que les Allemands allaient venir, on se mit, à l'État-Major de Foch et dans les cabinets du président du Conseil et du ministre des Affaires étrangères, à l'étude des conditions auxquelles la grande bataille pourrait être arrêtée. Un

jour, entre le 7 et le 11 ou le 12 octobre, Foch et Pichon ayant conféré sans doute en présence de Clemenceau, car Pichon n'aurait pas pris une initiative, — dans une affaire aussi sérieuse, — s'en furent à l'Élysée. Ils avaient consigné sur une feuille de papier quelques-unes des clauses principales à insérer dans la convention d'armistice, clauses sur lesquelles, — sous réserve d'étude ultérieure, — ils étaient tombés d'accord. Poincaré trouva que ce « brouillon » ne nous donnait pas tout ce que nous étions en droit d'exiger. Il ne cela pas son désappointement au maréchal et au ministre et voulut, sur ce grave sujet de l'armistice, avoir un entretien avec le président du Conseil. Clemenceau se rendit au désir de Poincaré le 12 ou le 13. La défaite des Allemands n'était pas, au jugement de Poincaré, assez complète, pour qu'on pût croire à leur sincérité quand ils parlaient de paix. Ne cherchaient-ils pas, en demandant un arrêt des hostilités, à gagner le temps nécessaire pour regrouper leurs forces, et ne pensaient-ils pas que, s'ils pouvaient obtenir un répit, nos soldats, quand on leur demanderait de repartir à l'assaut, auraient les « jarrets coupés »? Poincaré, instruit par la perfidie dont nos adversaires avaient usé dans toutes les tractations de leur diplomatie, tant secrète qu'officielle, ne pouvait pas approuver qu'un armistice fût signé avant une victoire décisive qui, non seulement briserait la force matérielle, mais encore la force morale de l'Allemagne. Le président du Conseil écouta, répondit que rien ne pressait, puisque Wilson n'avait pas encore saisi ses associés de la demande d'armistice; mais il ajouta que si un associé tel que l'Amérique recommandait de prendre cette demande en considération, nous ne pourrions pas nous y refuser; que dans un refus, nous ne serions pas appuyés par l'Angleterre. Quant aux conditions que Foch et Pichon avaient fait connaître au Président de la République, elles n'existaient qu'à l'état de projet; ni les généraux, ni les ministres alliés n'en avaient délibéré. Elles correspondaient sans doute dans la pensée de Foch à la situation militaire du moment, mais plus tard

elles auraient à être aggravées, car la situation militaire de l'Allemagne aurait empiré lorsque ses parlementaires seraient admis à traverser nos lignes.

Ces explications ne dissipèrent point l'inquiétude patriotique chez Poincaré. Le 13 au soir ou le 14, il adressait à Clemenceau une lettre où il répétait toutes les objections qu'il avait faites de vive voix contre l'armistice avant la victoire décisive et où il insistait sur le danger de « couper les jarrets de nos soldats », si on les arrêtait dans leur élan.

Clemenceau, qui d'ordinaire ne faisait pas de réponse écrite aux lettres que le Président de la République, avec abondance, lui écrivait, comme il l'avait fait à tous ses prédécesseurs sur tous les sujets (1); Clemenceau, cette fois, riposta. Dans un court billet, le 14 octobre, il releva avec vivacité le reproche d'exposer nos soldats à avoir « les jarrets coupés »; il s'étonna que « l'expérience de trois ans de pouvoir personnel » n'eût pas appris au Président que les ministres, ayant seuls la responsabilité, devaient être laissés maîtres de leurs décisions. En conclusion, Clemenceau offrait sa démission si des interventions, comme celle contre laquelle il s'élevait, devaient se reproduire.

L'incident n'eut pas de suite et ne pouvait pas en avoir, car en octobre 1918, Clemenceau était l'animateur de toute l'Entente. Son départ aurait causé une crise de confiance telle qu'alors les soldats — et pas seulement les nôtres — n'auraient plus eu de jarret et que les Allemands, eux, en auraient retrouvé.

L'étude des conditions à imposer à l'ennemi n'avait pas été suspendue par ce conflit, — que personne alors

---

(1) Quelquefois ces lettres avaient un grand développement, c'était plutôt des mémoires que des lettres privées. Ainsi, le jour même de son entrée au ministère, Clemenceau avait reçu de l'Élysée une étude, en une vingtaine de pages, sur les affaires de trahison et sur la nécessité de frapper vite et fort tous ceux contre lesquels il existait des présomptions de culpabilité.

Les relations de l'Élysée et des ministères pendant la guerre, seront exposées dans le *Fragment d'Histoire*, en préparation : ÉLYSÉE, MINISTÈRES, COMMISSIONS.

ne connu, — entre le chef de l'État et le chef du Gouvernement.

L'échange des idées continua entre Foch, Weygand, son chef d'État-Major, Pétain, Clemenceau et les autres hommes d'État alliés; mais, pour le règlement de cette question militaire la plus grande latitude fut laissée aux généraux.

Le 27 octobre (1), Max de Bade devait faire remettre à Wilson sa quatrième note où il accepterait d'avance toutes les conditions, pourvu qu'on lui accordât enfin son armistice! La veille, 26, Foch avait réuni à Senlis, en un conseil de guerre, Douglas Haig, Pershing, Pétain. Des délibérations de ces grands chefs des armées victorieuses, sortit le texte des conditions auxquelles l'ennemi devrait souscrire.

« Conçues en vue de protéger d'une manière absolue les intérêts des peuples intéressés et d'assurer aux Gouvernements associés le pouvoir sans limites de sauvegarder et d'imposer les détails de la Paix, à laquelle le Gouvernement allemand a consenti », ces conditions étaient ainsi formulées :

I. — Évacuation immédiate des pays envahis contrairement aux droits : Belgique, France, Alsace-Lorraine, Luxembourg. Rapatriement immédiat de leurs habitants.

Abandon d'une partie du matériel ennemi de la région évacuée.

Cette évacuation devra être faite dans des conditions de rapidité qui interdisent à l'ennemi d'enlever une grande partie du matériel de guerre et approvisionnements de toute nature qui y sont réunis, c'est-à-dire dans les délais suivants :

Au bout de quatre jours, les troupes allemandes devront s'être retirées au delà de la limite de la carte jointe;

Au bout de quatre nouveaux jours, au delà de la ligne 2;

Au bout de six nouveaux jours, au delà de la ligne 3.

La Belgique, le Luxembourg, l'Alsace-Lorraine seront ainsi libérées dans un délai total de quatorze jours.

Ces délais compteront du jour de la signature de l'armistice.

En tout cas, le matériel total abandonné par l'ennemi devra s'élever à :

5.000 canons (1) (1/2 lourds, 1/2 de campagne).

(1) Aux premières notes allemandes, depuis le 6 octobre 1918, Wilson n'avait jamais fait attendre ses réponses plus de quarante-huit heures. A la

30.000 mitrailleuses (1).

5.000 minenwerfer (2).

Les troupes alliées suivront, dans ces pays, la marche de l'évacuation, qui s'effectuera conformément à des règlements de détail ultérieurs.

II. — Évacuation des pays de la rive gauche du Rhin par l'armée ennemie.

Les pays de la rive gauche du Rhin seront administrés par les autorités locales, sous le contrôle des troupes alliées d'occupation.

Les troupes alliées assureront l'occupation de ces pays par des garnisons tenant les principaux points de passage du Rhin (Mayence, Coblenz, Cologne, Strasbourg) avec, en ces points, des têtes de pont de 30 kilomètres de rayon, sur la rive droite, tenant également les points stratégiques de la région.

Une zone neutre sera réservée, sur la rive droite du Rhin, entre le fleuve et une ligne tracée parallèlement au fleuve et à 40 kilomètres à l'est de la frontière suisse à la frontière hollandaise.

L'évacuation par l'ennemi des pays du Rhin sera réalisée dans les délais suivants :

Jusqu'au Rhin, huit jours après les délais indiqués ci-dessus (vingt-deux jours au total à dater de la signature de l'armistice);

Au delà de la zone neutre : cinq jours supplémentaires (vingt-cinq jours au total à dater de la même signature).

III. — Dans tous les territoires évacués par l'ennemi, il ne sera fait aucune destruction d'aucune sorte, ni apporté aucun dommage ou préjudice à la personne ou à la propriété des habitants.

IV. — L'ennemi devra livrer, dans des conditions à déterminer, 5.000 locomotives et 150.000 wagons en bon état de marche (3).

V. — Le commandement allemand sera tenu de signaler toutes les mines ou dispositifs à retard agencés sur le territoire évacué

note du 27, la dernière, la note de capitulation, il ne répondit qu'après neuf journées qui durent être bien longues à Berlin.

C'est qu'avant de faire connaître son sort à l'Allemagne, Wilson devait attendre les délibérations de ses Associés.

1<sup>re</sup> note remise le 6 octobre. Réponse de Wilson le 8 oct.

2<sup>e</sup> — — 12 — — — 14 —

3<sup>e</sup> — — 22 — — — 23 —

4<sup>e</sup> — — 27 — — — 5 nov.

(1) Soit environ le 1/3 du matériel d'artillerie de l'armée allemande.

(2) Soit environ la moitié des mitrailleuses de l'armée allemande.

(3) Sur ces quantités, 2.500 locomotives et 135.000 wagons représentent le matériel enlevé à la Belgique et à la France, le surplus est nécessaire au service des chemins de fer dans les pays de la rive gauche du Rhin.

et d'en faciliter la recherche et la destruction, sous peine de représailles.

VI. — L'exécution par l'ennemi de ces conditions prendra, au total, un délai de vingt-cinq jours. Afin de garantir cette exécution, le blocus sera intégralement maintenu pendant tout ce délai. C'est seulement une fois ce délai écoulé et les conditions remplies que le ravitaillement de l'ennemi pourra être autorisé, suivant les accords spéciaux qui le régleront.

VII. — Les prisonniers alliés seront rendus dans le plus bref délai possible dans des conditions dont le détail sera réglé ultérieurement.

Apportées à Paris le 26 octobre, dans la soirée, communiquées aux Gouvernements alliés, ayant donné lieu à des échanges de vues entre eux et nos ministres, les conditions de Foch (1) furent discutées à Versailles, le 1<sup>er</sup>, le 2 et le 4 novembre, par le Conseil supérieur de guerre interallié (2).

---

(1) La forme en avait été légèrement modifiée mais on n'en avait rien changé au fond.

(2) Voir au chapitre XVII les noms des hommes d'État et des militaires qui composaient le Conseil. Cette session était la huitième depuis le mois de décembre 1917. Comme toutes les sessions antérieures, elle fut sans pompe. Les civils descendaient de leur automobile en veston sous leur pardessus, et en chapeau rond, quelquefois en chapeau mou; les militaires en tenue de campagne. Et dans la salle du Conseil, le ton d'un débat d'affaires. Un auditeur aurait cru assister à la séance du Conseil d'administration d'une compagnie privée.

## CHAPITRE XX

### L'Allemagne devant le Conseil des Alliés.

(1<sup>er</sup> novembre 1918.)

#### Clauses militaires.

M. CLEMENCEAU, *président*, donne lecture d'une note que les Alliés ont préparée et qu'ils se proposent d'envoyer au Président Wilson :

*Les Gouvernements alliés ont examiné avec soin la correspondance échangée entre le Président des États-Unis et le Gouvernement allemand.*

*Sous réserves des observations qui suivent, ils se déclarent disposés à conclure la paix avec le Gouvernement allemand aux conditions posées dans l'adresse du Président au Congrès, le 8 janvier 1918 et selon les principes énoncés dans ses déclarations ultérieures. Ils doivent, toutefois, faire remarquer que l'ARTICLE II, relatif à ce que l'on appelle couramment la liberté des mers, se prête à diverses interprétations dont certaines sont telles qu'ils ne pourraient pas les accepter. Ils doivent, en conséquence, se réserver une liberté d'action entière sur cette question quand ils viendront siéger à la Conférence de la Paix.*

*D'autre part, lorsqu'il a formulé les conditions de paix dans son adresse que les territoires envahis doivent être non seulement évacués et libérés, mais restaurés, les Alliés pensent qu'il ne faudrait laisser subsister aucun doute sur ce que signifie cette condition. Ils comprennent par là que l'Allemagne devra compenser tous les dommages subis par les populations civiles des nations alliées et par leurs propriétés, du fait de l'invasion par l'Allemagne des pays alliés, soit sur terre, soit sur mer, soit en conséquence d'opérations aériennes.*

— Si j'ai bien compris, ajoute le président Clemenceau, je crois que M. le ministre de Belgique a des observations à présenter.



M. HYMANS. — Je désire formuler des réserves en ce qui concerne les articles 3 et 5 des quatorze points du Président Wilson (1).

L'article 3 supprime toutes les barrières économiques ; je voudrais vous signaler que, par suite du ravage et du pillage de la Belgique, il nous faudra prendre des dispositions spéciales pour empêcher l'invasion dans notre pays des produits allemands, nous devons demander des conditions de faveur à nos Alliés.

L'article 5 se rapporte aux colonies, en proposant un arrangement libre. Ici, nous devons maintenir nos droits absolus à notre domaine colonial dont nous réclavons l'intégrité ; ces droits ont d'ailleurs été reconnus par nos Alliés.

M. LLOYD GEORGE. — J'aurais, en ce qui me concerne, une observation à présenter pour l'article 3 (suppression des barrières économiques) ; nous sommes tous dans les mêmes conditions. Je voudrais, en préambule, demander à M. House de nous donner des éclaircissements sur ce point : nous allons tous être à court de diverses matières premières, entre autres de laine, d'étain, de tungstène, de manganèse, peut-être aussi de coton. Nous en avons une certaine quantité, mais pas suffisamment pour en donner à tout le monde. Que dit l'article à ce sujet ? Après la signature de la Paix, devons-nous faire des stocks disponibles, une répartition égale entre tous les peuples ? L'Allemagne est déjà avantagée, par le fait que ses machines sont intactes, tandis que, chez les Alliés et surtout en Belgique, une grande partie des usines sont détruites ou détériorées.

M. HOUSE. — Je n'ai pas mes notes avec moi, mais je suis tout prêt à expliquer en détails, avec qui voudra, les quatorze points de M. Wilson.

M. LLOYD GEORGE. — J'ai vu dans les journaux que certaines personnes qui avaient interprété les articles de M. Wilson, en question, comme proposant la suppres-

---

(1) Voir les quatorze points à la page 194.

sion de tous tarifs commerciaux. Tel n'est pas le cas; mais le Président Wilson veut-il dire que lorsque la Paix sera signée aucun pays ne devra avoir de tarifs de préférence?

M. HOUSE. — Il m'est impossible de répondre maintenant, n'ayant pas mes notes.

M. LLOYD GEORGE. — Enverrons-nous, par exemple, autant de laine à l'Allemagne et à la France que nous en garderons pour nous?

J'estime que nous devrions d'abord avoir une consultation avant d'envoyer notre message au Président.

M. VESNITCH. — Je tiens à vous faire remarquer qu'en ce qui concerne le paragraphe 3 (suppression des barrières économiques), la Serbie se trouve dans la même position que la Belgique.

M. ORLANDO. — Je tiens à vous rappeler que pendant la réunion des chefs du Gouvernement au cours de laquelle nous avons préparé cette note, le Gouvernement italien a fait des réserves quant à l'article 9 (« réajustement » des frontières italiennes), lequel se prête à diverses interprétations; il m'a été répondu à ce moment-là que la note ne concernait que l'Allemagne et qu'ainsi l'article était hors de cause.

Puisque cette note est maintenant examinée en séance plénière, je tiens à vous faire remarquer qu'il y a lieu de tenir compte des réserves que j'ai précédemment faites au sujet de l'article 9.

M. CLEMENCEAU. — M. House donnera des explications sur l'ensemble des points.

M. LLOYD GEORGE. — Je crois que les articles 9, 10 (libération des peuples d'Autriche), 11 (Serbie, Roumanie) et 12 (Turquie, Dardanelles) n'ont rien à faire avec le document que nous devons envoyer à l'Allemagne (1). Ne serait-il pas préférable d'ajouter un para-

---

(1) Rappelons que tous les « articles » qui viennent d'être discutés se rapportent aux « Points » du Président Wilson.

graphe disant que nous ne voulons pas discuter avec l'Allemagne des clauses ne la concernant pas.

M. CLEMENCEAU. — Nous allons donc commencer l'examen des conditions d'armistice avec l'Allemagne, et je crois que deux lectures seront nécessaires.

Notre projet contient deux parties, la première concernant les armées de terre, la seconde les armées de mer.

Nous commencerons par l'examen des conditions des armées de terre. Je tiens à vous dire de suite que le maréchal Foch a rédigé un nouveau texte, en termes plus militaires, sans tenir compte d'aucune considération politique. Je vais vous donner lecture de ce nouveau texte, paragraphe par paragraphe.

ARTICLE I. — Cessation des opérations sur terre et dans les airs six heures après la signature de l'armistice.

*(Adopté sans observation.)*

ARTICLE II. — Évacuation immédiate des pays envahis : Belgique, France, Alsace-Lorraine, Luxembourg, réglée de manière à être réalisée dans un délai de quatorze jours, à dater de la signature de l'armistice.

Les troupes allemandes qui n'auront pas évacué les territoires prévus dans les délais fixés seront faites prisonnières de guerre.

L'occupation par l'ensemble des troupes des Alliés et des États-Unis suivra, dans ces pays, la marche de l'évacuation.

M. CLEMENCEAU. — Il n'est pas question de la Russie dans ce paragraphe. Il nous faudra ajouter un article disant que les traités de Brest-Litowsk et de Bucarest sont abolis.

M. SONNINO. — Je vous propose d'ajouter : « tous les territoires envahis seront évacués. »

M. HOUSE. — J'approuve cette proposition.

M. SONNINO. — J'estime que nous devons mettre les points sur les i, à cause des deux traités en question, et dire : « tous les territoires pris à la Russie, en vertu du traité de Brest-Litowsk, doivent être évacués. »

Maréchal FOCH. — Je crois inutile de mentionner cela dans ce paragraphe. Cela pourrait faire l'objet d'un autre article.

*(Adopté sans modification.)*

ARTICLE III. — Rapatriement, commençant immédiatement et devant être terminé dans un délai de quatorze jours, de tous les habitants des pays énumérés ci-dessus (y compris les otages et les prévenus ou condamnés).

*(Adopté.)*

ARTICLE IV. — Abandon par les armées allemandes du matériel de guerre suivant en bon état :

5.000 canons (dont 2.500 lourds et 2.500 de camp);

30.000 mitrailleuses;

3.000 minenwerfer;

2.000 avions de chasse et de bombardement, en premier lieu tous les D 7 et tous les avions de bombardement de nuit.

A livrer sur place aux troupes des Alliés et des États-Unis.

*(Adopté.)*

ARTICLE V. — Évacuation des pays de la rive gauche du Rhin par les armées allemandes.

Les pays de la rive gauche du Rhin seront administrés par les autorités locales, sous le contrôle des troupes d'occupation des Alliés et des États-Unis.

Les troupes des Alliés et des États-Unis assureront l'occupation de ces pays par des garnisons tenant les principaux points de passage du Rhin (Mayence, Coblenz, Cologne) avec, en ces points, des têtes de pont de 30 kilomètres de rayon sur la rive droite et des garnisons tenant également les points stratégiques de la région.

Une zone neutre sera réservée, sur la rive droite du Rhin, entre le fleuve et une ligne tracée parallèlement au fleuve et à 40 kilomètres à l'est, depuis la frontière de Hollande jusqu'au parallèle de Gemersheim et à 30 kilomètres seulement à l'est du fleuve, depuis ce parallèle jusqu'à la frontière suisse.

L'évacuation par l'ennemi des pays du Rhin sera réglée de façon à être réalisée dans un délai de onze nouveaux jours, soit vingt-cinq jours après la signature de l'armistice.

*(Adopté.)*

ARTICLE VI. — Dans tous les territoires évacués par l'ennemi, toute évacuation des habitants sera interdite; il ne sera apporté aucun dommage ou préjudice à la personne ou à la propriété des habitants.

Il ne sera fait aucune destruction d'aucune sorte.

Les installations militaires de toute nature seront livrées intactes; de même les approvisionnements militaires, vivres, munitions, équipements, qui n'auront pas été emportés dans les délais d'évacuation fixés.

Les dépôts de vivres de toute nature pour la population civile, bétail, etc..., devront être laissés sur place.

Les établissements industriels ne devront subir aucune détérioration et leur personnel aucune mutation.

*(Adopté.)*

ARTICLE VII. — Les voies et moyens de communication de toute nature, voies ferrées, voies navigables, routes, ponts, télégraphes, téléphones... ne devront être l'objet d'aucune détérioration.

Tout le personnel civil et militaire, actuellement utilisé, y sera maintenu.

Il sera livré aux Puissances associées 5.000 machines montées, 150.000 wagons et 10.000 camions automobiles en bon état de roulement et pourvus de tous rechanges et agrès nécessaires, dans les délais fixés pour l'évacuation de la Belgique et du Luxembourg.

Les chemins de fer d'Alsace-Lorraine, dans le même délai, seront livrés, dotés de tout le personnel et matériel d'avant-guerre.

En outre, le matériel nécessaire à l'exploitation dans les pays de la rive gauche du Rhin sera laissé sur place.

Tous les approvisionnements en charbon et matières d'entretien, en matériel de voies, de signalisation et d'ateliers, seront laissés sur place et entretenus par l'Allemagne pendant toute la durée de l'armistice.

Tous les chalands enlevés aux Alliés leur seront rendus.

M. HYMANS. — Nous comptons demander la restitution de notre matériel roulant.

M. CLEMENCEAU. — Il est compris dans notre demande globale, et le partage sera fait entre la France et la Belgique.

*(Adopté.)*

ARTICLE VIII. — Le commandement allemand sera tenu de signaler toutes les mines ou dispositifs à retard agencés sur les territoires évacués par les troupes allemandes et d'en faciliter la recherche et la destruction.

Il signalera également toutes les dispositions nuisibles qui auraient pu être prises (telles qu'empoisonnement ou pollution de sources et de puits, etc...).

Le tout sous peine de représailles.

*(Adopté.)*

ARTICLE IX. — Le droit de réquisition sera exercé par les armées des Alliés et des États-Unis dans tous les territoires occupés.

L'entretien des troupes d'occupation des pays du Rhin (non compris l'Alsace-Lorraine) sera à la charge du Gouvernement allemand.

*(Adopté.)*

ARTICLE X. — Rapatriement immédiat, sans réciprocité, dans des conditions de détail à régler, de tous les prisonniers de guerre alliés. Les puissances alliées pourront en disposer comme bon leur semblera.

Les prisonniers ennemis ne seront rendus qu'après la signature des préliminaires de paix.

*(Adopté.)*

ARTICLE XI. — Les malades et blessés inévacuables seront soignés par du personnel allemand, qui sera laissé sur place avec le matériel nécessaire.

*(Adopté.)*

M. CLEMENCEAU. — Il n'a pas été fait mention de la restitution des objets volés, ni la réparation des dommages.

M. LLOYD GEORGE. — Je suis d'accord pour la restitution des objets volés, mais la réparation des dommages est une condition de paix.

M. CLEMENCEAU. — Dans nos usines du Nord, toutes nos machines ont été démontées et emportées en Allemagne, où elles fonctionnent actuellement.

M. HYMANS. — M. Lloyd George vient de faire une distinction très juste entre la restitution et la réparation. Ainsi, on nous a pris l'encaisse de la Banque nationale qui est maintenant déposée à la Deutsche Bank.

M. HOUSE. — Le général Bliss me fait remarquer que si nous acceptons cette addition, les restitutions demanderont un délai extrêmement grand, et que l'armistice ne finira jamais.

M. SONNINO. — Armistice veut dire qu'il faut amener les ennemis à la Paix; donc ne l'encombrons pas de conditions qui retarderont la conclusion de la Paix.

M. PICHON. — Nous pourrions ajouter une phrase dans ce sens : « Dès à présent, et sous réserves de modifications futures, nous demandons remise immédiate de tous documents, valeurs, papiers, objets, etc., appartenant à des administrations publiques ou privées des pays envahis, se trouvant actuellement entre les mains des autorités allemandes, ou des soldats, ou des particuliers. »

M. HYMANS. — Ces restitutions rendraient la vie plus facile pendant la période de l'armistice.

M. ORLANDO. — J'estime, et M. Sonnino est de mon avis, que cela est une condition de paix. L'armistice n'envisage que des questions militaires et doit tendre à nous rapprocher de la paix.

Cependant, si M. Hymans tient à ce paragraphe, je suis prêt à l'accepter.

M. HYMANS. — Nous pourrions trouver une formule susceptible de couvrir ces desiderata, en écartant les difficultés qui viennent d'être envisagées.

M. CLEMENCEAU. — M. Hymans nous proposera demain un texte, quand nous discuterons la deuxième lecture.

*(Cette proposition est acceptée.)*

M. CLEMENCEAU. — Je vous propose maintenant l'addition du paragraphe suivant : « Les malades et blessés évacuables seront soignés par du personnel allemand qui sera laissé sur place avec le matériel nécessaire.

*(Ce paragraphe est accepté.)*

Sur la proposition de M. Lloyd George, demandant qu'il soit fait mention de conditions pour le front oriental, Russie, Roumanie, etc., une discussion s'engage, à la suite de laquelle le maréchal Foch est chargé de proposer un texte sur ce sujet pour la deuxième lecture.

Maréchal FOCH. — Je désirerais, avant de solutionner cette question, connaître les idées des Gouvernements.

Évacuer les pays de l'Orient, Russie, Pologne, Roumanie, c'est fort bien, mais nous chargeons-nous de prendre ces pays à notre compte? La Roumanie peut se tirer d'affaire seule, mais pour les autres? Devons-nous les abandonner à eux-mêmes?

M. HOUSE. — C'est une question très délicate, car le retrait des troupes serait suivi d'un régime bolchevique.

M. CLEMENCEAU. — Je vois passer tous les jours des télégrammes à ce sujet. Croire au danger bolchevique dans ces territoires, c'est se laisser leurrer par une propagande allemande.

M. SONNINO. — Il faut insérer le principe dans les conditions d'armistice. La menace du bolchevisme c'est une vieille campagne allemande; il ne faut pas que nous tombions dans le piège. La conclusion de l'armistice que nous venons de faire avec la Turquie nous remet en liaison avec la Russie du Sud et la Roumanie et nous permet d'envisager une réorganisation. Nous devons accepter le principe de l'évacuation et de la restitution des prisonniers. Toutes les anciennes frontières doivent être restaurées au cours de l'armistice. Une condition de ce genre doit être insérée.

Maréchal FOCH. — Le principe de l'évacuation, je le conçois, mais la restitution des prisonniers, à qui la faire? Elle risquerait d'amener le monde entier au bolchevisme.

M. SONNINO. — Je suis du même avis que le maréchal Foch en ce qui concerne les prisonniers.

M. HOUSE. — Je propose un additif au paragraphe 2 « ou toutes autres régions occupées par les Allemands et qui seront désignées par les Alliés ».

(Après discussion, la question est renvoyée au maréchal Foch qui proposera un texte à la deuxième lecture.)

\* \* \*

M. CLEMENCEAU. — Je désire vous faire connaître le texte d'une déclaration que je viens de recevoir :



Par radio adressé au Président Wilson et au commandant en chef de la marine américaine, les Yougo-Slaves font connaître qu'ils se sont emparés de toute la flotte autrichienne se trouvant à Pola : les Italiens, de leur côté, auraient coulé deux bateaux, dont le *Viribus Unitis*. Les Yougo-Slaves demandent que tous les navires capturés soient mis sous la protection de la marine américaine ou d'une des marines alliées.

Mon avis est que nous devrions répondre, quand la question nous sera posée, que les navires capturés par les Yougo-Slaves comme par les autres Alliés, doivent être mis à la disposition de l'Entente.

M. SONNINO. — Ceci est encore une nouvelle ruse de l'Autriche.

Supposez que demain l'Allemagne vienne nous dire, au moment de la signature de l'armistice, que toute sa flotte a été cédée au Danemark, qu'elle n'a plus rien à nous donner, que pourrons-nous y faire? A la paix, elle se fera redonner sa flotte et nous serons joués. Hier, nous nous sommes mis d'accord sur les conditions d'armistice pour l'Autriche, qui ont été envoyées au général Diaz. Nous ne pouvons pas admettre aujourd'hui des déclarations disant que telle ou telle chose a été cédée à quelqu'un d'autre.

M. VESNITCH. — Je regrette de ne pas pouvoir partager l'avis de M. Sonnino. La commission que nous avons instituée ne s'occupe que des navires de commerce. Aujourd'hui, nous nous trouvons en présence d'un acte de guerre, en continuation de la collaboration que les Yougo-Slaves ont manifestée pour les Alliés depuis le début. Aujourd'hui, cette collaboration se manifeste par la prise de toute la flotte autrichienne, et les Yougo-Slaves, une fois de plus les alliés des alliés, prennent cette flotte et demandent qu'elle soit considérée comme flotte des Alliés. Je m'unis à cette demande de mes frères de race et prie la Conférence de l'accepter.

M. CLEMENCEAU. — M. Sonnino nous a donné un argument à considérer. Hier, nous avons voté les conditions d'armistice, avec des clauses pour la flotte; aujourd'hui, celle-ci est entre les mains des Yougo-Slaves et

l'idée qu'ils ont de la remettre à l'un seulement des Alliés, le Président Wilson, ne me paraît pas heureuse. Le Président Wilson est loin d'ici; il ne connaît pas l'Adriatique et il ne peut donner d'ordres, alors que nous serions en mesure de le faire. Les Yougo-Slaves ont accompli un acte de guerre, dont je les félicite hautement, mais je ne saurais me rallier à l'idée de donner ces bateaux au plus éloigné des Alliés, la flotte doit être remise à l'ensemble des Alliés.

M. HOUSE. — La note dit : « Au Président Wilson ou à l'un des Alliés. » Alors, pourquoi discuter cette question ?

M. LLOYD GEORGE. — Je suis d'accord : ne discutons pas cette question maintenant. Elle est plus vaste qu'elle ne paraît. Nous avons appris cette nouvelle ce matin et avons pu y réfléchir. J'estime qu'il serait fâcheux de faire une réponse témoignant de la mauvaise volonté. Hier, nous avons décidé de diviser la flotte autrichienne, prenant une partie et internant l'autre. Aujourd'hui, nous recevons l'offre de donner l'ensemble de cette flotte à un seul des Alliés. Ne décourageons pas les bonnes volontés. Nous proposons à l'Allemagne des termes d'armistice très durs; s'ils refusent, nous aurons besoin de tous pour réduire les dernières résistances. Les Yougo-Slaves sont des éléments jeunes et vigoureux qui pourront nous donner un bon appui vers le sud. Ils étaient dans les entrailles de nos ennemis et les ont déchirés. Nous devons tenir compte de cela dans notre réponse. Notre réponse ne doit pas être une réponse d'étiquette.

M. VESNITCH. — Je suis heureux des paroles que je viens d'entendre par le premier ministre de la Grande-Bretagne.

Je vous prie de prendre en considération que les hommes qui ont accompli cet acte et y ont risqué leur tête ne sont pas des diplomates. Ils ne savent peut-être pas bien rédiger des notes, ils vous disent, en effet, nous avons pris cette flotte, nous la mettons à votre

disposition ou à celle du Président Wilson. Nous pourrions même les féliciter d'avoir fait ces distinctions, ils savent que le Gouvernement des États-Unis est associé et non allié avec les pouvoirs de l'Entente. Ne leur faites pas grief de s'être adressés au Président Wilson. Il est, comme vous tous, ami des petites nations. Je suis convaincu d'exprimer l'avis intime des Yougo-Slaves avec lesquels je vis en contact si étroit. Considérez donc leur demande comme s'ils disaient : « Nous mettons cette flotte à la disposition des Alliés. Croyez-nous vos meilleurs soldats. » Répondez, je vous en prie, dans cet esprit.

M. ORLANDO. — Nous aussi, nous avons reçu un radio ; il ne correspond pas à celui dont nous parlons. Nous discutons sans avoir de connaissances suffisantes : nous ne possédons que des radios interceptés, ce n'est pas assez pour juger. Puisque nous parlons de radios, je vais vous faire connaître celui que notre commandant en chef de la marine à Venise a reçu de Pola, émanant de « l'amiral Spaun ». M. Vesnitch a raison ; si nous étions en présence d'une révolte de marins, qui auraient saisi la flotte et qui nous l'offriraient, nous leur ferions le meilleur accueil, surtout qu'une grande partie du personnel est Yougo-Slave ou Italien, mais la plupart des officiers de la marine austro-hongroise sont hongrois ou allemands d'Autriche ; c'est-à-dire des officiers fidèles. Il serait donc curieux qu'une flotte avec des officiers fidèles se rendit. Or, le radio émane d'un navire et cela doit nous le rendre suspect. Je demande que l'on examine les deux points suivants : si les équipages appartiennent à des populations amies de l'Entente, soit yougo-slaves, soit italiennes, et veulent se rendre, facilitons-les ; car alors ils nous donneront beaucoup plus que ce que nous aurions pu obtenir par l'armistice. S'il y a des bateaux isolés, ou toute la flotte qui veut passer à l'Entente, qui veut se livrer, c'est autre chose ; ils ne peuvent se livrer à l'un quelconque des Alliés.

Je tiens à vous rappeler que le général Diaz a reçu

nos conditions d'armistice et les a peut-être transmises aux plénipotentiaires ennemis. Nous ne pouvons plus les changer.

Attendons que les faits soient éclaircis et, pendant ce temps, que les pourparlers continuent.

M. LLOYD GEORGE. — C'est à nous qu'il appartient d'agir : nous venons de recevoir une demande officielle.

M. CLEMENCEAU. — Ce n'est pas une demande officielle, c'est un radio.

M. VESNITCH. — Je veux faire une objection. M. Orlando a dit qu'hier nous avons arrêté les conditions d'un armistice. Or, aujourd'hui, cette nouvelle arrive comme un coup de tonnerre agréable, je dois le reconnaître. J'ai tout lieu de croire que cette nouvelle est exacte par suite des renseignements que j'avais. Nous devons donc considérer cela comme officiel et je prie la Conférence de ne pas négliger cette offre et de ne pas décourager cette bonne volonté qui pourra avoir sa répercussion dans les autres provinces.

M. SONNINO. — Nous avons reçu hier un radio dans un autre sens. Je me demande de qui ils émanent, tous ces radios.

M. HOUSE. — Il nous faudrait avoir un renseignement plus officiel que celui que nous avons.

M. ORLANDO. — Le commandant en chef de Venise a reçu un radio lui disant qu'il pouvait se rendre à Pola. Je lui ai répondu : fort bien, mais prenez vos précautions, car l'Autriche est perfide. Je me réjouis de ces nouvelles avec vous.

M. LLOYD GEORGE. — Cette offre est meilleure que les conditions d'armistice envisagées, puisqu'elle nous donne toute la flotte. Je vous fais donc l'offre suivante :

Demander au Gouvernement américain ou au commandant en chef de la marine américaine de répondre, par un radio télégraphique, au nom du Conseil supérieur de guerre, invitant les navires autrichiens à appareiller de suite pour Corfou et de se placer, dès leur arrivée,

sous les ordres de l'amiral commandant en chef les forces alliées en Méditerranée. Le commandant en chef des forces alliées en Méditerranée recevrait la mission de notifier, par radio, à ces navires les précautions que ces derniers devraient prendre pour approcher de Corfou et pénétrer sans danger dans le port.

S'ils acceptent cette condition, fort bien, sinon, nous ne risquons rien.

M. ORLANDO. — Si nous envoyons le télégramme proposé par M. Lloyd George, que dois-je dire au général Diaz? Je ne peux pas lui demander d'attendre, ni de traiter uniquement les conditions militaires sans s'occuper des conditions navales, ces deux conditions sont indivisibles.

M. CLEMENCEAU. — Je vous propose d'ajourner cette question à demain.

*(Cette proposition est acceptée.)*

---

## CHAPITRE XXI

### Suite de la discussion.

(2 Novembre 1918.)

M. CLEMENCEAU, *président*. — La parole est à M. Venizelos, qui a une observation à nous présenter concernant l'une des conditions de l'armistice avec la Turquie.

M. VENIZELOS. — Cette observation concerne le paragraphe 4 disant : « Tous les prisonniers de guerre alliés, tous les Arméniens prisonniers et internés, devront être réunis à Constantinople pour y être remis sans conditions aux Alliés. »

Il n'est pas question des Grecs dans cet article. Or, plusieurs centaines de milliers de Grecs ont été déportés et envoyés à l'intérieur du pays sur la demande faite par l'État-Major général allemand, sans doute pour empêcher l'espionnage, alors que la paix existait encore entre les Grecs et les Allemands. Je demande que les Grecs soient ajoutés aux Arméniens dans ce paragraphe; cette clause, du reste, n'aggraverait pas les conditions de l'armistice. C'est, de plus, une question d'humanité, sinon il continuera à en mourir des milliers par suite du terrible état dans lequel ils se trouvent.

M. CLEMENCEAU. — Nous sommes tous d'accord avec M. Venizelos, mais l'armistice est maintenant signé avec la Turquie. Cette demande est si naturelle cependant que nous pourrions aisément y remédier en envoyant à nos plénipotentiaires les ordres nécessaires.

M. LLOYD GEORGE. — La flotte alliée sera bientôt sur place et pourra appuyer notre demande.

M. CLEMENCEAU. — La parole est maintenant à M. Pichon.

M. PICHON. — Il s'agit de l'occupation du Monténégro par les troupes alliées.

Nous avons reçu ce matin un télégramme du général Franchet d'Espérey nous disant que le général Piacentini l'avait informé qu'il était autorisé, par son Gouvernement, à accepter le principe de l'occupation mixte de Scutari, sous réserve de certaines conditions dont l'une envisage que l'occupation du Monténégro serait réservée à l'Italie.

Je crois que cela est une erreur, mais tiens à faire éclaircir ce point devant le Conseil.

M. SONNINO. — C'est une erreur, en effet ; ce que nous demandons, c'est que l'Italie coopère à l'occupation.

M. ORLANDO. — Ce n'est qu'un malentendu, en effet.

M. CLEMENCEAU. — Je voudrais revenir maintenant sur la question des restaurations et des réparations des dommages causés, soulevée hier par M. Hymans. On ne comprendra pas chez nous, en France, que nous n'émettions pas une clause à cet effet. Ce que je vous demande, c'est juste l'addition de trois mots : « Réparation des dommages », sans autre commentaire.

M. HYMANS. — Cela serait-il une condition d'armistice ?

M. SONNINO. — Cela est plutôt une condition de paix.

M. BONAR LAW. — Il est inutile d'insérer dans les conditions d'armistice une clause qui ne pourrait être exécutée dans un bref délai.

M. CLEMENCEAU. — Je ne veux que mentionner le principe. Vous ne devez pas oublier que la population française est une de celles qui ont le plus souffert ; elle ne comprendrait pas que nous ne fassions pas allusion à cette clause.

M. LLOYD GEORGE. — Si vous envisagez le principe des réparations sur terre, il faut aussi mentionner celui des réparations pour les navires qui ont été coulés.

M. CLEMENCEAU. — Je comprends tout cela dans mes trois mots : « Réparation des dommages. » Je supplie le Conseil de se mettre dans l'esprit de la population française...

M. HYMANS. — Et belge...

M. VESNITCH. — Et serbe...

M. SONNINO. — Italienne aussi...

M. HOUSE. — Puisque c'est une question importante pour tous, je propose de l'accepter.

M. BONAR LAW. — Cela a déjà été dit dans notre lettre au Président Wilson, qui le communiquera à l'Allemagne. Il est inutile de le dire deux fois.

M. ORLANDO. — J'accepte en principe, quoiqu'il n'en ait pas été fait mention dans les conditions de l'armistice avec l'Autriche.

*(L'addition : « Réparation des dommages » est acceptée.)*

M. CLEMENCEAU. — La parole est maintenant à M. Klotz, qui a une proposition à nous faire.

M. KLOTZ. — Je crois qu'il serait nécessaire d'ajouter aux conditions d'armistice, une clause très brève, demandant la reprise de documents, espèces, etc... L'ennemi a, en effet, des presses et fabrique des billets. Nous avons des villes qui ont dû tirer de nombreux billets pendant l'occupation; ainsi l'agglomération de Roubaix, Lille, Tourcoing en a émis pour plus d'un milliard. Je vous proposerai le libellé suivant :

« Remise de tous documents, espèces, valeurs (mobilières et fiduciaires avec le matériel d'émission) touchant aux intérêts publics ou privés dans les pays envahis. »

*(Ce texte est accepté.)*

M. KLOTZ. — Je crois inutile aussi de rappeler une clause de l'armistice de 1871 :

« Pendant la durée de l'armistice, il ne sera rien distrait des valeurs publiques pouvant servir de gage ou de recouvrement des réparations de guerre. »

*(Ce texte est accepté.)*



M. BALFOUR. — Je désirerais vous soumettre des observations avant que nous n'arrêtions les conditions définitives de l'armistice.

La première est relative aux pays à évacuer par l'ennemi sur le front oriental. Tous les renseignements que nous recevons au Foreign Office, comme ceux que M. Pichon doit recevoir aux Affaires étrangères, concordent pour dire : que dès que les Allemands évacueront ces régions, elles deviendront la proie du bolchevisme, les populations n'ayant ni armée, ni police. Nous risquons de leur imposer un régime plus dur que le régime allemand et, malgré leur haine pour ces derniers, elles préféreront peut-être le régime allemand à celui que leur imposera un régime bolchevique.

Nous avons essayé de persuader les Scandinaves d'intervenir soit en envoyant des armes, que nous leur paierions, soit en envoyant des forces de police. Je ne crois pas qu'ils consentiront à accepter l'une ou l'autre de ces demandes; la seule solution que nous pourrions envisager en cas de refus, est d'imposer à l'Allemagne de laisser entre les mains des populations un certain armement, afin qu'elles ne succombent pas sans résistance devant le premier envahisseur qui se présentera.

M. CLEMENCEAU. — Ceci concerne le front oriental. Le maréchal Foch a été chargé de nous présenter un texte; nous n'avons pas encore discuté cette question; lorsque nous y arriverons, nous tiendrons compte de la proposition de M. Balfour.

M. BALFOUR. — J'ai encore une observation à vous faire. J'ai appris ce matin que les Allemands font ce que nous craignons depuis longtemps; ils vendent leur flotte marchande à des neutres. Il faudra dire que nous n'acceptons pas le changement de pavillon.

M. CLEMENCEAU. — C'est une question navale; nous l'examinerons plus tard.

Je voudrais que nous spécifiions une durée à l'armistice, c'est-à-dire un délai de réponse pour cet armistice.

M. Lloyd George et moi nous proposons trois jours

soit soixante-douze heures, à dater de l'heure de la notification.

*(Celle proposition est acceptée.)*

M. HYMANS. — Vous m'avez chargé de vous donner un texte concernant certaines restitutions que mon Gouvernement m'avait prié de vous soumettre et qui sont destinées à remettre autant que possible sur pied la situation économique dans les régions envahies, pendant la durée de l'armistice. Je sais que ce Conseil est hostile à cette idée, par suite des difficultés d'exécution et de contrôle.

Je voudrais cependant que cette question fût traitée dans les premiers préliminaires du traité de Paix, afin de ne pas perdre un temps précieux.

M. KLOTZ. — J'appuie la proposition de M. Hymans; cette question doit être traitée dans les préliminaires du traité de Paix, sinon nous perdrons un temps précieux.

M. VESNITCH. — Y aura-t-il une deuxième lecture du texte général?

M. CLEMENCEAU. — Certainement, nous reverrons tous ces points.

M. CLEMENCEAU. — M. Lloyd George me propose d'accepter la clause suivante :

« Capitulation sans conditions de toutes les forces allemandes opérant en Afrique orientale. »

*(Celle proposition est acceptée.)*

### Clauses navales.

M. CLEMENCEAU. — Je vous propose maintenant l'examen des conditions navales. La parole est à l'amiral Hope.

Amiral HOPE. — La pression continue des flottes a contribué autant que l'action des armées de terre à l'effondrement actuel des Empires centraux. Au début

de la guerre, l'Allemagne avait 13 cuirassés du type « dreadnought » ; à la fin de la guerre, y compris ceux qu'elle construit, elle en aura 25, dont 12 du type le plus moderne et le plus puissant qui existe au monde. Quant aux croiseurs de bataille, elle en avait 4 au début de la guerre, à la fin, elle en aura 9. Si on lui en prenait 6, elle terminerait donc la guerre avec 3, c'est-à-dire 1 de moins qu'au début de la guerre. Il s'ensuit qu'à moins que la marine allemande en soit réduite à la paix, dans la proportion proposée par le Conseil naval interallié, l'Allemagne sortira de cette guerre plus forte qu'elle n'est entrée et restera une menace permanente pour la paix future du monde.

En ce qui concerne l'armistice, l'amirauté britannique estime qu'il est absolument nécessaire que la flotte allemande soit hors d'état de nuire pendant toute la durée de l'armistice, ceci pour permettre de donner du repos à la grande flotte. Nous ne pourrions obtenir ce résultat qu'en diminuant la marine allemande du nombre de navires proposé par le Conseil naval, soit que ces navires soient remis aux Alliés, soit qu'ils soient internés dans les ports neutres, sous notre surveillance, étant bien entendu qu'à la fin ils ne retourneront pas en Allemagne. La reddition sans doute serait le meilleur moyen.

M. LLOYD GEORGE. — Les conditions de l'armistice à imposer à l'Allemagne dépendent, en grande partie, de ce qui adviendra avec l'Autriche. Si l'Autriche accepte nos conditions, ou si les succès italiens continuent, nous serons peut-être à même d'exiger des conditions encore plus dures.

Dans le cas contraire, si l'Autriche ne se rend pas et continue la lutte, alors nous nous trouverons en face de graves décisions à prendre. Avant de le savoir, nous ne pouvons pas décider de ce que nous allons demander à l'Allemagne. Il faudra nous demander si nous voulons conclure la paix tout de suite ou si nous voulons continuer la guerre pendant un an. Avant la réponse de l'Autriche, je ne voudrais pas prendre de décision. Il

peut être très tentant de prendre un certain nombre de bateaux, mais là n'est pas le fond de la question.

A l'heure actuelle, chacune de nos armées perd par semaine plus de monde qu'elle n'en a perdu dans n'importe quelle semaine des quatre premières années de la guerre. Nous ne devons pas perdre cela de vue.

Au moment donné, je saurais prendre mes responsabilités, malgré les clameurs, mais aujourd'hui je ne veux pas me décider. Si l'Autriche tombe, nous savons où nous allons : lundi, nous serons peut-être fixés.

M. HOUSE. — Mais les Allemands seront fixés avant nous et sauront ce que va faire l'Autriche. Alors quel avantage avons-nous à attendre ?

M. LLOYD GEORGE. — Mais, moi, je ne sais pas ce que va faire l'Autriche. Ce qui peut être modifié par la réponse de l'Autriche, c'est la forme que nous donnerons à nos conditions. Ainsi, si nous pouvons aller à Munich et à Dresde, nous serons à même d'imposer des conditions plus fortes.

M. CLEMENCEAU. — Je vous propose d'ajourner toute la question navale à lundi et de passer maintenant à la question du front oriental.

*(Celle proposition est acceptée.)*

### Front oriental.

La parole est au maréchal Foch.

Maréchal FOCH. — Sauf certaines réserves quant au délai d'exécution, vu les distances, voici ce que je propose :

*Clause I.* — Évacuation par les troupes allemandes, dans un délai de... (trois semaines?) de la Roumanie, dans ses limites d'avant-guerre, et y compris la Bessarabie.

*(Adoptée.)*

*Clause II.* — Évacuation par les troupes allemandes, dans un délai de... (15 jours?) de tous les territoires de la Pologne, y

compris ceux de l'ancienne Pologne, telle qu'elle existait avant le premier partage, avec Dantzig.

M. PICHON. — Je désire insister pour que, dans les territoires évacués, soient bien compris tous les territoires qui formaient le royaume de la Pologne avant le premier partage de 1772.

Cela ressort du reste des déclarations et des premiers accords de tous les gouvernements, au début de la guerre; les États-Unis l'ont accepté. Je désire la reconstitution de l'ancienne Pologne avec accès à la mer. C'est un des buts de guerre des Alliés, et le Président Wilson l'a entièrement approuvé. Les Polonais qui sont restés sur place, le Conseil polonais de Paris que nous avons reconnu, estiment que nous leur devons ce gage. Il y a intérêt à mentionner cette clause dans les conditions d'armistice afin d'éviter les discussions au moment de l'examen des termes de paix.

M. BALFOUR. — J'ai écouté cette proposition avec anxiété; la Pologne de 1772, dites-vous, devrait être la Pologne de 1918. Ce n'est pas à cela que nous sommes engagés. Nous nous étions engagés à reconstituer une Pologne composée de Polonais. Celle de 1772 ne répondait pas à ce but; elle n'était pas composée uniquement de Polonais. On y voyait englobés des territoires non polonais, alors que des territoires polonais n'en faisaient pas partie. Cette formule pécherait donc par insuffisance autant que par excès. La délimitation exacte des frontières de cette nouvelle Pologne est un sujet si compliqué que je vous conjure de ne pas l'introduire dans des clauses d'armistice. Je propose de résumer en une seule phrase, englobant tout le front occidental, ce qu'a dit le maréchal Foch : « Toutes les forces allemandes, en Orient, doivent rentrer dans leurs frontières telles qu'elles étaient avant le mois d'août 1914. »

Nous laisserions le soin d'étudier cette question à la Conférence interalliée, qui devra nécessairement se réunir avant la Conférence de Paix.

M. HOUSE. — J'accepte la proposition de M. Balfour.

M. PICHON. — Si on adopte une formule aussi générale, la question se modifie. Je n'insiste pas, car ce résumé comprend tout. Ce que je désire, c'est qu'il soit bien entendu pour le peuple polonais que nous ne renonçons pas à ce que nous lui avons promis.

*(La proposition de M. Balfour est acceptée comme clauses I et II.)*

*Clause III.* — Mise en train immédiate de l'évacuation par les troupes allemandes et du rappel de tous les instructeurs, prisonniers et agents civils et militaires allemands, se trouvant sur les territoires de la Russie (dans les limites d'avant 1914).

*(Acceptée.)*

*Clause IV.* — Libération sur place et entretien de tous les prisonniers russes avec l'interdiction de les soumettre à aucun travail, jusqu'à ce qu'une décision soit prise par les Alliés et les États-Unis pour leur rapatriement, avec le concours d'un Gouvernement russe régulier.

*(Acceptée.)*

*Clause V.* — Cessation immédiate par les troupes allemandes de toutes réquisitions, saisies ou poursuites de moyens alimentaires et produits, à destination de l'Allemagne, en Roumanie, Pologne et Russie (limites d'avant 1914).

M. PICHON. — M. Klotz me fait une observation très judicieuse. Il ne faut pas priver seulement l'Allemagne de moyens alimentaires, mais de tous les produits. Je vous propose la suppression des mots « de moyens alimentaires ».

*(Cette proposition est acceptée.)*

*Clause VI.* — Renonciation en principe aux traités de Bucarest et de Brest-Litovsk et aux traités complémentaires.

*(Acceptée.)*

M. SONNINO. — L'Allemagne a pris toute l'encaisse russe en or et s'est fait donner des indemnités dont je ne connais pas exactement le montant. Ne pourrions-nous pas trouver une formule pour obtenir restitution de ces fonds à la Russie et à la Roumanie?

M. KLOTZ. — Je vous propose le texte suivant :

« Restitution de l'or remis aux Allemands par les Russes. Cet or sera pris en charge par les Alliés jusqu'à la signature de la Paix. »

*(Celle proposition est acceptée.)*

M. BALFOUR. — Je vous demande d'exposer maintenant à nouveau la proposition dont je vous parlais tout à l'heure; elle consiste à fournir une certaine quantité d'armes aux populations des pays évacués pour leur permettre de se défendre contre des bandes bolcheviques ou autres.

M. SONNINO. — Il faudrait fixer la quantité d'armes et qui les recevra.

M. BALFOUR. — Les représentants militaires pourraient peut-être nous fixer à ce sujet.

M. CLEMENCEAU. — Non, nous chargeons M. Balfour de nous soumettre un texte pour la deuxième lecture.

(M. Balfour remet, en fin de séance, le texte suivant, qui sera discuté à la deuxième lecture.)

« Lorsque les Allemands, suivant cet accord, évacueront les territoires sur leurs frontières orientales, ils devront laisser un tiers de leurs armes entre les mains des autorités locales à désigner par les Alliés, afin de permettre aux populations de se défendre contre tous désordres ou agressions. »

M. BALFOUR. — Je tiens à vous soumettre un autre point qui est intimement lié avec la question précédente. Si nous n'envisageons pas une clause spéciale, les Alliés seront coupés de la Pologne et des pays voisins. Nous devrions demander à conserver la liaison avec eux, par Dantzig, par exemple, ou toute autre voie d'accès, ce qui nous permettrait d'envoyer à ces pays des armes, des troupes de police, si un besoin spécial s'en faisait sentir, ou du ravitaillement si le tonnage nous le permet.

(Ce principe est accepté et M. Balfour remet, en fin de séance, le texte suivant, qui sera examiné à la deuxième lecture.)

« Les Alliés auront libre accès aux territoires évacués par les Allemands, sur leurs frontières orientales, soit par Dantzig, soit par la Vistule, afin de pouvoir ravitailler les populations de ce pays, ou pour tout autre besoin. »

Maréchal FOCH. — Je demande à présenter une observation au sujet du paragraphe de la restitution de l'or pris aux Russes, que nous avons accepté précédemment. Si nous demandons à l'Allemagne de restituer l'or pris aux Russes et qu'elle nous réponde : « Nous n'en avons pas », que ferez-vous ? A mon avis, cette clause ne devrait pas figurer dans un armistice.

M. SONNINO. — Si les Allemands nous répondent qu'ils n'ont pas d'or, nous en prendrons acte.

M. KLOTZ. — Il serait prudent de mettre en tête des questions financières une clause réservant les revendications futures des Alliés et je vous propose le texte suivant : « Sous réserve de toutes revendications et réclamations ultérieures de la part des Alliés. »

*(Cette addition est acceptée) (1).*

(1) Amendements ou adjonctions acceptées au cours de la séance du 2 novembre 1918 :

I. — Les clauses suivantes ont été acceptées :

A. — *Clauses financières.*

Sous réserve de toutes revendications et réclamations ultérieures de la part des Alliés :

Réparation des dommages.

Pendant la durée de l'armistice, il ne sera rien distrait des valeurs publiques pouvant servir de gages au recouvrement des réparations de guerre.

Remise de tous documents, espèces, valeurs (mobilières et fiduciaires avec le matériel d'émission) touchant aux intérêts publics et privés dans les pays envahis.

Restitution de l'or remis aux Allemands par les Russes.

Cet or sera pris en charge par les Alliés jusqu'à la signature de la Paix.

B. — *Délai de réponse.*

Délai accordé à l'Allemagne pour répondre à l'armistice : soixante-douze heures, à dater de l'heure de la notification.

C. — *Clauses pour l'Afrique orientale.*

Capitulation sans conditions de toutes les forces allemandes opérant en Afrique orientale.



**D. — *Clauses pour l'Orient.***

a) Évacuation par les troupes allemandes, dans un délai de ... (trois semaines?) de la Roumanie, dans ses limites d'avant-guerre, et y compris la Bessarabie.

b) « Toutes les forces allemandes en Orient doivent rentrer dans leurs frontières, telles qu'elles étaient avant le mois d'août 1914. »

c) Mise en train immédiate de l'évacuation par les troupes allemandes et du rappel de tous les instructeurs, prisonniers et agents civils et militaires allemands, se trouvant sur les territoires de la Russie (dans les limites d'avant 1914).

d) Libération sur place et entretien de tous les prisonniers russes avec l'interdiction de les soumettre à aucun travail, jusqu'à ce qu'une décision soit prise par les Alliés et les États-Unis pour leur rapatriement, avec le concours d'un Gouvernement russe régulier.

e) Cessation immédiate par les troupes allemandes de toutes réquisitions et saisies à destination de l'Allemagne, en Roumanie, Pologne et Russie (limites d'avant 1914).

f) Renonciation en principe aux traités de Bucarest et de Brest-Litowsk et traités complémentaires.

II. — Les clauses suivantes ont été proposées par M. Balfour pour examen en deuxième lecture :

a) « Lorsque les Allemands, suivant cet accord, évacueront les territoires par leurs frontières orientales, ils devront laisser un tiers de leurs armes entre les mains des autorités locales à désigner par les Alliés, afin de permettre aux populations de se défendre contre tous désordres ou agressions. »

b) « Les Alliés auront libre accès aux territoires évacués par les Allemands, sur leurs frontières orientales, soit par Dantzig, soit par la Vistule, afin de pouvoir ravitailler les populations de ce pays, ou pour tout autre besoin. »

---

## CHAPITRE XXII

### Fin de la discussion.

(4 Novembre 1918.)

M. CLEMENCEAU. — La séance est ouverte. Je vous propose de donner la parole à M. Orlando.

M. ORLANDO. — Dans l'armistice avec l'Allemagne, il a été inséré une condition qui n'est pas comprise dans l'armistice autrichien, c'est celle des réparations des dommages.

Lorsque nous avons examiné cette question, au moment de la discussion des clauses pour l'Autriche, il avait été décidé que cela était plutôt une clause de paix; aujourd'hui, étant donné l'envahissement et la dévastation de la Belgique et de la France, on a cru utile d'en noter le principe dans les clauses d'armistice. Nos populations italiennes remarqueront cette différence et croiront qu'elle est voulue. Nous ne savions pas les dégâts commis chez nous, mais maintenant que nous avons reconquis les régions envahies, aussi bien en Italie qu'en Serbie, nous nous rendons compte de ce qu'ils ont fait et je peux vous assurer que pour les dévastations l'Autrichien vaut bien l'Allemand.

L'armistice autrichien étant signé, nous ne pouvons y revenir et je voudrais que cette Conférence admette officiellement que le principe de dédommagement est complètement admis et qu'il sera compris d'office dans les préliminaires de pourparlers de paix. Je voudrais pouvoir faire une déclaration officielle à ce sujet.

M. VESNITCH — Je demande la parole pour m'associer au nom du Gouvernement serbe à la demande de M. Orlando.

M. CLEMENCEAU. — Personne ne faisant d'objection, cette proposition est acceptée.

### Revision des Clauses militaires.

M. CLEMENCEAU. — Passons maintenant à la deuxième lecture des clauses militaires.

Lecture est donnée du texte (1).

*Partie A. — Front d'Occident.*

*Clause n° 1. — (Acceptée sans modification.)*

*Clause n° 2. — (Acceptée sans modification.)*

*Clause n° 3.*

M. VESNITCH. — Je vous demande d'ajouter les mots : « ainsi que les pays alliés et associés », après les mots : « des pays énumérés ci-dessus ».

Lord MILNER. — Il faut éviter d'insérer dans un armistice des clauses dont l'exécution est complètement impossible; le rapatriement en question ne me paraît pas possible en quatorze jours.

M. HYMANS. — Si nous étendons la clause aux autres pays, les quatorze jours ne suffiront pas, mais pour nous, Belges et Français, ce délai suffisait.

M. CLEMENCEAU. — Nous discuterons cette proposition parmi les clauses se rapportant à l'Orient.

*Clause n° 4. — (Acceptée sans modification.)*

*Clause n° 5. — (Acceptée sans modification.)*

*Clause n° 6. — (Acceptée sans modification.)*

*Clause n° 7. — (Acceptée sans modification.)*

---

(1) Voir chapitre suivant.

M. BALFOUR. — Je désire présenter une observation. Nous disons que nous prenons tous les chemins de fer, toutes les voies de communications, tout le matériel roulant et, d'autre part, nous donnons quatorze jours aux Allemands pour ramener tous les prisonniers civils et militaires et en même temps évacuer des centaines de mille de soldats.

Donc, deux mouvements, l'un de l'est vers l'ouest, l'autre de l'ouest vers l'est, sans moyen d'exécution.

Maréchal FOCH. — L'observation ne me paraît pas fondée, car nous ne leur demandons pas le transport de nos prisonniers, mais seulement celui des otages et des habitants.

Général WEYGAND. — Il y aura bien deux courants de transport : l'un de l'ouest vers l'est, pour les troupes allemandes qui reviendront à pied ; les délais que nous avons fixés pour l'évacuation sont basés sur des étapes à pied de 15 kilomètres par jour. Le matériel qui n'aura pas pu être évacué dans ce délai sera capturé.

L'autre courant, de l'est vers l'ouest, ramènera nos réfugiés et nos civils, qui emploieront des trains que nous conserverons.

M. CLEMENCEAU. — Personne, je pense, ne trouve à redire que les troupes allemandes s'en aillent à pied.

Lord MILNER. — Vous dites que les chemins de fer, en Alsace-Lorraine, seront livrés avec le personnel d'avant-guerre. Il faudrait pour cela faire ressusciter les morts.

Général WEYGAND. — Il faut entendre par là un personnel d'équivalence numérique.

*Clause n° 8. — (Acceptée sans modification.)*

*Clause n° 9. — (Acceptée sans modification.)*

*Clause n° 10. — (Acceptée sans modification.)*

M. PICHON. — Je vous propose la suppression du 2<sup>e</sup> paragraphe de cette clause, qui nous engage à rendre

les prisonniers dès la signature des préliminaires de paix. Je crois qu'il est inutile d'en faire mention maintenant.

*(Cette suppression est adoptée et la clause 10, modifiée, est acceptée.)*

*Clause n° 11. — (Acceptée sans modification.)*

*Clause n° 12. — (Acceptée sans modification.)*

M. HYMANS. — J'ai revu avec M. Klotz le libellé de cet article; je crois qu'il faut y faire des modifications.

Ainsi, pour le paragraphe 3, il faudrait spécifier que c'est dans les pays occupés.

Pour le paragraphe 4, il faut dire : « remise et restitution »; je fais une distinction entre ces deux termes. En effet, par remise j'entends le retour de ce que l'on a entre les mains, alors que par restitution je comprends le retour de ce qui a été pris.

J'en arrive ainsi à vous reparler de la revendication dont je vous avais fait part l'autre jour, concernant la question de l'encaisse de notre Banque. J'y tiens d'autant plus que le baron Sonnino a demandé l'insertion d'une clause concernant l'or de Russie. Les Allemands nous ont pris par force 8 à 900 millions en marks; ils nous avaient demandé de leur remettre cette somme, mais il leur a été répondu que nous ne céderions que devant la force et ils nous l'ont prise.

Je me permets donc d'insister très vivement auprès de la Conférence pour que l'on tienne compte de ma demande.

Je vous propose le texte suivant : « Restitution de l'encaisse de la Banque nationale de Belgique et du département d'émission de la Société générale. »

M. KLOTZ. — Je ne m'oppose pas à ce texte, mais vous fais remarquer que nous avons des sociétés de crédit qui se trouvent dans la même situation. A mon avis, les mots « remise des espèces » couvrent cette revendication.

M. CLEMENCEAU. — Je ne crois pas qu'en français nous fassions une distinction entre remise et restitution.

M. HYMANS. — Ma revendication est extrêmement importante. La Banque avait en caisse un gros stock en marks, par suite du recouvrement de valeurs belges. Je ne vous demande pas l'addition de cette clause pour une institution privée, mais pour notre Banque nationale, quelque chose comme la Banque de France. Je supplie la Conférence de tenir compte de notre grave situation et d'accepter l'addition de cette clause.

M. PICHON. — J'accepte... quoique cela crée un cas spécial.

M. CLEMENCEAU. — M. Sonnino me propose le texte suivant :

« Restitution immédiate de l'encaisse de la Banque nationale de Belgique et, en général, remise immédiate de tous documents, espèces, etc... »

*(Ce libellé est accepté.)*

M. KLOTZ. — Pour plus de clarté, je propose d'ajouter au paragraphe 2 : « Il ne sera rien distrait *par l'ennemi* des valeurs publiques pouvant servir *aux Alliés* de gage pour... »

*(Ce libellé est accepté.)*

M. SONNINO. — Je propose, pour la restitution de l'or, le libellé suivant :

« Restitution de l'or russe ou roumain pris par les Allemands ou remis à eux. »

*(Cette modification est acceptée et l'ensemble de la clause 12 adopté.)*

Clause n° 13.

M. CLEMENCEAU. — Il faut parler maintenant de la durée de l'armistice. Que propose le maréchal Foch ?

Maréchal FOCH. — Le présent armistice est valable pour une période de trente jours.

M. SONNINO. — Je crois qu'il serait préférable, au lieu d'adopter un délai fixe, de prévoir seulement une clause permettant de rompre les pourparlers après un préavis qui pourrait être de trois jours, par exemple.

Maréchal FOCH. — Les deux idées peuvent être jumelées et nous pouvons dire que, faute d'exécution des clauses, les pourparlers seront rompus après préavis de deux jours.

Lord MILNER. — Du moment que nous fixons un préavis de quarante-huit heures, il est inutile de mentionner un délai fixe de trente jours, qui pourra nous gêner à un moment donné.

Maréchal FOCH. — Nous consentons à arrêter les hostilités pendant trente jours, à condition que certaines clauses soient réalisées; sinon, nous reprenons notre liberté d'action. Ce délai de trente jours permet à l'ennemi de faire ses comptes.

M. House. — Je vous propose de mettre trente jours avec faculté de prolongation.

Maréchal FOCH. — Je vous propose le texte suivant :

« La durée est fixée à trente jours avec faculté de prolongation. Au cours de cette durée, l'armistice peut, si les clauses ne sont pas exécutées, être dénoncé par l'une des parties contractantes qui devra en donner le préavis, quarante-huit heures à l'avance. »

(Ce texte est accepté et la clause 12, sur la demande du maréchal, est reportée à la fin du texte général.)

*Partie B. — Sur le front d'Orient.*

Clause n° 1. — M. PICHON. — Je tiens à vous faire remarquer que nous n'avons absolument rien spécifié sur la Roumanie; je demande que cette omission soit rectifiée. J'ai reçu, d'autre part, à ce sujet, une lettre des plus pressantes du Conseil national de l'unité roumaine, que préside M. Take Jonesco. J'estime que nous devrions maintenir ici le paragraphe 1 du projet primitif.

M. SONNINO. — Cette question est bien plus à sa place dans l'exécution des clauses de l'Autriche.

Je vous ferai remarquer que la formule que nous avons n'est pas très claire. Que signifient les mots « en Orient »? S'agit-il de l'ancien front oriental? Il faut définir. Par exemple, la Roumanie est en paix

avec l'Allemagne. Les Allemands auront le droit de nous dire qu'ils s'y trouvent en pays ami et que, par conséquent, l'armistice ne s'applique pas à ce cas.

M. BALFOUR. — Je vous propose de rayer les mots : « en Orient ». Cela fait rentrer les troupes allemandes chez elles et donne satisfaction à tout le monde. Si, par contre, vous parlez de la Russie, il s'agira de déterminer si l'Esthonie, par exemple, ou la Courlande en font partie.

Lord MILNER. — Je propose le libellé suivant :

« Toutes les troupes allemandes qui se trouvent actuellement dans les territoires qui faisaient partie avant la guerre de la Russie, de la Roumanie ou de la Turquie, doivent rentrer dans les frontières de l'Allemagne telles qu'elles étaient au 1<sup>er</sup> août 1914. »

*(Ce texte est adopté.)*

*Clause n<sup>o</sup> 2. — (Adoptée avec la modification finale « dans les limites du 1<sup>er</sup> août 1914 ».)*

*Clause n<sup>o</sup> 3. — M. BALFOUR. — Pour être logique, il faudrait omettre le mot : « Pologne », puisque ce pays est compris dans la Russie du 1<sup>er</sup> août 1914.*

*(Acceptée, la dernière ligne devant se lire : « en Roumanie et en Russie, dans les limites du 1<sup>er</sup> août 1914. »)*

*Clause n<sup>o</sup> 4. — (Adoptée après suppression des mots « en principe ».)*

*1<sup>re</sup> proposition de M. BALFOUR. — (ARTICLE V.)*

M. BALFOUR. — Si vous acceptez le principe de ma proposition, je vous demanderai simplement de légères modifications de texte.

M. PICHON. — Je considère cette proposition comme très dangereuse; les armes que vous laisserez dans ces pays, si les Alliés n'y sont pas, ne serviront qu'aux bolchevistes ou à d'autres gouvernements dans lesquels nous ne pouvons avoir aucune confiance.

M. SONNINO. — Si nous ne faisons rien, la situation



sera encore plus grave, car les Allemands organiseront eux-mêmes le bolchevisme.

M. ORLANDO. — La pensée de M. Balfour est généreuse et je ne vois pas la possibilité de l'appliquer; il y a en plus des partis bolchevistes et antibolchevistes cinq ou six autres partis opposés; nous risquons fort de nous immiscer dans les questions de politique intérieure qu'il est préférable d'éviter.

M. CLEMENCEAU. — Les Alliés n'étant pas sur place, nous ne saurons à qui remettre les armes.

M. VESNITCH. — Je voudrais appuyer la proposition de M. Balfour. Le bolchevisme russe, pour une grande partie, a été fait en Allemagne. Nous voulons tous voir revivre la Russie d'autrefois : telle a été notre ligne de conduite jusqu'à ce jour.

M. PICHON. — Nous ne sommes pas du tout d'accord.

M. BALFOUR. — Je ne songe nullement à la Russie en faisant cette proposition, mais aux petits peuples qui aspirent à leur autonomie, tels que les Esthoniens, les Lettons. Je ne songe nullement à m'immiscer dans les affaires intérieures de l'Ukraine ou de la Russie.

M. HOUSE. — Je propose que nous stipulions que la remise des armes soit facultative suivant la demande des Alliés.

M. PICHON. — Vous verrez, lorsque cette clause sera publiée, le mauvais effet qu'elle produira et comment les bolchevistes sauront l'utiliser, pour dire qu'en commun nous avons décidé d'organiser la guerre civile<sup>8</sup> chez eux.

Maréchal FOCH. — L'intrusion de toutes ces clauses fait de notre document un document chimérique, puisque la plupart des conditions ne sont pas exécutoires. Il nous faut être sobres de ces prescriptions irréalisables.

M. BALFOUR. — Devant l'autorité des paroles du maréchal Foch, je m'incline et retire ma proposition.

*Clause n° 6. — (Adoptée sans modification.)*

*(L'ensemble des clauses militaires est accepté.)*

### Revision des clauses navales.

Lecture est donnée des clauses navales (1).

*Clauses 1, 2 et 3. — (Acceptées sans modification.)*  
*Clause 4.*

M. CLEMENCEAU. — Ce matin, à la Conférence des chefs du Gouvernement, la question s'est posée de savoir si les bateaux devaient être internés tous en port neutre, ou s'il fallait en prendre une partie. Cette question a été soumise à l'examen du Conseil naval.

Sir Eric GEDDES. — Les chefs des Gouvernements et M. House *ont-ils décidé* ce matin que la reddition des navires n'était pas possible et que seul leur internement devait être envisagé?

Je tiens à bien préciser que cela n'est pas une recommandation du Conseil naval.

M. HOUSE. — Cela a été décidé.

M. SONNINO. — Je possède le texte de la résolution qui dit :

« Le Conseil naval interallié examinera les termes navals d'un armistice avec l'Allemagne, sur la base suivante que la totalité de navires désignés dans l'article 4 de leur note du 1<sup>er</sup> novembre seront désarmés, puis internés sous la surveillance des Alliés, n'ayant à bord que des gardiens, dans des ports neutres à désigner par les Alliés. »

Sir Eric GEDDES. — Le Conseil naval a compris que ce texte signifiait que la reddition était impossible et que cela était décidé. Nous ne sommes pas du tout du même avis.

M. HOUSE. — Personnellement, j'ai compris que cela était décidé, et je crois que M. Lloyd George, qui en avait fait la proposition, est parti, persuadé que cela était décidé.

---

(1) Voir au chapitre suivant.

M. CLEMENCEAU. — J'ai également cette impression, mais la Conférence est libre. Nos experts navals n'étaient pas d'avis ce matin de modifier leur première recommandation; ils ne l'ont fait que sur la demande des gouvernements.

M. LEYGUES. — Voici le document :

« Le Conseil naval interallié a reçu et examiné la demande de la Conférence des premiers ministres, relative à une revision de leurs propositions concernant les clauses maritimes d'un armistice avec l'Allemagne.

« Le Conseil naval interallié est disposé à accepter la revision du 1<sup>er</sup> paragraphe de la clause 4 du document du 1<sup>er</sup> novembre intitulé : « Résumé des clauses maritimes et rapport au sujet de la reddition des navires de guerre ou de leur internement dans les ports neutres », de façon à demander l'internement des navires indiqués dans cet article dans un port neutre au lieu de leur reddition pure et simple, *mais à la condition* qu'il ne s'agisse ici que d'une clause d'armistice et que ces bâtiments ne devront, dans aucun cas, faire retour aux Allemands, a la fin de l'armistice ou à tout autre moment.

« Dans ces conditions, le Conseil est disposé à accepter le texte de la clause 4, révisé ainsi qu'il suit :

« Les navires de guerre de surface allemande, qui seront désignés par les Alliés et les États-Unis, seront désarmés et internés dans les ports neutres indiqués par les Alliés et les États-Unis d'Amérique, et ils demeureront sous la surveillance des Alliés et des États-Unis — des détachements de garde étant seuls laissés à bord. »

« Ces navires à interner sont : 6 croiseurs de bataille, 10 cuirassés, 8 croiseurs légers, dont 2 mouilleurs de mines, 50 destroyers des types les plus récents.

« Tous les autres navires de guerre de surface, y compris ceux de rivière, seront remis dans des bases navales allemandes désignées par les Alliés et les États-Unis d'Amérique, où ils seront complètement désarmés tant

en personnel qu'en matériel et placés sous la surveillance des Alliés et des États-Unis d'Amérique.

« L'armement militaire de tous les navires de la flotte auxiliaire (chalutiers, navires à moteurs, etc...) sera débarqué. »

M. CLEMENCEAU. — Je suis sûr que le sort de la flotte n'a pas été décidé par nous dans le sens recommandé par nos conseillers navals. Nous sommes tous tombés d'accord pour dire que la Conférence de Paix serait seule juge du sort de ces bateaux. Il y a un point cependant qui me préoccupe : c'est un point de droit.

Quelles sont les lois qui nous permettent de garder dans un port neutre, sous notre surveillance, les bateaux ennemis?

Amiral DE BON. — Je ne me suis pas rallié à l'opinion du Conseil naval, car, précisément, je ne vois pas comment on internera ces navires. De plus, nous avons été tous d'accord à la première Conférence pour demander la reddition d'un certain nombre de navires, car à l'unanimité il nous a paru inadmissible que la marine allemande sortît de cette guerre aussi forte ou même plus forte qu'elle n'y était entrée.

Quel est le but de cet internement? Mettre la flotte allemande hors d'état de nuire. Pour cela deux solutions : ou nous saisissons les navires, ou nous les laissons dans les ports allemands, désarmés, sous notre contrôle.

Si nous les internons, les Allemands penseront, voyant leurs navires dans les ports neutres, que nous avons des vues sur ces bateaux et il se produira, chez eux, la même impression que si nous les prenions effectivement.

Voilà pourquoi je ne saurais me rallier à l'opinion exprimée par le Conseil naval.

En résumé, je demande la reddition des navires mentionnés à l'article 4, ou l'internement général, après désarmement, de toute la flotte allemande, dans les ports allemands sous notre contrôle.

M. ORLANDO. — C'est ce matin que cette question a été examinée par les premiers ministres. Nous avons tous été d'accord contre la reddition et le maréchal a exprimé le même avis en des paroles très fermes (1).

En ce qui concerne l'internement dans les ports neutres, quelles sont nos garanties? Le neutre sera-t-il responsable de l'internement, ou bien devons-nous maintenir notre blocus sur mer?

---

(1) Voici la partie de la réunion tenue chez House, dans la matinée du 4 novembre, à laquelle Orlando fait ici allusion :

Maréchal FOCH. — Ce que je demanderai, c'est si nous allons continuer la guerre pour obtenir l'internement de ces bateaux?

M. LLOYD GEORGE. — Dites-vous bien, monsieur le Maréchal, que, sans les dreadnoughts allemands, l'Angleterre pourrait vous fournir 300.000 et peut-être 500.000 hommes de plus pour vos armées, au lieu de les employer dans sa flotte et dans ses arsenaux. Elle aurait pu aussi vous fournir beaucoup plus de charbon, et bien d'autres choses dont vous êtes à court.

Maréchal FOCH. — Ce qui me frappe, c'est que ces bateaux ne sont pas des outils de bataille, puisque les Allemands n'osent pas les faire sortir de leurs ports. Je ne comprends pas pourquoi on y attache tant d'importance dans les conditions d'un armistice qui doivent essentiellement priver l'ennemi de ses moyens d'action immédiats. La guerre sur mer se fait, en réalité, par les sous-marins. C'est d'eux que nous devons nous débarrasser. Les cuirassés sont une menace, mais leur action est purement virtuelle. Et c'est pour annuler ce facteur virtuel que nous risquons, par des demandes que l'ennemi trouverait excessives, d'avoir à continuer la guerre. Supposons même que les Allemands refusent de nous remettre leur flotte, mais acceptent nos conditions terrestres, cela suffit pour terminer la guerre. Si, au contraire, par vos clauses navales, vous empêchez l'armistice d'être conclu, vous aurez à continuer la guerre, et pourquoi? pour avoir des bateaux qui sont actuellement inactifs dans des ports allemands.

M. LLOYD GEORGE. — Si les Allemands nous disent : « Nous acceptons vos conditions militaires, mais nous ne pouvons pas accepter vos conditions navales », nous verrons alors ce que nous devons faire. Mais nous prendrions une responsabilité grave en repoussant la recommandation unanime des amiraux. Je propose que nous leur demandions de revoir leurs documents sur la base du désarmement des cuirassés allemands et de leur internement dans un port neutre. Cette solution soulèvera sans doute des questions difficiles, car les eaux neutres ne nous appartiennent pas, et notre surveillance ne pourra s'exercer que du dehors. Nous consulterons là-dessus les diplomates et ceux qui sont versés dans le droit international.

M. CLEMENCEAU. — Et si l'Allemagne n'accepte pas nos conditions navales, nous nous réunirons pour prendre une nouvelle décision. Le Maréchal accepte-t-il ceci?

Maréchal FOCH. — Oui.

Amiral HOPE. — Je n'ai accepté cette modification que parce que j'avais compris que les chefs des gouvernements avaient nettement refusé la reddition de ces navires et ne voulaient que les interner; je propose maintenant de les désarmer d'abord. Il faudra donc les rassembler en un point indiqué par les Alliés, leur enlever leur armement, débarquer leur personnel et ensuite les convoier dans un port neutre.

M. CLEMENCEAU. — Je propose de renoncer aux ports neutres et de désigner Anvers, si cela est possible au point de vue naval.

Amiral DE BON. — Il y aurait lieu de le vérifier, mais je ne crois pas qu'ils puissent entrer dans ce port à cause du tirant d'eau.

M. CLEMENCEAU. — Nous avons discuté la chose à fond ce matin, en présence de M. Lloyd George. Maintenant, M. Lloyd George est parti. Ce soir, après une nouvelle étude, nous voyons que cette solution n'est plus possible et que nous ne pouvons mettre dans l'embarras un pays neutre qui n'aurait rien à gagner à cette opération. J'avoue que ce point de droit me fait changer d'avis.

Lord MILNER. — Pourquoi dites-vous que cela est impossible; l'amiral Hope trouve cela possible et je ne crois pas qu'un neutre s'y refuserait puisque cela amènerait la fin de la guerre.

Amiral BENSON. — Si les deux groupes de belligérants sont d'accord, pourquoi un neutre s'y refuserait-il?

Sir Eric GEDDES. — Je tiens à faire remarquer une fois encore que le Conseil naval, sans y adhérer, ne fait que se soumettre à la décision des ministres.

M. CLEMENCEAU. — Alors, nous nous en tenons à ce qui a été décidé ce matin.

Sir Eric GEDDES. — Il a été également proposé d'insérer un article interdisant le transfert de pavillons.

M. CLEMENCEAU. — Cette clause a été acceptée.

M. SONNINO. — Ne stipulons-nous rien sur les bateaux russes?

M. CLEMENCEAU. — Nous ne pouvons pas nous en mêler. Il n'y a pas de guerre entre l'Allemagne et la Russie. Nous ne pouvons demander à l'Allemagne de les rendre à la Russie, ni de nous les remettre.

M. BALFOUR. — Qu'en a pensé le Conseil naval? Ces navires sont-ils russes ou allemands?

Sir ERIC GEDDES. — Nous avons considéré que les bateaux de guerre russes étaient allemands. Quant à la marine marchande, nous avons une clause qui la concerne.

M. LEYGUES. — Je propose que l'Allemagne remette à nos consuls tous les bateaux se trouvant en ports neutres. Nous trouverions là une compensation aux pertes subies par les marines alliées.

M. CLEMENCEAU. — C'est une condition de paix; nous l'examinerons plus tard.

*(L'ensemble des clauses navales ainsi modifié est accepté.)*

M. HOUSE. — Avant que la séance ne soit levée, je désire soumettre au Conseil le texte d'un vœu que le Président Wilson m'a chargé de vous transmettre, afin que les Alliés coopèrent immédiatement dans l'envoi de ravitaillements divers, nourriture et autres, en Autriche-Hongrie, pour le soulagement des populations.

M. BALFOUR. — Je suis d'accord avec la proposition de M. House, car l'ennemi en déduira qu'il y a avantage à faire la paix. Il y a lieu cependant de libeller soigneusement le texte, car il y a des questions de tonnage et de ravitaillement qui doivent être examinées soigneusement, afin de ne pas faire une proposition et une promesse que nous serions ultérieurement dans l'impossibilité de tenir.

M. CLEMENCEAU. — Nous avons une clause mainte-

nant le blocus, d'autre part, vous leur promettez des vivres.

M. PICHON. — Voici un texte qu'on nous propose :

« Si les peuples de Bulgarie, d'Autriche-Hongrie et de Turquie font appel aux Puissances alliées et associées pour leur fournir des ravitaillements, les Puissances alliées et associées feront tout ce qui est en leur pouvoir, **pour les aider**, ceci dans un but d'humanité. »

M. CLEMENCEAU. — Nous acceptons ce texte, mais il ne devra pas faire partie des conditions d'armistice.

*(Cette proposition est acceptée et la discussion est close.)*

---



## CHAPITRE XXIII

Texte définitif adopté le 4 Novembre 1918.

---

### I

#### Armistice militaire avec l'Allemagne.

##### A. — *Sur le front d'Occident.*

- I. — Cessation des opérations, sur terre et dans les airs, six heures après la signature de l'armistice.
- II. — Évacuation immédiate des pays envahis : Belgique, France, Alsace-Lorraine, Luxembourg, réglée de manière à être réalisée dans un délai de quatorze jours, à dater de la signature de l'armistice.

Les troupes allemandes qui n'auront pas évacué les territoires prévus dans les délais fixés seront faites prisonnières de guerre.

L'occupation par l'ensemble des troupes des Alliés et des États-Unis suivra, dans ces pays, la marche de l'évacuation.
- III. — Rapatriement, commençant immédiatement et devant être terminé dans un délai de quatorze jours, de tous les habitants des pays énumérés ci-dessus (y compris les otages et les prévenus ou condamnés).

- IV. — Abandon par les armées allemandes du matériel de guerre suivant en bon état :
- 5.000 canons (dont 2.500 lourds et 2.500 de camp).
  - 30.000 mitrailleuses.
  - 3.000 minenwerfer.
  - 2.000 avions de chasse et de bombardement, en premier lieu tous les D 7, et tous les avions de bombardement de nuit, à livrer sur place aux troupes des Alliés et des États-Unis, dans les conditions de détail fixées par la note annexe n° 1.

- V. — Évacuation des pays de la rive gauche du Rhin par les armées allemandes.

Les pays de la rive gauche du Rhin seront administrés par les autorités locales, sous le contrôle des troupes d'occupation des Alliés et des États-Unis.

Les troupes des Alliés et des États-Unis assureront l'occupation de ces pays par des garnisons tenant les principaux points de passage du Rhin (Mayence, Coblenz, Cologne), avec, en ces points, des têtes de pont de 30 kilomètres de rayon, sur la rive droite, et des garnisons tenant également les points stratégiques de la région.

Une zone neutre sera réservée, sur la rive droite du Rhin entre le fleuve et une ligne tracée parallèlement au fleuve et à 40 kilomètres à l'Est, depuis la frontière de Hollande jusqu'au parallèle de Gernsheim (1) et à 30 kilomètres seulement à l'est du fleuve, depuis ce parallèle, jusqu'à la frontière suisse.

L'évacuation par l'ennemi des pays du Rhin sera réglée de façon à être réalisée

---

(1) Entre Darmstadt et Mannheim, dans la Hesse.

dans un délai de onze nouveaux jours, soit vingt-cinq jours après la signature de l'armistice.

VI. — Dans tous les territoires évacués par l'ennemi, toute évacuation des habitants sera interdite; il ne sera apporté aucun dommage ou préjudice à la personne ou à la propriété des habitants.

Il ne sera fait aucune destruction d'aucune sorte.

Les installations militaires de toute nature seront livrées intactes; de même les approvisionnements militaires, vivres, munitions, équipements, qui n'auront pas été emportés dans les délais d'évacuation fixés.

Les dépôts de vivres de toute nature pour la population civile, bétail, etc., devront être laissés sur place.

Les établissements industriels ne devront subir aucune détérioration et leur personnel aucune mutation.

VII. — Les voies et moyens de communications de toute nature, voies ferrées, voies navigables, routes, ponts, télégraphes, téléphones..., ne devront être l'objet d'aucune détérioration.

Tout le personnel civil et militaire, actuellement utilisé y sera maintenu.

Il sera livré aux puissances associées 5.000 machines montées, 150.000 wagons et 10.000 camions automobiles en bon état de roulement et pourvus de tous rechanges et agrès nécessaires, dans les délais fixés pour l'évacuation de la Belgique et du Luxembourg.

Les chemins de fer d'Alsace-Lorraine, dans le même délai, seront livrés, dotés de tout le personnel et matériel d'avant-guerre.

En outre, le matériel nécessaire à l'exploitation dans les pays de la rive gauche du Rhin sera laissé sur place.

Tous les approvisionnements en charbon et matières d'entretien en matériel de voies, de signalisation et d'ateliers, seront laissés sur place et *entretenus* par l'Allemagne pendant toute la durée de l'armistice.

Tous les chalands enlevés aux Alliés leur seront rendus.

La note annexe n° 2 règle le détail de ces mesures.

VIII. — Le commandement allemand sera tenu de signaler toutes les mines ou dispositifs à retard agencés sur les territoires évacués par les troupes allemandes et d'en faciliter la recherche et la destination.

Il signalera également toutes les dispositions nuisibles qui auraient pu être prises (telles qu'empoisonnement ou pollution de sources et de puits, etc.); le tout sous peine de représailles.

IX. — Le droit de réquisition sera exercé par les armées des Alliés et des États-Unis dans tous les territoires occupés.

L'entretien des troupes d'occupation des pays du Rhin (non compris l'Alsace-Lorraine) sera à la charge du Gouvernement allemand.

X. — Rapatriement immédiat, sans réciprocité, dans les conditions de détail à régler, de tous les prisonniers de guerre alliés. Les puissances alliées pourront en disposer comme bon leur semblera.

Les prisonniers ennemis ne seront rendus qu'après la signature des préliminaires de paix.

XI. — Les malades et blessés inévacuables seront soignés par du personnel allemand, qui sera laissé sur place avec le matériel nécessaire.

XII. — *Clauses financières.*

Sous réserves de toutes revendications et réclamations ultérieures de la part des Alliés et des États-Unis, réparation des dommages.

Pendant la durée de l'armistice, il ne sera rien distrait des valeurs publiques pouvant servir de gages au recouvrement des réparations de guerre.

Remise de tous documents, espèces, valeurs (mobilières et fiduciaires avec le matériel d'émission) touchant aux intérêts publics et privés dans les pays envahis.

Restitution de l'or remis aux Allemands par les Russes.

Cet or sera pris en charge par les Alliés jusqu'à la signature de la paix.

XIII. — *Délai de réponse.*

Délai accordé à l'Allemagne à l'armistice : soixante-douze heures, à dater de l'heure de la notification.

#### B. — *Sur le front d'Orient.*

I. — Toutes les forces allemandes en Orient doivent rentrer dans leurs frontières telles qu'elles étaient avant le mois d'août 1914.

II. — Mise en train immédiate de l'évacuation par les troupes allemandes et du rappel de tous les instructeurs, prisonniers et agents civils et militaires allemands, se trouvant sur les territoires de la Russie (dans les limites d'avant 1914).

- III. — Cessation immédiate par les troupes allemandes de toutes réquisitions, saisies ou poursuites de moyens à destination de l'Allemagne, en Roumanie, Pologne et Russie (limites d'avant 1914).
- IV. — Renonciation du principe au traité de Bucarest et de Brest-Litovsk et traité complémentaire.  
(Les deux clauses suivantes, non encore approuvées, sont soumises par M. Balfour.)
- V. — Lorsque les Allemands, suivant cet accord, évacueront les territoires sur leurs frontières orientales, ils devront laisser un tiers de leurs armes entre les mains des autorités locales à désigner par les Alliés, afin de permettre aux populations de se défendre contre tous désordres ou agressions.
- VI. — Les Alliés auront libre accès aux territoires évacués par les Allemands sur leurs frontières orientales, soit par Dantzig, soit par la Vistule, afin de pouvoir ravitailler les populations de ce pays, ou pour tout autre besoin.

C. — *Dans l'Afrique Orientale.*

Capitulation sans condition de toutes les forces allemandes opérant en Afrique Orientale.

II

**Armistice naval.**

- I. — Cessation immédiate de toute hostilité sur mer et indications précises de l'emplacement et des mouvements des bâtiments allemands. Avis donné aux neutres de la

liberté concédée à la navigation des marines de guerre et de commerce des puissances alliées et associées dans toutes eaux territoriales sans soulever des questions de neutralité.

II. — Restitution, sans réciprocité, de tous les prisonniers de guerre des marines de guerre et de commerce des puissances alliées et associées au pouvoir des Allemands.

III. — Livraison aux Alliés et aux États-Unis de 160 sous-marins (y compris tous les croiseurs sous-marins et tous les mouilleurs de mines) avec leur armement et équipement complet dans des ports désignés par les Alliés et les États-Unis; désarmement en personnel et matériel de tous les autres sous-marins qui devront rester sous la surveillance des Alliés et des États-Unis.

IV. — Livraison aux Alliés et aux États-Unis, avec leur armement et équipement complet, de :

- 6 croiseurs de bataille,
- 10 cuirassés,
- 8 croiseurs légers (dont 2 mouilleurs de mines),
- 50 destroyers des types les plus récents à désigner par les Alliés et les États-Unis (1),

Tous les autres navires de guerre de surface (y compris ceux de rivière) devront être réunis, et complètement désarmés, dans les bases navales allemandes désignées par les Alliés et les États-Unis

---

(1) Cette flotte internée à Scapa Flow, en Écosse, fut coulée par ses équipages en juin 1919. En dédommagement, l'Allemagne dut livrer 180.000 tonnes de docks et autre matériel flottant.

et y être placés sous la surveillance des Alliés et des États-Unis.

L'armement militaire de tous les navires de la flotte auxiliaire sera débarqué.

- V. — Droit pour les Alliés et les États-Unis, en dehors des eaux territoriales allemandes, de draguer tous les champs de mines et de détruire les obstructions, placées par l'Allemagne, dont l'emplacement devra leur être indiqué.
- VI. — Libre entrée ou sortie de la Baltique pour les marines de guerre et de commerce des puissances alliées et associées, assurée par l'occupation de tous les forts, ouvrages, batteries et défenses allemands de tout ordre, dans toutes les passes allant du Cattégat à la Baltique et par le dragage et la destruction de toutes mines ou obstructions dans et hors les eaux territoriales allemandes, dont les plans et emplacements exacts seront fournis par l'Allemagne, qui ne pourra soulever aucune question de neutralité.
- VII. — Maintien du blocus des puissances alliées et associées dans les conditions actuelles, les navires de commerce allemands trouvés en mer restant sujets à capture.
- VIII. — Groupement et immobilisation dans les bases allemandes désignées par les Alliés et les États-Unis de toutes les forces aériennes.
- IX. — Abandon par l'Allemagne de tout le matériel de port et de navigation fluviale, de tous les navires de commerce, remorqueurs, chalands, de tous les appareils, matériel et approvisionnements d'aéronautique maritime, toutes armes, appareils, approvisionnements de toute nature, en évacuant la côte et les ports belges.



- X. — Évacuation de tous les ports de la mer Noire par l'Allemagne, restitution de tous les navires de commerce des puissances alliées et associées en sa possession, libération de tous les navires de commerce neutres saisis, remise de tous les navires de guerre, de tout le matériel de guerre ou autre saisi dans ces ports et abandon du matériel allemand énuméré à la clause précédente.
- XI. — Restitution, sans réciprocité, dans des ports désignés par les Alliés et les États-Unis, de tous les navires de commerce appartenant aux puissances alliées et associées actuellement au pouvoir de l'Allemagne.
- XII. — Interdiction de toute destruction des navires ou de matériel avant évacuation, livraison ou restitution.

## III

**Procédure de l'Armistice.**

Le Conseil supérieur de Guerre décide ce qui suit :

- a) D'approuver les termes ci-joints d'un armistice avec l'Allemagne;
- b) De communiquer les termes d'armistice au Président Wilson, en le priant d'aviser le Gouvernement allemand que la prochaine démarche à faire est d'envoyer un parlementaire au maréchal Foch, lequel recevra des instructions pour agir au nom des Gouvernements associés;
- c) De communiquer au Président Wilson le mémoire ci-joint des observations des Gouvernements alliés sur la correspondance échangée entre le Président et le Gouvernement allemand, afin que ces observations soient envoyées à l'Allemagne

en même temps que la communication relative à l'armistice (1);

- d) D'inviter le colonel House à faire les communications ci-dessus exposées de la part des Gouvernements alliés au Président Wilson;
- e) D'autoriser le maréchal Foch à communiquer les termes finalement approuvés au parlementaire dûment mandaté par le Gouvernement allemand;
- f) D'adjoindre un amiral britannique au maréchal Foch pour les questions navales de l'armistice;
- g) De laisser à la disposition du maréchal Foch et de l'amiral britannique le soin de régler les questions techniques secondaires de l'armistice.

#### IV

### Mémoire au Président Wilson. — Réserves sur les Quatorze Points.

Les Gouvernements alliés ont examiné avec soin la correspondance échangée entre le Président des États-Unis et le Gouvernement allemand.

Sous réserves des observations qui suivent, ils se déclarent disposés à conclure la Paix avec le Gouvernement allemand aux conditions posées dans l'adresse du Président au Congrès, le 8 janvier 1918, et selon les principes énoncés dans ses déclarations ultérieures. Ils doivent, toutefois, faire remarquer que l'article 2, relatif à ce que l'on appelle couramment la liberté des mers, se prête à diverses interprétations dont certaines sont telles qu'ils ne pourraient pas les accepter. Ils

---

(1) Bien que ce mémoire ait déjà été donné en tête du chapitre XX, nous le remettons ici pour présenter, en son entier, le dossier diplomatique de l'armistice.

doivent, en conséquence, se réserver une liberté d'action entière sur cette question, quand ils viendront siéger à la Conférence de la Paix.

D'autre part, lorsqu'il a formulé, parmi les conditions de paix, dans son adresse, que les territoires envahis doivent être non seulement évacués et libérés, mais restaurés, les Alliés pensent qu'il ne faudrait laisser subsister aucun doute sur ce que signifie cette condition. Ils comprennent par là que l'Allemagne devra compenser tous les dommages subis par les populations civiles des nations alliées et par leurs propriétés, du fait de l'agression par l'Allemagne des pays alliés, soit sur terre, soit sur mer, soit en conséquence d'opérations aériennes.

---

## CHAPITRE XXIV

### La capitulation de l'Allemagne.

(11 Novembre 1918.)

Si on compare les conditions militaires proposées par Foch, le 26 octobre, aux conditions posées par le Conseil supérieur interallié dans la séance du 4 novembre on ne trouve entre elles que de légères différences de forme :

1° Foch avait demandé que l'évacuation de la Belgique, de la France, de l'Alsace-Lorraine, du Luxembourg, fut réalisée en trois étapes : deux de quatre jours, la dernière, de six jours (ensemble quatorze jours). Le Conseil supérieur supprime les étapes et prescrit que l'évacuation devra être terminée en quatorze jours ;

2° Foch avait demandé que les troupes alliées suivissent la marche de l'évacuation.

Le Conseil supérieur de Guerre prescrit, dans les mêmes termes, l'occupation par les Alliés des pays évacués ;

3° Foch avait demandé le rapatriement immédiat des habitants des territoires évacués.

Le Conseil supérieur précise que ce rapatriement devra être terminé en quatorze jours ;

3° Foch avait demandé la livraison immédiate de 5.000 canons (moitié de campagne, moitié de lourds), de 30.000 mitrailleuses, de 5.000 minenwerfers.

Le Conseil supérieur de Guerre maintient les deux premiers chiffres, abaisse le troisième à 3.000 et ajoute l'exigence de 2.000 avions de chasse et de bombardement ;

4° Foch avait demandé l'évacuation de toute la rive gauche du Rhin, l'occupation de ces territoires par les armées alliées et accordé qu'ils seraient administrés par leurs autorités locales sous le contrôle des troupes d'occupation.

Le Conseil supérieur de Guerre enregistre dans les mêmes termes la demande du maréchal;

5° Foch avait demandé l'installation de garnisons alliées à Mayence, Coblentz, Cologne et Strasbourg, avec des têtes de pont de 30 kilomètres sur la rive droite du Rhin.

Le Conseil supérieur enregistre cette demande en supprimant Strasbourg. Cette suppression, commandée par la considération que Strasbourg n'étant pas une ville ennemie occupée, mais une ville française recouvrée, eut pour corollaire l'abandon de la tête de pont en face de Strasbourg. Un peu plus tard, au renouvellement de l'armistice, on devait revenir sur cette omission d'une précaution nécessaire;

6° Foch avait demandé qu'une bande de territoire de 40 kilomètres de largeur fut neutralisée sur la rive droite du Rhin, depuis la frontière suisse jusqu'à la frontière hollandaise.

Le Conseil supérieur fixe que cette zone sera bien de 40 kilomètres, depuis la frontière hollandaise jusqu'à un point entre Darmstadt et Manheim, et il en réduit la largeur à 30 kilomètres, depuis ce point jusqu'à la frontière suisse;

7° Foch avait demandé que l'évacuation des pays du Rhin (zone neutre comprise) fut achevée vingt-cinq jours après la signature de l'armistice.

Le Conseil supérieur de Guerre accepte ce délai;

8° Foch avait demandé la livraison de 150.000 wagons et de 5.000 locomotives.

Le Conseil supérieur accepte ces chiffres et ajoute l'exigence de 10.000 camions automobiles. Il stipule, en outre, que le matériel d'exploitation en Alsace-Lorraine et dans les pays occupés sur la rive gauche

sera laissé sur place et n'entrera pas en compte dans la livraison ordonnée des 150.000 wagons et des 5.000 locomotives;

9° Foch avait demandé que tous les prisonniers en Allemagne fussent rendus dans le plus bref délai possible.

Le Conseil supérieur précise que cette libération sera immédiate et sans réciprocité et que les prisonniers rendus pourront être employés par les Alliés comme bon leur semblera;

10° Foch avait demandé que, jusqu'à l'évacuation (qui devait être terminée en vingt-cinq jours), le blocus fut maintenu.

Le Conseil supérieur de Guerre transporte cette stipulation dans les clauses navales et ne fixe pas de terme au blocus.

C'est donc bien Foch qui fixa les conditions de l'armistice militaire, le seul qui fut de sa compétence. Le Conseil supérieur adopta les propositions du maréchal, en ajouta deux (livraison des 2.000 avions et des 10.000 camions automobiles), en adoucit deux (3.000 minenwerfers au lieu de 5.000; réduction de 40 à 30 kilomètres de la largeur de la zone neutralisée sur la rive droite, de la frontière suisse à Darmstadt); il en aggrava une en maintenant le blocus *sine die*.

Ces conditions d'armistice militaire furent trouvées par quelques-uns trop généreuses; on fit reproche à Wilson de cette générosité. C'est lui, disait-on, qui avait empêché Foch de porter à l'ennemi un dernier coup accablant en Lorraine et qui avait ainsi permis aux Allemands de dire qu'ils s'étaient retirés, sur la foi de Wilson sans avoir été vaincus.

Wilson ne fut pour rien dans la fixation des termes de l'armistice.

Il connut la délibération du Conseil supérieur de Guerre où ces conditions avaient été arrêtées, par les communications que lui faisait journallement son représentant, le colonel House. Bien loin de pousser à la paix rapide, House, sous l'inspiration probable-

ment de Pershing et des généraux américains, semble n'avoir pas été opposé à une prolongation de la guerre pendant quelques jours ou quelques semaines. C'est du moins ce qu'on peut inférer d'un court dialogue qu'il eut avec Foch, le 31 octobre, avant le commencement de la première réunion chez le représentant de Wilson : « Monsieur le maréchal, le Gouvernement des États-Unis ne demande pas que l'on reste sur une victoire incomplète. C'est à vous de dire si on doit continuer la bataille » (1).

A quoi Foch répondit : « S'ils acceptent les termes de l'armistice tels que nous les leur imposons, c'est une capitulation en rase campagne. Nous obtenons par cette capitulation tout ce que nous donnerait la plus grande des victoires. Je ne me reconnais donc pas le droit d'exposer la vie d'un homme de plus. »

Tel fut le scrupule de conscience qui empêcha Foch de livrer la dernière bataille, celle à laquelle s'attendait Ludendorff, qui a écrit : « On pouvait alors (fin octobre) s'attendre à voir l'attaque ennemie commencer en Lorraine. »

Le général allemand avait vu juste. Le 27 octobre, Foch avait retiré Mangin, notre général d'assaut, du front de Laon et l'avait placé, avec la 10<sup>e</sup> armée, sous les ordres de Castelnau, commandant en chef du groupe des armées de l'Est. Cette 10<sup>e</sup> armée comprenait 14 divisions, elle devait opérer conjointement avec la 8<sup>e</sup> armée (général Gérard), à 6 divisions, et 8 divisions américaines (2).

---

(1) Nous donnons le sens et ne prétendons pas rapporter textuellement le dialogue. Mais nous pouvons citer ce passage du compte rendu de la réunion chez House, du 31 octobre, où le représentant de Wilson posa à nouveau, sans doute pour qu'elle fût enregistrée, la question de l'opportunité de l'armistice, question qu'il avait soulevée quelques instants auparavant :

Colonel HOUSE. — Le maréchal ferait-il l'armistice aux conditions envisagées, plutôt que de continuer à combattre ?

Maréchal FOCH. — Si nos conditions sont acceptées, nous ne pouvons souhaiter rien de mieux. Nous ne faisons la guerre que pour ses résultats, et nous ne voulons pas la prolonger inutilement.

(2) *Comment finit la guerre*, par le général MANGIN, page 214.

A ces forces puissantes, les Allemands ne pouvaient opposer que des divisions moins nombreuses et démoralisées par le pressentiment de la défaite, car l'évacuation de Metz était commencée — et on juge de l'effet que cette évacuation produisait sur le soldat ennemi. — La date fixée à Castelnaud, pour l'attaque, ce qu'on appelle en style d'état-major le « jour J », était le 14 novembre. Si Foch n'avait pas mis au-dessus de tout le devoir d'épargner le sacrifice de quelques dizaines de milliers d'hommes, il aurait pu différer de répondre à la demande d'armistice, quand elle lui arriva, le 7 novembre, et ajouter, en gagnant quelques jours, une dernière victoire à sa liste déjà si longue.

D'autres considérations portaient sans doute le maréchal à ne pas laisser échapper l'occasion d'obtenir, sans plus coup férir, la capitulation de l'Allemagne. Si les Américains, tout frais encore, n'étaient pas impatients de finir la guerre, nos Alliés anglais étaient très fatigués. Lloyd George disait que chaque journée coûtait aussi cher à l'armée de Douglas Haig qu'une semaine dans les années antérieures. Au Conseil de guerre, où l'on avait fixé les conditions éventuelles d'un armistice, conseil tenu le 25 ou le 26 octobre, le maréchal britannique avait insisté pour que, si c'était possible, on s'arrêtât. De notre côté, s'il n'y avait pas épuisement, cette bataille qui durait sans répit depuis le mois de mars nous avait coûté des pertes cruelles. Et si la guerre se prolongeait, l'Amérique continuant à débarquer 250.000 hommes par mois, son armée aurait été bientôt la plus nombreuse sur les champs d'Occident. Malgré la loyauté de Pershing, peut-être alors aurait-il été difficile de ne pas lui laisser prendre l'indépendance à laquelle beaucoup de ses compatriotes prétendaient pour lui. L'unité du commandement, établie à Doullens, et qui avait produit de si grands résultats, aurait pu être remise en question en 1919. En 1919! car si on n'obtenait pas tout de suite la soumission de l'Allemagne, une campagne de plusieurs mois était encore en perspective.



Dans cette conversation, au cours de laquelle House lui avait fait la déclaration que nous avons rapportée — Foch s'était entendu poser la question : « Si ça dure encore, combien de temps ça durera-t-il?... » Se souvenant peut-être des « quarante-huit heures de Nivelle » (1), et ne voulant pas s'emprisonner lui-même dans un délai, le maréchal avait répondu évasivement : « Ça peut durer huit jours, ça peut durer quinze jours, ça peut durer un mois, ça peut durer deux mois, ça peut durer trois mois, ça peut durer quatre mois... » (2).

On l'avait arrêté sur l'échelle de ces évaluations pleines d'une incertitude que commandait l'attitude des Allemands sur le front. A l'arrière, leur armée se décomposait certes et même dans les unités qu'ils engageaient on sentait du fléchissement. Mais, vaincus tous les jours, reculant tous les jours, ils avaient conservé, dans certains de leurs éléments, ceux qui couvraient la retraite, assez de solidité. Si cette armée toujours battue depuis le 18 juillet, avait pu s'établir sur un front rétréci, il aurait fallu sans doute — après avoir donné quelque repos aux troupes alliées, — faire une nouvelle campagne au printemps de 1919. Foch qui, mieux que quiconque, pouvait porter un jugement sur ce qui restait de valeur à ses adversaires, se montrait donc fort sage quand, songeant à sa prochaine bataille en Lorraine dont l'effet pouvait être foudroyant, il disait : « Ça peut durer quinze jours. », et quand, pensant que peut-être après cette bataille il aurait à en livrer d'autres, il parlait d'une prolongation possible de plusieurs mois (3).

---

(1) Voir NIVELLE ET PAINLEVÉ. *Deuxième crise du commandement.*

Colonel HOUSE. — Combien de temps pourrait durer la résistance de l'ennemi sur la ligne de la Meuse ou sur celle du Rhin ?

(2) House, dans la réunion officielle tenue chez lui, pendant la matinée du 31 octobre, revint sur la question de l'opportunité de l'armistice qui avait été soulevée avant l'ouverture de la séance.

Maréchal FOCH. — Un, deux ou trois mois, je ne puis pas dire. Si l'armistice autrichien nous donne des facilités pour attaquer l'Allemagne par le sud, cela rendra la position de l'ennemi encore plus intenable.

(3) Prévoyant que les Allemands voudraient résister encore, le maréchal Foch avait préparé, avec les commandants en chef alliés, un plan

Ces raisons militaires et ces raisons morales qui devaient porter le maréchal à accepter une capitulation qui aurait les mêmes effets qu'une victoire, l'inspiraient certainement quand il demandait si la livraison de la flotte allemande devait être inscrite au nombre des conditions de l'armistice. C'est un peu contre son gré que l'Angleterre obtint cet immédiat désarmement naval de la puissance qui avait songé à lui disputer l'empire des mers. L'exigence était si humiliante pour les Allemands qu'on pouvait penser qu'elle les révolterait et les pousserait aux résolutions du désespoir.

Dans ce texte de la capitulation, qui devait être présenté aux négociateurs de l'Allemagne, on devait plus tard se plaindre de ne pas voir certaines stipulations. Pourquoi n'avions-nous pas occupé Francfort, le bassin charbonnier de la Ruhr, Essen, la ville de Krupp? A ces

d'attaque de l'Allemagne du sud, à travers l'Autriche. Le 4 novembre, jour où on apprit la signature de l'armistice par le général en chef autrichien, la discussion que nous allons citer eut lieu chez House :

**Maréchal Foch.** — Cette question d'attaquer l'Allemagne par le sud a été étudiée par les généraux Bliss, Wilson, de Robilant et moi. Nous avons conclu à une action concentrique sur Munich, portant de la région d'Insbrück, au sud, et de la ligne Salzburg-Braunau, à l'est. L'action la plus importante sera du côté de l'est, en raison de la nature du terrain qui est moins difficile.

Nous grouperions autour d'Insbrück une armée de dix divisions et, entre Salsbourg et le Danube, deux armées composées au total de 20 ou 30 divisions. La première armée serait exclusivement italienne et commandée par un général italien, la seconde, qui comprendrait avec des troupes italiennes les divisions françaises actuellement en Italie, serait commandée par un général français, tandis qu'un général anglais commanderait la troisième armée qui comprendrait les divisions anglaises du front italien. Le commandement en chef des trois armées appartiendrait au général Diaz.

**M. LLOYD GEORGE.** — J'ai une observation à faire sur le document qui vient de nous être présenté. Il ne prévoit pas assez l'usage à faire de l'armée du général Franchet d'Espérey. On nous dit que son emploi se heurte à des difficultés de transport. Quel que soit le problème, il faut s'occuper de le résoudre. Nous devons nous servir de cette armée qui est puissante, bien organisée, et qui a l'avantage d'un commandement unique. Il ne s'agit pas de la superposer à l'armée du général Diaz. Nous lui donnerions une mission différente, en l'envoyant en Bohême et en Galicie. Je parlais tout à l'heure du pétrole, mais la houille de Bohême n'aurait pas moins d'importance pour nous; en particulier pour l'Italie, qui peut trouver là le charbon qui lui manque.

occupations, on pensa certainement. Mais d'abord, Francfort, le Ruhrland et Essen sont sur la rive droite du Rhin. Devions-nous, alors que certainement l'opinion publique ne tarderait pas à demander la démobilisation, nous charger d'une occupation qui aurait exigé des contingents très nombreux? Dans les grands centres industriels de la Westphalie on pouvait prévoir qu'il se produirait des agitations, grèves économiques ou révolutionnaires. Il nous faudrait donc faire l'office de gendarmes, accomplir la besogne de répression qu'un peu plus tard eut à faire le camarade socialiste Noske.

Ni le maréchal, ni Clemenceau ne voulurent proposer à la France et à ses Alliés une tâche si ingrate, dont l'accomplissement nous aurait fait accuser par les socialistes d'être les soldats de la réaction; par les pacifistes, d'être des impérialistes, et qui aurait donné aux Alle-

---

M. ORLANDO. — J'accepte le projet du maréchal Foch, avec une seule réserve que vous comprendrez. Il faut que notre chef d'État-Major juge des possibilités d'exécution. Il se peut que son armée soit fatiguée par la poursuite sans relâche où elle a été engagée.

Maréchal FOCH. — Cela donne des ailes.

M. ORLANDO. — Je répète que j'accepte, en réservant l'avis du général Diaz.

Maréchal FOCH. — L'observation de M. Lloyd George est juste. Je ne le contredirai pas, au contraire. J'ai toujours voulu concentrer contre les Allemands toutes nos forces, où qu'elles se trouvent. Nous devons employer l'armée d'Espérey dès que nous le pourrons. Mais l'utilisation des forces les plus proches exigera trente jours, si tout va bien. L'armée d'Orient, dont l'intervention sera forcément plus tardive, même si les routes sont libres, ne pourra employer certaines d'entre elles que lorsque l'armée italienne aura cessé de s'en servir.

M. CLEMENCEAU. — J'insiste pour que l'armée d'Orient soit utilisée le plus tôt possible. Il n'y a pas, là-dessus, de différences d'opinion entre le maréchal et moi.

M. LLOYD GEORGE. — J'ai maintenant deux propositions à vous faire. En premier lieu, vous estimerez avec moi qu'il est d'une importance capitale d'assurer une direction unique à toutes les opérations contre l'Allemagne. Je propose de confier cette direction au maréchal Foch. Il va sans dire qu'elle ne pourra pas être aussi complète, en ce qui concerne les armées d'Autriche, que celles du front occidental. Les pouvoirs du maréchal dans cette nouvelle région ne peuvent pas être tout à fait ceux que nous lui avons donnés à Beauvais, mais doivent dépasser ceux que nous lui avons confiés par l'accord de Doullens. Il faut que nos armées aient une seule tête, et je n'en connais pas de meilleure. Les victoires de ces derniers mois ont entièrement justifié notre choix. Je propose

mands un prétexte pour dénoncer une infraction de l'Entente aux principes de Wilson.

Ces raisons avaient leur valeur, mais l'occupation de la Ruhr n'aurait pas été sans avantage, car elle aurait empêché de se poser le problème de charbon à la solution duquel l'Allemagne devait apporter tant de mauvaise volonté.

Tel qu'il était, l'armistice établi au point de vue militaire par Foch et complété par une clause que Klotz y fit insérer, équivalait à certains égards à des préliminaires de paix. Par définition, « les préliminaires ont pour but de déterminer les bases fondamentales de la paix future ». Ils posent les principes dont l'application seule aura à être discutée avant la rédaction du traité.

Par l'armistice, l'Alsace et la Lorraine rentraient bien en France, et il ne resterait plus qu'à régler les conditions de cette rentrée, si elle serait nette ou grevée de charges (1). Quant à la question même de la réannexion, elle était résolue irrévocablement en notre faveur, puisque nos anciennes provinces étaient traitées dans la convention d'armistice non comme des gages que nous saisissions, mais comme des territoires semblables à la Belgique, au Luxembourg, à nos départements du nord que l'Allemagne occupait indûment.

donc que le maréchal Foch ait la direction suprême des opérations, au point de vue stratégique, contre l'Allemagne, sur tous les fronts. Je soumettrai cette proposition à notre réunion plénière à Versailles. J'ajoute qu'elle n'a rien qui puisse être interprété comme une critique du général Diaz ou du général Franchet d'Espérey.

MARÉCHAL FOCH. — Le plan d'opérations contre la Bavière est accepté ?

M. CLEMENCEAU. — Nous l'acceptons tous.

M. ORLANDO. — Si j'ai bien compris, il y aura un groupe d'armées opérant contre la Bavière, qui sera composé d'une armée exclusivement italienne, sous un général italien, d'une armée italienne et française sous le général Graziani, et une armée italienne et anglaise, sous le général Cavan. Le groupe d'armées sera commandé par le général Diaz, et cette grande armée interalliée sera placée, comme celles du front occidental, sous la direction stratégique générale du maréchal Foch.

M. LLOYD GEORGE. — C'est cela même.

(1) Le traité devait nous remettre nos provinces nettes de toute charge.

Dans tous leurs discours, au cours de la guerre, nos hommes d'État avaient proclamé que nous ne ferions pas la paix sans la « réparation des dommages » et le Parlement, en plusieurs circonstances et notamment le 5 juin 1917 (1), avait solennellement renouvelé cette affirmation de la volonté française que les ravageurs payassent le prix de leurs ravages.

Cette exigence, Klotz, ministre des Finances de Clemenceau, demanda qu'elle fût inscrite dans l'armistice.

Bonar Law, du point de vue juridique, objecta que la clause des réparations aurait mieux sa place dans le Traité que dans l'Armistice. Mais Clemenceau insista, fut soutenu par les représentants de la Belgique, de la Serbie et de l'Italie (2) et rallia House. Klotz alors poussa notre avantage en demandant que les mots « réparation des dommages » fussent précédés de ce membre de phrase : « sous réserves de toutes revendications ultérieures. » En acceptant ce texte, les Allemands reconnaîtraient notre droit de demander autre chose que le prix des bâtiments qu'ils avaient détruits, des mines qu'ils avaient rendues inexploitable, des terres qu'ils avaient rendues infertiles.

De ce « préliminaire » devait sortir une juste indemnisation pour d'autres dommages que ceux dont avaient souffert les biens matériels des peuples alliés. Les six mots dont Clemenceau et Klotz obtinrent l'adjonction « sous réserves, etc... » contenaient implicitement la condamnation de l'Allemagne au paiement des pensions aux ayants-droit de ceux qu'elle avait tués et à ceux qu'elle avait mutilés.

Le texte de l'Armistice, qui mettait fin à la plus grande des batailles, définitivement arrêté le 4 novembre, fut connu le jour même à Washington. Le lendemain,

---

(1) Ordre du jour Charles Dumont-Klotz après un comité secret.

(2) La convention d'armistice, arrêtée le 31 octobre, avec l'Autriche ne comprenait pas « la réparation ». Sonnino, en se ralliant à la proposition française, voulut à très bon droit poser un principe dont l'application serait étendue au profit de l'Italie.

Lansing écrivait : « Je suis chargé de notifier au Gouvernement allemand que le maréchal Foch a été autorisé par le Gouvernement des États-Unis et les Gouvernements alliés à recevoir les représentants dûment accrédités du Gouvernement allemand et à leur communiquer les conditions d'un armistice. »

Transmise par le ministre de Suisse à Washington, cette dernière réponse de Wilson arriva à Berlin le 6 novembre. Ce jour même, Hindenburg adressa à son vainqueur un radiogramme qui fut enregistré au quartier général de Foch, à Senlis, le 7, à minuit 30 (ou zéro heure 30, selon le nouveau cadran).

#### LE HAUT COMMANDEMENT ALLEMAND, SUR L'ORDRE DU GOUVERNEMENT ALLEMAND, AU MARÉCHAL FOCH

« Le Gouvernement allemand ayant été informé par les soins du Président des États-Unis que le maréchal Foch a reçu les pouvoirs de recevoir les représentants accrédités du Gouvernement allemand et de leur communiquer les conditions de l'armistice, les plénipotentiaires suivants ont été nommés par lui : général d'infanterie von Gunbel (1); secrétaire d'État Erzberger; ambassadeur comte Obendorff; général von Winterfield; capitaine de vaisseau Wanslow. Ils demandent qu'on leur communique par sans-fil l'endroit où ils pourront se rencontrer avec le maréchal Foch. »

A cette demande où Hindenburg cherchait à s'effacer derrière « le Gouvernement allemand », Foch répondit, une heure après, qu'il attendait les négociateurs.

Ils se mirent en route dans la journée du 7 novembre, le jour où les Français et les Américains entraient à Sedan.

Le soir, Erzberger et ses compagnons étaient à Rethondes, entre Compiègne et Soissons, dans la forêt de Laigle, et le 8, ils entraient dans le wagon de Foch pour

---

(1) Von Gunbel devait au dernier moment se dérober à la triste corvée. Il ne fut pas remplacé et le rôle de plénipotentiaire militaire passa à von Winterfield.

entendre lecture des conditions auxquelles ils devraient souscrire dans les trois jours. Ils ne dépassèrent pas le délai. Le 11 novembre, à 5 heures du matin, les signatures furent échangées. Il y avait 1.561 jours que Guillaume nous avait déclaré la guerre.

Ce 1.561<sup>e</sup> jour, l'auteur de tous les maux qui pendant quatre ans avaient désolé la terre (1) ne régnait plus. Son dernier chancelier, Max de Bade, avait pris en effet sur lui d'annoncer le 9 novembre que l'Empereur avait abdiqué et Guillaume de Hohenzollern, incapable de réagir, s'était enfui en Hollande (2).

(1) Bilan homicide de la guerre de Guillaume II :

Pertes de la France : 1.365.000 tués = 1 homme sur 27 habitants.

Pertes de la Grande-Bretagne : 618.000 tués = 1 homme sur 65 habitants.

Pertes de l'Italie : 465.000 tués = 1 homme sur 79 habitants.

Pertes de l'Autriche-Hongrie : 1.500.000 = 1 homme sur 50 habitants.

Pertes de l'Allemagne : 2.000.000 = 1 homme sur 35 habitants.

Pertes de la Russie : 2.500.000 = 1 homme sur 90 habitants.

Soit 8 millions de morts à la guerre pour les principaux belligérants. A ce monstrueux total il faut ajouter 200 ou 300.000 Serbes, 100.000 Roumains, 100.000 Belges, 65.000 Bulgares, 51.000 Américains (les Américains ne furent engagés que dans la campagne de 1918).

Les victimes de la guerre de Guillaume II, rien que sur les champs de bataille, approchent donc du nombre de 9 millions (Projet de Résolution L. MARIN à la Chambre des députés; exposé des motifs — Janvier 1921.)

(2) Quand il eut ainsi mis fin à l'Empire de Bismarck, le prince chancelier se retira. Il eut pour successeur le socialiste majoritaire Ebert, à qui incombait de donner aux plénipotentiaires l'ordre de signer les conditions de Foch. Les Allemands ont prétendu que ces conditions avaient été aggravées après la révolution, c'est-à-dire entre le 9 et le 11.

Cette assertion est contraire à la vérité. Les « conditions » avaient été adoptées le 4 novembre par le Conseil supérieur de guerre. Le maréchal les présenta telles quelles à Erzberger et les quelques modifications qu'il y consentit, sur les instances de Winterfeld, furent adoucissantes, excepté quant à la largeur de la zone neutre. Voici ces modifications, telles que les fait apparaître la comparaison du texte signé à Rethondes avec le texte de Versailles que nous avons publié au chapitre précédent :

1° Le délai d'évacuation de la Belgique, de la France, de l'Alsace, est porté à 15 jours;

2° Le délai d'évacuation de la rive gauche du Rhin est porté à 31 jours;

3° La zone neutre suivra un parallèle tracé à 10 kilomètres des têtes de pont. Comme ces têtes de pont ont 30 kilomètres, la zone neutre a donc une largeur de 40 kilomètres, depuis la Hollande jusqu'à la Suisse;

4° 25.000 mitrailleuses au lieu de 30.000, 1.700 avions au lieu de 2.000;

5° Durée de l'armistice : 36 jours au lieu de 30.





# PIÈCES JUSTIFICATIVES

---

## ANNEXES DU CHAPITRE III

### I

#### Note allemande du 12 décembre 1916.

La guerre la plus formidable que l'histoire ait connue ravage depuis deux ans et demi une grande partie du monde. Cette catastrophe, que les liens d'une civilisation commune plus que millénaire n'ont pu arrêter, frappe l'humanité dans son patrimoine le plus précieux. Elle menace d'ensevelir sous ses ruines le progrès moral et matériel dont l'Europe s'enorgueillissait à l'aube du xx<sup>e</sup> siècle.

Dans cette lutte, l'Allemagne et ses alliées, l'Autriche-Hongrie, la Bulgarie et la Turquie, ont fait preuve de leur force indestructible en remportant des succès considérables sur des adversaires supérieurs en nombre et en matériel de guerre. Leurs lignes inébranlables résistent aux attaques incessantes des armées de leurs ennemis.

La récente diversion dans les Balkans a été rapidement et victorieusement contrecarrée. Les derniers événements ont démontré que la continuation de la guerre ne saurait briser leur force de résistance. La situation générale les autorise plutôt à espérer de nouveaux succès. C'est pour défendre leur existence et la liberté de leur développement national que les quatre puissances alliées ont été contraintes à prendre les armes. Les exploits de leurs armées n'y ont rien changé. Pas un seul instant elles ne se sont départies de leur conviction que le respect des droits des autres nations n'est nullement incompatible avec leurs propres droits et intérêts légitimes. Elles ne cherchent pas à écraser ou à anéantir leurs adversaires.

Conscientes de leur force militaire et économique et prêtes s'il le faut à continuer jusqu'au bout la lutte qui leur est imposée, mais animées en même temps du désir d'arrêter le flot de sang et de mettre fin aux horreurs de la guerre, les quatre puissances alliées proposent d'entrer dès à présent en négociations de paix. Elles sont persuadées que les propositions qu'elles y apporteraient et qui viseraient à assurer l'existence, l'honneur et le libre développement de leurs peuples, seraient propres à servir de base à l'établissement d'une paix durable.

Si, malgré cette offre de paix et de conciliation, la lutte devait continuer, les quatre puissances alliées sont déterminées à la conduire jusqu'à une fin victorieuse en déclinant solennellement toute responsabilité devant l'Humanité et l'Histoire.

DE BETHMANN-HOLLWEG.

## II

### Ordre du jour de Guillaume II.

#### Soldats !

A la suite des victoires remportées par votre bravoure, moi et les monarques des trois États alliés avec moi avons fait à l'ennemi des propositions de paix.

Rien n'est moins certain que l'acceptation de ces propositions par l'ennemi.

En attendant, vous devez continuer à résister à l'ennemi et, avec l'aide de Dieu, à le vaincre.

Au quartier général, le 12 décembre,

GUILLAUME, *empereur et roi.*

Cet ordre du jour est aussi adressé à ma marine qui, dans la lutte commune, a fidèlement et efficacement mis en jeu toute sa force (1).

---

(1) Cet ordre du jour est daté du 12 décembre, du jour même où Bethmann faisait remettre sa note aux puissances de l'Entente.

## III

**La réponse des Alliés à la note allemande****(31 Décembre 1916) (1).**

Les gouvernements alliés de la Belgique, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, du Japon, du Monténégro, du Portugal, de la Roumanie, de la Russie et de la Serbie, unis pour la défense de la liberté des peuples et fidèles à l'engagement pris de ne pas déposer isolément les armes, ont résolu de répondre collectivement aux prétendues propositions de paix qui leur ont été adressées de la part des gouvernements ennemis par l'entremise des États-Unis, de l'Espagne, de la Suisse et des Pays-Bas.

Avant toute réponse, les puissances alliées tiennent à s'élever hautement contre les deux assertions essentielles de la note des puissances ennemies, qui prétend rejeter sur les Alliés la responsabilité de la guerre et qui proclame la victoire des puissances centrales.

Les Alliés ne peuvent admettre une affirmation doublement inexacte et qui suffit à frapper de stérilité toute tentative de négociation.

Les nations alliées subissent depuis trente mois une guerre qu'elles ont tout fait pour éviter. Elles ont démontré par des actes leur attachement à la paix. Cet attachement est aussi ferme aujourd'hui qu'en 1914; après la violation de ses engagements, ce n'est pas sur la parole de l'Allemagne que la paix, rompue par elle, peut être fondée.

Une suggestion sans conditions, pour l'ouverture de négociations, n'est pas une offre de paix. La prétendue proposition, dépourvue de substance et de précision, mise en circulation par le gouvernement impérial, apparaît moins comme une offre de paix que comme une manœuvre de guerre.

Elle est basée sur la méconnaissance systématique du caractère de la lutte dans le passé, dans le présent et dans l'avenir.

---

(1) Remise par Briand au nom de tous les alliés,

Pour le passé, la note allemande ignore les faits, les dates, les chiffres qui établissent que la guerre a été voulue, provoquée et déclarée par l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.

A La Haye, c'est le délégué allemand qui avait refusé toute proposition de désarmement.

En juillet 1914, c'est l'Autriche-Hongrie qui, après avoir adressé à la Serbie un ultimatum sans précédent, lui a déclaré la guerre malgré les satisfactions immédiatement obtenues.

Les empires du Centre ont alors repoussé toutes les tentatives faites par l'Entente pour assurer à un conflit local une solution pacifique. L'offre de conférence de l'Angleterre, la proposition française de commission internationale, la demande d'arbitrage de l'Empereur de Russie à l'Empereur d'Allemagne, l'entente réalisée entre la Russie et l'Autriche-Hongrie la veille du conflit, tous ces efforts ont été laissés par l'Allemagne sans réponse ou sans suite.

La Belgique a été envahie par un empire qui avait garanti sa neutralité et qui n'a pas craint de proclamer lui-même que les traités étaient des « chiffons de papier » et que « nécessité n'a pas de loi ».

Pour le présent, les prétendues offres de l'Allemagne s'appuient sur une « carte de guerre » uniquement européenne et qui n'exprime que l'apparence extérieure et passagère de la situation, non la force réelle des adversaires. Une paix conclue en partant de ces données serait à l'avantage unique des agresseurs qui, ayant cru atteindre leur but en deux mois, s'aperçoivent après deux ans qu'ils ne l'atteindront jamais.

Pour l'avenir, les ruines causées par la déclaration de guerre allemande, les attentats innombrables commis par l'Allemagne et ses alliés contre les belligérants et contre les neutres, exigent des sanctions, des réparations et des garanties; l'Allemagne élude les unes et les autres.

En réalité, l'ouverture faite par les puissances centrales n'est qu'une tentative calculée en vue d'agir sur l'évolution de la guerre et d'imposer finalement une paix allemande.

Elle a pour objet de troubler l'opinion dans les pays alliés. Cette opinion, malgré tous les sacrifices consentis, a déjà répondu avec une fermeté admirable et dénoncé le vide de la déclaration ennemie.

Elle veut raffermir l'opinion publique de l'Allemagne et de ses alliés, si gravement éprouvés déjà par leurs pertes, usés par le resserrement économique et écrasés par l'effort suprême qui est exigé de leurs peuples.

Elle cherche à tromper, à intimider l'opinion publique des

pays neutres, fixée depuis longtemps sur les responsabilités initiales, éclairée sur les responsabilités présentes et trop clairvoyante pour favoriser les desseins de l'Allemagne en abandonnant la défense des libertés humaines.

Elle tente enfin de justifier d'avance aux yeux du monde de nouveaux crimes : guerre sous-marine, déportations, travaux et enrôlements forcés de nationaux contre leur propre pays, violations de neutralité.

C'est en pleine conscience de la gravité, mais aussi des nécessités de l'heure, que les gouvernements alliés, étroitement unis entre eux et en parfaite communion avec leurs peuples, se refusent à faire état d'une proposition sans sincérité et sans portée.

Ils affirment une fois de plus qu'il n'y a pas de paix possible tant que ne seront pas assurées la réparation des droits et des libertés violés, la reconnaissance du principe des nationalités et de la libre existence des petits États, tant que n'est pas certain un règlement de nature à supprimer définitivement les causes qui, depuis si longtemps, ont menacé les nations et à donner les seules garanties efficaces pour la sécurité du monde.

Les puissances alliées tiennent, en terminant, à exposer les considérations suivantes qui font ressortir la situation particulière où se trouve la Belgique après deux ans et demi de guerre. En vertu de traités internationaux signés par cinq grandes puissances de l'Europe au nombre desquelles figurait l'Allemagne, la Belgique jouissait avant la guerre d'un statut spécial, qui rendait son territoire inviolable et la mettait elle-même sous la garantie de ces puissances, à l'abri des conflits européens. La Belgique a cependant, au mépris de ces traités, subi la première l'agression de l'Allemagne. C'est pourquoi le gouvernement belge estime nécessaire de préciser le but que la Belgique n'a jamais cessé de poursuivre en combattant à côté des puissances de l'Entente pour la cause du Droit et de la Justice.

La Belgique a toujours observé scrupuleusement les devoirs que lui imposait sa neutralité. Elle a pris les armes pour défendre son indépendance et sa neutralité violées par l'Allemagne et pour rester fidèle à ses obligations internationales. Le 4 août, au Reichstag, le chancelier a reconnu que cette agression constituait une injustice contraire au droit des gens et s'est engagé, au nom de l'Allemagne, à la réparer.

Depuis deux ans et demi, cette injustice a été cruellement aggravée par des pratiques de guerre et d'occupation qui ont épuisé les ressources du pays, ruiné ses industries, dévasté ses villes et ses villages, multiplié les massacres, les exécutions et les emprisonnements. Et, au moment où l'Allemagne parle au monde de paix et d'humanité, elle déporte et réduit en servitude des citoyens belges par milliers.

La Belgique, avant la guerre, n'aspirait qu'à vivre en bon accord avec tous ses voisins. Son roi et son gouvernement n'ont qu'un but : le rétablissement de la paix et du droit. Mais ils ne veulent que d'une paix qui assurerait à leur pays des réparations légitimes, des garanties et des sécurités pour l'avenir (1).

## IV

### Réplique allemande à la réponse de l'Entente (12 Janvier 1917).

Le gouvernement allemand a fait remettre jeudi, aux représentants des États neutres à Berlin, la note suivante :

Le gouvernement impérial, par l'intermédiaire des gouvernements des États-Unis, de l'Espagne et de la Suisse, a reçu la réponse de ses adversaires à la note du 12 décembre, par laquelle l'Allemagne, de concert avec ses alliés, proposait d'ouvrir bientôt des négociations de paix. Nos adversaires repoussent cette proposition sous le prétexte qu'elle n'est pas sincère et qu'elle est sans importance. La forme que revêt leur communication exclut pour nous la possibilité d'une réponse, mais le gouvernement impérial estime important de faire connaître son point de vue sur l'état de ces faits aux gouvernements neutres.

Les puissances centrales n'ont pas de raison de recommencer la discussion des origines de la guerre mondiale. L'histoire jugera à qui incombe l'épouvantable responsabilité de la guerre. L'Entente ne saurait ignorer ni la politique d'encerclement de l'Angleterre, ni la politique de revanche de la France, ni les convoitises de la Russie sur Constantinople, ni le soulèvement de la Serbie et le meurtre de Serajevo, ni la mobilisation générale de la Russie qui signifiait la guerre contre l'Allemagne.

L'Allemagne et ses alliés, qui durent prendre les armes pour la défense de leur liberté et de leur existence, considèrent le but de la guerre comme atteint, en ce qui les concerne.

Par contre, les puissances ennemies sont éloignées de plus en

---

(1) On remarquera que les quatre derniers paragraphes sont consacrés à la Belgique. Faisant valoir que leur situation dans la guerre était exceptionnelle puisqu'ils avaient été attaqués en violation d'un engagement souscrit par la Prusse, nos alliés belges avaient voulu faire une réponse séparée. A la fin, ils consentirent à annexer seulement cette réponse à la note commune.

plus de la réalisation des plans qui, selon les déclarations de leurs hommes d'État responsables, prévoient la conquête de l'Alsace-Lorraine et de plusieurs provinces prussiennes, l'humiliation et l'amoindrissement de la monarchie austro-hongroise, le partage de la Turquie et la mutilation de la Bulgarie. Vis-à-vis de pareils buts de guerre, le désir de sanctions, de réparations et de garanties est surprenant dans la bouche de nos adversaires.

Ceux-ci prétendent que la proposition de la paix des quatre puissances alliées constitue une manœuvre de guerre. L'Allemagne et ses alliés protestent de la manière la plus énergique contre une telle altération de leurs mobiles, ouvertement et loyalement exposés. Leur conviction était qu'une paix juste et acceptable pour tous les belligérants était possible, que cette paix pouvait être réalisée par un échange de vues oral et immédiat et qu'en conséquence ils ne pouvaient être responsables d'une plus grande effusion de sang.

L'intention que le gouvernement impérial a exprimée sans restriction, de faire connaître ses propositions de paix, dès l'ouverture des négociations, devait écarter tout doute sur sa sincérité. Ses adversaires, à qui il a offert d'examiner la teneur de ses propositions, ont refusé tout examen et n'ont fait aucune contre-proposition. Au contraire, ils ont déclaré que toute paix est impossible, aussi longtemps que le rétablissement des droits et des libertés violés, la reconnaissance du principe des nationalités et la libre existence des petites nations ne seront pas garantis.

Nos adversaires contestent la sincérité des propositions des puissances alliées, mais le monde ne pourra pas approuver leurs exigences en songeant au sort du peuple irlandais, à l'anéantissement de la liberté et de l'indépendance de la république des Boers, à l'assujettissement du Nord de l'Afrique, par l'Angleterre la France et l'Italie, à l'oppression des nationalités étrangères par la Russie et, finalement, aux violences uniques dans l'histoire infligées à la Grèce. De même, les Puissances qui, depuis le commencement de la guerre, foulent aux pieds le droit et les conventions sur lesquelles il se fonde, ne sont pas qualifiées pour se plaindre des prétendues violations du droit des gens commises par les quatre puissances alliées.

Déjà, dans les premières semaines de la guerre, l'Angleterre s'est affranchie de la déclaration de Londres dont les dispositions avaient été reconnues, par ses propres délégués, comme les règles valables du droit international. Plus tard, elle a violé également et gravement la déclaration de Paris, de telle façon que, grâce à ses mesures arbitraires, la guerre maritime a été menée sans le souci des règles du droit. La guerre de famine contre l'Allemagne et la pression exercée sur les neutres dans l'intérêt de l'Angleterre ne sont pas moins en contradiction flagrante avec les règles du droit des gens comme avec les lois de l'humanité. De même, l'emploi des troupes de couleur en Europe et l'exten-

sion de la guerre dans les colonies africaines, qui s'est produite contrairement aux traités existants et qui diminue le prestige de la race blanche dans cette partie du monde, ne sont pas moins inconciliables avec les principes du droit international et de la civilisation. Les traitements inhumains infligés aux prisonniers, particulièrement en Afrique et en Russie, l'éloignement de la population civile de la Lorraine, de la Galicie, de la Bukovine et de la Prusse orientale fournissent de nouvelles preuves de la manière dont nos adversaires respectent la civilisation.

A la fin de leur note du 30 décembre, nos adversaires rappellent particulièrement la situation de la Belgique. Le gouvernement impérial ne peut pas reconnaître que le gouvernement belge a toujours observé les devoirs que lui imposait sa neutralité. Déjà avant la guerre, la Belgique, sous l'influence de l'Angleterre, s'était appuyée au point de vue militaire sur l'Angleterre et la France, violant ainsi elle-même l'esprit des traités qui devaient garantir son indépendance et sa neutralité.

Par deux fois le gouvernement impérial a déclaré au gouvernement belge qu'il n'entrerait pas en Belgique comme ennemi et l'a engagé à éviter au pays les horreurs de la guerre. Il s'est engagé dans ce cas à garantir pleinement l'existence et l'indépendance du royaume et à réparer tous les dommages pouvant être causés par le passage des troupes allemandes.

On sait qu'en 1887 le gouvernement britannique avait décidé de ne pas s'opposer au droit de passage à travers la Belgique moyennant ces garanties. Le gouvernement belge a repoussé les offres réitérées du gouvernement impérial. Le sort qui a frappé la Belgique est imputable à elle-même et aux puissances qui l'ont déterminée à prendre cette attitude.

Le gouvernement impérial a repoussé plusieurs fois, comme fausses, les accusations portées au sujet de la conduite de la guerre en Belgique et les mesures prises dans l'intérêt de notre sécurité militaire. Il proteste de nouveau énergiquement contre ces calomnies.

L'Allemagne et ses alliés ont tenté loyalement de mettre fin à la guerre et d'amener une réconciliation entre les belligérants. Le gouvernement impérial a constaté qu'il dépendait uniquement de ses adversaires de s'engager ou non dans la voie de la paix.

Les gouvernements ennemis ont refusé de prendre ce chemin. Sur eux retombe donc l'entière responsabilité de la continuation de l'effusion de sang, mais les quatre puissances alliées poursuivront la lutte avec une tranquille assurance, confiantes dans leur bon droit, jusqu'à ce qu'elles aient obtenu par les armes une paix qui assure à leurs propres peuples l'honneur, la liberté, l'existence et le développement; une paix qui donne aux autres peuples du continent européen le bienfait du travail commun pour la solution des grands problèmes de la civilisation dans le respect mutuel et dans l'égalité des droits.



## V

## Réplique autrichienne à la réponse de l'Entente

(12 Janvier 1917).

La note autrichienne ressemble beaucoup à la note allemande. En voici les passages saillants :

Dans leur réponse, les gouvernements ennemis éludent la considération des possibilités d'achèvement de la guerre, ils se bornent à discuter de nouveau les événements qui ont provoqué la guerre, la force supposée de leur propre situation militaire et les prétendus mobiles qui auraient dicté les propositions de paix. Le gouvernement austro-hongrois ne veut pas actuellement s'engager dans une nouvelle polémique sur les origines de la guerre, car il est convaincu qu'il a déjà été prouvé suffisamment et irréfutablement aux yeux de toute l'humanité jugeant avec équité et sans prévention de quel côté se trouve la responsabilité de la guerre.

En ce qui concerne spécialement l'ultimatum austro-hongrois à la Serbie, la monarchie a, dans les années qui ont précédé cette démarche, donné des preuves suffisantes de sa longanimité vis-à-vis des intentions et des menées toujours plus hostiles et agressives de la Serbie, jusqu'au moment où, finalement, le meurtre scélérat de Serajevo a rendu toute indulgence impossible. La controverse sur la question de savoir de quel côté la situation militaire apparaît la plus forte semble oiseuse et peut en toute confiance être laissée au jugement de toute l'opinion publique. Du reste, la comparaison des buts de guerre des deux groupes renferme déjà la réponse à cette question. L'Autriche-Hongrie et ses alliés, en effet, dès le début, ont entrepris la guerre, non dans un but de conquêtes territoriales, mais comme combats défensifs, alors que c'est le contraire qui existe chez les États ennemis...

Le gouvernement austro-hongrois et les gouvernements des puissances alliées ont fait leur proposition de préparer leurs pourparlers de paix, en toute sincérité et loyauté, car ils devaient prévoir la possibilité que leur suggestion, formellement exprimée de faire connaître leurs conditions de paix dès l'ouverture des pourparlers, fût acceptée.

Ce sont, au contraire, nos adversaires, qui sans faire de leur côté de contre-propositions, ont refusé de connaître le contenu

de notre proposition. Le gouvernement austro-hongrois constate que, de même que les gouvernements des puissances alliées, il s'était déclaré prêt à terminer la guerre par un échange de vues verbal avec les gouvernements ennemis et qu'il dépendait uniquement de la décision des adversaires si la paix devait ou non être préparée.

---

## ANNEXES DU CHAPITRE IV

### I

**Note du Président Wilson du 18 décembre 1916.**

*Pour demander à tous les belligérants de faire connaître leurs buts de guerre.*

L'ambassadeur des États-Unis a remis hier au ministère des Affaires étrangères la note dont le texte suit :

« Le Président des États-Unis m'a chargé de suggérer au gouvernement français un plan d'action touchant la présente guerre. Il espère que le gouvernement français le prendra en considération, comme suggéré dans l'esprit le plus amical et comme venant, non seulement d'un ami, mais aussi d'un représentant d'une nation neutre dont les intérêts ont été sérieusement affectés par la guerre et dont le souci pour sa terminaison rapide résulte d'une nécessité manifeste de déterminer les moyens de sauvegarder pour le mieux lesdits intérêts si la guerre doit continuer.

#### **Le but poursuivi.**

« Voici longtemps que le Président a pensé à faire la suggestion que je suis chargé de présenter. M. Wilson est quelque peu embarrassé pour l'offrir dans le moment présent, parce qu'elle peut sembler aujourd'hui avoir été hâtée par les récentes ouvertures des puissances centrales,

« En fait, elle n'est associée d'aucune manière avec elles dans son origine et le Président en aurait retardé l'offre jusqu'à ce que les ouvertures des puissances centrales aient reçu une réponse, si ce n'était le fait que sa suggestion touche aussi à la question de la paix et peut être mieux examinée en relation avec d'autres propositions qui ont le même objet. Le Président ne peut que demander que sa suggestion soit jugée sur ses propres mérites et comme si elle avait été faite en d'autres circonstances.

« Le Président suggère qu'une occasion rapprochée soit recherchée pour demander à toutes les nations actuellement en guerre une déclaration publique de leurs vues respectives quant aux conditions auxquelles la guerre pourrait être terminée et aux arrangements qui seraient considérés comme satisfaisants en tant que constituant des garanties contre le retour ou le déchaînement d'un conflit similaire dans l'avenir, de façon à pouvoir comparer ensemble, en toute franchise, leurs déclarations.

« M. Wilson est indifférent, quant aux moyens de réaliser ce qui précède. Il serait heureux lui-même d'aider à son accomplissement ou même de prendre l'initiative, à cet égard, de quelque façon qui puisse paraître acceptable, mais il n'a pas le désir de fixer la méthode ni les moyens. Toute manière de procéder lui paraîtra acceptable pourvu que le grand but qu'il poursuit soit atteint.

### **“ Intégrité territoriale ”. — Ligue des Nations.**

« Il prend la liberté d'appeler l'attention sur le fait que les objets, que les hommes d'État des belligérants des deux côtés ont en vue dans cette guerre, sont virtuellement les mêmes, conformément aux déclarations qu'ils ont faites en termes généraux à leurs propres peuples et au monde. De chaque côté on a désiré rendre les droits et privilèges des peuples faibles aussi assurés contre les agressions ou dénis de justice dans l'avenir, que les droits et privilèges des États grands et puissants, actuellement en guerre. Tous désirent être garantis dans l'avenir, ainsi que tous les autres peuples et nations contre le retour de guerres semblables à celle-ci et contre l'oppression ou les interventions égoïstes de toutes sortes. Chacun se défierait de la formation de toute espèce de ligue rivale nouvelle pour maintenir une balance incertaine de pouvoir au milieu de suspicions multipliées : mais chacun est prêt à considérer la formation d'une ligue des nations pour assurer la paix et la justice à travers le monde entier. Avant que le but final puisse cependant être rempli, chacun considère d'abord comme nécessaire de régler les fins de la présente guerre dans des termes qui sauvegarderont, d'une manière certaine, l'indépendance, l'intégrité territoriale et la liberté politique et économique des nations impliquées.

### *La situation des neutres.*

« Dans les mesures à prendre pour assurer la paix future du monde, le peuple et le Gouvernement des États-Unis sont intéressés d'une manière aussi vitale et aussi directe que les gouvernements actuellement en guerre. En outre, leur intérêt dans les moyens à adopter pour libérer dans le monde les peuples plus petits et plus faibles du péril de l'injustice et de la violence est aussi fort que celui de tout autre peuple ou gouvernement. Ils sont prêts et même impatientes de coopérer à l'accomplissement de ces fins lorsque la guerre sera finie, et cela avec toute l'influence et les ressources dont ils disposent. Mais il faut d'abord que la guerre prenne fin. Quant aux conditions auxquelles cela est possible, les États-Unis n'ont pas la liberté de les suggérer, mais le Président Wilson a le sentiment que c'est son droit et son devoir de faire ressortir l'intérêt profond de l'Union à sa terminaison, de peur qu'il ne soit alors trop tard pour accomplir les choses plus grandes qui dépendent de cette terminaison, de peur que la situation des nations neutres, aujourd'hui extrêmement dure à supporter, ne soit rendue totalement intolérable et surtout de peur qu'il ne soit fait à la civilisation elle-même un tort qui ne puisse jamais être racheté ou réparé.

### *Les vues de chacun.*

« Le Président se sent par suite autorisé à suggérer une occasion immédiate pour faire la comparaison des vues concernant les conditions qui doivent précéder ces arrangements ultimes pour la paix du monde, que tous désirent, et dans lesquelles les nations neutres aussi bien que les belligérants jouent le rôle pleinement responsable. Si la lutte doit continuer vers des fins indéfinies par une lente agonie jusqu'à ce que l'un ou l'autre des groupes belligérants soit épuisé, si des millions et des millions de vies humaines doivent continuer à être offertes en holocauste jusqu'à ce que l'un des deux groupes n'en ait plus à offrir, si des ressentiments doivent être suscités, qui ne puissent jamais être apaisés, et si des désespoirs doivent être engendrés, dont on ne puisse se remettre, les espoirs de paix et d'un concert de bonnes volontés des peuples libres seront vains et irréalisables.

« La vie du monde entier a été profondément affectée.

« Chaque partie de la grande famille humaine a senti le poids et la terreur de ce conflit armé sans précédent; aucune nation du monde civilisé ne peut se dire véritablement à l'abri de son influence ou en sécurité contre les troubles qui en sont les conséquences. Et cependant l'objet concret pour lequel il a été engagé n'a jamais été clairement énoncé.

“ Une nouvelle clarté ”.

« Les dirigeants des différents belligérants ont, comme il a été dit, énoncé ces buts en termes généraux. Mais, formulés en termes généraux, ces objets paraissent les mêmes des deux côtés. Jusqu'à présent, les porte-parole autorisés, de chaque côté, n'ont jamais confessé les buts précis qui, s'ils étaient réalisés, les convaindraient, ainsi que leurs peuples, que la guerre a atteint sa fin. Le monde en a été réduit à des conjectures sur le résultat définitif, les échanges actuels de garanties, les modifications et réajustements territoriaux, le degré même des succès militaires qui amèneraient la guerre à prendre fin.

« Il peut se faire que la paix soit plus proche que nous ne croyons, que les conditions sur lesquelles les belligérants, d'un côté ou de l'autre, se croiraient obligés d'insister, ne soient pas aussi inconciliables qu'on a pu le craindre, qu'un échange de vues puisse au moins préparer les voies à une conférence et faire de la concorde permanente des nations un espoir de l'avenir immédiat et rendre immédiatement praticable une entente des nations.

« Le Président Wilson ne propose pas la paix, il n'offre même pas une médiation. Il propose seulement que des sondages soient effectués afin que nous puissions apprendre, les neutres comme les belligérants, à quelle distance peut se trouver encore le havre de la paix vers lequel toute l'humanité tend dans une aspiration intense et croissante.

« Il croit que l'esprit dans lequel il parle et le but qu'il poursuit seront entendus par tous les intéressés et il exprime en toute confiance son espoir d'une réponse qui apportera une nouvelle clarté dans les affaires du monde. »

II

Réponse allemande à la note du Président Wilson  
du 18 décembre 1916.

*Berlin, 26 décembre 1916.*

La généreuse proposition faite par le Président des États-Unis, dans le but de créer les bases d'établissement d'une paix durable, a été reçue et envisagée par le Gouvernement impérial dans un esprit amical qui trouve son expression dans la communication présidentielle.

Le Président souligne ce qu'il lui tient à cœur en laissant le libre choix des moyens. Un échange immédiat de vues semble, au Gouvernement impérial, être le moyen approprié pour arriver au résultat désiré. Il offre donc, dans le sens des déclarations qu'il a faites le 12 décembre, déclarations qui tendaient à des négociations de paix, de proposer la réunion immédiate des délégués des États belligérants, dans un endroit neutre.

Le Gouvernement impérial est également d'avis que son grand souci d'empêcher une guerre future, ne peut commencer qu'après la fin de la présente guerre des nations; il sera prêt lorsque le moment viendra à collaborer avec plaisir et sans réserve avec les États-Unis à cette noble tâche (1).

### III

## Réponse de l'Entente à la note du Président

Wilson du 18 décembre 1916.

Les Gouvernements alliés ont reçu la note qui leur a été remise, le 19 décembre 1916, au nom du Gouvernement des États-Unis. Ils l'ont étudiée avec le soin que leur commandaient à la fois l'exact sentiment qu'ils ont de la gravité de l'heure et la sincère amitié qui les attache au peuple américain.

D'une manière générale, ils tiennent à déclarer qu'ils rendent hommage à l'élévation des sentiments dont s'inspire la note américaine, et qu'ils s'associent de tous leurs vœux au projet de création d'une ligue des nations pour assurer la paix et la justice à travers le monde. Ils reconnaissent tous les avantages que représentera pour eux et la cause de l'humanité et de la civilisation, l'institution de règlements internationaux destinés à éviter les conflits violents entre les nations, règlements qui devraient comporter les sanctions nécessaires pour en assurer l'exécution et empêcher ainsi qu'une sécurité apparente ne serve qu'à faciliter de nouvelles agressions.

Mais une discussion sur les arrangements futurs destinés à

---

(1) L'Autriche-Hongrie qui, le 12 décembre, s'était déjà jointe à l'Allemagne pour ses fallacieuses « ouvertures », fit, à la note du Président, le 26 décembre, une réponse identique dans le fond à celle de l'Allemagne. Elle aussi ne voulait faire connaître ses « buts » qu'autour de la table de la Conférence.

assurer une paix durable suppose d'abord un règlement satisfaisant du conflit actuel. Les Alliés éprouvent un désir aussi profond que le Gouvernement des États-Unis de voir se terminer le plus tôt possible la guerre dont les Empires centraux sont responsables et qui inflige à l'humanité de si cruelles souffrances. Mais ils estiment qu'il est impossible dès aujourd'hui de réaliser une paix qui leur assure les réparations, les restitutions et les garanties auxquelles leur donne droit l'agression dont la responsabilité incombe aux Puissances centrales et dont le principe même tendait à ruiner la sécurité de l'Europe, une paix qui permettra, d'autre part, d'établir sur une base solide l'avenir des nations européennes. Les nations alliées ont conscience qu'elles ne combattent pas pour des intérêts égoïstes, mais avant tout pour la sauvegarde de l'indépendance des peuples, du droit et de l'humanité.

Les Alliés se rendent pleinement compte des pertes et des souffrances que la guerre fait supporter aux neutres comme aux belligérants et ils les déplorent, mais ils ne s'en tiennent pas pour responsables, n'ayant en aucune façon ni voulu, ni provoqué cette guerre, et ils s'efforceront de réduire ces dommages dans toute la mesure compatible avec les exigences inexorables de leur défense contre les violences et les pièges de l'ennemi.

C'est avec satisfaction, dès lors, qu'ils prennent acte de la déclaration faite que la communication américaine n'est associée d'aucune manière dans son origine avec celle des Puissances centrales transmise le 18 décembre par le Gouvernement de l'Union. Ils ne doutaient pas, au surplus, de la résolution de ce Gouvernement d'éviter jusqu'à l'apparence d'un appui, même moral, accordé aux auteurs responsables de la guerre.

Les Gouvernements alliés croient devoir s'élever de la manière la plus amicale, mais la plus nette, contre l'assimilation établie dans la note américaine, entre les deux groupes des belligérants; cette assimilation, basée sur des déclarations publiques des Puissances centrales, est en opposition directe avec l'évidence, tant en ce qui touche les responsabilités du passé qu'en ce qui concerne les garanties de l'avenir; le Président Wilson, en la mentionnant, n'a certainement pas entendu s'y associer.

S'il y a un fait historique établi à l'heure actuelle, c'est la volonté d'agression de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie pour assurer leur hégémonie sur l'Europe et leur domination économique sur le monde. L'Allemagne a prouvé par la déclaration de guerre, par la violation immédiate de la Belgique et du Luxembourg, et par la façon dont elle a conduit la lutte, son mépris systématique de tout principe d'humanité, et de tout respect pour les petits États; à mesure que le conflit a évolué, l'attitude des Puissances centrales et de leurs alliés a été un continuel défi à l'humanité et à la civilisation. Faut-il rappeler les horreurs qui ont accompagné l'invasion de la Belgique et de la Serbie, le régime atroce imposé aux

pays envahis, le massacre des centaines de milliers d'Arméniens inoffensifs, les barbaries exercées contre les populations de Syrie, les raids des zeppelins sur les villes ouvertes, la destruction par les sous-marins de paquebots et de navires marchands, même sous pavillon neutre, le cruel traitement infligé aux prisonniers de guerre, les meurtres juridiques de miss Cavell et du capitaine Fryatt, la déportation et la réduction en esclavage des populations civiles, etc.?... L'exécution d'une pareille série de crimes perpétrés sans aucun souci de la réprobation universelle, explique amplement au Président Wilson la protestation des Alliés.

Ils estiment que la note qu'ils ont remise aux États-Unis, en réplique à la note allemande, répond à la question posée par le Gouvernement américain et constitue, suivant les propres expressions de ce dernier, « une déclaration publique quant aux conditions auxquelles la guerre pourrait être terminée ».

Le Président Wilson souhaite davantage; il désire que les Puissances belligérantes affirment en pleine lumière les buts qu'elles se proposent en poursuivant la guerre : les Alliés n'éprouvent aucune difficulté à répondre à cette demande. Leurs buts de guerre sont bien connus : ils ont été formulés à plusieurs reprises par les chefs de leurs divers gouvernements. Ces buts de guerre ne seront exposés dans le détail, avec toutes les compensations et indemnités équitables pour les dommages subis, qu'à l'heure des négociations. Mais le monde civilisé sait qu'ils impliquent, de toute nécessité et en première ligne, la restauration de la Belgique, de la Serbie et du Monténégro, et les dédommagements qui leur sont dus, l'évacuation des territoires envahis en France, en Russie, en Roumanie, avec de justes réparations, la réorganisation de l'Europe garantie par un régime stable et fondée aussi bien sur le respect des nationalités et sur le droit à la pleine sécurité et à la liberté de développement économique que possèdent tous les peuples, petits et grands, que sur des conventions territoriales et des règlements internationaux propres à garantir les frontières terrestres et maritimes contre des attaques injustifiées, la restitution des provinces ou territoires autrefois arrachés aux Alliés par la force ou contre le vœu des populations : la libération des Italiens, des Slaves, des Roumains et des Tchéco-Slovaques de la domination étrangère; l'affranchissement des populations soumises à la sanglante tyrannie des Turcs, le rejet hors de l'Europe de l'Empire ottoman, décidément étranger à la civilisation occidentale. Les intentions de S. M. l'Empereur de Russie à l'égard de la Pologne ont été clairement indiquées par la proclamation qu'il vient d'adresser à ses armées.

Il va sans dire que si les Alliés veulent soustraire l'Europe aux convoitises brutales du militarisme prussien, il n'a jamais été dans leur dessein de poursuivre, comme on l'a prétendu, l'extermination des peuples allemands et leur disparition politique. Ce qu'ils veulent avant tout, c'est assurer la paix sur les principes



de liberté et de justice, sur la fidélité inviolable aux obligations internationales, dont n'a cessé de s'inspirer le Gouvernement des États-Unis.

Unis dans la poursuite de ce but supérieur, les Alliés sont déterminés chacun et solidairement à agir de tout leur pouvoir et à consentir tous les sacrifices pour mener à une fin victorieuse un conflit dont ils sont convaincus que dépendent, non seulement leur propre salut et leur prospérité, mais l'avenir de la civilisation même.

*Paris, le 10 janvier 1917.*

#### IV

### Réponse du Gouvernement belge à la note du Président Wilson du 18 décembre 1916.

*Paris, 10 janvier 1917.*

Le Gouvernement du roi, qui s'est associé à la réponse remise par le Président du Conseil français à l'ambassadeur des États-Unis, tient à rendre tout particulièrement hommage aux sentiments d'humanité qui ont dicté à M. le Président des États-Unis l'envoi de sa note aux Puissances belligérantes et il apprécie hautement l'amitié dont il se fait le bienveillant interprète à l'égard de la Belgique. Autant que M. Woodrow Wilson, il voudrait voir la guerre actuelle prendre fin le plus tôt possible.

Mais, M. le Président semble croire que les hommes d'État des deux camps opposés poursuivent les mêmes buts de guerre. L'exemple de la Belgique démontre malheureusement qu'il n'en est rien. La Belgique n'a jamais eu, comme les Puissances centrales, des visées de conquêtes. La façon barbare dont le Gouvernement allemand a traité et traite encore la nation belge ne permet pas de supposer que l'Allemagne se préoccupera de garantir dans l'avenir les droits des peuples faibles, qu'elle n'a cessé de fouler aux pieds depuis que la guerre déchaînée par elle, a commencé de désoler l'Europe.

D'un autre côté, le Gouvernement du roi enregistre avec plaisir et avec confiance l'assurance que les États-Unis sont impatients de coopérer aux mesures qui seront prises, après la paix, pour protéger et garantir les petites nations contre la violence de l'oppression.

Avant l'ultimatum allemand, la Belgique n'aspirait qu'à vivre en bons termes avec tous ses voisins, elle pratiquait avec une scrupuleuse loyauté envers chacun d'eux les devoirs que lui imposait sa neutralité. Comment a-t-elle été récompensée par l'Allemagne de la confiance qu'elle lui témoignait? Du jour au lendemain, sans motif plausible, sa neutralité a été violée, son territoire envahi et le chancelier d'Empire en annonçant au Reichstag cette violation du droit et des traités a dû reconnaître l'iniquité d'un pareil acte et promettre qu'il serait réparé. Mais les Allemands, après l'occupation du territoire belge, n'ont pas observé davantage les règles du droit des gens ni les prescriptions des conventions de La Haye. Ils ont par des impositions aussi lourdes qu'arbitraires, tari les ressources du pays; ils ont ruiné volontairement ses industries, détruit des villes entières, mis à mort et emprisonné un nombre considérable d'habitants. Maintenant encore, tandis qu'ils font sonner bien haut leur désir de mettre fin aux horreurs de la guerre, ils s'ingénient à accroître les horreurs de l'occupation en emmenant en servitude les travailleurs belges par milliers.

S'il est un pays qui a le droit de dire qu'il a pris les armes pour défendre son existence, c'est assurément la Belgique. Forcée de combattre ou de se soumettre à la honte, elle désire passionnément qu'un terme soit apporté aux souffrances inouïes de sa population. Mais elle ne saurait accepter qu'une paix qui lui rende son indépendance complète, politique et économique, qui lui assure l'intégrité de son territoire et de sa colonie africaine, qui lui procure en même temps que des réparations équitables, de sûres garanties pour l'avenir.

Le peuple américain, depuis le commencement de la guerre, a témoigné au peuple belge opprimé sa sympathie la plus ardente. C'est un comité américain, la *Commission for Relief in Belgium* qui en union étroite avec le Gouvernement du roi et le Comité national, déploie un dévouement inlassable et une merveilleuse activité pour ravitailler la Belgique que les Allemands laisseraient mourir de faim. Le Gouvernement du roi est heureux de saisir l'occasion d'exprimer sa profonde reconnaissance à la *Commission for Relief* ainsi qu'aux généreux Américains empressés à soulager les misères de la population belge. Enfin, nulle part plus qu'aux États-Unis, les rafles et les déportations de civils belges n'ont provoqué un mouvement spontané de protestation et de réprobation indignées.

Ces faits, tout à l'honneur de la nation américaine, font concevoir au Gouvernement du roi le légitime espoir qu'au règlement définitif de cette longue guerre, la voix des États-Unis s'élèvera avec force pour revendiquer en faveur de la nation belge, victime innocente des ambitions et des convoitises allemandes, le rang et la place que son passé irréprochable, la vaillance de ses soldats, sa fidélité à l'honneur et ses remarquables facultés de travail lui assignent parmi les nations civilisées.

## V

**Message du Président Wilson au Sénat des  
États-Unis (22 janvier 1917).**

*Après réception des réponses de l'Entente et de  
l'Allemagne à sa proposition du 18 décembre 1916.*

Messieurs les Sénateurs,

Le 18 décembre dernier, j'ai adressé une note identique aux nations actuellement en guerre, les priant de me faire connaître, d'une façon plus précise que ne l'avait fait encore chaque groupe des belligérants, les conditions auxquelles elles estimaient possible de conclure la paix. J'ai parlé au nom de l'humanité et des droits de tous les pays neutres comme le nôtre, dont les intérêts les plus essentiels pour beaucoup d'entre nous, sont continuellement menacés par l'état de guerre. Les Puissances centrales, dans une réponse commune, ont déclaré seulement qu'elles étaient prêtes à se rencontrer avec leurs adversaires dans une conférence pour discuter les conditions de la paix. Les Puissances de l'Entente, de leur côté, ont répondu d'une façon beaucoup plus nette et ont fait connaître, en termes généraux, certes, mais avec une précision suffisante et dans le détail, les arrangements, les garanties et les actes de réparation qu'elles estiment être les conditions indispensables à un règlement satisfaisant. Nous sommes ainsi bien plus rapprochés d'une discussion précisée de la paix qui doit mettre fin à la guerre actuelle. Nous sommes ainsi beaucoup plus près de la discussion d'un concert international, qui devra ensuite conserver la paix au monde.

***Le rôle de l'Amérique.***

J'ai pensé que je vous devais, en tant qu'assemblée associée avec moi dans la détermination finale de nos obligations internationales, de vous faire connaître sans réserve, la pensée et le projet qui se sont formés dans mon esprit, concernant les devoirs de notre Gouvernement pour les jours à venir, lorsqu'il sera nécessaire de poser de nouveau et sur un nouveau plan, les fondements

de la paix parmi les nations. On ne saurait concevoir que le peuple des États-Unis ne jouât pas son rôle dans le grand événement.

Il ne peut honnêtement repousser le service qu'il est maintenant à la veille d'être appelé à rendre. Il ne veut pas le repousser. Mais il se doit à lui-même et il doit aux autres nations du monde de fixer les conditions auxquelles il se sentira en mesure d'accomplir cette tâche. Ce service n'est rien moins que celui-ci : ajouter son autorité et sa puissance à l'autorité et à la force des autres nations, pour garantir la paix et la justice à travers le monde. Un tel règlement ne peut pas maintenant être longtemps ajourné. Il est convenable avant qu'il ne vienne, que notre Gouvernement formule franchement les conditions auxquelles il estimerait pouvoir faire approuver par notre peuple son adhésion formelle et solennelle à une ligue pour la paix. Je suis ici pour tenter de faire connaître ces conditions.

Il faut d'abord que la guerre actuelle se termine; mais nous devons à l'esprit de franchise qui nous anime et aux justes égards que nous avons pour l'opinion de l'humanité de dire que, en ce qui concerne notre participation à l'établissement des garanties de la paix future, il peut y avoir de grandes différences de vues pour savoir comment et à quelles conditions cette paix pourra s'établir.

Les traités et les accords qui peuvent amener la lutte à son terme doivent comporter des clauses qui établiront une paix digne d'être garantie ou préservée, une paix qui recueillera l'approbation de toute l'humanité et non pas une paix qui serait l'instrument des intérêts respectifs et des buts immédiats des nations belligérantes.

Nous n'avons pas à dire notre mot pour déterminer quelles seront ces conditions de paix, mais nous aurons, j'en suis certain, le droit de parler sur la question de savoir si ces conditions seront établies d'une manière durable ou non, et si elles sont ou ne sont pas garanties par les termes d'un accord universel. Et notre opinion sur ce qui est fondamental et essentiel, en tant que conditions de stabilité, doit être exprimée dès maintenant.

Aucun accord de paix qui n'associerait pas les peuples du Nouveau-Monde ne saurait suffire à préserver l'avenir de tout péril de guerre. Il n'y a qu'une seule paix possible : celle où les peuples de l'Amérique se joindront aux autres nations pour assurer sa garantie. Les éléments de la paix doivent être ces éléments mêmes qui commandent la confiance et satisfont aux principes des Gouvernements américains, éléments faits de cette foi et de cette conduite politique que les peuples de nos pays ont une fois pour toutes adoptées, et qu'ils sont décidés à toujours défendre.

Je n'entends pas dire qu'aucun Gouvernement américain soit disposé à mettre un obstacle quelconque aux conditions de paix que les nations belligérantes pourraient adopter ou veuille chercher à les infirmer une fois qu'elles auraient été arrêtées, et cela quelles qu'elles puissent d'ailleurs être, je tiens absolument ceci

pour certain que de simples accords de paix entre les belligérants ne satisferont pas les belligérants eux-mêmes. Des simples accords ne font pas une paix assurée. Il sera absolument nécessaire qu'une puissance soit créée qui garantisse la durée des engagements et qui soit plus forte qu'aucune nation maintenant engagée dans la guerre, ou qu'aucune alliance déjà formée ou projetée de telle sorte qu'aucune nation ou qu'aucun groupe de nations ne puisse la dominer ou y faire échec. Si la paix doit durer, ce doit être une paix assurée par les plus fortes puissances organisées de l'humanité.

Les conditions de la paix immédiate démontreront que s'il s'agit d'une paix pour laquelle de telles garanties peuvent être acquises, le problème sur lequel reposent tout l'avenir de la paix et l'attitude du monde entier est celui-ci : « La guerre actuelle est-elle une lutte pour une juste et solide paix, ou seulement pour un nouvel équilibre de puissances ? S'il s'agit simplement d'une compétition pour un nouvel équilibre des puissances, qui pourra garantir la stabilité de cette nouvelle organisation ? »

Seule, une paisible Europe peut devenir une Europe stable. Il ne doit pas y avoir un équilibre des pouvoirs, mais une coordination des pouvoirs, non point des rivalités organisées, mais un accord de paix organisé. Heureusement, nous avons reçu des assurances très nettes à ce sujet. Les hommes d'État des deux groupes de nations actuellement aux prises ont dit, dans des termes qui ne laissent aucune place à l'équivoque, qu'il n'entraînait aucunement dans leurs projets la pensée d'écraser leurs antagonistes. Mais ce qu'impliquent ces assurances peut ne pas être parfaitement clair.

### *“ Une paix sans victoire ”.*

Ces assurances peuvent être comprises différemment des deux côtés de l'Océan. J'estime toutefois que ce serait rendre service, que d'essayer de définir ces assurances telles que nous les concevons. Elles impliquent, tout d'abord, que la paix doit être une paix sans victoire.

Je demande qu'il me soit permis de formuler ma propre interprétation et qu'il soit bien compris qu'aucune autre interprétation n'était dans ma pensée. Je ne cherche qu'à envisager les réalités et à les envisager sans atténuation. La victoire signifierait une paix imposée au perdant, les conditions du vainqueur imposées au vaincu. Elle serait acceptée avec humiliation sous l'empire de la nécessité comme un sacrifice intolérable et laisserait une blessure, un ressentiment amer sur lesquels les conditions de paix seraient en quelque sorte édifiées, non d'une façon permanente, mais comme sur le sable mouvant.

Seule une paix entre égaux peut être durable, seule une paix dont le principe essentiel est l'égalité et une participation commune à un bénéfice commun.

### *Le droit des peuples.*

L'égalité des nations sur laquelle doit reposer la paix, pour être durable, doit impliquer l'égalité des droits; les garanties échangées ne doivent ni reconnaître, ni impliquer une différence entre les nations grandes ou petites, entre celles qui sont puissantes et celles qui sont faibles. Le droit doit être basé sur la force collective et non sur la force individuelle des nations, de l'accord desquelles la paix dépendra.

Il y a, parmi les nations organisées, une chose plus profonde même que l'égalité des droits. Aucune paix ne peut durer, ou ne devrait durer, qui ne reconnait pas et n'accepte pas le principe que les Gouvernements reçoivent tous leurs pouvoirs du consentement des peuples gouvernés et qu'il n'existe nulle part aucun droit qui permette de transférer les peuples de potentat à potentat, comme s'ils étaient une propriété.

Je pose le principe, par exemple, s'il m'est permis de citer cet exemple, que les hommes d'État de tous pays sont d'avis qu'il devrait y avoir une Pologne indépendante et autonome; et, par cela même, qu'une sauvegarde inviolable de l'existence, du culte et du développement social et industriel devrait être garantie à tous les peuples qui ont vécu jusqu'ici sous la domination de gouvernements attachés à une foi et à des buts politiques, en opposition aux leurs propres.

Je fais allusion à ceci, non par désir d'exalter un principe politique abstrait qui a toujours été considéré comme extrêmement précieux par ceux qui se sont efforcés de faire triompher la liberté en Amérique, mais pour la même raison que j'ai parlé des autres conditions de paix qui me semblent absolument indispensables — parce que je désire sincèrement mettre les réalités en lumière. Toute paix qui ne reconnait pas et n'accepte pas ce principe, sera inévitablement rompue. Elle ne s'appuiera que sur les affections ou sur les convictions de l'humanité.

### *Les débouchés de la mer.*

De plus, dans la mesure où cela est possible, chacune des grandes nations qui luttent maintenant pour aboutir au plein développement de ses ressources et de sa puissance, devrait être assurée d'un débouché direct sur les grandes routes de la mer. Dans le cas où ce but ne peut être atteint que par des concessions de territoire, il est certain qu'on peut y parvenir par la neutralisation des droits de passage direct, sous la garantie générale qui assurera la paix elle-même.

Avec le concours d'un comité d'organisation convenable, aucune nation ne doit se voir fermer le libre accès aux routes ouvertes au

commerce du monde et les routes de la mer doivent être libres à la fois en droit et en fait. La liberté des mers est la condition *sine qua non* de la paix, de l'égalité, de la collaboration.

### *La limitation des armements.*

C'est un problème en relations étroites avec la limitation des armements navals et la coopération des marines du monde, que celui de maintenir la mer à la fois libre et sûre, et la question de la limitation des armements navals ouvre un problème plus vaste et peut-être plus difficile à résoudre : celui de la limitation des armées et de tous les programmes de préparation militaire. Si difficiles et si délicates que soient ces questions, elles doivent être envisagées avec la plus grande simplicité et résolues dans un esprit de conciliation réelle, si la paix doit apporter dans ses ailes la cicatrisation bienfaisante et une réelle durée. Il ne saurait y avoir de paix sans concessions et sacrifices mutuels. Il ne peut y avoir un sentiment de sécurité et d'égalité parmi les nations, si les formidables armements doivent continuer à se poursuivre désormais sans relâche.

La question des armements, soit sur terre, soit sur mer, est la question immédiate et primordiale en connexion avec les destinées des nations et de l'humanité.

J'ai parlé de ces importantes questions sans réserve et avec la plus grande franchise, parce qu'il m'a semblé nécessaire, s'il existe réellement quelque part un désir sincère de paix, de parler un langage franc. Je suis la seule personne jouissant d'une autorité parmi tous les peuples du monde qui ait le droit de parler et de ne rien cacher.

Je parle comme simple individualité, mais je parle cependant aussi comme le chef responsable d'un grand Gouvernement et j'ai le sentiment d'avoir dit ce que le peuple des États-Unis souhaitait de m'entendre dire. Ne puis-je pas ajouter que j'espère et que je crois en effet avoir parlé pour des esprits libéraux, pour ceux qui dans chaque nation sont les amis de l'humanité tout entière, pour les adhérents aux programmes de liberté. Je me plais encore à croire que j'ai parlé pour cette masse jusqu'ici silencieuse de l'humanité qui, dans les diverses régions intéressées, n'a pas encore eu l'occasion ni le moyen d'exprimer les vrais sentiments de leur cœur devant la mort et la ruine qu'ils voient accabler les personnes et les foyers qui leur sont les plus chers.

Et, en formant cet espoir que le peuple et le Gouvernement des États-Unis s'uniront aux autres nations civilisées du monde pour garantir la durée de la paix dans les conditions que j'ai exprimées, je parle en pleine confiance, en pleine assurance; il est évident, en effet, pour tout homme qui pense qu'il n'y a en cette promesse aucune atteinte ni à nos traditions, ni à la politique

de votre nation, mais bien plutôt une réalisation de tout ce que nous avons proposé, de tout ce pour quoi nous avons combattu.

Je propose donc que les diverses nations adoptent d'accord, la doctrine du Président Monroë comme la doctrine du monde : qu'aucune nation ne cherche à imposer sa politique à aucun autre pays, mais que chaque peuple soit laissé libre de fixer lui-même sa politique personnelle.

Je propose donc que, dorénavant, toutes les nations évitent les complications d'alliance qui pourraient les entraîner à des rivalités de pouvoir, les envelopper dans un filet d'intrigues et de compétitions égoïstes.

Je propose un Gouvernement établi par le consentement des gouvernés, la liberté des mers, que les représentants des États-Unis, en des conférences internationales successives, ont réclamée avec l'éloquence des ardents disciples de la liberté : je propose enfin la limitation des armements sur terre et sur mer, de façon que l'armée et sa marine soient simplement les auxiliaires de l'ordre et non plus les instruments de l'agression et de la violence égoïstes.

Tels sont les principes américains, telle est la politique américaine, les seuls que nous puissions soutenir.

---

## ANNEXE DU CHAPITRE V

### Lettre du prince Sixte de Bourbon à l'Empereur.

*Paris, 16 mars 1917.*

Mon cher Charles,

Avant tout, je tiens à l'annoncer que l'affaire prend une tournure très favorable. Je n'insisterai pas sur les différentes démarches longues et difficiles que j'ai dû faire à Paris. La teneur de la note a failli faire tout échouer par son caractère d'imprécision et de réserve et par son style fuyant. Seuls les commentaires verbaux ont pu effacer en partie cette fâcheuse impression, encore fallait-il les exposer et réexposer avec toute la persuasion et souplesse possibles. Ce n'a pas été facile.

Enfin, voici le résultat auquel je suis arrivé. L'ensemble des quatre points, que je l'ai signalés dès le début comme fonda-



mentaux, paraît être admis et l'est ici au moins comme point de départ d'un accord possible. Ce résultat est d'autant plus précieux qu'ici, tout au moins, on n'a pas envisagé comme cinquième point l'abandon de Trieste à l'Italie. Si l'Italie venait à prendre Trieste, l'Entente le lui reconnaîtrait, si elle ne le prend pas, l'Entente paraît renoncer à le lui garantir. Tandis que, par contre, l'Allemagne l'a offert à l'Italie pour se la ramener.

Il faut profiter absolument du moment actuel. Si le ministère venait à changer en France, tout serait à recommencer. M. Briand, mis au courant par le Président, lui a promis le secret. On agira de même en Angleterre, où seuls le roi et les ministres indispensables seront à même de prendre une décision dans le secret le plus absolu. Quant à la Russie, la révolution de ces jours-ci a renversé certains plans, qui étaient de m'envoyer chez le tzar avec une lettre du Président. Quoi qu'il en soit de cette révolution qui, pour le moment où j'écris, est une victoire de la bourgeoisie libérale de Moscou en vue de pousser la guerre à outrance, le fait de s'accorder avec la France et l'Angleterre qui, en somme, mènent l'Entente, serait une garantie capitale pour toi, dont l'importance ne peut être assez soulignée.

Mais, pour arriver à ce résultat, il n'y a qu'un seul moyen possible, qui est une nécessité absolue : c'est que tu m'envoies au plus tôt un écrit où tu reconnais d'une manière précise et sans ambiguïté les quatre points. Je me permets de te joindre un brouillon. Je te prie instamment de te tenir aussi près que possible à ce brouillon, en empêchant qu'on y noie l'essentiel sous les réticences habituelles aux chancelleries qui sont déplorables, car elles nous font perdre un temps précieux tandis que, maintenant, il faut marcher au plus vite pour devancer les événements.

Si je ne rapporte pas ces quatre points d'une manière claire et précise, on restera ici sous l'impression de la première note, qui a été jugée tout à fait inacceptable.

Résultat : nous aurons l'air, toi et moi, d'avoir engagé une conversation sans avoir le moyen d'aboutir, faisant figure de quelqu'un qui a de bonnes intentions mais qui ne peut les réaliser. Et les soupçons pourront naître, bien à tort, que tu as fait cette offre, non pas pour aboutir en ce qui te concerne, mais pour éclairer l'Allemagne et on dira encore plus ici que tu ne peux pas séparer le sort de ton Empire du sien.

Il me semble donc qu'on ferait volontiers la paix avec toi sur ces bases mais, en même temps, tout le monde, en France, est absolument décidé à poursuivre la guerre avec la dernière énergie contre l'Allemagne, jusqu'à ce que celle-ci soit battue d'une manière décisive et définitive.

Il est de mon devoir d'attirer ton attention sur ce point essentiel, personne ne voudra traiter avec l'Allemagne avant qu'elle ne soit battue.

Actuellement, les dispositions sont les meilleures, jamais on ne retrouvera cette occasion pour toi d'offrir et de faire une paix sans rien perdre.

Si c'est l'Allemagne qui se réserve de définir la paix avec l'Entente, elle préférera (et je t'ai déjà averti la première fois par le comte Erdœdy de ce que nous savons de positif à cet égard), payer la Russie, la France et l'Italie aux dépens de la Turquie et de l'Autriche. La débâcle de la Turquie asiatique n'a pas été empêchée par l'Allemagne; Dieu te préserve de tomber victime de semblables calculs en Galicie, Bukovine, Transylvanie et dans le sud. Tout cela pour préserver la Pologne prussienne ou la rive gauche du Rhin.

C'est donc ton intérêt de prendre les devants et de traiter la paix selon les intérêts de tes peuples auxquels tu as promis, en montant sur le trône, la paix le plus tôt possible. Encore une fois, tu peux d'autant mieux le faire qu'on est bien disposé à ton égard, tandis que les sentiments de l'Entente sont tout à fait hostiles aux Hohenzollern.

Quant à l'Italie, qui sera mise au courant forcément une fois que les autres seront d'accord, si elle réclame l'adjonction d'un cinquième point : Trieste, tu restes toujours libre de l'accepter ou de le refuser et, à mon avis, il faut alors l'accepter, si l'opinion à Vienne te le permet, quoique les autres puissances ne l'aient pas tout d'abord considéré comme essentiel. A ce sujet, les journaux allemands annoncent une prochaine offensive contre l'Italie. Je comprends ton désir de la faire, mais il n'est pas à craindre que, comme l'année dernière, la Russie ne t'attaque dans le nord pour secourir l'Italie et, de plus, celle-ci, en cas de véritable désastre italien, obligerait la France et l'Angleterre à y envoyer des troupes, ce qui romprait *ipso facto* toute velléité de négociation. Il me semble donc fort impolitique de débiter par une offensive. Il serait mille fois plus politique de la garder en réserve pour le cas où cette négociation n'aboutirait pas du fait de l'Italie. Bien entendu, si les Italiens t'attaquent avant c'est leur affaire.

Pour tout cela, il faut agir vite et avec précision. Bientôt le monde entier sera contre l'Allemagne et il sera impossible de conclure une paix acceptable en maintenant son sort lié à celui de l'Allemagne, ne fût-ce que du fait que, plus il y a d'alliés, plus la paix sera difficile, à cause de la quantité de gens à contenter.

Moralement, il ne te serait guère difficile de te retirer en soulevant, par exemple, l'une des questions insolubles entre toi et les Prussiens, comme celle de Pologne. Matériellement, il y a une difficulté qu'on juge ici très grave, c'est le mélange de tes troupes avec les troupes allemandes. C'est un gros danger. Comment y parer? Nous savons fort bien ici que la Prusse est décidée à tout; elle ne se gênera pas pour faire le coup bulgare de 1913 et pour

tomber subitement sur ses alliés. Je ne puis, bien entendu, juger d'ici ce que tu peux et veux faire, je puis seulement te transmettre mes appréhensions, qui sont celles d'autres personnes mieux placées pour savoir certaines choses.

Déjà l'Allemagne te trahit où elle peut. En Italie, Giolitti est toujours en réserve pour conclure avec elle; il y a des amis avérés de la Prusse dans les plus hautes places du royaume, mais il n'y a que haine contre l'Autriche. Et c'est là encore un dernier danger qui oblige à conclure au plus vite, c'est que l'Italie travaille de toutes ses forces à se créer des partisans en France et qu'elle y réussit trop bien au Parlement. Seuls encore des hommes comme Poincaré et Briand gardent les anciennes vues françaises. Un nouveau ministère contiendrait probablement un certain nombre de ministres pro-Italiens.

---

## ANNEXES DU CHAPITRE VI

### I

#### Les Conversations de Lazare Weiller.

En Suisse, Lazare Weiller, député de la Charente-Inférieure, rencontra (août 1917) un personnage en rapports de confiance avec Charles I<sup>er</sup>. Du compte rendu de l'entretien du député français avec l'émissaire impérial (du moins se donnait-il cette qualité), compte rendu qui a été publié dans *la Revue de Paris*, nous détachons ce résumé fait par « l'émissaire » et que Lazare Weiller communiqua à Ribot :

« L'Empereur Charles a trouvé la guerre dans l'héritage de François-Joseph qui n'était plus, depuis longtemps, qu'un instrument dans les mains de l'Allemagne. Il veut finir la guerre qui, si elle se prolongeait et quelle qu'en fût l'issue, entraînerait la ruine de son empire, la honte et peut-être la perte de sa couronne... Il est prêt à faire des sacrifices... Sa Majesté est prête à abandonner le Trentin... et même Trieste, pourvu que l'on

trouvât une formule qui nous permit l'accès économique à la mer. Nous voulons la paix...

L'émissaire proposa qu'un négociateur officieux fût reçu en France; il écrivit de sa main le résumé de ses propositions... Puis Lazare Weiller n'en entendit plus parler. L'Empereur Charles, en août 1917 n'avait encore eu qu'une velléité.

---

## ANNEXES DU CHAPITRE XIII

### I

#### La Russie et les manœuvres pour la Paix allemande.

---

##### *Un interview de M. Noulens.*

Nos ennemis espèrent profiter de la situation politique de la Russie pour négocier sur la base de l'annexion définitive des territoires occupés par eux au delà du Niémen et de la Dwina, en échange des concessions avantageuses aux nations de l'Entente.

A défaut d'un résultat, les Allemands escomptent, d'autre part, des chances de semer des germes de division parmi nous. Les deux termes de cette alternative seront déjoués par la loyauté des Alliés qui refuseront, quoi qu'il arrive, de faire une paix dont la Russie supporterait toutes les conséquences; leur attitude ne sera pas dictée par le calcul de se ménager une situation privilégiée en Russie, mais simplement par le respect des conventions et la fidélité qu'on doit à ses amis aussi bien dans le malheur que dans le succès.

En ce qui nous concerne plus spécialement, nous autres Français, comme Alliés et démocrates, nous ne laisserons sacrifier ni la nation, ni la république russes; nous nous opposerons à toute paix qui affaiblirait l'effort que la Russie représente, au point de vue tant de l'équilibre de l'Europe que de l'expansion de la liberté dans le monde. Nous comptons voir la Russie révolutionnaire redevenir

puissante, grâce à la réorganisation de ses services publics, au maintien de l'ordre à l'intérieur, au rétablissement de la discipline dans l'armée, toutes choses qui permettront au grand peuple russe de démontrer de quel poids il doit peser dans la balance mondiale.

La paix qu'offrent les Allemands est une paix mensongère et ils tentent d'opposer les Alliés les uns aux autres et d'établir, sur les ruines des autres, l'hégémonie de l'Allemagne.

Confiants dans nos Alliés, comme nous sommes sûrs de nous-mêmes, nous ne consentirons jamais à négocier aux dépens de la Russie, elle peut avoir la certitude que ses intérêts seront sauvegardés aussi bien que les nôtres, le jour où la paix sera conclue.

(Journaux russes reproduits par *le Temps* du 30 septembre 1917.)

## II

### La lettre du Kronprinz à l'Empereur Guillaume.

*Le Journal des Débats* a publié la lettre suivante qui lui avait été adressée par M. le Président Ribot :

15 août 1920.

Mon cher Directeur

Vous me demandez mon avis sur la lettre du kronprinz qu'a publiée *le Matin*. Le voici en quelques mots :

Cette lettre montre bien que le kronprinz était inquiet en 1917 et qu'il eût souhaité que Guillaume II pût faire ce qu'on appelle une paix blanche. « Ne songeons plus à la Belgique, disait-il, et renonçons à toute annexion même à l'est. » Il n'est pas dit un seul mot de l'Alsace et de la Lorraine et cette omission donne raison à ceux qui n'ont jamais cru que l'Empereur d'Allemagne fût disposé, pour obtenir la paix en juillet 1917, à réparer l'injustice commise en 1871.

Vous savez peut-être que le Gouvernement français a été mis en possession, il y a quelques mois, d'une partie des rapports confidentiels de M. de Lancken au Gouvernement allemand. Ces rapports sont vraiment intéressants à lire; M. Poincaré a bien voulu n'en donner communication quand il était encore Président de la République. Je puis vous assurer qu'il ressort à l'évidence de ces rapports qu'à aucun moment en 1917 et même plus tard, ni le Gouvernement allemand, ni M. de Lancken n'ont eu la moindre

velléité de nous restituer les provinces arrachées à la France en 1871. Est-ce que, par hasard M. de Lancken jouait avec son Gouvernement comme il aurait voulu jouer avec nous si nous nous étions prêtés à la conversation qu'il essayait d'engager par l'intermédiaire de M. Coppée, aujourd'hui inculpé en Belgique de commerce avec l'ennemi? Dira-t-on qu'à côté de la politique du Gouvernement allemand, il y avait le secret de l'Empereur et que M. de Lancken aurait menti pendant des mois à son Gouvernement?

Mais alors, pourquoi M. de Lancken a-t-il écrit en octobre 1917, quand j'ai quitté le ministère des Affaires étrangères : « Le débarquement de Ribot est un premier succès pour nous »? Pourquoi a-t-il ajouté : « que le vieux monsieur avait vu la guerre de 1870, et qu'il ne pouvait se prêter utilement à certaines conversations »?

J'affirme que toute personne de bon sens qui lira ces rapports de M. de Lancken n'aura pas de doute qu'on nous tendait un piège en 1917. Je n'ai pas été le seul de cet avis, car je n'ai rien fait à cette époque qui n'ait eu l'approbation entière du Président de la République, du Président du Conseil et des deux anciens Présidents du Conseil qui faisaient partie du cabinet. Ni M. Balfour, ni M. Sonnino n'ont eu la moindre hésitation à nous engager à nous défier de M. de Lancken qui n'était que trop connu en France et aussi en Belgique, où il a laissé la réputation que vous savez. Non, la paix n'était pas possible en 1917 et ce n'est au prix d'abandons auxquels personne en France n'aurait voulu consentir, et ce n'est pas avec des lettres sensationnelles qu'on fait apparaître trois ans plus tard qu'on peut espérer faire violence à la réalité des choses. Ni l'Empereur, ni son Gouvernement ne voulaient en 1917, consentir à l'abandon de l'Alsace et de la Lorraine, et l'auraient-ils voulu, ils ne l'auraient pas pu. Mais, s'ils avaient été prêts à un tel sacrifice, qu'avaient-ils besoin de louches intermédiaires et de conciliabules secrets en Suisse ou ailleurs? Que ne faisaient-ils parler au Gouvernement français ou au Gouvernement britannique par des personnes autorisées : le roi d'Espagne, par exemple? Personne en France, ni en Angleterre, ni chez aucun de nos Alliés, n'aurait voulu que la guerre durât un seul jour de plus qu'il n'était nécessaire. On eût fait la seule paix qui fût possible et honorable, mais il fallait y être résolu et capable d'en accepter devant le peuple allemand toutes les conséquences.

Veuillez agréer...

A. RIBOT.

## ANNEXE DU CHAPITRE XV

**Note du comte Burian, ministre d'Autriche-Hongrie,  
pour proposer une négociation en vue de la Paix.**

15 septembre 1918.

Un examen objectif et consciencieux de la situation de tous les États belligérants ne laisse plus aucun doute que tous les peuples, de n'importe quel côté qu'ils se battent, désirent ardemment une prompte fin à la lutte sanglante. Malgré ce désir si naturel et si compréhensible de paix, il n'a pas encore été possible jusqu'ici de créer des conditions préalables nécessaires qui soient de nature à rapprocher les efforts de paix de la réalisation et de permettre aux belligérants de se rencontrer dans leur différend.

Les moyens les plus efficaces doivent donc être examinés qui peuvent offrir aux facteurs responsables de tous les pays l'occasion de rechercher les possibilités actuelles d'entente.

La première démarche entreprise par l'Autriche-Hongrie, d'accord avec ses alliés, le 12 décembre 1916, pour amener la paix, ne la conduisit pas au but espéré.

Les raisons pour cela se trouvaient assurément dans la situation à cette époque. Pour maintenir l'esprit guerrier des peuples, qui diminuait constamment, les Gouvernements alliés avaient supprimé, par les moyens les plus sévères, même la discussion de toute idée de paix et fait ainsi que le terrain pour une entente pacifiste n'était pas convenablement préparé. La transition naturelle de l'agitation de guerre la plus violente à l'esprit de conciliation manquait.

Il serait cependant erroné de croire que la démarche de paix que nous avons faite alors fut entièrement sans résultat. Mais ses fruits consistent en ce phénomène, qui n'est pas à négliger, que la question de paix n'a pas disparu depuis lors de l'ordre du jour et aussi que les discussions pertinentes qui se continuèrent devant le tribunal de l'opinion publique sont en même temps la preuve des différences plutôt grandes qui séparent encore et toujours les puissances en guerre dans leurs conceptions des conditions de paix, néanmoins une atmosphère a été créée qui n'exclut plus la discussion des problèmes de paix.

Sans un optimisme exagéré, au moins, on peut assurément conclure ceci des déclarations des hommes d'État responsables, que ce désir d'arriver à une entente et non de décider la guerre par la force des armes exclusivement commence aussi à pénétrer graduellement dans les États alliés, sauf quelques exceptions d'agitateurs de guerre aveugles que l'on ne doit cependant pas estimer à la légère.

Le Gouvernement austro-hongrois se rend compte qu'après les convulsions profondes qui ont été causées dans la vie des peuples par les effets dévastateurs de la guerre, il ne sera pas possible de rétablir l'ordre chancelant du monde d'un seul coup.

Le chemin qui conduit à la restauration des relations pacifiques entre les peuples séparés par la haine et les sentiments aigris est difficile et pénible. Néanmoins, il est de notre devoir de marcher dans cette voie, la voie des négociations, et, s'il existe encore des facteurs responsables qui veulent vaincre militairement leur adversaire et lui imposer la volonté du vainqueur, néanmoins il ne peut y avoir plus longtemps de doute que ce but, en présumant même qu'il puisse être atteint, nécessiterait d'abord une nouvelle lutte sanglante et de longue durée.

### *La suggestion.*

Mais même une paix victorieuse postérieure ne permettrait plus de réparer les conséquences d'une telle politique, conséquences qui seraient fatales pour tous les États et les peuples d'Europe. Seule une paix qui pourrait concilier d'une manière juste les conceptions encore divergentes des adversaires serait la paix désirée par tous les peuples.

Conscients de cela et en s'efforçant de travailler sans se rebuter dans l'intérêt de la paix, le Gouvernement austro-hongrois offre une nouvelle suggestion en vue d'amener une discussion directe entre les puissances ennemies.

La sérieuse volonté de paix des grandes classes de la population de tous les États qui souffrent ensemble de la guerre, un rapprochement incontestable dans les controverses personnelles aussi bien qu'une atmosphère plus conciliante qui est générale, semblent donner au Gouvernement austro-hongrois une certaine assurance que sa nouvelle démarche dans l'intérêt de la paix, qui tient également compte des expériences passées dans ce domaine, pourrait offrir au moment présent des possibilités de succès.

Le Gouvernement austro-hongrois a donc résolu de signaler à tous les belligérants amis et ennemis une voie qu'il considère praticable et leur proposer d'examiner conjointement, dans un libre échange de vues, si ces conditions préalables qui font apparaître une prompte inauguration des négociations de paix comme



pouvant être fructueuses existent. A cette fin, le Gouvernement austro-hongrois a invité aujourd'hui les Gouvernements de tous les États belligérants à une discussion confidentielle et qui ne les lierait pas, dans un lieu situé en pays neutre, et leur a adressé une note conçue dans ce sens :

« Cette démarche a été portée à la connaissance du Saint-Siège dans une note spéciale et il y est fait appel à l'intérêt du pape pour la paix. »

De plus, les Gouvernements des États neutres ont été également mis au courant de la démarche.

Le constant et étroit accord qui existe entre les quatre puissances alliées nous autorise à supposer que les alliés de l'Autriche-Hongrie, auxquels la proposition est adressée de la même manière, partagent les vues développées dans la note.

L'offre de paix que les puissances de la quadruple alliance adressèrent à leurs adversaires le 12 décembre 1916 et aux idées conciliatrices et fondamentales de laquelle elles n'ont jamais renoncé, constitue, malgré qu'elle eut été rejetée, une étape importante dans l'histoire de cette guerre. Au contraste des deux premières années et demie de guerre, la question de paix s'est de ce moment dressée au contact de la controverse européenne et, de ce fait, au centre de la controverse mondiale et depuis elle l'a occupée et dominée dans une mesure toujours grandissante.

Tour à tour, presque tous les États belligérants se sont, à de multiples reprises, exprimés sur la question de la paix, ses conditions et ses conditions préalables.

La ligne de développement de ces discussions n'a pas toutefois été uniforme et ferme. Le point de vue fondamental a changé sous l'influence de la situation militaire et politique et, jusqu'ici du moins, il n'a pas conduit à un résultat général tangible et pratiquement utilisable.

Il est vrai que, indépendamment de toutes ces oscillations, on peut dire que la distance entre les conceptions des deux parties a dans l'ensemble, quelque peu diminué, que malgré une incontestable persistance de divergences certaines et jusqu'ici non aplanies, l'abandon partiel d'un grand nombre des plus extrêmes buts concrets de guerre est visible, et qu'un certain accord quant aux principes généraux fondamentaux de paix mondiale se manifeste.

Dans les deux camps, on peut incontestablement observer dans de larges masses de la population une volonté croissante de paix et d'entente. En outre, la comparaison entre la réception faite par les adversaires à la proposition de paix d'une puissance de la quadruple alliance et les déclarations subséquentes des hommes d'État responsables des pays de l'Entente, ainsi que les déclarations des personnes non responsables, mais non sans influence, confirment cette impression.

### *La réponse au Président Wilson.*

Tandis que, par exemple, la réponse des Alliés au Président Wilson exposait des exigences qui ne signifiaient rien de moins qu'un démembrement de l'Autriche-Hongrie, une diminution et une transformation intérieure profonde de l'Empire allemand et l'anéantissement de la Turquie européenne, ces exigences, dont la réalisation était donnée sur la supposition d'une victoire écrasante, furent modifiées par la suite dans de nombreuses déclarations officielles émanant des pays de l'Entente et en partie abandonnées.

Ainsi, dans une déclaration faite à la Chambre des communes britanniques, il y a environ un an, M. Balfour reconnut expressément que l'Autriche-Hongrie doit résoudre elle-même ses problèmes intérieurs et que personne ne peut, du dehors, imposer une constitution à l'Allemagne.

M. Lloyd George a déclaré au commencement de cette année que ce n'était pas un but de guerre des Alliés de démembrer l'Autriche-Hongrie, de dépouiller l'Empire ottoman de ses provinces turques ni de réformer intérieurement l'Allemagne.

On peut considérer comme symptomatique qu'en décembre 1917 M. Balfour répudia catégoriquement la supposition que la politique britannique était allée jusqu'à s'engager à créer un État indépendant des territoires de la rive gauche du Rhin.

Quant aux énonciations des Empires centraux, elles ne laissent aucun doute qu'ils ne font qu'une guerre défensive pour l'intégrité et la sécurité de leurs territoires. Bien plus qu'à l'égard des buts de guerre concrets, un certain rapprochement s'est manifesté en ce qui concerne les principes qui serviraient de base pour conclure la paix et pour établir un nouvel ordre de choses en Europe et dans le monde entier.

A ce sujet, le Président Wilson, dans des discours prononcés les 12 février et 4 juillet de cette année, a formulé des principes qui ne rencontrèrent pas de contradiction de la part de ses alliés et dont l'application ne rencontrera vraisemblablement aucune objection de la part des puissances de la quadruple alliance, en supposant que cette application soit générale et conciliable avec les intérêts vitaux des États intéressés.

Il est vrai qu'il convient de se souvenir que l'accord sur les principes généraux ne suffit pas, mais que, de plus, il s'agit d'arriver à un accord sur leur interprétation et leur application particulière aux questions concrètes de guerre et de paix.

### *Un aveu significatif.*

Pour l'observateur impartial, il ne peut y avoir de doute que, dans tous les États belligérants sans exception, le désir d'une paix amiable s'est énormément accru, que la conviction se répand de façon croissante que toute continuation de la lutte sanglante

doit transformer l'Europe en ruines et la réduire à un état d'épuisement qui entravera son développement pendant des dizaines d'années à venir et ce sans la garantie d'apporter, de la sorte, cette décision par les armes qu'on a vainement, de part et d'autre, poursuivie au cours de quatre années de sacrifices énormes, de souffrances et d'efforts.

Mais comment et de quelle façon se frayer une voie et arriver finalement à un accord? Y a-t-il quelque perspective sérieuse d'atteindre cette fin en continuant la discussion du problème de la paix de la façon suivie jusqu'ici? Nous n'avons pas le courage de répondre affirmativement à cette dernière question.

La discussion d'une tribune publique à l'autre, comme cela eut lieu jusqu'ici, entre les hommes d'État des divers pays, constituait réellement une série de monologues. Elle manquait, par-dessus tout, du caractère direct. Les discours et les contre-discours ne s'ajustaient pas l'un à l'autre. D'autre part, c'était la publicité et le terrain de ces discussions qui les dépouillaient de la possibilité d'un progrès fructueux. Dans toutes les déclarations publiques de cette nature, on a fait usage d'une forme d'éloquence qui compte sur l'effet à grande distance et l'effet sur les masses. Toutefois, consciemment ou inconsciemment, on accroît ainsi la distance qui sépare la conception des adversaires, on produit des malentendus qui prennent racine, ne sont pas détruits et rendent un franc et simple échange d'idées plus difficile. Toutes les déclarations des principaux hommes d'État font, aussitôt qu'elles sont prononcées, avant que les milieux autorisés du côté opposé puissent répondre, l'objet de discussions passionnées ou exagérées de la part des éléments non responsables et l'anxiété de ne pas compromettre la poursuite de la guerre en influençant de façon défavorable le moral de l'intérieur et la crainte de trahir prématurément leurs intentions ultimes propres, font aussi que même les hommes d'État responsables, frappent une note plus élevée et adhèrent obstinément aux points de vue extrêmes.

### *Un « compromis ».*

Si on voulait donc chercher la base d'un compromis propre à finir la guerre dont la prolongation ne serait plus désormais qu'un suicide et sauver l'Europe de cette catastrophe, on devrait, dans tous les cas, avoir recours à une autre méthode permettant une conversation suivie, directe entre les représentants des Gouvernements et uniquement entre eux, un pareil échange d'idées s'étendrait tout autant sur les vues contraires des différents États belligérants que sur les principes généraux servant de base à la paix et aux rapports à établir entre les États et pourrait amener tout d'abord une entente sur ces principes. L'accord sur les principes fondamentaux, une fois obtenu, il faudrait

tâcher, au cours des pourparlers, de les appliquer de manière concrète aux différentes questions de paix et d'en amener la solution.

Nous aimons à espérer qu'aucun des belligérants n'élèvera d'objections contre un tel échange d'idées, les opérations militaires ne seraient pas interrompues, la conversation n'irait pas plus loin que le jugeraient utile ceux qui y prendraient part. Aucun inconvénient ne pourrait en résulter pour les parties intéressées. Loin de pouvoir nuire, cet échange de vues ne saurait qu'être favorable à la cause de la paix. Ce qui ne réussirait pas du premier coup pourrait être essayé de nouveau.

On aura, du moins, contribué à élucider des problèmes.

Que de malentendus invétérés ne pourrait-on pas dissiper? Combien de nouvelles conceptions se frayeraient un chemin? Les sentiments humanitaires, si longtemps refoulés, jailliraient des cœurs, créant une atmosphère plus chaude qui, en sauvegardant tout ce qui est essentiel, ferait disparaître bien des divergences de vues qui paraissent importantes à l'heure actuelle.

Le Gouvernement impérial et royal vient donc proposer aux Gouvernements de tous les États belligérants d'envoyer prochainement dans un pays neutre, après s'être accordés sur la date et l'endroit, des délégués pour entamer une conversation d'un caractère confidentiel et non obligatoire, sur les principes fondamentaux d'une paix à conclure. Ces délégués auraient pour mandat de se communiquer réciproquement les vues de leurs Gouvernements quant aux principes susdits et de se renseigner mutuellement avec toute liberté et franchise sur tous les points qui demanderaient à être précisés (1).

(1) Nous n'avons pas fait mention, dans le corps du texte, de l'appel du pape Benoît XV qui fut publié le 15 août 1917. Sa Sainteté, dont la voix n'éveilla pas des échos bien retentissants, disait :

« Pour ne pas nous renfermer dans les termes généraux, comme les circonstances nous l'avaient conseillé par le passé, nous voulons maintenant descendre à des propositions plus concrètes et pratiques et inviter les gouvernements des peuples belligérants à se mettre d'accord sur les points suivants, qui semblent devoir être les bases d'une paix juste et durable, leur laissant le soin de les préciser et de les compléter. Tout d'abord, le point fondamental doit être qu'à la force matérielle des armes soit substituée la force du droit, d'où un juste accord pour la diminution simultanée, réciproque, des armements...; puis, en substitution des armées, l'institution de l'arbitrage... Quant aux dommages à réparer et aux frais de guerre, nous ne voyons d'autres moyens de résoudre la question qu'en posant comme principe général une condonation réciproque... Pour ce qui regarde les questions territoriales, comme par exemple celles qui sont débattues entre l'Italie et l'Autriche, entre l'Allemagne et la France, il y a lieu d'espérer qu'en considération des avantages immenses d'une paix durable les parties en conflit voudront les examiner avec des dispositions conciliantes... »

## ANNEXES DU CHAPITRE XVI

## I

## Les quatorze points du Président Wilson.

*Discours prononcé au Congrès des États-Unis,  
le 8 janvier 1918 (1).*

1° Des conventions de paix connues de tous, préparées au grand jour, après lesquelles il n'y aura plus d'ententes particulières d'aucune sorte entre nations, mais seulement une diplomatie qui procédera toujours franchement et en vue de tous;

2° Absolue liberté de navigation sur mer en dehors des eaux territoriales aussi bien en temps de guerre qu'en temps de paix, excepté dans le cas où les mers seraient fermées totalement ou partiellement par une action internationale pour imposer le respect des conventions internationales;

3° Suppression, dans toute la mesure du possible, des barrières économiques et égalité de traitement en matière commerciale pour toutes les nations consentant à la Paix et s'associant pour la maintenir;

4° Échange de garanties efficaces pour que les armements de chaque nation soient réduits au minimum compatible avec la sécurité intérieure;

5° Un règlement librement débattu dans un esprit large et absolument impartial de toutes les revendications coloniales, fondé sur ce principe rigoureusement observé que, pour résoudre les problèmes de souveraineté, les intérêts des populations en cause pèseront d'un même poids que les revendications équitables du Gouvernement dont les titres sont examinés;

---

(1) Nous empruntons cette traduction à l'ouvrage de M. Désiré Roustan : *Messages, discours, documents diplomatiques relatifs à la guerre mondiale*. M. D. Roustan, professeur de philosophie au lycée Louis-le-Grand, a été le traducteur de *l'Histoire du Peuple américain* par le PRÉSIDENT WILSON.

6° Évacuation du territoire russe tout entier et règlement de toutes questions concernant la Russie qui assure la meilleure et la plus libre coopération de toutes les autres nations du monde, en vue de donner à la Russie toute latitude de déterminer sans entraves ni obstacles, en pleine indépendance, son propre développement politique et son organisation nationale, qui lui prépare aussi un accueil sincèrement bienveillant dans la Société des nations libres où elle entrera avec les institutions qu'elle aura elle-même choisies, qui même lui assure mieux qu'un accueil bienveillant qui lui vaille l'aide de toute sorte dont elle pourra avoir besoin et qu'elle pourra souhaiter. Le traitement accordé à la Russie par ses sœurs les nations, au cours des mois qui vont suivre, sera la pierre de touche de leur bonne volonté, de leur compréhension des besoins de la Russie, abstraction faite de leurs propres intérêts, la preuve de leur sympathie intelligente et généreuse;

7° La Belgique — il n'y aura qu'un avis dans le monde sur ce point — doit être évacuée et restaurée, sans aucune tentative pour limiter l'indépendance dont elle jouit au même titre que toutes les autres nations libres. Aucun autre acte pris à part ne servira autant que celui-ci à rendre aux nations leur confiance dans les lois qu'elles ont elles-mêmes établies et fixées pour présider à leurs mutuelles relations. Sans cet acte réparateur, tout l'édifice du droit international est à jamais ébranlé;

8° Le territoire de la France devra être totalement libéré et les portions envahies devront être restaurées, le tort fait à la France par la Prusse en 1871 en ce qui concerne l'Alsace-Lorraine, tort qui a compromis la paix du monde pendant près de cinquante ans, doit être réparé, afin que la Paix puisse être de nouveau assurée dans l'intérêt de tous;

9° Une rectification des frontières de l'Italie devra être opérée selon les lignes de démarcation clairement reconnaissables entre nationalités;

10° Aux peuples de l'Autriche-Hongrie dont nous désirons sauvegarder et assurer la place parmi les nations, doit être accordée la plus grande latitude pour leur développement autonome;

11° La Roumanie, la Serbie et le Monténégro devront être évacués, les territoires occupés devront être restaurés, à la Serbie devra être assuré un libre accès à la mer, les relations mutuelles des divers États balkaniques devront être déterminées par un amical échange de vues, en tenant compte des liens d'allégeance et des différences de nationalité que l'histoire a créés, des garanties internationales d'indépendance politique et économique et d'intégrité territoriale seront instituées en faveur de ces États;

12° Aux régions turques de l'Empire ottoman actuel devra être assurée une souveraineté non contestée, mais aux autres nationalités présentement soumises au joug turc, on devra garantir

une sécurité absolue d'existence, la pleine possibilité d'un développement autonome et sans entraves; les Dardanelles devront rester ouvertes au libre passage des navires de commerce de toutes les nations, sous la protection de garanties internationales;

13° Un État polonais indépendant devra être créé qui s'étendra sur les territoires habités par les populations indiscutablement polonaises; on lui assurera un libre accès à la mer; son indépendance politique et économique, son intégrité territoriale devront être garanties par des conventions internationales;

14° Il faut qu'une association générale soit formée entre les nations, en vertu de conventions formelles aux fins de procurer à tous les États, grands et petits également, des garanties mutuelles d'indépendance politique et d'intégrité territoriale.

## II

### Les cinq points complémentaires du Président Wilson.

*Discours prononcé à New-York, le 27 septembre 1918.*

1° Il faut que l'impartiale justice qui sera dispensée ne distingue pas entre ceux envers qui nous avons envie d'être justes et ceux envers qui nous n'avons pas envie d'être justes. Il faut que cette justice ne connaisse pas de favoris, que sa seule règle soit l'égal traitement des différents peuples intéressés;

2° Aucun intérêt spécial ou particulier d'une nation isolée ou d'un groupe de nations ne peut être la base d'aucune partie de l'arrangement final, s'il ne peut s'accorder avec l'intérêt de tous;

3° Il ne peut y avoir de ligues, d'alliance, de conventions ou d'ententes spéciales à l'intérieur de la vaste famille commune de la Ligue des Nations;

4° Plus précisément encore, il ne saurait y avoir de combinaisons économiques particulières, égoïstes à l'intérieur de la Ligue, ni de recours à aucune forme de boycottage et d'exclusion économique, à moins que l'exclusion des marchés du monde ne soit une pénalité économique que la Ligue des nations elle-même aurait le droit d'infliger comme moyen disciplinaire et correctif;

5° Tous accords et traités de toute espèce entre nations doivent être portés à la connaissance du monde entier dans leur intégralité.

## III

**Notes échangées entre le Gouvernement allemand  
et le Gouvernement des États-Unis à propos de  
l'armistice sollicité par l'Allemagne.**

*(4 octobre-5 novembre 1918.)*

Première note de l'Allemagne, remise le 4 octobre par le baron Romberg, ministre d'Allemagne à Berne, au chef du département politique du Gouvernement fédéral pour être transmise au Président Wilson.

*(Remise à Washington le 6 octobre.)*

Le Gouvernement allemand prie le Président des États-Unis d'Amérique de prendre en main la cause de la Paix, d'en informer tous les États belligérants et de les inviter à envoyer des plénipotentiaires pour ouvrir des négociations.

Le Gouvernement allemand prend pour base de ces négociations le programme élaboré dans le message adressé au Congrès le 8 janvier 1918 par le Président des États-Unis d'Amérique et dans ses déclarations ultérieures, en particulier dans le discours du 27 septembre 1918.

Pour éviter que l'effusion de sang ne continue, le Gouvernement allemand demande la conclusion immédiate d'armistice général sur terre, sur mer et dans les airs.

MAX DE BADE.



Première réponse du Président Wilson envoyée  
par le Secrétaire d'État au Chargé d'Affaires de  
Suisse.

(8 octobre 1918.)

*Département d'État, 8 octobre.*

J'ai l'honneur d'accuser réception, au nom du Président, de votre note du 6 octobre, à laquelle est jointe une communication du Gouvernement allemand au Président, et le Président m'a chargé de vous prier de communiquer ce qui suit au chancelier impérial allemand :

« Avant de répondre au Gouvernement impérial et afin que la réponse soit aussi sincère et sans détour que les formidables intérêts en jeu l'exigent, le Président des États-Unis estime nécessaire de s'assurer de la signification exacte de la note du chancelier impérial.

« Le chancelier impérial veut-il dire que le Gouvernement impérial allemand accepte les conditions posées par le Président dans son adresse au Congrès des États-Unis, le 8 janvier dernier, et dans ses adresses subséquentes, et que son but en entamant des discussions, serait seulement de se mettre d'accord sur les détails pratiques de leur application ?

« Le Président se voit dans l'obligation de dire, en ce qui concerne la suggestion d'un armistice, qu'il ne voit pas la possibilité de proposer une cessation des hostilités aux Gouvernements avec lesquels le Gouvernement des États-Unis, est associé contre les Puissances centrales, aussi longtemps que les armées de ces dernières puissances sont sur le sol des Gouvernements associés.

« La bonne foi de toute discussion dépendrait manifestement du consentement des Puissances centrales de retirer immédiatement partout leurs forces des territoires envahis.

« Le Président se croit également justifié en demandant si le chancelier impérial parle simplement au nom des autorités constituées de l'Empire qui, jusqu'ici, ont conduit la guerre.

« Il considère que la réponse à ces questions est vitale à tout point de vue. »

Agréez, Monsieur, les assurances renouvelées de sa haute considération.

Robert LANSING.

## Deuxième note allemande envoyée le 12 octobre 1918.

En réponse aux questions du Président des États-Unis d'Amérique, le Gouvernement allemand déclare :

« Le Gouvernement allemand a accepté les points que le Président Wilson a posés dans son discours du 8 janvier 1918 et dans ses discours postérieurs comme base d'une paix de droit durable. Le but des pourparlers à entamer serait donc seulement de s'entendre sur les détails pratiques de leur application.

« Le Gouvernement allemand suppose que les Gouvernements des Puissances alliées des États-Unis aussi se placent sur le terrain des manifestations du Président Wilson.

« Le Gouvernement allemand, d'accord avec le Gouvernement austro-hongrois, se déclare prêt à répondre à la proposition d'évacuation du Président Wilson pour amener un armistice.

« Le Gouvernement allemand s'en rapporte au Président pour provoquer la réunion d'une commission mixte qui serait chargée de passer les accords nécessaires en vue de l'évacuation.

« Le Gouvernement allemand actuel, qui porte la responsabilité de conclure la paix, a été formé à la suite de négociations et d'accord avec la grande majorité du Reichstag et, s'appuyant dans chacun de ses actes sur la volonté de cette majorité, le Chancelier de l'Empire parle au nom du Gouvernement et du peuple allemands. »

*Le secrétaire d'État  
aux Affaires étrangères,*

SOLF.

## Deuxième note du Président Wilson à l'Allemagne.

*Département d'État, 14 octobre 1918.*

En réponse à la communication du Gouvernement allemand en date du 12 courant que vous m'avez remise aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous demander de transmettre la réponse suivante :

« L'acceptation sans restriction par le Gouvernement allemand actuel et par une grande majorité du Reichstag allemand des conditions posées par le Président des États-Unis d'Amérique, dans son adresse au Congrès des États-Unis le 8 janvier 1918 et dans son adresse subséquente, justifie le Président à faire un exposé franc et direct de sa décision, relativement aux communications du Gouvernement allemand des 8 et 12 octobre 1918. Il doit être clairement entendu que le mode de l'évacuation et les conditions

de l'armistice sont des questions qui doivent être laissées au jugement et aux avis des conseillers militaires du Gouvernement des États-Unis et des Gouvernements alliés, et le Président a le sentiment qu'il est de son devoir de dire que nul arrangement ne peut être accepté par le Gouvernement des États-Unis qui n'assurerait pas des sauvegardes et garanties, absolument satisfaisantes, du maintien de la présente suprématie militaire des armées des États-Unis et des Alliés sur le champ de bataille. Il a confiance de pouvoir présumer, en toute sécurité, que tels seront aussi le jugement et la décision des Gouvernements alliés.

« Le Président sent aussi qu'il est de son devoir d'ajouter que ni le Gouvernement des États-Unis ni, il en a l'entière certitude, les Gouvernements avec lesquels le Gouvernement des États-Unis est associé comme belligérant, ne consentiront à envisager un armistice, aussi longtemps que les forces armées de l'Allemagne continueront à se livrer aux pratiques illégales et inhumaines dans lesquelles elles persistent.

« Au moment même où le Gouvernement approche le Gouvernement des États-Unis avec des propositions de paix, ses sous-marins s'acharnent à couler des navires à passagers sur mer, et non seulement les navires, mais les embarcations dans lesquelles les passagers et équipages cherchent à se sauver et, dans leur retraite actuelle forcée des Flandres et de France, les armées allemandes poursuivent le cours de leurs destructions effrénées, ce qui a toujours été considéré comme étant en violation directe des règles et pratiques de la guerre civilisée. Villes et villages, s'ils ne sont pas détruits, sont dépouillés, non seulement de tout ce qu'ils contiennent, mais souvent de leurs habitants eux-mêmes. On ne saurait s'attendre à ce que les nations associées contre l'Allemagne consentent à une suspension d'armes, tandis que se poursuivent ces actes d'inhumanité, de dévastation et de désolation que des nations considèrent, à juste titre, avec horreur et le cœur enflammé.

« Il est également nécessaire, afin qu'il n'y ait aucune possibilité de malentendu, que le Président appelle très solennellement l'attention du Gouvernement allemand sur la forme et la portée manifeste d'une des conditions de paix auxquelles le Gouvernement allemand a maintenant adhéré.

« Elle est contenue dans l'adresse du Président prononcée à Mount-Vernon, le 4 juillet dernier. Elle est ainsi conçue :

« Détruire tout pouvoir arbitraire où qu'il se trouve, qui peut « séparément, secrètement et par sa seule volonté, troubler la « paix du monde, s'il ne peut être présentement détruit; au moins « le réduire à une virtuelle impuissance. »

« Le pouvoir qui jusqu'ici gouverne la nation allemande est de la nature ci-dessus indiquée. Il dépend de la volonté de la nation allemande de le changer. Les paroles du Président qui viennent d'être citées constituent naturellement une condition préalable

à la paix, si la paix doit venir par l'action du peuple allemand lui-même. Le Président se sent obligé de dire que le processus de la paix, selon son opinion, sera subordonné à la précision et au caractère satisfaisant des garanties qui peuvent être données dans cette question fondamentale. Il est indispensable que les Gouvernements associés contre l'Allemagne sachent, sans équivoque possible, à qui ils ont affaire.

« Le Président fera une réponse séparée au Gouvernement impérial et royal d'Autriche-Hongrie. »

Acceptez, Monsieur, les assurances renouvelées de ma haute considération.

Robert LANSING.

### Troisième note

de l'Allemagne, datée du 20 octobre 1918.

Le Gouvernement allemand, en acceptant la proposition relative à l'évacuation des territoires occupés, s'est inspiré de ce point de vue que les modalités de cette évacuation et les conditions de l'armistice devraient être confiées à des conseillers militaires et que les arrangements destinés à en assurer et à en garantir l'exécution devraient avoir pour base le rapport proportionnel des forces actuellement en présence sur le front. Le Gouvernement allemand laisse au Président Wilson le soin de provoquer une occasion de régler les détails. Il compte que le Président des États-Unis n'approuvera pas des prétentions qui seraient inconciliables avec l'honneur du peuple allemand et avec la préparation d'une paix de justice.

Le Gouvernement allemand proteste contre les accusations relatives à des actions illégales et inhumaines qui ont été lancées contre les troupes allemandes de terre et de mer, et par conséquent contre le peuple allemand. Des destructions sont toujours nécessaires pour couvrir une retraite et elles sont, quand elles ont cet objet, permises par le droit des gens.

Les troupes allemandes ont reçu l'ordre le plus formel d'épargner la propriété privée et de prendre le plus grand souci possible de la population. Si, cependant des excès sont commis, les coupables seront châtiés.

Le Gouvernement allemand conteste également que la marine allemande ait, lors des torpillages de navires, anéanti en pleine connaissance de cause des canots de sauvetage avec leurs occupants. Le Gouvernement allemand propose de faire éclaircir,

par des commissions neutres, tous les faits relatifs aux points dont il vient d'être question.

Pour éviter tout ce qui pourrait entraver l'œuvre de paix, le Gouvernement allemand a fait adresser à tous les commandants de sous-marins des ordres destinés à rendre impossible tout torpillage de navires affectés aux transports de passagers. Pour des raisons d'ordre technique, il est toutefois impossible de garantir que ces ordres atteindront avant leur retour, tous les sous-marins actuellement en mer.

Le Président pose comme condition fondamentale de la paix la destruction de tout pouvoir arbitraire susceptible de troubler, à son gré, la paix du monde, en dehors de tout contrôle et par sa simple volonté.

Le Gouvernement allemand répond sur ce point dans l'Empire allemand; le Gouvernement jusqu'ici était formé en dehors de toute action de la représentation nationale, sa Constitution ne prévoyait pas, pour décider de la guerre ou de la paix, la collaboration de la représentation nationale. Une transformation radicale a modifié cet état de choses. Le nouveau Gouvernement a été constitué en parfait accord avec les vœux de la représentation nationale qui émane du suffrage égal, universel et direct. Les chefs des grands partis du Reichstag en sont membres. A l'avenir aussi, aucun Gouvernement ne pourra prendre le pouvoir ou continuer à l'exercer sans avoir la confiance de la majorité du Reichstag. La responsabilité du Chancelier d'Empire, vis-à-vis de la représentation nationale, sera étendue et assurée par une loi. Le premier acte du nouveau Gouvernement a été de présenter au Reichstag une loi qui modifie la constitution de l'Empire, en ce sens que l'assentiment de la représentation nationale sera nécessaire pour décider de la paix et de la guerre.

La durée du nouveau système n'est pas seulement assurée par des garanties légales, mais par l'inébranlable volonté du peuple allemand, qui, dans sa grande majorité, soutient ces réformes et exige qu'elles soient énergiquement poursuivies.

A la question posée par le Président, qui demande à qui les Gouvernements alliés et lui ont affaire, il est ainsi répondu clairement et sans équivoque possible que l'offre de paix et d'armistice émane d'un Gouvernement qui, à l'abri de toute influence d'arbitrage d'un milieu dépourvu de responsabilité, s'appuie sur l'adhésion de l'écrasante majorité du peuple allemand.

### Troisième note du Président Wilson.

*Département d'État, 23 octobre 1918.*

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre note du 22 courant transmettant une communication du Gouvernement allemand en date du 21 octobre, et de vous informer que le Président m'a chargé de répondre à cette communication comme suit :

« Ayant reçu les assurances solennelles et explicites du Gouvernement allemand, que celui-ci accepte sans réserve les conditions de paix exposées dans son adresse au Congrès des États-Unis, en date du 8 janvier 1918, ainsi que les principes de règlement énoncés dans ses adresses subséquentes, particulièrement dans l'adresse du 27 septembre, qu'il désire discuter les détails de leur application et que ce désir et cette intention émanent, non pas de ceux qui ont jusqu'ici dicté la politique allemande et conduit la présente guerre du côté de l'Allemagne, mais de ministres qui parlent pour la majorité du Reichstag et pour une majorité écrasante du peuple allemand, ayant reçu aussi la promesse explicite du présent Gouvernement allemand que les règles humanitaires de la guerre civilisée seront observées, et sur terre et sur mer, par les forces allemandes armées, le Président des États-Unis estime qu'il ne peut pas refuser d'étudier avec les Gouvernements avec lesquels le Gouvernement des États-Unis est associé la question d'un armistice.

« Il considère qu'il est de son devoir de redire, cependant, que le seul armistice qu'il s'estimerait justifié à soumettre pour être pris en considération, serait un armistice qui laisserait les États-Unis et les peuples associés avec eux en position d'imposer tout arrangement qui pourrait être conclu, et de rendre impossible la reprise des hostilités de la part de l'Allemagne.

Le Président a donc transmis sa correspondance avec les présentes autorités allemandes aux Gouvernements avec lesquels le Gouvernement des États-Unis est associé comme belligérant, avec la suggestion que si ces Gouvernements sont disposés à effectuer la paix aux conditions et suivant les principes déjà indiqués, il conviendrait de demander à leurs conseillers militaires, ainsi qu'aux conseillers militaires des États-Unis, de soumettre aux Gouvernements associés contre l'Allemagne, les conditions nécessaires d'un armistice tel qu'il puisse protéger d'une manière absolue les intérêts des peuples intéressés et assurer aux Gouvernements associés le pouvoir illimité de sauvegarder et d'imposer les détails de la paix à laquelle le Gouvernement allemand a con-

senti, pourvu du moins qu'ils jugent un pareil armistice possible au point de vue militaire.

« Si de semblables conditions d'armistice devaient être proposées, leur acceptation de la part de l'Allemagne fournirait la preuve la meilleure et la plus concrète que celle-ci accepte d'une façon non équivoque les conditions et les principes de paix dont dérive toute l'action.

« Le Président semblerait lui-même manquer de sincérité s'il ne faisait pas ressortir, dans les termes les plus francs possibles, la raison pour laquelle des garanties extraordinaires doivent être exigées. Quelque significatifs et importants que semblent être les changements conditionnels dont parle le secrétaire allemand des Affaires étrangères, dans la note du 20 octobre, il ne paraît pas que le principe d'un Gouvernement responsable vis-à-vis du peuple allemand ait été complètement réalisé, ni que des garanties existent ou soient envisagées permettant d'avoir l'assurance que les modifications de principe et de pratique, actuellement consenties en partie, soient permanentes. D'ailleurs, il ne semble pas que l'on ait atteint le cœur de la difficulté actuelle. Il se peut que les guerres futures aient été mises sous le contrôle du peuple allemand, mais cette guerre-ci ne l'a pas été, et c'est avec cette guerre-ci que nous avons affaire. Il est évident que le peuple allemand n'a pas les moyens de forcer les autorités militaires de l'Empire à se soumettre à la volonté populaire. Il est évident que le pouvoir qu'a le roi de Prusse de contrôler la politique de l'Empire n'est pas affaibli, que l'initiative déterminante reste encore entre les mains de ceux qui ont jusqu'à présent été les maîtres de l'Allemagne.

« Estimant que toute la paix du monde dépend maintenant de la franchise dans les paroles et de la loyauté dans les actions, le Président juge qu'il est de son devoir de dire, sans essayer en aucune manière d'adoucir les mots qui peuvent paraître durs, que les nations du monde ne se fient pas et ne peuvent pas se fier à la parole de ceux qui ont jusqu'à présent été les maîtres de la politique allemande, et de faire remarquer une fois de plus qu'en concluant la paix et en faisant des tentatives pour redresser les torts infinis et les injustices de cette guerre, le Gouvernement des États-Unis ne saurait traiter qu'avec de véritables représentants du peuple allemand, investis d'une autorité sincèrement constitutionnelle qui fasse d'eux les véritables gouvernants de l'Allemagne. S'il devait maintenant traiter avec les maîtres militaires et les autocrates monarchiques de l'Allemagne, ou s'il devait éventuellement avoir à traiter avec eux plus tard pour ce qui concerne les obligations internationales de l'Empire allemand, il devrait exiger, non pas des négociations de paix, mais une capitulation. Il n'y a rien à gagner en taisant cette chose essentielle. »

Acceptez, Monsieur, l'assurance renouvelée de ma plus hante considération.

Robert LANSING.

**Quatrième note  
de l'Allemagne au Président Wilson.**

*(27 octobre 1918.)*

Le Gouvernement allemand a pris connaissance de la réponse du Président des États-Unis. Le Président connaît les changements d'une grande portée qui ont été accomplis et sont encore en cours d'exécution dans le régime constitutionnel de l'Allemagne. Les négociations de paix sont conduites par un Gouvernement national qui a entre les mains l'autorité effective et constitutionnelle pour prendre une décision.

Les pouvoirs militaires sont également subordonnés à ce Gouvernement.

Le Gouvernement allemand attend maintenant les propositions de l'armistice qui sera le premier pas vers une paix, telle que le Président l'a décrite dans ses proclamations.

**Quatrième note  
du Président Wilson à l'Allemagne.**

*(5 novembre 1918.)*

Monsieur (1),

J'ai l'honneur de vous prier de transmettre la communication suivante au Gouvernement allemand :

« Dans ma note du 23 octobre 1918, je vous informais que le Président avait transmis sa correspondance avec les autorités allemandes aux Gouvernements avec lesquels le Gouvernement des États-Unis est associé comme belligérant, et que le Président avait joint à cette communication la suggestion que si ces Gouvernements étaient disposés à conclure la paix, suivant les conditions et les principes indiqués, leurs conseillers militaires des États-Unis devraient être invités à soumettre aux Gouvernements associés contre l'Allemagne, les conditions nécessaires d'un armistice capable de protéger complètement les intérêts des peuples engagés et qui assurerait aux Gouvernements associés le pouvoir sans restriction de sauvegarder et de faire exécuter les détails de la

---

(1) Elle est adressée au ministre suisse à Washington.



paix que le Gouvernement allemand a acceptée, pourvu qu'ils estimassent un tel armistice possible au point de vue militaire.

« Le Président est maintenant en possession d'un mémorandum d'observations à lui adressé par les Gouvernements alliés, au sujet de cette correspondance et dont voici le texte :

« Les Gouvernements alliés ont examiné avec soin la correspondance échangée entre le Président des États-Unis et le Gouvernement allemand. Sous réserve des observations qui suivent, « ils se déclarent disposés à conclure la paix avec le Gouvernement allemand, aux conditions posées dans l'adresse du Président du Congrès le 8 janvier 1918 et selon les principes énoncés dans ces « déclarations ultérieures.

« Ils doivent toutefois faire remarquer que l'article 2, relatif « à ce que l'on appelle couramment la liberté des mers, se prête à « diverses interprétations, dont certaines sont telles qu'ils ne « pourraient pas les accepter. Ils doivent, en conséquence, se « réserver une liberté d'action entière sur cette question, quand « ils viendront siéger à la Conférence de la Paix. »

« D'autre part, lorsqu'il a formulé les conditions de paix dans son adresse au Congrès du 8 janvier dernier, le Président a déclaré que les territoires envahis doivent être non seulement évacués et libérés, mais restaurés. Les Alliés pensent qu'il ne faudrait laisser subsister aucun doute sur ce qu'implique cette stipulation. Ils comprennent par là que l'Allemagne devra compenser tous les dommages subis par les populations civiles des nations alliées, et par leurs propriétés, du fait des forces armées de l'Allemagne, soit sur terre, soit sur mer, soit en conséquence d'opérations aériennes. »

Je suis chargé par le Président de dire qu'il est en accord avec l'interprétation énoncée dans le dernier paragraphe du mémorandum ci-dessus.

Je suis aussi chargé par le Président de vous demander de notifier au Gouvernement allemand que le maréchal Foch a été autorisé par le Gouvernement des États-Unis et les Gouvernements alliés à recevoir les représentants dûment accrédités du Gouvernement allemand et à leur communiquer les conditions d'un armistice.

Agrééz, Monsieur, les assurances renouvelées de ma plus haute considération.

Robert LANSING.

## ANNEXES DU CHAPITRE XVII

## I

## Fédéralisation de l'Autriche.

*Rescrit de Charles I<sup>er</sup> du 27 octobre 1918.*

*Berne, 18 octobre.*

Une édition spéciale du *Journal officiel* de Vienne, parue hier jeudi soir, publie le manifeste impérial suivant :

« A mes peuples d'Autriche fidèles.

« Depuis que je suis monté sur le trône, je me suis toujours proposé comme but d'assurer à tous les peuples la paix tant désirée et d'indiquer aux peuples d'Autriche la voie sur laquelle ils pourront arriver à un développement fructueux, sans être gênés par des obstacles et des froissements, des forces qui résident dans leurs nationalités et les mettre en valeur pour leur prospérité intellectuelle et économique.

« La terrible lutte de la guerre mondiale a, jusqu'à présent, entravé l'heure de la paix. L'héroïsme et la fidélité, l'endurance avec laquelle furent supportées les misères et les privations ont assuré glorieusement la défense de la patrie dans ces temps difficiles. Les durs sacrifices de la guerre devaient nous assurer la paix durable au seuil de laquelle, avec l'aide de Dieu, nous sommes aujourd'hui. Il faut désormais entreprendre, sans retard, la réorganisation de la patrie sur ses bases naturelles et solides.

« Cela demande que l'on mette soigneusement en harmonie les désirs des peuples autrichiens et qu'on les réalise. Je me suis décidé à accomplir cette œuvre avec la libre collaboration de mes peuples, dans l'esprit de ces principes que les monarques alliés ont adoptés dans leur offre de paix. L'Autriche doit devenir, conformément à la volonté de ses peuples, un État confédéré dans lequel chaque nationalité formera sur le territoire qu'elle occupe son propre organisme constitutionnel. Cela ne veut pas dire que l'on touche déjà à la question de l'union des peuples polonais d'Autriche avec l'État polonais indépendant.

« La ville de Trieste avec son hinterland a, conformément au désir de sa population, une situation à part.

« Ce nouvel état de choses, qui ne porte aucune atteinte à l'intégrité des pays de la couronne sacrée hongroise, doit garantir à chaque État national individuellement son indépendance. Mais il protégera efficacement aussi les intérêts communs et les fera valoir partout où la communauté est une nécessité vitale des États pris isolément.

« L'union de toutes les ressources sera particulièrement indiquée pour résoudre avec succès, équitablement et justement, les grands problèmes que les répercussions de la guerre feront naître.

« Jusqu'à ce que cette transformation soit achevée légalement, les institutions existantes restent intactes pour la sauvegarde des intérêts généraux. Mon Gouvernement est chargé de préparer sans retard cette transformation de l'Autriche. Aux peuples dont la décision fondera le nouvel Empire s'adresse mon appel de collaborer à cette grande œuvre par des conseils nationaux qui, comprenant les députés au Reichsrath dans chaque nationalité, devront représenter les intérêts des peuples les uns vis-à-vis des autres dans leurs rapports avec mon Gouvernement.

« Puisse notre patrie, rendue forte par la concorde des nations qui la composent, sortir comme une ligue de peuples libres des tourmentes de cette guerre. Que la bénédiction du Tout-Puissant accompagne notre labeur afin que la grande œuvre de paix à laquelle nous travaillons fasse le bonheur de tous mes peuples. »

### *Une proclamation à l'armée.*

*Berne, 18 octobre.*

En même temps qu'il adressait un manifeste au peuple d'Autriche, l'Empereur Charles en publiait un autre pour l'armée et pour la flotte. En voici le texte :

« Tous les peuples d'Autriche vont être, conformément à leurs vœux, groupés en États nationaux que réunira un même lien fédéral. Les obstacles qui s'opposaient à leur vie commune vont disparaître. La voie va s'ouvrir libre pour l'essor de chaque nation en particulier et pour le développement des forces créatrices de la collectivité.

« En cet instant solennel, je m'adresse à l'armée et à la flotte. Dans vos rangs, fidélité et concorde ont toujours indissolublement uni en ma personne toutes les nations. Cet esprit traditionnel de fidélité et de concorde dont vous avez fait preuve, aujourd'hui comme de tout temps, continuera à régner parmi vous inaltérablement; j'en ai la plus inébranlable confiance. Conservons cet esprit. Qu'il soit le plus précieux héritage de l'Autriche et de ses nouveaux États pour leur plus grand bien et pour le mien. Dieu le veuille. »

## II

**Notes échangées entre le Gouvernement austro-hongrois et le Gouvernement des États-Unis à propos de l'armistice sollicité par l'Autriche.**

*(7-28 octobre 1918.)*

---

**Première note de l'Autriche, datée du 7 octobre 1918, au Président des États-Unis d'Amérique.**

La monarchie austro-hongroise, qui n'a jamais fait qu'une guerre défensive et qui a témoigné à maintes reprises de son désir de mettre fin à l'effusion du sang et de conclure une paix honorable et équitable, propose par la présente au Président des États-Unis de conclure immédiatement, avec lui et ses alliés, un armistice général sur tous les fronts, sur terre, sur mer et dans les airs, et d'entamer sans délai des négociations de paix. Ces négociations auraient pour base les quatorze points du message du 8 janvier 1918. On tiendrait compte également des déclarations faites par le Président Wilson le 27 septembre 1918.

**Réponse du Président Wilson à la note précédente.**

*Département d'État, 18 octobre 1918.*

Monsieur (1), ..

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre note du 7 courant dans laquelle vous me transmettiez une communication du Gouvernement impérial et royal d'Autriche-Hongrie au Président de la République des États-Unis, en vous priant

---

(1) Elle est adressée au ministre de Suède à Washington qui avait remis la note autrichienne.

de bien vouloir transmettre, par l'intermédiaire de votre Gouvernement, au Gouvernement impérial et royal, la réponse suivante :

« Le Président estime de son devoir de déclarer au Gouvernement austro-hongrois qu'il ne peut retenir les suggestions actuelles de ce Gouvernement en raison de certains événements de la plus haute importance qui, survenus depuis la délivrance de l'adresse présidentielle du 8 janvier, ont nécessairement modifié l'attitude et la responsabilité du Gouvernement des États-Unis.

« Parmi les quatorze conditions de paix que le Président formulait à cette époque, se trouvait la suivante :

« Aux peuples de l'Autriche-Hongrie, dont nous désirons sauvegarder la place parmi les nations devraient être données les plus larges facilités en vue d'un développement autonome. »

« Depuis que cette phrase a été écrite et prononcée devant le Congrès des États-Unis, le Gouvernement des États-Unis a reconnu qu'un état de belligérance existe entre les Tchéco-Slovaques et les Empires allemand et austro-hongrois et que le Conseil national tchéco-slovaque est *de facto* un gouvernement belligérant investi de l'autorité propre pour diriger les affaires politiques et militaires des Tchéco-Slovaques.

« Il a aussi reconnu de façon la plus complète la justice des aspirations nationalistes des Yougo-Slaves pour la liberté.

« Le Président n'est donc plus dorénavant libre d'accepter une simple « autonomie » de ces peuples comme une base de paix, mais est obligé d'insister sur le fait que ce sont eux et non pas lui qui devront juger en quelle manière une action du Gouvernement austro-hongrois pourra satisfaire leurs aspirations et leur conception de leurs droits et de leur destinée comme membres de la famille des nations. »

Acceptez, monsieur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Robert LANSING.

## Deuxième note

de l'Autriche, datée du 27 octobre 1918.

En réponse à la note du Président Wilson du 18 de ce mois, adressée au Gouvernement austro-hongrois et au sens de la décision du Président de parler en particulier avec l'Autriche-Hongrie de la question de l'armistice et de la paix, le Gouvernement

austro-hongrois a l'honneur de déclarer que, de même qu'aux précédentes proclamations du Président, il adhère aussi à sa manière de voir contenue dans la dernière note sur les droits des peuples d'Autriche-Hongrie, spécialement ceux des Tchéco-Slovaques et des Yougo-Slaves.

Comme par conséquent, l'Autriche-Hongrie accepte toutes les conditions desquelles le Président a fait dépendre l'entrée en pourparlers sur l'armistice et la paix, rien ne fait plus obstacle, d'après l'avis du Gouvernement austro-hongrois, au commencement de ces pourparlers.

Le Gouvernement austro-hongrois se déclare en conséquence prêt, sans attendre le résultat d'autres négociations, à entrer en pourparlers sur la paix entre l'Autriche-Hongrie et les États du parti opposé et sur un armistice immédiat sur tous les fronts d'Autriche-Hongrie. Il prie le Président de bien vouloir faire des ouvertures à ce sujet.

### **Lettre adressée par le comte Andrassy à M. Lansing.**

*(28 octobre 1918.)*

Aussitôt après avoir pris la direction du ministère des Affaires étrangères et l'envoi de la réponse officielle à votre note du 18 octobre 1918, par laquelle vous pouvez voir que nous acceptons, en tous leurs points, les principes causés par le Président des États-Unis dans ses diverses déclarations, complètement d'accord avec les efforts du Président Wilson pour prévenir les guerres futures et créer une famille des peuples, nous avons pris déjà les mesures préparatoires pour que les peuples d'Autriche-Hongrie puissent, selon leur propre désir, sans être aucunement gênés, prendre une décision sur leur organisation future à régler.

Depuis l'arrivée au pouvoir de l'Empereur-roi Charles, son immuable dessein fut d'amener la fin de la guerre. Plus que jamais, c'est aujourd'hui le désir du souverain et de tous les peuples d'Autriche-Hongrie, qui sont convaincus que leur destinée future ne peut s'accomplir que dans un monde pacifique, affranchi de tous les ébranlements, des privations et des amertumes de la guerre.

C'est pourquoi je m'adresse directement à vous, monsieur le secrétaire d'État, avec prière de vouloir bien intervenir auprès du Président des États-Unis pour que, dans l'intérêt de l'humanité, comme dans l'intérêt de tous ceux qui vivent en Autriche-Hongrie, un armistice immédiat soit conclu sur les fronts d'Autriche-Hongrie et pour que l'ouverture de négociations de paix suive.

## III

**Armistice autrichien. — Clauses militaires.**

1. — Cessation immédiate des hostilités sur terre, sur mer et dans l'air.

2. — Démobilisation totale de l'armée austro-hongroise et retrait immédiat de toutes les unités qui opèrent sur le front de la mer du Nord à la Suisse.

Il ne sera maintenu sur le territoire austro-hongrois, dans les limites ci-dessous indiquées au paragraphe 3, comme forces militaires austro-hongroises, qu'un maximum de 20 divisions réduites à l'effectif du pied de paix d'avant-guerre.

La moitié du matériel total d'artillerie divisionnaire, d'artillerie de corps d'armée ainsi que l'équipement correspondant en commençant par tout ce qui se trouve sur les territoires à évacuer par l'armée austro-hongroise, devra être réuni entre des points à fixer par les Alliés et les États-Unis et livré à ces derniers.

3. — Retrait des forces austro-hongroises dans un délai à déterminer par les généraux commandant en chef les forces alliées sur les différents fronts, au delà d'une ligne fixée comme suit : du Piz Umbrail jusqu'au nord du Stelvio, elle suivra la crête des Alpes Rétiennes jusqu'aux sources de l'Adige et de l'Eisach, passant alors par les monts Reschen et Brenner et sur les hauteurs de l'Oetz et du Ziller. La ligne ensuite se dirigera vers le sud, traversera le mont Toblach et rejoindra la frontière actuelle des Alpes Carniques. Elle suivra cette frontière jusqu'au mont Tarvis et, après le mont Tarvis, la ligne de partage des eaux des Alpes Juliennes par le col Prédil, le mont Mangart, le Tricor (Terglou) et la ligne de partage des eaux des cols de Podberdo, de Podlaniscam et d'Idria. A partir de ce point, la ligne suivra la direction du sud-est vers le Scheederg, laissant en dehors d'elle tout le bassin de la Save et de ses tributaires, du Schneeberg, la ligne descendant vers la côte, de manière à inclure Costua, Mattuglia et Colosca dans les territoires évacués.

Elle suivra également les limites administratives actuelles de la province de Dalmatie, en y comprenant, au nord, Lisarica et Tridania et, au sud, jusqu'à une ligne partant sur la côte du cap Planka et suivant vers l'est les sommets des hauteurs formant

la ligne de partage des eaux, de manière à comprendre dans les territoires évacués toutes les vallées et cours d'eau descendant vers Sébénico, comme la Cicola, la Kerda, la Butisoana et leurs affluents. Elle enfermera aussi toutes les îles situées au nord et à l'ouest de la Dalmarie depuis Prémuda, Selve, Ulbo, Scherda, Kaon, Page et Patadura au nord, jusqu'à Maléda au sud en y comprenant Sant'Andrea, Busi, Lissa, Lésina, Tercola, Cursola, Cazza et Lagostá ainsi que les rochers et les îlots environnants et Pelagesa, à l'exception seulement des îles Grande et Petite Zirona, Buá, Solta et Brazza.

Tous les territoires ainsi évacués seront occupés par les forces alliées et des États-Unis d'Amérique.

Maintien sur place de tout le matériel militaire et de chemin de fer ennemi qui se trouvent sur les territoires à évacuer.

Livraison aux Alliés et aux États-Unis de tout ce matériel (approvisionnements de charbon et autres compris) suivant les instructions de détail données par les généraux commandant en chef les forces des puissances associées sur les différents fronts.

Aucune destruction nouvelle, ni pillage, ni réquisition nouvelle par les troupes ennemies dans les territoires à évacuer par l'ennemi et à occuper par les forces des puissances associées.

4. — Possibilité pour les armées des puissances associées de se mouvoir librement par l'ensemble des routes, chemins de fer et voies fluviales des territoires austro-hongrois, avec l'emploi de tous les moyens de transports austro-hongrois nécessaires.

Occupation par les armées des puissances associées de tous points stratégiques en Autriche-Hongrie et à tous moments jugés nécessaires par ces puissances, pour rendre possibles toutes opérations militaires ou pour maintenir l'ordre.

Droit de réquisition contre paiement pour les armées des puissances associées dans tous les territoires où elles se trouveront.

5. — Complète évacuation, dans un délai de 15 jours, de toutes troupes allemandes, non seulement des fronts d'Italie et des Balkans, mais de tous les territoires austro-hongrois.

Internement de toutes troupes allemandes qui n'auraient pas quitté avant ce délai le territoire austro-hongrois.

6. — Les territoires austro-hongrois évacués seront provisoirement administrés par les autorités locales sous le contrôle des troupes alliées d'occupation.

7. — Rapatriement immédiat, sans réciprocité, de tous les prisonniers de guerre, sujets alliés internés et populations civiles évacuées dans les conditions à fixer par les généraux commandant en chef les armées des puissances associées sur les fronts.

8. — Les malades et les blessés inévacuables seront soignés par du personnel austro-hongrois qui sera laissé sur place avec le matériel nécessaire.



### Clauses navales.

1. — Cessation immédiate de toute hostilité sur mer et indications précises de l'emplacement et des mouvements des bâtiments austro-hongrois. Avis donné aux neutres de la liberté concédée à la navigation des marines de guerre et de commerce des puissances alliées et associées dans toutes les eaux territoriales, sans soulever de questions de neutralité.

2. — Livraison aux Alliés et aux États-Unis de 15 sous-marins austro-hongrois achevés de 1910 à 1918 et de tous les sous-marins allemands se trouvant ou pouvant pénétrer dans les eaux territoriales de la double monarchie. Désarmement complet de tous les autres sous-marins austro-hongrois.

3. — Livraison aux Alliés et aux États-Unis, avec leur armement et équipement complets, de 6 cuirassés, 4 croiseurs légers, 9 destroyers, 1 mouilleur de mines, 6 monitors du Danube à désigner par les Alliés et les États-Unis.

Tous les autres bâtiments de guerre de surface (y compris ceux de rivière) devront être réunis et désarmés dans les bases navales austro-hongroises désignées par les Alliés et les États-Unis.

4. — Liberté de navigation de tous les bâtiments des marines de guerre et de commerce des puissances alliées et associées dans l'Adriatique, y compris les eaux territoriales sur le Danube et ses affluents en territoire austro-hongrois.

Les Alliés et les États-Unis auront le droit de draguer tous les champs de mines et détruire les obstructions dont l'emplacement devra être indiqué.

Pour assurer la liberté de navigation sur le Danube, les Alliés et les États-Unis pourront occuper ou démanteler tous les ouvrages fortifiés et de défense.

5. — Maintien du blocus des puissances alliées et associées dans les conditions actuelles; les navires austro-hongrois trouvés en mer restent sujets à capture.

6. — Groupement et immobilisation dans les bases austro-hongroises désignées par les Alliés et les États-Unis de toutes les forces aériennes.

7. — Évacuation de toute la côte italienne et des ports occupés par l'Autriche-Hongrie en dehors de son territoire national et abandon de tout le matériel naval et fluvial de tout ordre.

8. — Occupation par les Alliés et les États-Unis de l'arsenal des forts de terre et de mer et des îles constituant la défense de Pola.

9. — Restitution de tous les navires de commerce des puissances alliées et associées, détenus par l'Autriche-Hongrie.

10. — Interdiction de toute destruction des navires ou de matériel avant évacuation, livraison ou restitution.

11. — Restitution sans réciprocité de tous les prisonniers de guerre des marines de guerre et de commerce des puissances alliées et associées au pouvoir des Austro-Hongrois.



# APPENDICES

---

## I

Pièces relatives au quatrième Fragment d'histoire.

*(Sarrail et les armées d'Orient.)*

Dans le 4<sup>e</sup> *Fragment d'histoire*, on a écrit, à la page 31 .

« Au début du commandement de Sarrail, il y eut au service de santé, remplissant par intérim des fonctions supérieures à son grade, un médecin qui, avant la guerre, avait publié un ouvrage dont le titre était un scandale pour tous les chrétiens et choquait même les indifférents. Il est bien possible que ce major blasphémateur se soit trouvé à Salonique sans que le général l'eût demandé. Mais il y était et un peu de la réprobation qu'il excitait rejaillissait sur le chef qui, disait-on, l'avait choisi.

« Dans ses cantines, le major avait apporté, en grand nombre, des exemplaires de son livre. Un jour, il arriva qu'il fut envoyé en mission à Alexandrie. Il ne manqua pas de s'y faire suivre par un ballot de ses volumes car c'était, ou un auteur désireux d'être lu, ou un philosophe qui voulait faire des disciples.

« A Alexandrie, toutes les confessions religieuses s'étaient rapprochées dans une œuvre commune pour les soins à donner aux blessés et aux malades. On avait fondé un hôpital international que dirigeaient des religieuses. Notre médecin parla, ou du moins on prétendit qu'il avait parlé de les expulser. »

M. le docteur Binet-Sanglé s'est reconnu dans « le major blasphémateur ». Il nous a adressé la lettre que l'on va lire, et au sujet de laquelle nous lui avons écrit que « le lecteur apprécierait dans quelle mesure elle

infirmait ou confirmait ce que nous avons dit de son rôle en Égypte ».

14 septembre 1920.

Monsieur,

On me met sous les yeux un passage de votre livre : *Fragments d'histoire. — Le commandement unique. — Sarrail et les Armées d'Orient*, où je suis clairement désigné. Vous trouverez naturel que je rectifie dans ce passage, ce qui n'est pas conforme à la réalité historique.

1° Je considère le christianisme comme une erreur. J'estime qu'il appartient aux psycho-pathologistes de démontrer l'erreur chrétienne, mais je suis déterministe et par conséquent incapable de haïr. Peut-on dire d'un pareil « anticléricisme » qu'il soit « inconvenant, brutal et de mauvais goût? »;

2° Je n'ai emporté, je ne me suis fait envoyer dans la presque ile des Balkans et en Égypte aucun exemplaire de l'ouvrage dont vous parlez : on pourrait vérifier cette affirmation en consultant les livres de mon éditeur ou les archives de la poste.

Au surplus, mes amis savent que je ne fais jamais allusion à cet ouvrage, autant par discrétion d'auteur que dans la crainte de blesser les croyants;

3° Je n'ai jamais distribué ou fait distribuer de mes ouvrages aux malades des hôpitaux;

4° Les Anglais n'avaient donc pas à s'opposer à une propagande qui n'a jamais existé. Si, sur la demande de notre consul à Alexandrie, M. de X..., arguant « qu'il pouvait nuire aux Européens dans l'esprit des Arabes (1) », leur censure *militaire* frappa d'interdit un ouvrage *scientifique*, qui n'est guère accessible qu'aux médecins, et qui se vendait en Égypte depuis huit ans, c'est je vous l'affirme, sans aucune provocation de ma part. Un libraire avait remis l'ouvrage en montre dès mon arrivée. C'était son droit et je n'avais pas à l'en dissuader, comme le consul me le demandait. C'eût été faire acte de contrition;

5° Je n'ai jamais parlé d'expulser les religieux affectés aux hôpitaux placés sous mes ordres. Voici les faits qui ont pu donner lieu à cette interprétation :

1° Des congréganistes français d'Alexandrie, mobilisés sur place comme infirmiers, avaient été, par surcroît, dispensés de monter la garde de nuit auprès des malades et des blessés. Je les fis rentrer dans le droit commun quant à la garde.

2° La supérieure d'un de mes hôpitaux refusait de se soumettre à l'autorité du médecin-chef. Celui-ci s'en plaignit à moi à plusieurs reprises. Après avoir vainement essayé d'arranger les choses, j'écrivis à la supérieure de bien vouloir considérer sa mission comme terminée. Je lui adressais d'ailleurs une lettre officielle de

remerciements pour les soins dévoués qu'elle et ses religieuses avaient donnés à nos blessés.

Les congréganistes de mes autres hôpitaux ne furent à aucun moment inquiétés;

6° J'eus contre moi, dès mon arrivée à Alexandrie — et cela se comprend — tous les ecclésiastiques, tous les dévots de la ville. J'ai peine à croire que leur hostilité ait, comme vous le dites, rejailli sur la France à laquelle ils doivent tant. Le reste de la population, composée en majorité de musulmans, d'israélites, de gens indifférents en matière de religion, me combla d'attentions et de prévenances.

Après mon départ, une protestation contre les calomnies dont j'avais été l'objet, protestation signée de 50 notables, fut envoyée, par messenger spécial, au sous-secrétaire d'État du service de Santé;

7° Vous déclarez que mon séjour à Salonique nuisit au général Sarrail et vous me révélez ainsi une invention fort habile, qui m'échappa au moment où elle fut mise en œuvre. Si Sarrail a cru cela, il ne l'a pas cru longtemps. Ce chef éminent, qui avant la Marne, fixa, à l'épaule de Verdun, une des ailes de la Victoire (1), puis devant Florina et Monastir, prépara l'effondrement du kaiserisme, fut comme moi-même, pendant toute sa vie, aux prises avec les difficultés qui attendent les libres-penseurs dans cette Europe où le sentiment et la croyance sont plus puissants que la science et que la raison.

Le présent n'est pas toujours juste pour ceux qui représentent et préparent l'avenir.

Je compte, monsieur, sur votre impartialité et votre courtoisie, pour réparer, en publiant cette lettre dans votre prochain livre, le tort que vous m'avez fait, et vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

BINET-SANGLÉ.

Avant d'envoyer cette lettre à l'imprimerie, nous l'avons fait lire à une personne que ses relations avec le sous-secrétariat d'État du service de santé avaient mis à même de connaître les incidents sur lesquels on vient de lire les explications de M. Binet-Sanglé.

Cette personne a écrit une note que nous reproduisons ici textuellement :

« 1° Le commandant des troupes françaises en Égypte en 1916, fut prévenu par notre consul à Alexandrie que, par suite de la fermeture des écoles entretenues en Égypte par nos ennemis, les

---

(1) Le rétablissement de la Marne se fit autour de la barre fixe de Verdun. B. S.

écoles françaises allaient avoir beaucoup plus d'élèves qu'en temps normal, et qu'il était indispensable d'en assurer le fonctionnement. Le commandant français décida donc que les nationaux français, professeurs dans les écoles françaises d'Alexandrie, seraient mobilisés sur place et affectés aux différentes formations sanitaires constituant les centres d'hospitalisation d'Alexandrie. Il prescrivit au médecin en chef du Centre, le docteur Visberg, de régler le service de ces professeurs mobilisés de manière que, tout en concourant dans la mesure du possible aux soins à donner aux malades et aux blessés, ils eussent néanmoins du temps pour préparer leurs cours et les professer. Cette mesure devait s'appliquer à cinq ou six instituteurs laïques ou congréganistes, — aucune distinction n'étant faite entre les uns et les autres. Il s'agissait d'assurer un service public utile, entre tous en Orient, au maintien de l'influence morale de la France. Le docteur Visberg appliqua ces dispositions dont il avait reconnu le bien-fondé;

« 2° Quand le docteur Visberg eut été remplacé par le docteur Binet-Sanglé, les choses changèrent. Le nouveau médecin-chef du Centre trouva mauvais que quelques congréganistes mobilisés comme infirmiers fussent dispensés du service de nuit — dispense commandée par le service scolaire qu'ils devaient remplir pendant le jour. — Pour faire cesser un « traitement de faveur » qu'il trouvait injustifié, il prit la décision suivante que nous rapportons à peu près textuellement, en affirmant toutefois que les deux mots « faveur infamante » se trouvaient bien dans le texte de la décision : « Le médecin-chef du Centre a été informé que les nommés « X... ont été dispensés de prendre la garde de nuit. Il ne lui appartient pas de rechercher les auteurs responsables de cette mesure, mais il s'étonne que les intéressés eux-mêmes n'aient pas protesté contre la faveur infamante dont ils étaient l'objet. Les militaires en question prendront donc désormais la garde de nuit à leur tour, comme leurs camarades. »

## II

### Sur le commandement unique.

Un parlementaire, membre d'une très importante commission, nous écrit :

« M. Millerand nous dit un jour, en 1915, que le commandement unique existait en Orient et qu'il y était exercé aux Dardanelles par le général anglais sir I. Hamilton; que le général d'Amade était placé sous les ordres de son camarade britannique, qu'il acceptait d'ailleurs de très bonne grâce cette subordination à

laquelle nous avons consenti, afin de pouvoir obtenir par réciprocité que le maréchal French fût parallèlement subordonné au général Joffre sur le front français. A toutes les raisons de la maussaderie avec laquelle fut accueilli le général Sarrail par nos Alliés à Salonique, raisons que vous avez fait connaître, il convient donc d'ajouter le dépit causé par l'arrivée en Orient d'un général qui, ayant le titre de commandant en chef, ne voulait pas et ne pouvait pas se subordonner. Sarrail en Orient prit donc la place d'un général anglais. Il prit un commandement que les Anglais considéraient comme devant toujours être exercé par un des leurs. »

### III

#### L'affaire de la Struma.

Nous avons écrit (page 69 de *Sarrail et les armées d'Orient*) :

« Le 18 août, une panique comme il s'en produit quelquefois à la guerre dans les troupes les plus braves, entraîna, le 18 août 1916, un détachement français qui avait été porté sur la rive gauche de la Struma, mais qui n'y était que posé, aucun travail ou presque aucun travail de fortification n'ayant été exécuté pour nous enraciner dans le sol aux endroits où nous avions voulu avoir des têtes de ponts. »

A ce propos, un officier d'une des unités qui prirent part à l'affaire, nous écrit — et c'est avec une vive satisfaction que nous avons reçu et que nous publions sa rectification :

« Une panique ! Non ! c'est une erreur absolue contre laquelle je proteste au nom de ceux de mes compagnons d'armes qui se sont fait bravement tuer sur la Struma. A aucun moment, pas plus le 18 août que les jours suivants, il n'y a eu dans le détachement de la Struma l'ombre d'un désordre ni surtout l'ombre d'une panique. Le général commandant le détachement s'est replié devant l'attaque bulgare, en vertu d'une idée arrêtée à l'avance et dont il avait fait part non seulement à ses subordonnés, mais encore aux autorités grecques de la région. Les éléments sous les ordres directs du général repassèrent la Struma. D'autres éléments, sous les ordres d'un autre officier, ne suivirent le mouvement de repli

qu'après en avoir reçu l'ordre. L'ennemi, qu'ils avaient tenu en respect et à bonne distance, n'exerça sur eux aucune pression. Ils s'en allèrent quand leur chef, en ayant reçu l'ordre écrit, le leur ordonna, dans la nuit du 18 au 19, plusieurs heures après la première fraction du détachement.

« Le général, malade, ayant été relevé et le repli ayant été arrêté, comme vous le dites, le détachement de la Struma, placé par le général Cordonnier, sous les ordres du colonel Descoins, attaqua les Bulgares et brisa leur offensive. »

## IV

**Sur l'armée serbe.**

Nous avons écrit que les divisions serbes portaient chacune le nom un peu ambitieux d'armée et qu'elles devaient leur dénomination « armées du Timok, du Danube, etc... » aux théâtres d'opérations sur lesquels elles avaient combattu au commencement de la guerre.

Un officier d'État-Major serbe veut bien nous faire savoir qu'en 1916, après sa réorganisation, l'armée serbe se composait en Macédoine de six divisions réparties elles-mêmes entre trois armées numérotées : I, II, III. C'étaient les divisions qui portaient respectivement des noms empruntés à la géographie : division du Danube, de la Morawa, de la Drina, du Timok, du Vardar, de la Chounadia. Ces noms étaient ceux des régions où elles se recrutaient.

## V

**A propos du 1<sup>er</sup> Fragment d'histoire. (1)**

Le jour même où le « bon à tirer » de ce livre était donné, il parvenait à l'auteur un Mémoire du général Sauret dont les conclusions doivent trouver place ici.

---

(1) Voir JOFFRE, 1<sup>re</sup> *Crise du Commandement*.



Relevé de son commandement, en août 1914, à la demande de son chef, le général Lanrezac, le général Sauret dit « qu'il avait pris le commandement du 3<sup>e</sup> corps le 13 juillet 1914 dans des conditions déplorables ». Il conteste qu'il ait « fait exécuter » contrairement aux ordres de Lanrezac une attaque à fond « dans les Bas de Meuse »; il conteste qu'il ait « fourni à Lanrezac des renseignements inexacts sur l'état de son corps d'armée »; il conteste « qu'il ait fait intervenir aucun homme politique pour qu'il fût enquêté sur son cas »; il affirme que l'enquête a été ouverte et poursuivie à son insu, qu'elle fut unilatérale, puisqu'il ne fut pas appelé devant le conseil d'enquête; de quoi il conclut que cette enquête, dont le résultat fut sa mise à la retraite, est sans valeur.

#### FIN DU CINQUIÈME *FRAGMENT D'HISTOIRE*

*Novembre 1920-janvier 1921.*

---

Pour paraître prochainement :

*FRAGMENTS D'HISTOIRE 1914-19..*

VI

### LES CINQ TRAITÉS

*(Mémoire sur la Conférence de la Paix.)*

---

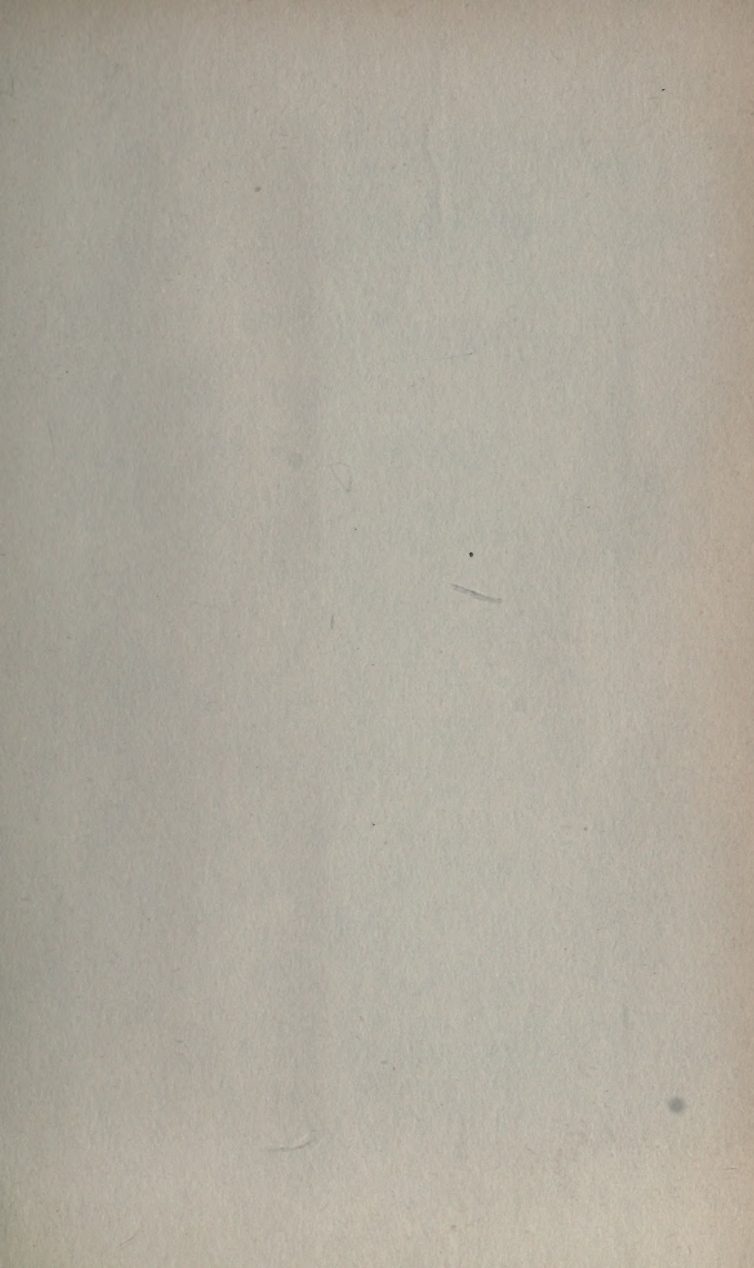
# TABLE DES CHAPITRES

---

	Pages.
I. La machinerie de guerre allemande en France.....	5
II. Merrheim et Lénine.....	30
III. La grande manœuvre diplomatique.....	45
IV. Intervention de Wilson.....	56
V. Les deux beaux-frères.....	66
VI. Bonne foi ou perfidie?.....	89
VII. L'intrigue Lancken-Coppée. (1 <sup>re</sup> phase. — La comtesse de Mérode. — Briand.).....	106
VIII. L'internationale dans le jeu.....	114
IX. Les mercenaires allemands à Pétrograd.....	121
X. Stockholm et les Socialistes français.....	129
XI. La résolution de paix du Reichstag.....	132
XII. Michaëlis manœuvre en France.....	140
XIII. Seconde phase de l'intrigue Lancken. (Coppée-Briand-Brocqueville.).....	146
XIV. L'énigmatique Armand.....	158
XV. Le chemin de la Capitulation.....	180
XVI. L'Allemagne demande l'armistice.....	192
XVII. Les armistices. — L'Autriche devant le Conseil des alliés.....	200
XVIII. Les derniers sursauts de Ludendorff.....	216
XIX. Conditions de Foch pour l'armistice.....	220
XX. L'Allemagne devant le Conseil des alliés. (1 <sup>er</sup> novembre 1918.).....	226
XXI. Suite de la discussion. (2 novembre.).....	240
XXII. Fin de la discussion. (4 novembre.).....	252
XXIII. Texte définitif. (4 novembre.).....	267
XXIV. La Capitulation de l'Allemagne.....	278
Pièces justificatives.....	291
Appendices.....	349









507062

HMod Mermeix (pseud.)

M5663n

Les négociations secrètes...

**University of Toronto  
Library**

**DO NOT  
REMOVE  
THE  
CARD  
FROM  
THIS  
POCKET**

Acme Library Card Pocket  
LOWE-MARTIN CO., LIMITED

